



FORD A CONSTRUIT PLUS DE 30.000.000 DE VOITURES ET CAMIONS



FORD MOTOR COMPANY (EGYPT) S.A.E.

RUE SOTER, MAZARITA - ALEXANDRIE

R.C.A. 4542

**TRADITION et
PROGRÈS**



ATLAS allie aux qualités
traditionnelles de la
cigarette égyptienne
l'élégance de la présen-
tation moderne et té-
moigne de la remarquable
faculté d'adaptation de
COUTARELLI.

ATLAS
CIGARETTES DE LUXE
COUTARELLI

LA PERFECTION CLASSIQUE DANS UNE BOITE MODERNE

Etablissements

A. SOUSSA & Co.

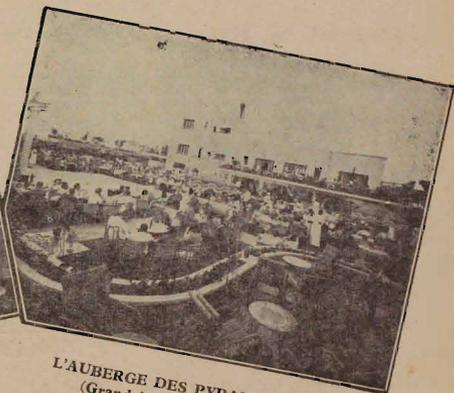
(Fournisseur de S.M. le Roi)

Spécialistes dans l'art et la Décoration

FERS FORGÉS — TRAVAUX SUR BOIS
INCRUSTATIONS — TRAVAUX DE RESTAURATION
AMEUBLEMENT



Une vue intérieure des Etablissements
A. SOUSSA & Co.



L'AUBERGE DES PYRAMIDES
(Grand jardin d'été avec,
au fond, le Pavillon d'hiver)

Même Direction

AUBERGE DES PYRAMIDES

Restaurant — Dancing le plus célèbre et le plus luxueux du Moyen-Orient

AUBERGE DU LAC

L'Hôtel du repos et de plaisirs sur les berges du Lac Karoun

Renseignements : A. SOUSSA, 19, Rue Abou Sebaa — Tél. : 51099 - 41606

LA GENEVOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Fondée à Genève
en 1872



Direction pour l'Orient :
Immeuble de la Compagnie
21 Av. Fouad 1^{er} Le Caire

Capital et Réserves : 237 millions de francs suisses

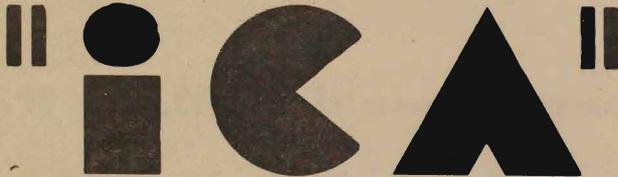
Directeur pour l'Orient : Dr. G. VAUCHER, Le Caire Tél. 53456

Agents Gén. à Alexandrie : A. G. BERKETTI & Co. 30 Rue Chérif Pacha Tél. 29941

LA GENEVOISE investit en Egypte la totalité des réserves des assurances contractées dans ce pays.

De plus, la fortune libre de la Compagnie, placée en Suisse, constitue une garantie supplémentaire pour tous ses assurés.

R. C. 10804 Le Caire



CHOCOLAT - CACAO - BONBONS



"ICA" Industrie Chocolatière Alexandrie

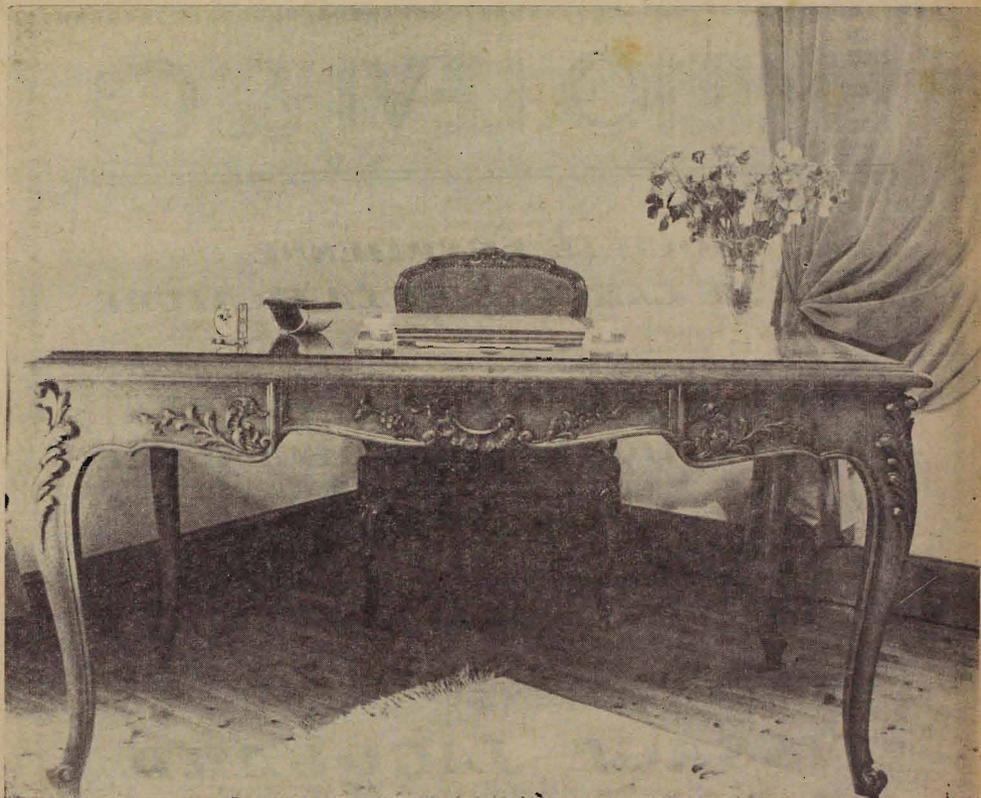


Table de travail de style Louis XV, en acajou.

a d a m

MEUBLES - DÉCORATION

43, Rue Kasr el Nil, Téléphone 54891 — LE CAIRE

MANUFACTURE ALEXANDRINE DU RAYON ET DE LA SOIE

LUIGI F. POLVARA

ALEXANDRIE (Égypte)

Téléphones : } 28765
28766

Adresse télégraphique : **TEXTIMARS**

Boîte Postale No. 1127

Registre du Commerce No. 14706

TISSAGE



Soieries naturelles et artificielles

Cotonnades fines et mercisées

Lainages pour dames

BUREAUX : Rue Canal El Farkha No. 16

FABRIQUE : Rond Point des Champs Elysées
Moharrem Bey

MATOUK FRÈRES & C^o

MAISON FONDÉE EN 1912

Spécialisée dans la Représentation
et le Lancement des Produits de Marque

Siège Social au Caire
Succursales à Alexandrie, Port-Saïd, Ismailia

Branche : BOISSONS et ALIMENTATION

Branche : PRODUITS PHARMACEUTIQUES

EMILIO LEVI & C^o

**SOCIÉTÉ EGYPTIENNE
POUR LE CARDAGE ET LA FILATURE**

**FILATURE DE LAINE ET COTON
EXPORTATION DE LAINE REGENERÉE**

BUREAUX
73, RUE ABDEL MONEIM
Tél. 29507 - 29572

ALEXANDRIE

USINE
DOMAINE DE SIOUF
Tél. 2088 (Ramleh)

R.C.A. 17474

TISSAGE JACQUARD

FABRICATION DE COUVELITS COTON ET
COUVERTURES LAINE — TISSUS D'AMEU-
BLEMENT — TISSUS D'HABILLEMENT
(SOIERIES — COTONNADES — LAINAGE)
TAPIS DE TABLE — COUSSINS — ETC...

USINE ET BUREAUX

73, RUE ABDEL MONEIM
Tél. 29507 - 29572

ALEXANDRIE
R. C. A. 14563

LA RÉFORME

Les Nouvelles

COMTE A. DE SAAB
PROPRIÉTAIRE

VICTOR ADM
REDACTEUR EN CHEF

R. AVELLINO
ADMINISTRATEUR

SOMMAIRE DU LIVRE D'OR.

	PAGE		PAGE
PRÉSENTATION	2	LES GRANDS COTONNIERS D'ÉGYPTE	292
A UN AMI par Georges Vayssié	3	LE CINQUANTENAIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALEXANDRIE	307
SA MAJESTÉ FAROUK 1 ^{er}	4	LES TRANSFORMATIONS DE LA VILLE	312
SA MAJESTÉ FOUAD 1 ^{er}	6	SOUVENIRS D'UN ALEXANDRIN par Zananiri Pacha	316
L'ÉVOLUTION NATIONALE DE L'ÉGYPTE par Victor Adm	9	UNE OEUVRE SUBLIME	320
UN DEMI-SIÈCLE DE VIE ALEXANDRINE (Souvenirs recueillis par René Avellino) :		CINQUANTE ANS DE MÉDECINE EN ÉGYPTE par le Dr. Abbas Amer.	322
1) L'Époque dorée du Zizinia	100	HISTOIRES ET FIGURES D'UN PALAIS D'AUTREFOIS par Maxime Pupikofér	325
2) La crise de 1907	179	L'HISTOIRE DU THÉÂTRE ALHAMBRA	
3) Prélude à la première guerre 1908 à 1913	183	par Jean-Athos	333
4) L'Égypte durant l'autre guerre	190	UN DEMI-SIÈCLE DE MUSIQUE A ALEXANDRIE par Enrico Terni	337
5) L'Armistice	200	L'ESPRIT ALEXANDRIN par Gaston Zananiri	341
6) L'Entre-deux-guerres	204	POÈTES D'EXPRESSION FRANÇAISE (Louis Fléry, Henry Thunle, Hector Klat, René Tasso).	344
LA MORT DE RAOUL CANIVET	223	LA POLICE D'ALEXANDRIE	350
ALEXANDRIE DANS LA GUERRE par C. Khoury Dagher	238	LE CONSEIL SANITAIRE MARITIME ET QUARANTENAIRE D'ÉGYPTE	351
DE PTOLÉMÉE SOTER A FAROUK 1 ^{er}	240	LE DÉVELOPPEMENT DES POSTES ÉGYPTIENNES ET DU RÉSEAU DES COMMUNICATIONS EN CINQUANTE ANS.	352
LE PRINCE OMAR TOUSSOUN	241	LE CINÉMA A ALEXANDRIE	356
SUR LA BOURSE AUJOURD'HUI FERMÉE par Jules Klat Bey	245	L'ÉVOLUTION NATIONALE DE L'ÉGYPTE (suite) par Victor Adm	357
LES GRANDES INDUSTRIES ÉGYPTIENNES	248	UN DEMI-SIÈCLE DE VIE INTERNATIONALE par Georges Boudagoff	398
ALEXANDRIE DES GRACES par Fred Nourrisson	270		
UN DEMI-SIÈCLE DE DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN ÉGYPTE par Etienne Arhion	280		
LA PRESSE D'ÉGYPTE par Charles Schemeil	285		
LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL par Silvio Pinto	290		

HORS-TEXTES

Couverture et Illustrations de ARA
Dessins cartographiques par A. CASERTA

PHOTOS

Weinberg, Aziz et Dorès, Roy, Studio Riad Chehata, Abdel Latif, Zachary.

DOCUMENTS

Municipalité d'Alexandrie, Comte P. de Zogheb, M. Bortolotti, M. Mosconas, M. Sarkis,
M. N. Lascaris, Me Gabriel Boulad

CLICHÉS

ATELIER DE PHOTOGRAVURE "KARADJ"
et "Le Soleil"

IMPRIMERIE

SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS ÉGYPTIENNES

Après la Victoire

les matériaux de construction pour immeubles, villas
et bâtiments industriels

les salles de bain, blanches et en couleurs, avec leurs
accessoires

les appareils sanitaires pour écoles et hôpitaux

les appareils électriques

les appareils de conditionnement d'air et installations
frigorifiques

les réfrigérateurs « Westinghouse »

les pneumatiques

vous seront fournis comme auparavant par:

NICOLAS DIAB & SONS

22, Rue Salah el Din, ALEXANDRIE, Tél. 28795

68, Sharia Ibrahim Pacha, LE CAIRE, Tél. 59333

Mon cher ami,

A l'occasion du cinquantenaire de la fondation de LA RÉFORME vous voulez bien faire appel à mes souvenirs. Mélancolique privilège de l'âge ! Comme elle est longue cette route qu'on laisse derrière soi jalonnée par cinquante bornes dont chacune est une année ! Pourtant, emporté par le flot de la vie, nous n'apprécions les distances que lorsque quelque accident soudain nous force à l'arrêt et nous fait nous retourner. Je me retourne donc et voici ce que j'aperçois aux environs de 1895.

Je venais d'arriver en Égypte où je ne connaissais encore personne. Aussi, grandes furent ma surprise et ma joie d'apprendre que j'avais été précédé par un ami fait à Paris alors que j'étais secrétaire général-adjoint de l'Agence Havas : Raoul Canivet. Quel vent avait bien pu pousser jusqu'aux rives du Nil un homme qui répugnait à s'éloigner du Boulevard ne fût-ce que pour traverser la Seine à Asnières ? Les déboires de cette enouteuse et malfélique carrière qui a nom Politique ; aussi une crise sentimentale. De cette double épreuve il allait, d'ailleurs, sortir vainqueur à force d'intelligence, de labeur et d'énergie. A peine débarqué il ne devait pas tarder à retrouver ou à se créer des amitiés qui lui restèrent toujours fidèles et en tête desquelles se trouvait le grand avocat alexandrin Padoa bey dont les instances l'avaient décidé à franchir la Méditerranée.

Canivet était un journaliste né. Il l'avait prouvé en France. Son journal PARIS avait, dès son apparition, pris une belle place et acquis une notoriété particulière grâce à ses chroniques de politique étrangère, rubrique jusque là presque négligée. Elles portaient la signature de Delcassé dont ce fut le début.

En Égypte, Canivet ne pouvait donc que faire du journalisme et c'est à cette fin que ses amis l'avaient convoqué. Mais, à cette époque, la presse d'Alexandrie aussi bien que celle du Caire était embryonnaire et se satisfaisait de peu. Il s'agissait de lui infuser un sang vigoureux et de lui appliquer des méthodes nouvelles. Pourtant il parut d'abord difficile de créer de toute pièce un quotidien politique. Quel besoin de clartés neuves ? La capitale du Delta n'avait-elle pas LE PHARE d'Haicalis pacha ?

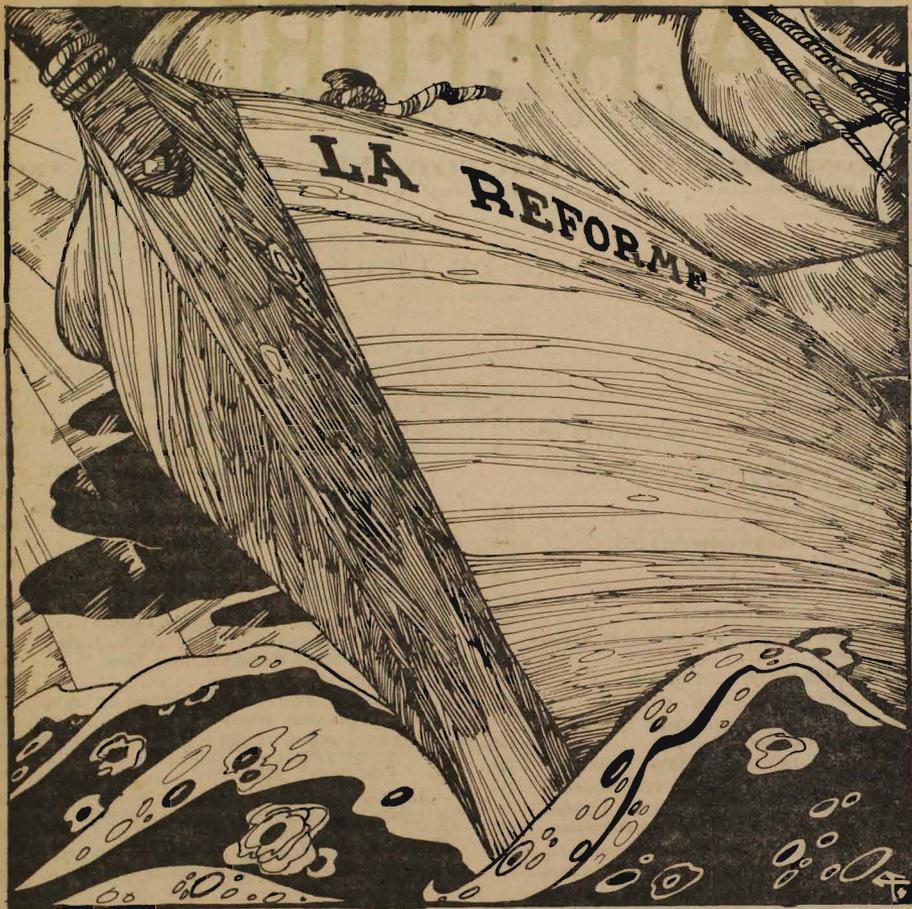
Après bien des conciliabules on résolut de débiter modestement et de placer l'enfant à naître sous l'égide même de Thémis. Les Tribunaux Mixtes étaient alors dans toute leur fleur. Pourquoi ne pas donner à la feuille nouvelle un nom alors familier à tous : LA RÉFORME ? La réponse fut affirmative non sans de graves objections. « Le titre pouvait valoir pour le présent ; à quoi répondrait-il dans l'avenir ? » Mais nous savions que l'accoutumance finit par enlever à une manchette de journal toute signification précise. L'essentiel est que le public s'habitue à prononcer machinalement le titre qu'elle porte. Ainsi devait-il aller pour LA RÉFORME, en ses premiers jours Recue plutôt que Journal.

Quelques années plus tard, porteur moi aussi du micrococcus journalistique je m'entendais avec mon vieil ami pour doter le Caire du quotidien qui lui manquait. On en était au BOSPHORE EGYPTIEN de Barrière bey qui l'avait reçu des mains de Borelli. Pour marquer les rapports étroits de la publication alexandrine et de la nouvelle feuille cairote celle-ci devait s'intituler LA RÉFORME DU CAIRE. Le premier numéro était en machine quand je décidai brusquement de modifier la manchette : LE JOURNAL DU CAIRE naquit. Ce frère de la RÉFORME allait vivre quelque vingt ans.

C'est un mort que je pleure et je garde toujours le regret des anciens jours de bataille, d'ardeur et de foi comme aussi de mon éloignement de cette ardente et solennelle terre d'Égypte où naquit ma fille, où ma mère repose. D'autres tâches m'ont sollicité, d'autres devoirs, mais le temps se fait court et comme Canivet je descends ai bientôt au Pays des Ombres et là, peut-être, retrouvés, nous fonderons impénitents avec Saint-Pierre pour censeur LA RÉFORME DU PARADIS.

Puisse sous les ciel de l'Égypte et du Liban se continuer la Course du Flambeau, ce flambeau que vous même avez pris de la main qui l'abandonnait pour le conduire, haut dressé, vers le Temple où, étroitement rapprochés devant l'autel de la Liberté, l'Orient et l'Occident se tendront des mains fraternelles.

GEORGES VAYSSIÉ



C'EST le 5 Octobre 1895 que naquit LA RÉFORME.

C'était alors un hebdomadaire, genre revue, paraissant le samedi sur douze pages.

La politique, la littérature et les mondanités se partageaient ses rubriques. Les principaux collaborateurs étaient : Raoul Canivet, Dr Ralph, Georges Vayssié, V. Nourrisson, Forgeron, Poilay bey, etc...

Le 12 Mars 1896, l'hebdomadaire devenait quotidien.

LA RÉFORME a aujourd'hui un demi-siècle d'existence.

Au cours de ces cinquante années, plusieurs "capitaines" se sont succédé à son gouvernail : Raoul Canivet, André Chevalier, Achille Sékaly bey et Victor Adm. Tous ont scrupuleusement respecté ses principes puisés aux sources du noble journalisme.

Et c'est pourquoi, bravant toutes les tempêtes, LA RÉFORME vogua sereinement vers l'avenir, confiante en ses belles destinées.

Il nous est infiniment agréable, à l'occasion de ce cinquantième, de nous arrêter quelques instants et, par un rapide coup d'œil rétrospectif, récapituler les grands faits de l'histoire contemporaine de l'Égypte. Nous feuilleterons ensemble les vieilles pages que le temps a marquées de son empreinte, et, dans cette flore silencieuse des événements révolus, nous cueillerons quelques fleurs dont les pétales jaunis conservent, malgré tout, le parfum des belles choses passées.



SOLEIL

Sa Majesté
FAROUK I^{er}
Roi d'Egypte et du Soudan

SA MAJESTÉ FAROUK I^{er}

EN disparaissant au milieu de la profonde douleur de son peuple, le Roi Fouad laissait les destinées de son pays à son jeune Fils et Héritier de 16 ans, qui Se trouvait alors en Angleterre pour parfaire Son éducation.

L'héritage était lourd et l'Égypte traversait une phase critique de son existence. Peu de mois auparavant, grâce au tact et au profond réalisme politique du Souverain défunt, l'union politique de tous les partis avait été scellée sous Son égide et le Traité qui fut conclu entre le Front Uni Égyptien et les négociateurs britanniques allait assurer à l'Égypte son indépendance.

Ce n'était pourtant que l'ébauche d'une œuvre grandiose. Libérée de la tutelle étrangère, l'Égypte s'engageait dans le chemin de l'indépendance. Chemin rocailleux, semé d'embûches et d'épines. La prudence et le bons sens, l'union morale et politique n'étaient-ils pas nécessaires à tous les instants ? Mais Celui qui avait si brillamment inspiré les leaders égyptiens, Celui qui, au moment du danger, avait su tracer le chemin du vrai patriotisme, venait de disparaître au milieu de l'affliction générale.

D'instinct, les regards inquiets se tournèrent vers le Trône, auquel avait accédé Sa Majesté le Roi Farouk I^{er}. Si le jeune Roi était, au moment de Son Avènement, quasi étranger aux affaires politiques de Son pays, n'ayant même pas eu le temps de recueillir les ultimes conseils de Son Père, en revanche, l'éducation qu'Il reçut dans Sa jeunesse, L'aidait puissamment à Se familiariser avec Son lourd métier de Roi.

Héritier d'un Trône glorieux, le Prince Farouk n'ignorait pas qu'Il serait appelé un jour à prendre en mains les rênes du Gouvernement de l'Égypte. Ce sentiment renforça Son désir de Se perfectionner. Les principes qu'Il S'assimila de bonne heure constituèrent un mélange harmonieux de grandeur et de simplicité, et contribuèrent à Le rendre un des Rois les plus populaires.

Car Farouk I^{er} eut vite fait de réaliser le sens de la vraie démocratie. Il comprit qu'en descendant les marches de Son Trône pour Se mêler au peuple, en causant familièrement avec les ouvriers et les paysans, en allant au-devant d'eux, loin d'entamer le prestige de la Royauté, Il la fortifierait tout au contraire, en ajoutant au respect qu'Elle inspire, l'amour qu'Elle doit engendrer. Et de fait, Il trouve aujourd'hui dans l'amour vibrant de Ses sujets un puissant réconfort.

* * *

Sept années à peine se sont écoulées depuis que l'Auguste Souverain est monté sur le Trône. Sept années qui occupent cependant dans l'histoire de l'Égypte et du monde entier une place considérable, non seulement par le nombre, mais par l'importance des événements qui s'y sont déroulés.

L'Égypte obtenait son indépendance à un moment où des passions idéologiques dominaient le monde, où des nations succombaient dans la division et la guerre civile. Au milieu du tourbillon des idées, le pays cherchait sa voie. Il se demandait, plein d'angoisse, si le régime parlementaire, tant discrédité ailleurs, et qui, en Égypte même, n'avait pas échappé aux critiques, était bien le régime qui lui convenait, ou si, à l'instar d'autres pays, il devait expérimentier d'autres idéologies.

Guidé par l'exemple de Ses Aïeux qui, tout en détenant une autorité absolue, avaient tenu de bonne heure à associer le peuple au pouvoir ; guidé par les nobles principes que Lui inculqua Son Auguste Père, le Roi Farouk opta sans hésiter pour une saine et réelle démocratie, la faisant respecter au besoin par Son Intervention personnelle.

Il est vrai que lorsque la guerre éclata, la Vallée du Nil, dont la position stratégique ne pouvait manquer d'intéresser les puissances belligérantes, ne connut pas



Sa Majesté
la REINE FARIDA

la guerre dans toute son horreur ; mais elle n'en devint pas moins, à son extrémité occidentale, le théâtre d'après combats. Et si le peuple égyptien put faire face à la tempête, ce fut avant tout, grâce au sang-froid, à la sagesse et au patriotisme de son Roi.

* * *

Sa Majesté le Roi Farouk naquit au Palais d'Abdine le 11 Février 1920. Cet heureux événement comblait les vœux de la Dynastie et du pays. Le Nom du Prince qui venait de naître était plein de signification : « Farouk » était une démarcation et un augure ; un régime prenait fin par l'institution d'une nouvelle Lignée sur le Trône d'Egypte et un statut nouveau s'annonçait pour le pays dans le mouvement national que le Sultan Fouad soutenait de toute l'autorité de Son prestige et de tout le poids de Son patriotisme et de Son expérience.

Dès que le jeune Prince Héritier fut arrivé à l'âge des études, une pléiade de professeurs se chargea de son éducation sous le contrôle immédiat de Son père qui, chaque semaine, recevait un bulletin sur la marche des études et les progrès réalisés. L'enseignement pratique s'alliait à l'instruction théorique et, à côté d'un laboratoire de physique et de chimie, la salle de récréation offrait à l'Enfant Royal l'occasion de s'intéresser à des jouets mécaniques. Aucun sport n'était négligé.

Mais si le Prince Farouk recevait l'éducation d'un Héritier Présomptif, le côté humain de Son caractère absorbait une large part de la sollicitude de Son Père ; et le Prince était élevé dans un esprit de digne simplicité qui frappait tous ceux qui L'approchaient et qui, aujourd'hui, approchent le Roi. L'esprit de charité envers les humbles, les déshérités Lui était inculqué ; tout jeune, Il s'intéressait au sort des serviteurs du Palais, trouvant un mot de bonté pour chacun ; durant l'été, au Palais de Montazah, l'Héritier

du Trône trouvait naturel d'accorder une part de Son intérêt aux petits bédouins des environs qu'Il rencontrait au cours de Ses promenades sur la plage. Un mot, un geste Lui attachaient déjà ces petits êtres.

Ce sentiment ira se développant à mesure que le Prince avançait en âge ; on Le verra, dès Son Avènement, le 6 Mai 1936, abandonner le tiers de Sa Liste Civile à l'Etat pour qu'Il l'affectât à des projets d'utilité publique. Il étudiera Son pays et l'état de Son peuple Se mêlant incognito à la foule de Ses sujets, entreprenant de lointaines excursions pour visiter de plus près les habitants vivant aux confins de Ses territoires ; Il instituera l'œuvre de la chaussure du pauvre ; les jours de fête, Il visitera les hôpitaux ; à Son Anniversaire de Naissance, le 11 Février 1944, Sa Majesté Se rendra dans la Haute-Egypte visiter les victimes de la malaria. Le Roi paie de Sa Personne et de Ses biens pour apporter quelque soulagement aux malheureux.

En Janvier 1938, Sa Majesté conclut son union avec Sa Majesté la Reine Farida. Les Souverains ont aujourd'hui trois Filles, Leurs Altesses Royales les Princesses Ferial, Fawzia et Fadia.

* * *

Rien de ce qui touche Son pays et Son peuple n'est indifférent au Roi. Renseigné par la presse qu'Il suit de très près, par Son entourage, par les rapports des administrations, le Roi Se met en mesure de tout savoir afin d'apporter Son concours personnel à tout ce qui concerne le bien moral et matériel de Ses sujets. Les Sociétés Savantes, les institutions philanthropiques et les entreprises commerciales et industrielles sont le constant sujet d'une sollicitude qui ne se dément jamais.

Sous l'égide de Sa Majesté le Roi Farouk, les plus belles destinées sont promises à l'Egypte.





SOLE II

FOUAD I^{er}
1868 - 1936

En 1916, le général Maxwell, alors commandant-en-chef des troupes britanniques en Egypte, demande au Prince Fouad de prendre en mains l'Association du Croissant Rouge, fondée en 1912.

La même année, le Prince fonde l'Oeuvre des Industries Féminines.

Aussi, en accédant au Trône le 9 octobre 1917, après le décès de son frère Hussein, le Prince Fouad s'était imposé à son pays et à son peuple, voire aux divers milieux de l'Europe, non seulement comme fils du Khédive Ismail, mais encore et surtout comme le grand artisan du progrès intellectuel et moral de l'Égypte. Il se présentait à ses sujets avec un bilan fort avantageux et dont il devait encore augmenter le crédit. A cette heure-là, l'Égypte lui devait déjà un essor considérable que, devenant Sultan puis Roi, Fouad Ier allait accroître.

Le pouvoir et ses charges, particulièrement lourds en raison des circonstances mêmes de l'époque, ne devaient point le détourner de la résolution prise trente ans auparavant. Au contraire même, un champ nouveau s'ouvrait à lui et dont il s'était jusque-là délibérément écarté. Souverain, la politique nationale devenait son domaine naturel. Il allait y mettre un patriotisme ardent et éclairé, une doigté et un tact à toute épreuve, une clairvoyance rare, une patience, une ténacité qui lui assuraient le triomphe final.

Ces événements sont encore trop récents pour qu'il soit permis d'en parler, mais qui n'a pas reconnu dans le Roi Fouad un patriote et un homme d'Etat de premier plan ? De toutes manières, c'est sous son Règne que l'Égypte fut dotée d'un régime constitutionnel dont les germes avaient été semés, à travers le XIX^e siècle, par Mohamed Aly et Ismail.

Le Roi Fouad mena donc de front deux campagnes généralement peu faites pour aller de pair, puisque l'une et l'autre exigeaient une concentration complète d'esprit et d'efforts. Par la campagne politique, il conduisit graduellement son pays vers l'indépendance ; et par l'autre, il l'outilla des instruments de sa grandeur morale.

On a vu le Roi Fouad à l'œuvre, réformant l'institution millénaire de l'Azhar, fondant l'École Faroukiah pour la Marine, introduisant le scoutisme en Égypte, patronnant les sports, fondant l'École de Calligraphie Arabe, instituant des prix pour l'introduction des majuscules et de la ponctuation dans l'écriture arabe, donnant une forte impulsion à la Société d'Entomologie, créant la Société de Papyrologie, posant les bases de l'Institut du Désert, créant le Musée Agricole, le Musée des Chemins de Fer, celui des Postes, dotant la langue arabe d'une Académie réunissant les plus hautes sommités égyptiennes et étrangères de cette langue, faisant de ses domaines agricoles des fermes en tous points modèles.

Tout le pays se ressent de son initiative et de son

intervention : enseignement public, législation, hygiène, entreprises philanthropiques et sociales, mouvements intellectuels, scientifiques et artistiques. A propos du Congrès de la Musique Arabe tenu au Caire, sur l'initiative personnelle du Souverain, le poète Ahmed Chawky dit de Lui : « Le Roi Fouad a hérité la cellule créatrice de Son Ancêtre Mohamed Aly. Rien ne se fait dans le pays s'Il n'y met la main. »

En décidant de se rendre utile, le Roi Fouad voulut donner à son œuvre les aspects les plus variés. S'occupant à la fois du passé, du présent et de l'avenir, il dota son pays d'un centre d'archives historiques d'où, à chaque pas, la grandeur de l'Égypte apparaît. Il fit écrire l'histoire de ce pays par des auteurs éminents ; il convoqua au Caire des Congrès internationaux et fit représenter l'Égypte aux congrès tenus à l'étranger ; il partit lui-même à deux reprises, visitant l'Angleterre, l'Italie, la France, la Belgique, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Suisse, l'ambassadeur Suprême de son pays et de son peuple. Partout sur son passage, dans les Palais dont il était l'hôte officiel, dans les Universités et les compagnies savantes qui l'accueillirent parmi leurs membres et lui décernèrent leurs grades les plus hauts, ce n'étaient qu'hommages dus au Grand Monarque et au Médecin.

Mais tant d'efforts devaient se payer, et le Roi Fouad les paya de sa vie. Une maladie, légère à ses débuts en janvier 1934, s'aggrava de jour en jour parce qu'un bon patriote ne peut être qu'un mauvais malade. Et le Roi Fouad, qui avait triomphé de tout, succomba le 28 avril 1936.

Le veille, il avait demandé à ses médecins de le laisser une minute seul ; il vécut alors intensément d'une vie intérieure ; il revit mentalement tout son passé. Sans doute se souvint-il à cette minute de la règle de vie qu'il s'était assignée, de la résolution prise en 1886. Une profonde sérénité envahit son cœur ; car il avait pu, et avec quelle ampleur, se rendre utile à son pays et donner encore plus d'éclat à la Dynastie.

Mais si l'âme en paix, la conscience tranquille et satisfaite, le Roi attendait avec calme que la volonté de Dieu s'accomplît, le Père vivait à cette heure l'angoisse la plus poignante de Sa vie. Car, au loin, au-delà des mers, Son jeune Fils et Son Héritier recevait une dernière touche à l'éducation qui le préparait pour le Règne.

Comme il eût été doux et réconfortant pour le Roi Fouad de pouvoir, en ces minutes qui fuyaient, prodiguer à Son Fils les conseils que Lui dictait une si longue expérience de la vie, de pouvoir Lui signaler les embûches du chemin, de pouvoir L'initier aux mystères de la politique et jalonner pour Lui le dédale compliqué de Sa carrière qui commençait !

En rendant le dernier soupir, le Roi prononça le Nom de Farouk. Il Le confiait à Dieu au moment où Lui-même franchissait le seuil de l'Immortalité.

FOUAD 1^{er}

LE 15 janvier 1886,
le jeune Prince
Ahmed Fouad,
alors à Turin, annonçait
au Khédive Tewfik, Son

Frère Aîné, qu'ayant achevé son cours préparatoire à l'Institut International de cette ville, Il était admis à l'Académie Militaire ; Il ajoutait : « Lorsque j'aurai fini ma carrière académique et obtenu mon grade, *Je compte pouvoir me rendre utile* à notre chère patrie, non moins qu'à notre Dynastie, dans la charge qu'il plaira à Votre Altesse Royale de confier à un de ses plus dévoués et très affectionnés frères. »

Dans ces lignes trois mots révèlent déjà le caractère de ce jeune Prince de 18 ans, exilé de son pays, recevant de maîtres étrangers une éducation étrangère si différente de la sienne. On y voit une expression de volonté bien caractéristique du Roi Fouad ; ceux qui l'ont connu Prince ou Souverain savaient que quand il *comptait*, il allait de l'avant, convaincu que rien ne l'arrêterait dans sa marche, qu'aucun obstacle ne serait pour lui infranchissable, aucun problème insoluble. Prenant une résolution, il se mettait aussitôt à l'œuvre ; l'échec ne le rebutait point : il finissait par atteindre son but.

En comptant *pouvoir* se rendre utile, le jeune Prince ne se faisait guère d'illusion, ne se dissimulait ni le nombre ni la nature des difficultés qui entraveraient momentanément son œuvre. Car, ressentant toute l'amertume de l'exil, il n'ignorait rien des véritables causes qui avaient provoqué l'éloignement de son père hors d'Égypte, des raisons réelles qui l'écartaient de son Trône et de l'Empire africain qu'il avait fondé au prix de tant de sacrifices, de tant de labeur et d'angoisses. Le pouvoir qu'il lui fallait pour devenir utile, il ne devait donc le puiser que dans ses propres ressources, dans sa volonté de fer, dans son hérité glorieuse. Si les circonstances avaient été défavorables à son Père Ismail, celui-ci n'avait cependant pas moins accompli une œuvre de géant ; avant lui, Ibrahim, soldat et administrateur, se dressait en exemple ; et à la tête de tous, le Grand Mohamed Aly et son génie.

Au cours de son exil, le Prince Fouad ne perdra donc de vue ni sa Patrie ni sa Dynastie, et, comme pour ne pas être tenté d'oublier, pour ne pas risquer de se laisser envahir par l'atmosphère où il vivait, au détriment de son « cœur » national, pour affirmer, malgré le déclin de son Père, sa fierté d'Égyptien et la proclamer à son entourage d'élèves et de cadets étrangers, il ne manquera jamais, sur ses cahiers et ses livres scolaires, de faire suivre son nom du qualificatif « l'Égyptien ».

C'est dans ces sentiments d'un patriotisme vibrant et résolu que le Prince Fouad, après avoir rempli les charges

d'aide-de-camp du Sultan et d'Attaché Militaire Ottoman près de la Cour de Vienne, revint en Égypte en qualité d'aide-de-camp en chef de son neveu, l'ex-Khédive Abbas Hilmy. Il occupe cette charge pendant quelque temps, démissionne et repart pour l'Europe à achever une formation qu'il jugeait indispensable à quiconque veut être « utile ».

A son retour en 1906, il trouva l'occasion propice de servir.

L'Égypte éprouvait le besoin d'un développement intellectuel et scientifique intense ; besoin d'autant plus grand que l'enseignement était demeuré « routinier et scolaire », même dans son stade supérieur. La création d'une Université s'imposait donc et le Prince Fouad mit toute son âme à en assurer la réalisation. Par ses démarches personnelles, il réunit des fonds ; Sa Sœur, la Princesse Fatma, répond avec enthousiasme à l'appel ; Elle vend la majeure partie de ses bijoux et en abandonne le prix au projet en voie d'exécution. Le Prince recrute en Europe le corps enseignant nécessaire. Vingt ans plus tard, en 1927, le Président Doumergue rappellera qu'il avait connu le Prince avant de recevoir officiellement le Roi d'Égypte ; il se souvenait qu'étant Ministre de l'Éducation Nationale il accueillait souvent le Prince Fouad qui venait lui demander des professeurs et des livres pour l'Université du Caire.

Recteur, le Prince Fouad vécut toutes les vicissitudes de cette institution. Qu'importe qu'au bout de quelques années on n'en parle presque plus ; il reprendra son œuvre et dotera l'Égypte de l'Université que l'on connaît aujourd'hui.

De 1906, date de son retour en Égypte, jusqu'en 1913, le Prince Fouad ne fait que concevoir et créer. C'est la Société d'Économie Politique, de Statistique et de Législation qu'il fonde et dirige jusqu'en 1913. Pendant cinq années de présidence, il ne manqua qu'une seule fois aux réunions de la Société.

C'est ensuite l'Assistance Publique, puis l'Association pour Favoriser le Tourisme, le projet d'Exposition Pan-africaine dont la guerre de 1914 empêcha la mise à exécution.

Peu avant la conflagration mondiale de 1914, le Prince Fouad quitte l'Égypte pour l'Europe où il va s'occuper de sa candidature au Trône d'Albanie. La Grande Guerre le ramène dans son pays, où le Sultan Hussein lui confie la présidence de la Société de Géographie, fondée par leur Père, le Khédive Ismail, en 1875.



L'ÉVOLUTION NATIONALE DE

LE lecteur est averti qu'il ne trouvera dans ce récit de l'évolution nationale de l'Égypte durant les cinquante dernières années (1895-1945) que les événements marquants, les faits dignes de mémoire et les grandes étapes qui ont conduit de l'Occupation au Protectorat, du Protectorat à l'Indépendance et de l'Indépendance au Traité Anglo-Egyptien d'amitié et d'alliance et à la Convention de Montreux consacrant la Souveraineté de l'Égypte.

Ces réalisations nationales achevées sous le règne glorieux de Sa Majesté le Roi Farouk I ont été le couronnement d'une politique éminemment patriotique, réaliste et clairvoyante, dont l'épanouissement s'était progressivement effectué sous l'égide des illustres Souverains que furent le Grand Mohamed Aly, fondateur de la Dynastie Régnante et rénovateur de l'Égypte, Ismaïl le Magnifique, initiateur d'une œuvre grandiose, et Fouad I, premier Monarque Constitutionnel de l'Égypte Indépendante, dans des conditions diplomatiques que rendaient excessivement difficiles les rivalités internationales et les influences étrangères dont ils ont surmonté les obstacles grâce à leur haute sagesse et à leur esprit politique.

Comment se présentait la situation générale de l'Égypte lorsque le premier numéro de "La Réforme" parut en 1895 ?

L'Égypte avait perdu le Soudan depuis douze ans. Elle



L'EGYPTE

par VICTOR ADM

traversait une époque troublée résultant des événements de 1882. Elle connaissait de graves difficultés financières et politiques. Elle subissait, avec l'occupation, le contrôle britannique et une main-mise complète sur l'Administration. La stabilité gouvernementale était fonction de la soumission à l'Étranger.

C'est dans ces circonstances particulièrement délicates que le Khédive Abbas II avait succédé, trois ans auparavant, en 1892, à son père le Khédive Tewfik pacha. Boghos Nubar pacha était président du Conseil des ministres. Lord Cromer représentait le gouvernement de Sa Majesté la Reine Victoria. Le Ghazi Moukhtar pacha était Haut Commissaire de la Sublime Porte.

La plupart des personnages qui devaient jouer un rôle dans l'évolution politique du pays occupaient déjà des situations en vue. Le Prince Ahmed Fouad (futur Sultan, puis Roi) était aide-de-camp en chef du Khédive Abbas II, son neveu. Moustapha Kamel, futur chef du parti national, licencié en droit depuis peu, commençait sa campagne contre l'occupation de l'Égypte par les Anglais. Saad Zaghloul était dans la magistrature et membre du Comité de la Société de Bienfaisance Musulmane du Caire. Boutros Ghali, Mohamed Saïd, Hussein Ruchdy, Adly Yéghen, Abdel Khalek Saroit, Moustapha El Nahas et Mohamed Mahmoud, pour ne citer que les principaux, étaient dans la magistrature ou l'administration.

L'Égypte indépendante était en gestation.

CHAPITRE PREMIER

De l'Occupation au Protectorat.

A la mort du Khédivé Tewfik Pacha, le 7 janvier 1892, le jeune prince Abbas faisait ses études au Thérésianum de Vienne. L'Empereur François-Joseph mit immédiatement à sa disposition un yacht et

pe habituelle au palais d'Abdine.

Une petite difficulté avait cependant surgi: le jeune Souverain n'avait pas l'âge voulu par la loi, soit dix-huit ans révolus. Pour éviter une complication, le gouvernement,

Dès son avènement au pouvoir, Abbas II prit nettement position contre les Anglais. Il estimait que l'attitude de son père pouvait s'expliquer par la reconnaissance qu'il devait à l'Angleterre dont la venue en Egypte avait pour but initial de protéger le trône. Mais il ne se sentait, lui, aucunement redevable à la puissance occupante, et une fois sur le trône, il montra qu'il voulait agir librement. Il fut encouragé dans cette voie par son ancien professeur de droit à Vienne, Albert Rouillet bey, suisse d'origine, naturalisé hongrois, qui l'avait accompagné en Egypte et dont il avait fait son secrétaire.

Le Khédivé trouva des appuis non seulement dans les milieux nationalistes égyptiens, mais encore dans les cercles diplomatiques étrangers. Le marquis de Reverseaux, agent diplomatique de France, profita des dispositions du jeune Souverain pour faire revivre l'influence française. Le directeur de l'Agence télégraphique Havas avait reçu, de son côté, des instructions afin de se mettre à la disposition du Khédivé. Enfin, un comité composé de Rouillet bey, de M. Cavillot, doyen de la colonie française du Caire, ennemi acharné de l'occupation, et de quelques jeunes patriotes égyptiens, parmi lesquels se trouvaient Moustapha Kamel, Youssef Saddik, fonctionnaire au Palais, Ismail Chimi bey et Ahmed Chafik, également fonctionnaire au palais, fut constitué «afin de lutter contre l'usurpation des droits de l'Égypte par l'Angleterre», ainsi que le proclamait son statut secret. Par la parole et par la presse, les membres de ce comité critiquaient tout acte préjudiciable au pays.

On s' imagine sans peine combien étaient tendus, à l'époque, les rapports entre le Khédivé Abbas et le représentant de la Grande-Bretagne. Les démêlés avec les Anglais étaient généralement marqués, d'autre part, par des rapprochements qui allaient selon les circonstances, de la conciliation jusqu'à la soumission à



LE KHÉDIVÉ ABBAS HILMI II

une suite pour le ramener en Egypte. A son arrivée, la cérémonie d'investiture et la lecture de la dépêche du Grand Vizir du Sultan de Turquie le nommant successeur de son père, eurent lieu avec la pom-

avec le consentement du représentant de la Grande-Bretagne, décida de calculer son âge d'après l'annuaire lunaire de l'Égypte. C'est ainsi qu'Abbas II monta sur le trône sans que l'on dut recourir à un régent.

l'égard du Sultan. Le Khédive se rendait compte qu'il ne pouvait gouverner en dépit, à la fois, de la volonté de Londres et de Constantinople. Il excellait donc dans le jeu de l'équilibre, faisant figure à Constantinople de prince sincèrement loyal et dévoué chaque fois qu'il se dressait contre les décisions de Londres ou qu'il cherchait à gagner les bonnes grâces de l'Empereur François-Joseph ou de l'Empereur Guillaume, ou encore qu'il visitait certains pays d'Europe, contre le gré du Sultan.

Premiers incidents.

Abbas II manquait de souplesse et de doigté. Son attitude vis à vis des Anglais se traduisait toujours par des coups d'éclat dont la conséquence était invariablement réglée au détriment de son prestige et de son autorité. Mais parce que telle était sa nature, ses faits et gestes, attentivement suivis par les nationalistes, parvenaient à la foule et lui valaient une certaine popularité. Un de ses mémoralistes, ancien fonctionnaire de la Cour Khédiviale, écrit que la première fois qu'Abbas II alla, un vendredi, prier à la Mosquée de Sayedna El Hussein, les Cairetes dételèrent les chevaux et traînèrent eux-mêmes sa voiture jusqu'à la Mosquée. Et il constatait que «le sentiment national, endormi depuis le mouvement arabiste, se réveilla et le peuple espéra se voir bientôt libéré de la présence des occupants».

Le premier incident entre le Khédive et les Anglais fut réglé à son désavantage. Sur la demande de Lord Cromer, qui réclamait le départ de son secrétaire Rouillet, le Khédive consentit à lui accorder un congé de trois mois à passer hors d'Egypte, après lequel il ne revint plus.

Quant à son premier acte d'indépendance, ce fut le changement de son ministère présidé alors par Mustapha Fahmy pacha connu pour ses tendances anglophiles. Profitant de sa maladie, il le remplaça, sans consulter le représentant diplomatique anglais, par Fakhy pacha, ministre de la justice. Lord Cromer s'y opposa, ordonna aux hauts fonctionnaires anglais de s'abstenir de tout travail, et en avertit Londres. L'ordre arriva bientôt, déclarant que le Khédive ne pouvait former de Cabinet

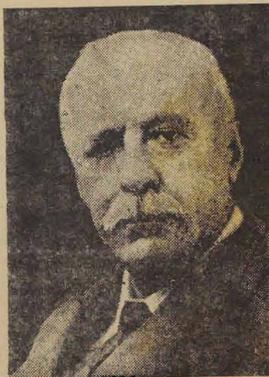
sans le consentement du représentant de Sa Majesté Britannique.

Lord Cromer ne voyant pas de Fakhy pacha, ni le Khédive de Moustapha Fahmy pacha, on eut recours comme dans l'affaire Rouillet, à un moyen-terme. On proposa Riaz et le cabinet fut formé en 1893. Le Khédive dut promettre de ne pas changer de ministère sans consulter le gouvernement anglais et écrire ce que Cromer lui dicta: «Je suis très désireux de cultiver les relations les plus amicales avec l'Angleterre, et tout prêt à accepter les avis du gou-

«Je suis très content du Khédive. Je l'embrasse de tout mon cœur. Qu'il soit convaincu qu'il jouit de ma haute bienveillance. J'approuve entièrement sa conduite et je suis sûr de ses sentiments à mon égard. Il a bien fait de retarder son voyage à Constantinople. C'était sage et prudent. Je sais que c'est par intérêt pour le pays que je lui ai confié. Quand il viendra ici, cela me fera plaisir de le voir, et il doit être convaincu, en attendant, de mon estime et de ma bienveillance.»

Abbas II partit, accompagné d'une suite nombreuse, comprenant: Tigrane pacha, ministre des affaires étrangères, et un grand nombre de notables parmi lesquels nous citerons quelques uns des plus connus, tels qu'ils sont notés dans les gazettes de l'époque: Aminé Fikri bey, Ismail Maher bey, Ismail Sami bey, Ahmed Ziwer bey, Ahmed Zulficar bey, Hassan Madkour bey, Hefni Kamel bey, Aziz Sabey bey, Abbas El-Daramalli bey, Kassem Amine bey, Mohamed Mohab bey, Youssef Talaat bey, Cheikh Aly Youssef, Ahmed Rateb, Ahmed Loufi El-Sayed, Saad Zaghloul, ainsi que des fonctionnaires de la Cour.

Le Sultan fit au jeune Khédive un accueil très chaleureux: réceptions, garden parties, déjeuners, dîners de gala, représentations théâtrales, grades et décorations, rien ne fut épargné; «mais, constate son mémoraliste, pas une seule parole d'encouragement, la question politique ne fut pas abordée: ce fut une réception».



LORD CROMER

vernement de Sa Majesté Britannique sur toutes les questions importantes». L'armée d'occupation fut renforcée.

Premier Voyage à Constantinople.

En juillet 1893, un an et demi après son avènement et six mois après son premier conflit grave avec les Anglais à propos du Cabinet, Abbas II manifesta le désir d'aller à Constantinople remercier le Sultan pour sa nomination. Il avait l'espoir de trouver auprès d'Abdul-Hamid un encouragement dans sa politique à l'égard des Anglais. Son mémoraliste dit, à ce propos, qu'une lettre que son grand-père, Ismail lui avait envoyée, le 15 février 1893, était de nature à lui donner cet espoir. Ismail y répétait à Abbas II ce que le Sultan lui avait dit lorsqu'il apprit qu'Abbas, vu la situation politique de l'Egypte, ne pouvait, à ce moment-là, aller à Constantinople lui rendre ses hommages.

Incident avec Kitchener.

A son retour en Egypte, Abbas II ne cessa de faire aux Anglais des reproches sur leur soi-disant manque de respect ou même à propos de peccadilles. Cependant Cromer veillait, ne voulant pas laisser les choses aller trop loin.

Une occasion de mâter le Khédive, et d'amoindrir son prestige aux yeux du peuple se présenta bientôt. Le 3 janvier 1894, à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au trône, Abbas passa en revue les bataillons égyptiens de la garnison du Caire, il en fut satisfait. Le lendemain, il partit pour la Haute Egypte également dans le but d'inspecter le reste de son armée. Mohamed Maher pacha, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, l'accompa-

gnait. A Korosko, la garnison fut passée en revue, et le Khédive loua sa bonne tenue, tandis qu'à Wadi-Halfa, où il y avait le gros de l'armée, Son Altesse, en sa qualité de chef suprême, se permit de faire des observations sur deux bataillons, commandés par des Anglais, ce qui mécontenta ces officiers, et le Sirdar Kitchener donna sa démission: «Le Khédive, écrit un témoin de l'époque, lui assura qu'il n'avait nullement des mauvaises intentions en faisant les critiques, qu'il ne le visait pas personnellement, mais que, jaloux de la tenue martiale de ses soldats, il avait voulu attirer l'attention des deux commandants sur la nécessité d'y veiller, ajoutant que la démission le contrariait. Kitchener la retira, mais avertit immédiatement lord Cromer de ce qui venait de se passer. Celui-ci menaça le Khédive, s'il ne faisait pas amende honorable, de placer le commandant de l'armée d'occupation à la tête de l'armée égyptienne. Avant même de rentrer au Caire, Abbas II fut obligé de signer une lettre adressée au Sirdar pour le féliciter de la bonne tenue de ses troupes: «Il m'est agréable, disait-il, de féliciter les officiers, tant Egyptiens qu'Anglais, qui commandent mon armée, et je suis heureux de constater les services rendus à mon armée par les officiers anglais.» Sur l'ordre de Cromer, la lettre fut traduite en arabe et publiée dans tous les journaux. Maher pacha, soupçonné d'avoir influencé le Khédive, fut transféré au gouvernement du Canal de Suez.

«Le pays ne manifesta que plus d'enthousiasme, par la voie de la presse surtout, pour un jeune et intrépide souverain qui bravait ainsi les Anglais. Mais Abbas fut déçu. Il aurait aimé voir les Egyptiens témoigner de l'indignation. Mais l'âme du peuple n'était pas encore assez sortie de sa torpeur pour pouvoir comprendre tout ce qu'il y avait d'insultant pour la nation dans cet acte de Cromer.

« Entre cette force tenace qui, ostensiblement, cherchait à rabaisser son autorité, et la léthargie du peuple, qui n'avait pas encore compris comment le seconder, Abbas se sentit isolé et dut se résigner. Pendant un certain temps, alors, il s'occupa presque exclusivement de ses intérêts personnels et de l'accroissement de sa fortune. Les Anglais le laissèrent faire.

«Néanmoins Cromer trouva toujours en lui, dans les questions importantes, un adversaire tenace. Le Khédive menaça même deux fois d'abdiquer, mais le dictateur sur chaque fois trouver une porte de sortie pour éviter un dénouement défavorable à la cause anglaise».

En avril 1894, le ministre Riaz, démissionnaire, fut remplacé par Nubar qui prit tous les collègues de son prédécesseur dans le nouveau cabinet. La crise avait été provoquée par l'incident des frontières volontairement grossi par Riaz pacha.

Intrépide et courageux.

Ce retour en arrière était nécessaire. Il nous permet de mieux connaître le Khédive Abbas, sa politi-

que et ses tendances, de mieux comprendre ses attitudes, en ce début de 1895 où «La Réforme» écrivait dans un article:

Le Khédive Abbas pacha Helmi qui gouverne l'Égypte, a eu en 1895, 21 ans.

«La Réforme» le qualifie de courageux et d'intrépide.

Le «Times», le qualifie d'un gamin turc frotté d'un léger vernis viennois.

En très peu de temps, le Khédive a su gagner toutes les sympathies de son peuple. Il a aboli ou réduit les taxes, et gouverne avec justice. Il lutte contre la domination anglaise et la tutelle de Lord Cromer.

C'est le véritable fondateur du Parti National Egyptian.



LE KHÉDIVE ISMAIL

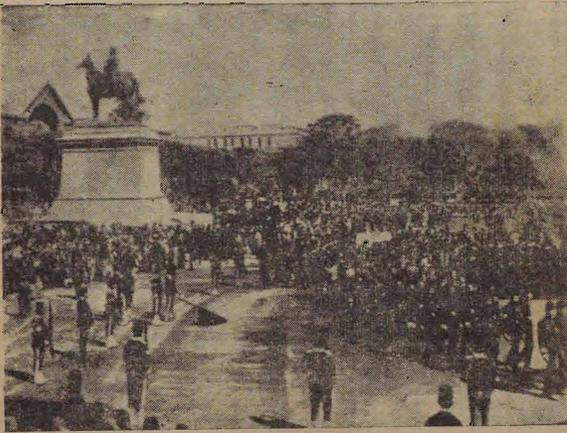
1895

MALADIE ET MORT D'ISMAIL EN EXIL

Nous voici donc en 1895.

Le 1er janvier, parvinrent au Caire des dépêches de Constantinople annonçant que la santé de l'ancien Khédivé Ismail faisait l'objet de très graves inquiétudes. La nouvelle produisit une très profonde impression. Le souverain exilé avait laissé le souvenir d'un grand monarque, sa-

Helmi et Ahmed Fouad partirent aussitôt pour Constantinople afin d'être auprès de leur père, tandis que le prince Hussein Kamel faisait au Caire des démarches pour que l'auguste malade fût autorisé à rentrer en Egypte dont le climat tempéré, avaient dit les médecins de Constantinople, convenait mieux à son état de santé. Mais par trois



Les funérailles du Khédivé Ismail au passage du cortège Place de l'Opéra (aujourd'hui Place Ibrahim pacha) au Caire.

ge et éclairé. La légende de prodigalité dont on avait entouré sa personnalité ne trouvait audience que dans des milieux particuliers ou mal informés. Ceux qui savaient à l'époque, ceux qui le surent plus tard, ceux qui le comprirent et qui l'ont fait comprendre par la suite, tel le juge américain aux Tribunaux Mixtes, M. Crabitès, quarante ans plus tard, dans un ouvrage très remarqué, ont toujours apprécié ou ont pu apprécier les hautes qualités du Monarque, sa forte personnalité, sa clairvoyance dont l'expression, combien saisissante aujourd'hui, se résumait d'une manière lumineuse dans sa fameuse formule prophétique : « L'Egypte n'est plus en Afrique; nous faisons partie de l'Europe ».

En apprenant l'état grave de l'illustre exilé, les princes Ibrahim

fois le conseil des ministres rejeta cette demande sous prétexte que le retour d'Ismail eût pu créer des complications avec les Anglais.

La douloureuse nouvelle de la mort d'Ismail fut connue au Caire le matin du 2 mars. Le défunt ayant demandé de reposer en terre égyptienne, les mesures furent immédiatement prises pour le transfert de la dépouille à bord d'un paquebot de la Khédivial Mail. Des obsèques grandioses furent faites à l'ancien monarque le 12 mars au Caire en présence du Khédivé Abbas, qui s'était rendu à Alexandrie pour recevoir les restes mortels du prince, des fils du défunt, du Ghazi Mohamed Moukhtar pacha, des princes, des dignitaires de la Cour, des ministres, des consuls et des notables. Le cortège se rendit de la gare à la Mosquée d'El-Rifaï où

eut lieu l'inhumation, entre une double haie de soldats de l'armée égyptienne. Cent coups de canon furent tirés à Alexandrie, à l'arrivée de la dépouille, et cent un au Caire, au moment de l'inhumation.

Le dernier hommage de l'Egypte à Ismail était justifié par l'immense personnalité du Monarque disparu. Sur la route de l'exil, aux premiers jours de juillet 1879, en arrivant à Naples, le Khédivé destiné écrivit au Grand-Vizir la lettre suivante :

« J'ignore l'existence des javeurs et des bienfaits dont Sa Majesté (le Sultan) m'a comblé. J'ai fait appel à sa puissance pour me protéger contre une pression étrangère; je viens de traverser seize années bien remplies; sous mon administration, l'Egypte avait été couverte d'un réseau de chemins de fer; elle avait considérablement étendu la canalisation qui féconde la richesse du sol; elle avait créé deux grands ports, à Suez et à Alexandrie; elle avait détruit dans l'Afrique Centrale la source de l'esclavage, et fait flotter le drapeau de l'Empire dans les contrées où il était encore inconnu; elle avait vu s'achever et livrer au monde le canal des deux mers; et, enfin, après de longues résistances, elle avait inauguré, chez elle, sa réforme judiciaire qui, en mettant un terme aux lenteurs résultant de la multiplicité des juridictions étrangères et imposant à la distribution de la justice la promptitude qui la rend profitable, préparé pour l'avenir les moyens d'établir l'harmonie d'une bonne justice dans le contact des civilisations de l'Orient avec les civilisations étrangères... »

Jugeant l'œuvre d'Ismail, Mme Juliette Adam écrivait en 1922 :

« J'ai vu plusieurs fois le Khédivé Ismail à Rome :

« Ses regrets d'être éloigné de l'Egypte étaient étonnants, car ce qui dominait dans ses regrets, était bien plus le chagrin de ne plus pouvoir être en rien utile à son pays que la perte de sa situation.

« Il a fait beaucoup pour l'Egypte. Jusqu'à ce jour la grandeur de cette Egypte, son degré de civilisation occidentale, lui sont dus.

« Les Egyptiens qu'Ismail a formés par une éducation européenne, existent encore et continuent de diriger avec succès les affaires qui leur étaient confiées.

« La dette qui fut la cause de la destitution du Khédivé Ismail est toujours impayée, sous le régime de la puissance qui a trouvé dans ce non-paiement le prétexte d'une destitution. »

A la Cour Khédiviale

Après l'examen par le Conseil de la Cour du testament du Khédivé Ismail et des décisions prises rela-

LE RÉVEIL DU NATIONALISME

Moustapha Kamel.

Ainsi qu'on vient de le dire, le Khédivé Abbas fut le véritable fondateur du parti national égyptien.

Voulant se rendre compte de l'état de l'enseignement, qui laissait alors à désirer, le Khédivé Abbas



MOUSTAPHA KAMEL.

avait visité, en novembre 1892, les écoles secondaires et supérieures. Durant sa visite à l'École de Droit, il assista au cours, puis il fut reçu par les étudiants réunis. Parmi ceux-ci se trouvait un tout jeune homme nommé Moustapha Kamel qui récita un poème de bienvenue, lequel le signala à l'attention d'Abbas II. Quelque temps plus tard, des manifestants attaquaient les bureaux d'un journal de langue arabe du Caire à cause de son opposition à l'esprit national. Les manifestants étaient conduits par Moustapha Kamel. Il n'en fallait pas davantage pour le désigner à la sollicitude khédiviale. Abbas II s'attacha le jeune licencié parmi un entourage qui devait instituer le noyau du parti nationaliste. Il l'avait envoyé à la Faculté de droit de Toulouse où il obtint sa licence. A son retour en 1894, le Khédivé conclut avec son protégé un pacte secret pour combattre l'occupation et se rencontra fréquemment avec lui ainsi qu'avec les membres du comité

tivement à la succession, le prince Ahmed Fouad donna sa démission d'aide de camp en chef du Khédivé Abbas II et fut remplacé par Abdel Halim Assém pacha.

dont il a été parlé plus haut, à la mosquée de Cheikh El-Tabri, dans le voisinage du palais de Koubbeh.

Campagnes en France :

Mais Moustapha Kamel ne devait pas tarder à retourner en Europe où le Khédivé l'envoya pour défendre les intérêts de l'Égypte contre l'occupation anglaise, soit par des écrits, soit par des conférences. Moustapha Kamel trouva un vaste champ d'action surtout en France, ne négligeant ni interviews, ni articles, ni discours. Madame Juliette Adam, publiciste et écrivain connue et influente, captivée par l'ardeur du jeune patriote, le prit sous sa protection et l'aïda dans sa lutte. La question d'Égypte vint à l'ordre du jour à la Chambre et au Sénat, et les Français espèrent qu'avec le Khédivé et le parti national, la France arriverait à regagner son influence de jadis dans la vallée du Nil.

Comment Moustapha Kamel fit-il la connaissance de Juliette Adam ? La journaliste française raconte sa première rencontre dans son livre «L'Angleterre en Égypte» paru en 1922 :

Il vint en France vers la fin du mois d'avril 1895. Sa première œuvre de propagande fut un tableau représentant la France libératrice des peuples opprimés. Après d'elles, l'Amérique, la Belgique, l'Italie et la Serbie : plus bas l'Égypte enchaînée par l'Anglais qui occupe le Nil. Ce Nil est représenté sous la figure d'un grand vieillard.

Moustapha Kamel présenta ce tableau avec un appel émouvant des Égyptiens au Président de la Chambre française le 5 juin 1895.

Il partit ensuite pour Toulouse où il prononça son premier discours politique le 4 juillet 1895.

De Toulouse il m'écrivit une première lettre dont voici le texte :

Toulouse, le 12 septembre 1895.

«Madame,

«Je suis encore petit, mais j'ai des ambitions hautes. Je veux, dans la vieille

«Égypte, réveiller la jeunesse. Ma patrie, dit-on, n'existe pas. Elle vit, Madame, je la sens vivre en moi avec un amour tel qu'il donnera tous les autres et que je veux lui consacrer ma jeunesse, mes forces, ma vie. J'ai 21 ans, je viens de conquérir ma licence en droit à Toulouse.

«Je veux écrire, parler, répandre l'enthousiasme et le dévouement que je sens en moi pour mon pays. On me répète que je ne puis tenter l'impossible. L'impossible me tente en effet.



Mme JULIETTE ADAM

«Aidez-moi, Madame, vous êtes à tel point patriote que vous seule pouvez me commander, m'encourager, m'aider.

«Agréez, Madame, mes respectueux hommages.

MOUSTAPHA KAMEL.

P.S. — En même temps que cette lettre vous recevrez une petite brochure sur le «Péril Égyptien», qui, je l'espère, vous intéressera...»

Je répondis à Moustapha pour l'assurer de mon concours. Je reçus de lui de chaleureux remerciements. Il m'envoya plus tard une autre lettre datée de Paris me demandant une entrevue, que je lui accordai immédiatement.

Je vis arriver un très jeune homme qui me parut avoir au plus 18 ans.

— Vous m'avez trompé, lui dis-je en riant, vous n'avez pas 21 ans.

— Je les ai Madame, et bien sonnés.

Après quelques paroles échangées, je devinaï combien était pré-

coce la maturité de ce jeune esprit, combien déjà il avait soupesé la possibilité d'être ce qu'il appelait : le tribun de l'Égypte.

Ses projets très hardis me semblaient à la fois irréalisables et réalisables.

rien, réduit à néant toute velléité d'indépendance au pays des Pharaons.

Le jeune Moustapha Kamel était resté à Paris sur le conseil de Mme Juliette Adam, et il avait fait à la Société de Géographie de France

Moustapha Fahmy succède à Nubar.

Le refus du Cabinet Nubar d'autoriser le retour en Égypte d'Ismaïl pour s'y soigner avait indisposé le Khédive Abbas. Avant son départ pour Constantinople, cette année-là, Abbas II comptait l'amener à se démettre mais il craignit de provoquer un incident semblable à celui de 1893. Ce fut donc à son retour qu'il décida un changement ministériel. Il s'en ouvrit à lord Cromer et, pour obtenir son consentement, il lui fit savoir qu'il agréait le retour de Moustapha Fahmy pacha dont tout, pourtant, le séparait. Lord Cromer accepta et c'est ainsi que Moustapha Fahmy revint au pouvoir le 12 novembre 1895, pour y rester, cette fois, treize longues années.

La démission de Nubar pacha suscita des commentaires divers. Nous citons « La Réforme » :

Opinion anglaise : Le « Times » regrette profondément la retraite de Nubar pacha, étant le plus capable et le plus illustre homme d'Etat en Orient ; il espère que la politique de Nubar pacha sera continuée par Moustapha Fahmy qui a déjà donné des preuves de loyauté, s'inspirant des idées britanniques.

Opinion française : Le « Temps » déclare que Nubar pacha est le dernier homme d'Etat égyptien et que l'occupation anglaise empêchera le pays d'en produire d'autres.

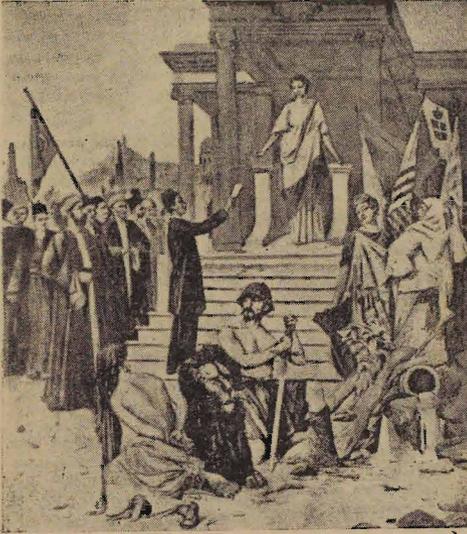


Tableau présenté par Moustapha Kamel au Président de la Chambre française le 5 juin 1895

A l'action.

A dater de ce jour, Madame Juliette Adam prit Moustapha Kamel sous sa protection et l'aïda à accomplir la mission pour laquelle le Khédive l'avait envoyé en Europe. Elle lui publia des articles dans la « Nouvelle Revue » qu'elle dirigeait. Elle lui fit connaître tous les hommes de valeur qui pouvaient s'intéresser à l'Égypte. Elle lui donna une à une l'amitié de ses aînés, parmi lesquels ses plus intimes furent Pierre Loti et Marchand. Elle lui créa des relations précieuses dans la Presse française, relations qu'il saura très habilement intéresser à sa cause. Il utilisa plus tard la situation d'autres pays, en Angleterre même. « Et cela, écrit-elle, au moment où les Anglais croyaient avoir définitivement arrêté tout élan du patriotisme égyptien.

une conférence qui fut publiée le 15 décembre 1895 dans la « Nouvelle Revue » et qui avait pour titre « L'Absorption par l'Angleterre ». Il y rencontrait tous les jours des Egyptiens de passage ainsi que des journalistes français du Caire et de Paris qui s'intéressaient au mouvement nationaliste. A la suite d'un discours prononcé par Moustapha Kamel à l'ambassade de Turquie à Paris le jour anniversaire du Sultan et les hommages que les étudiants égyptiens, ayant à leur tête Moustapha Kamel, exprimèrent ensuite au président de la République, à l'Élysée, où ils s'étaient rendus en députation, la presse anglaise avait critiqué l'intervention des étudiants égyptiens dans la politique. Moustapha Kamel adressa alors à lord Salisbury une longue lettre exposant les revendications de l'Égypte et demandant son évacuation par les Anglais.



MOUSTAPHA FAHMY Pacha

Opinion égyptienne : Il sort de l'ensemble des publications faites par les journaux égyptiens que Nubar pacha, quoique anglophile, était l'homme d'Etat le plus indépendant et le moins soumis à la pression étrangère. Il ne relevait que de lui-même et agissait de sa propre autorité.

Opinion des fonctionnaires anglo-égyptiens : L'Egyptian Gazette déclare que Nubar pacha, comme homme d'Etat remarquable, était inférieur à ses subordonnés anglais.

Moralité : Ingratitude et soupir de délivrance, attestant une fois de plus que Nubar était un maître.

ment de cœur que nous avons constaté dans notre précédent numéro l'état d'esprit de l'occupation, envisageant l'éventualité d'une catastrophe qui pourrait englober dans le tourbillon de la politique les ministres du Khédivat.

Aussi nous étions-nous hâtés d'enregistrer avec plaisir la nouvelle que nous transmettait l'agence Reuter la semaine dernière, d'après laquelle les puissances seraient d'accord pour maintenir le «statu quo» en Orient.

Mais depuis, des nouvelles contradictoires plus alarmantes que rassurantes, sont parvenues qui font envisager à tous sombrenement l'avenir. Nous aimons à croire qu'en tout état de cause l'Egypte sera mise par les puissances hors de la question d'Orient ; on est cependant forcé de reconnaître qu'elles ne songent guère à cette heure à l'Egypte, tandis que la prévoyante Angleterre prend déjà ses mesures pour assurer son butin naturel, «Lors du tourbillon qui pourrait englober les ministres du Khédivat».

Nous n'avons pas vu avec quel plaisir un nouveau régiment anglais débarquer l'autre jour à Alexandrie ; nous ignorons d'un autre côté de quel œil le corps diplomatique au Caire envisage l'éventualité d'une catastrophe en Orient, mais nous croyons que, tandis que l'escadre anglaise stationne à Salonique, que les navires de guerre autrichiens, italiens et allemands vont prendre position en face de Smyrne, enfin que les deux croiseurs américains se rendent à cette Alexandrie, nous croyons, disons-nous, que les escadres françaises et russes feraient bien de prendre leur mouillage la première à Alexandrie et la seconde à Port-Saïd.

Leur présence dans les eaux égyptiennes ne nuirait aucunement à l'Angleterre, si ses intentions sont bonnes, ainsi qu'elle prend soin de nous l'affirmer chaque jour ; tandis qu'elle aurait au contraire un effet salutaire sur la question d'Orient et lui donnerait certainement une autre direction.

Dans tous les cas, elle rassurerait un peu les Egyptiens qui savent, par expérience, le cas qu'il faut faire des assurances désintéressées de l'Angleterre.

1896

LA QUESTION D'ÉGYPTE

Au début de 1896, «La Réforme» publiait l'article suivant sous la signature de Jean Martin :

LA QUESTION ÉGYPTIENNE... A CETTE HEURE

La Question Egyptienne, ouverte le 11 Juin 1882, n'a pas encore reçu de solution, contre les vœux déclarés des Egyptiens et les secrets desirs des Anglais. Les premiers veulent voir le pays évacué un moment plus tôt ; les seconds attendent avec une impatience peu dissimulée, le moment où ils pourront s'approprier définitivement de l'Egypte, ou tout au moins d'y établir leur protectorat.

On l'a vu dans la question Sino-Japonaise. Les puissances sont difficiles à émuovoir. Leur attention ne s'éveille qu'au moment précis où leurs intérêts sont en danger.

Il est clair que les puissances sont intéressées au premier degré dans la question d'Egypte. Si, à la suite d'un conflit, elle est portée à l'ordre du jour en Europe, il est certain qu'elles se prononceraient en faveur de la neutralisation de la vallée du Nil et de son internationalisation. Par conflit, nous entendons parler d'une hostilité déclarée entre les deux pouvoirs existant en Egypte, l'autorité Khédiviale et l'Occupation.

Il y a eu un commencement de conflit dès l'avènement au trône de Son Altesse Abbas Hilmi ; il a existé à l'état latent, jusqu'au rappel au pouvoir de Son Excellence Nubar Pacha, il y a eu d'inappréciables résultats ; la France tout entière, la Russie, l'Allemagne et l'Autriche se sont prononcées en faveur du Khédive ; l'Egypte a eu la visite significative des escadres françaises et russes, enfin la répu-

tation du marquis de Reverseaux s'est affirmée dans le champ, quoique étroit, de la politique égyptienne, et a rendu toute naturelle sa nomination au poste d'ambassadeur de France à Madrid.

L'intimidation, à laquelle l'Angleterre a souvent recouru, a eu pourtant raison de l'indépendance manifestée par S. A. le Khédive ; ce fut un tort. Le jour où Abbas-Hilmi s'est révélé Maître, l'occupation anglaise, malgré l'augmentation de son effectif, s'est vue en péril. Or, nous pouvons l'affirmer, rien n'est plus redouté par l'Angleterre qu'un conflit de ce genre.

En revanche, rien n'est plus souhaité par elle qu'un conflit à l'étranger, un conflit à issue fatale, comme celle, qu'a failli avoir le choc des intérêts européens en Extrême-Orient. C'est que depuis treize ans que l'Angleterre occupe l'Egypte, elle ne cherche que l'occasion de mettre définitivement la main sur elle, et cette «occasion» rien ne peut la lui fournir mieux qu'une guerre.

Lors du conflit entre les puissances en Extrême-Orient, nous avons vu avec quelle précision l'escadre anglaise nous a visités en Egypte. Sans les concours de l'Allemagne, sans la bonne volonté du Mikado à reconnaître le bien fondé des représentations collectives qui lui étaient faites, c'était la guerre, et on a vu, de quelle adroite manière, l'Angleterre s'était abstenue de prendre part à la demande de révision du traité de Simonosaki, tout en conseillant au Japon la résistance.

Aujourd'hui, c'est un autre péril qui semble mettre l'Egypte à la merci de l'Angleterre : la question d'Orient. C'est avec un vif serre-

Libres chez nous, hospitaliers pour tous.

Le 14 Janvier 1896, Moustapha Kamel était de retour de sa première mission en Europe. Le 3 mars il prononçait à Alexandrie un discours qui fut entendu par une foule nombreuse, au Théâtre Abbas.

La «Réforme» écrivait le lendemain :

Moustapha Kamel commence sur un ton assez bas et semble psalmodifier. Peu à peu la voix s'élève, elle remplit facilement la salle et se fait entendre distinctement jusqu'au fond. L'orateur s'anime, s'échauffe, le geste d'abord rare, devient plus fréquent, la physionomie reste à peu près immobile. Les lèvres parlent seules.

La salle est curieuse à observer. Elle suit l'orateur avec une attention soutenue. Un chut énergique réprime le moindre à part avec son voisin. Les applaudissements s'élèvent à chaque instant, plus vifs et plus ardents au fur et à mesure que l'orateur développe son sujet.

Manifestement l'action de l'éloquence est grande sur cette assemblée qui compte un grand nombre de notables indigènes dans ses rangs. Moustapha Kamel est un orateur, c'est un fait incontestable.

Rendant compte du discours, «La Réforme» écrivait :

L'orateur a parlé de la bonne harmonie et des relations cordiales qui doivent exister entre les Egyptiens et les Européens établis en Egypte pour le plus grand bien du pays.

Ce sont des sentiments d'estime et de sympathie que le jeune patriote éprouve pour la population européenne d'Egypte, composée pour la plus grande partie d'amis sûrs et dévoués de sa patrie.

Libres chez nous, hospitaliers pour tous, telle est la devise que l'orateur a développée avec éloquence.

Il a déclaré qu'il respectait l'Angleterre et se faisait une haute idée de l'honneur britannique.

Le conférencier a traité ensuite la question de l'évacuation. Il en rappelle en excellents termes les engagements que la Grande-Bretagne a pris en face de l'Europe.

Et après avoir constaté que l'ordre le plus parfait règne en Egypte, il a demandé au gouvernement britannique de tenir la parole donnée. Car l'honneur anglais est engagé à ce qu'elle soit observée.

Les aspirations du peuple égyptien à l'indépendance sont incarnées dans le jeune Khédive Abbas Hilmi. C'est en lui que l'Egypte tout entière a mis sa foi et son espoir. C'est lui qui rendra au pays sa liberté et ses biens.

Après cette allusion au Soudan, l'orateur a fait une description idéale de l'Egypte de l'avenir, libre, hospitalière aux étrangers, ouverte aux idées nouvelles et au progrès, foyer de civilisation rayonnant sur tout l'Orient.

A son départ pour le Caire, Moustapha Kamel est salué par des milliers de patriotes qui lui remettent en souvenir de sa visite, une médaille d'argent spécialement frappée à cette occasion.

Première visite au Sultan.

Moustapha Kamel ne devait pas rester longtemps en Egypte. Le 1er août, il repart pour Paris, où il reprend contact avec les milieux égyptiens et journalistiques. Il prend part à la célébration de l'anniver-

saire du Sultan, comme à son habitude, puis il visite Berlin et Vienne, où il a des entrevues avec des hommes politiques et des journalistes. Le 27 octobre il arrive à Constantinople. Il descend au Pera Palace où il est, durant son séjour en Turquie, l'hôte du Sultan. Le lendemain, il est reçu par Abdul Hamid qui lui manifeste une grande bienveillance et lui recommande d'apprendre le turc. En souvenir de cette visite, le Sultan lui offre une tabatière en or sertie de diamants et d'autres pierres précieuses. Il quitte Constantinople le 11 novembre chargé d'honneurs et de promesses. Le Sultan lui avait dit : « Vous serez un grand homme et très bientôt puisque vous m'êtes loyal ».

Le Khédive en Europe.

En l'été de 1896, le Khédive se rend en Europe pour soigner sa santé. Moustapha Kamel l'y rejoint puis il se rend à Paris. De Paris il adresse une longue lettre à Gladstone, à laquelle le chef du parti libéral anglais répond que «l'heure de l'évacuation de l'Egypte avait sonné, mais que, n'étant plus ministre il ne pouvait rien faire dans ce sens».

LA CAMPAGNE DU SOUDAN

Le 8 janvier 1884, deux ans après les événements d'Arabi, l'Egypte était invitée à abandonner le Soudan. Le ministre Chérif protesta et donna sa démission en la motivant dans une lettre ainsi conçue :

«...Le gouvernement de Sa Majesté Britannique exige que nous abandonnions le Soudan. Nous n'avons pas le droit de consentir à cet abandon, parce que ce pays qui appartient à la Porte ainsi qu'à la Nation Egyptienne a été confié à notre garde. Le gouvernement de la Reine nous dit que l'Egypte doit suivre ses conseils sans les discuter. C'est là une violation du rescrit du 23 août 1878, suivant lequel le Khédive gouverne avec et par ses ministres. Nous démissionnons parce que nous sommes empêchés de gouverner selon la Constitution...»

Quelques années plus tard, le 13 mars 1896, l'Angleterre ordonna au gouvernement égyptien de décréter la conquête de ce même Soudan.

Pour financer la campagne, le gouvernement dut prélever un demi million de la Caisse de la Dette Publique. Il fut condamné en novembre 1896, par les Tribunaux mixtes, à rembourser cette somme à la Caisse et pour permettre aux Finances de s'acquitter, la Grande-Bretagne avança le demi million au gouvernement égyptien à titre de prêt.

Une proclamation du Khédive.

La campagne pour la reconquête du Soudan commença. Les troupes quittèrent le Caire, composées de forces égyptiennes et anglaises.

Adressant ses adieux aux troupes égyptiennes partant pour l'expédition du Soudan le Khédive Abbas leur dit :

«Officiers, sous-officiers et soldats,

«Vous partez maintenant en service actif et s'il plaît à Dieu vous ferez voter

devoir avec zèle et bravoure afin que, lorsque me parviendront les rapports de vos chefs, ils ne contiennent que des éloges à votre adresse, ce qui me causera une grande joie. Il vous faudra maintenir la bonne renommée de l'armée égyptienne, qui possède de si nobles et si glorieuses traditions. Je vois parmi vous des officiers qui n'ont quitté que tout récemment l'école militaire. J'aurai plaisir à apprendre qu'ils suivent l'exemple de leurs aînés et déploient de la bravoure et du courage pour servir notre chère patrie.

«Je prie Dieu de veiller sur vous et de vous tenir en Sa sainte garde».

Dans «La Réforme», ces commentaires :

Aujourd'hui que l'Angleterre a jugé que le temps était venu de reprendre le Soudan, le souvenir de Gordon et de la défense de Khartoum nous sont revenus à l'esprit.

D'abord on a fait beaucoup de progrès depuis cette époque dans la rapidité de la préparation des expéditions.

En 1884 on a perdu quatre mois et plus; en 1896 on a été prêt en 48 heures à marcher sur Dongola.

En 1884, on hésitait à délivrer Gordon; en 1896, on prétend sauver Kassala!

En 1884, les ministres de la Reine décidaient de ne pas souffrir l'ingérence du gouvernement égyptien dans les affaires des peuples du Soudan; en 1896, au contraire, d'autres ministres décident que l'Égypte doit reprendre ses possessions perdues.

On dira que les temps sont changés. La politique d'hier n'est plus celle d'aujourd'hui. La guerre a des nécessités cruelles et il valait mieux abandonner Gordon que de tenter une grande expédition pour le sauver!

Tout cela est possible.

C'est bien regrettable, seulement, que Khartoum n'ait pas pu tenir jusqu'à un changement de politique. On aurait dégagé Khartoum, en même temps que Kassala.

Appel à l'Allemagne.

La question d'Égypte posée en Europe, la campagne pour la reconquête du Soudan ouverte, voilà qui emplissait l'activité de Moustapha Kamel en Égypte et à l'étranger.

Le 27 janvier 1897, à l'occasion de l'anniversaire de naissance de

l'Empereur Guillaume II, le jeune patriote adresse un appel au peuple allemand, que publie le *Berliner Tageblatt*, et dans lequel il lui demande d'aider le peuple é-



Sirdar KITCHENER Pacha

gyptien à réaliser ses aspirations. Et tandis que le Roi de Siam visite le Khédive Abbas au Caire le 5 avril 1897 Moustapha Kamel arrive à

Berlin. La question d'Égypte était alors internationale, et le leader nationaliste frappait aux portes de toutes les chancelleries. Sa visite est mise en relief par toute la presse. Il expose aux journaux les revendications et les aspirations de son pays. Il s'entretient avec des hommes politiques. Il pose des jalons.

Rentré au Caire, il ne tarde pas à répartir de nouveau. Le 30 juin, il prononce un discours à Alexandrie. Il s'embarque le lendemain pour l'Europe. Il visite Constantinople, Budapest, Vienne, Paris et rentre au Caire le 10 octobre 1897.

En août 1898, il se trouve à Paris en même temps que le Khédive Abbas. Celui-ci avait visité Vienne et Berlin. Le Khédive est accueilli avec enthousiasme par les étudiants égyptiens de la capitale française lesquels avaient appris sa présence par une interview de Moustapha Kamel accordée à «La Libre Parole».

C'est à Paris que le Khédive fut informé de la victoire d'Omdourman qui consacrait la reconquête du Soudan, après une campagne de deux ans et demi.

1898

PRISE D'OMDOURMAN

Le lundi, 5 septembre, «La Réforme» appréciait comme suit la prise d'Omdourman et la personnalité du Sirdar Kitchener :

Sans distinction de nationalité, tous les habitants de l'Égypte se réjouiront des victoires remportées au Soudan par l'armée anglo-égyptienne, commandée par le Sirdar, Sir Horatio Kitchener.

La destruction de la puissance Mahdiste était un devoir d'humanité; nous saluons les braves soldats qui l'ont accompli, leurs officiers, anglais et égyptiens, et surtout leur général Kitchener pacha.

Nous envoyons en même temps un souvenir ému aux braves tombés sur le champ de bataille. Ils sont morts glorieusement pour le triomphe de la civilisation sur la barbarie.

Mais une figure attire l'attention du monde entier aujourd'hui, c'est celle du Sirdar Kitchener pacha.

S'il fallait le caractériser d'un mot, nous dirions que c'est avant tout un soldat et c'est certainement le titre qu'il prise le plus au monde.

Mais c'est un soldat moderne que le sirdar. Il a conduit ses troupes à la victoire, mais il a su d'abord organiser cette victoire et, à ce point de vue, la préparation de l'expédition du Soudan est, tout à fait remarquable.

L'armée égyptienne d'aujourd'hui est son œuvre. Certes il ne seurat pas juste d'oublier les deux prédécesseurs de Kitchener pacha, les généraux Wood et Grenfell, mais sans blesser personne, il est permis d'affirmer que la part du sirdar actuel fut prépondérante.

Selon une expression du regretté Goussio, félicitant Kitchener pacha au Cercle Khédivial d'Alexandrie, à la fin de la première année de la campagne, «on ne sait vraiment pas ce qu'il faut admirer le plus

de la façon scientifique dont le sirdar a mené sa campagne ou de celle dont il a su insuffler à son armée son âme de soldat.

Durant plusieurs jours, la presse d'Égypte donna les moindres détails sur les combats qui avaient abouti à la prise d'Omdourman et exposa les belles manœuvres du commandement dont l'effet fut d'écraser définitivement les Derviches.

La victoire de Kitchener n'a pas été coûteuse en hommes. Dès le 2 septembre les pertes étaient entièrement connues :

Officiers tués : 3.

Officiers blessés : 23.

Sous-officiers et hommes tués : 44.

Sous-officiers et hommes blessés : 300.

Les pertes des corps égyptiens étaient de 20 sous-officiers et soldats

indigènes tués; 221 sous-officiers et soldats blessés. Celles de l'armée anglaise s'élevaient à 2 officiers et 23 sous-officiers et soldats tués; 7 officiers et 99 sous-officiers et soldats blessés.

* * *

Trois jours après la victoire d'Omdourman, Kitchener pacha visita les ruines de Khartoum.

La ville a un aspect désolé, écrit le correspondant de «La Réforme» au Caire. Le Sirdar s'est rendu d'Omdourman à Khartoum en barque. A Omdourman le peuple manifesta la joie qu'il éprouvait de la défaite des Derviches. Il a acclamé l'armée anglo-égyptienne, qui est entrée triomphalement dans la ville.

rigeant vers Fachoda. Espérons que prochainement nous apprendrons la nouvelle officielle de cette arrivée et de cet établissement. N'oublions pas que les nouvelles arrivent lentement du Haut-Oubanghi, et qu'il faut attendre quelque temps encore avant de posséder cette heureuse nouvelle.

Cependant, la presque certitude que nous avons de notre établissement sur le Nil au moment de la marche sur Khartoum doit nous réjouir.

Le 10 septembre «La Réforme» donne comme certaine, l'arrivée du capitaine Marchand à Fachoda, sur le Nil Blanc.

Elle ajoute :

Le Khalife avait envoyé une reconnaissance dans cette direction, mais elle a été reçue à coups de fusil. Revenus à Omdourman, les Derviches ont trouvé les troupes anglo-égyptiennes, et c'est ainsi que la nouvelle est parvenue au Sirdar.

Le 12 Septembre, «La Réforme» annonce :

D'après des nouvelles reçues samedi de Londres et de Paris, Sir E. Monson, ambassadeur britannique à Paris, et M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, ont réglé provisoirement la question de Fachoda, dans un entretien qui a eu lieu mercredi dernier au Quai d'Orsay.

A cet effet des instructions ont été envoyées directement par les deux gouvernements au Sirdar Kitchener pacha ainsi qu'au capitaine Marchand.

L'incident devait, en effet, être réglé à l'amiable.

— Je suis ici par ordre de mon gouvernement et pour servir mon pays, avait dit le capitaine Marchand à lord Kitchener, et je ne quitterai mon poste que le jour où je recevrai, à cet égard, des instructions de mes chefs.

Et le capitaine Marchand ne quitta Fachoda que lorsqu'il eut reçu les instructions de Paris que son compagnon Baratier avait été prendre lui-même.

L'attitude pacifique de la France

Après son règlement, le «Temps» souligna l'attitude pacifique de la France dans un article reproduit par «La Réforme» du mercredi 9 novembre 1898 dont nous citerons le passage suivant :

Personne n'ignore — et c'est ce qui rend si inexcusable des procédés absolument superflus — que la France n'a nulle intention de demeurer à Fachoda, en l'air, sans support, loin de toute base. Tout le monde sait que la France ne commettra pas la faute de déchaîner une grande guerre pour un pareil motif.

Que si un cabinet anglais, plus soucieux de sa popularité éphémère à l'intérieur que des intérêts permanents du pays, oublie des traditions d'une paix presque séculaire et méconnaissant la solidarité des deux grandes nations libérales de l'Occident, s'appliquait à rendre difficile et humiliant un acte qu'il eut été aisé et avantageux de lier indissolublement au règlement des litiges connexes, il est trop évident que la France devra tout ensemble prendre conseil de ses intérêts, qui lui interdisent, tout comme ceux de la civilisation, d'en appeler à l'arbitrage de la force, et obéir à sa dignité en imprimant à ses relations avec le Royaume-Uni un nouveau caractère.

Il est des victoires, diplomatiques ou autres, qui se payent cher. A abuser d'un avantage momentané, à transformer une concession qui aurait pu avoir sa contrepartie en humiliation, à prendre aux frais d'une nation amie la revanche des échecs infligés autre part par une puissance rivale, on risque de déterminer l'orientation générale de la politique internationale dans un

sens directement contraire aux intérêts réels et permanents de son propre pays.

Une controverse locale, qu'il aurait été si simple d'isoler ou de trancher à la satisfaction mutuelle des deux parties, aura projeté son ombre malfaisante sur la situation internationale dans son ensemble. Le néo-impérialisme aura commencé son œuvre néfaste et remporté sa première victoire sur la paix du monde, la bonne volonté des peuples et la sagesse des gouvernements.

1899

LA CONVENTION ANGLO-ÉGYPTIENNE

Tandis que se poursuivaient les conversations au sujet de Fachoda, entre Paris et Londres, le Sirdar Kitchener pacha complétait la conquête du Soudan. Après qu'il eut hissé, à la reprise de Khartoum, le drapeau anglais à côté du drapeau égyptien, il marcha en décembre sur Galabat, puis libéra les provinces du Kordofan et de Sennar.

La reconquête devait être marquée le 19 janvier 1899 par une convention dont les signataires furent lord Cromer, en sa qualité de représentant de l'Angleterre, et Boutros Ghali pacha, représentant du gouvernement égyptien, et qui constituait un acte d'association à l'administration du Soudan.

Voici le texte de cet acte :

Article Premier. — L'expression « Soudan » en raison de la présente convention, s'applique à tous les territoires situés au-dessus du 22^e parallèle de latitude qui

1. N'ont jamais été évacués par les troupes égyptiennes depuis l'année 1882; ou

2. Qui, ayant été, avant la dernière révolte au Soudan, administrés par le gouvernement de Son Altesse le Khédive, ont été temporairement séparés de l'Égypte, et ont été reconquis par le gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement Égyptien agissant de concert; ou

3. Qui pourraient être dorénavant reconquis par les deux gouvernements agissant de concert.

Article 2. — Il sera fait usage simultanément des drapeaux britannique et égyptien sur terre et dans les eaux de tout le Soudan, excepté dans la ville de Souakim, où il sera fait usage du seul drapeau égyptien.

Article 3. — Le gouvernement suprême, militaire et civil, sera remis à un fonctionnaire dénommé « Gouverneur Général du

Pour malheureux et décevant qu'ait été l'incident, il devait avoir une heureuse influence sur l'avenir des relations franco-britanniques par la conclusion en 1904 de l'entente cordiale. Du point de vue égyptien, Fachoda et ses suites diplomatiques devaient priver la question d'Égypte de son caractère européen et faire de l'occupation un conflit circonscrit entre la Grande-Bretagne et l'Égypte.

Soudan, Il sera nommé par décret Khédivial sur la recommandation du Gouvernement de Sa Majesté Britannique et ne pourra être relevé de ses fonctions que par décret khédivial, et avec le consentement de Sa Majesté Britannique.

Article 4. — Les lois ainsi que les règlements et ordonnances ayant force de loi pour un bon Gouvernement du Soudan, ainsi que pour déterminer la forme dans laquelle il sera pris possession, disposé ou fait dévolution des propriétés de toutes sortes situées dans le territoire, pourront être, en temps nécessaire, modifiés ou abrogés par une proclamation du Gouvernement Général.

Les lois, ordonnances et règlements susdits pourront s'appliquer à tout ou partie des territoires dénommés et pourront, soit explicitement, soit implicitement, modifier ou abroger toute loi et tous règlements existants. Toutes proclamations de ce genre devront être immédiatement notifiées à l'agent et consul général de S.M. Britannique au Caire, et au Président du Conseil des Ministres de S.A. le Khédive.

Article 5. — Aucune loi, aucun décret, arrêté ministériel, ou aucun acte pouvant être décidé et promulgué par le gouvernement égyptien, ne pourra être appliqué au Soudan, ni à aucune de ses parties, à moins que le même acte ne fasse l'objet d'une proclamation du Gouvernement Général dans la forme déterminée ci-dessus.

Article 6. — En raison de la proclamation des conditions sous lesquelles les Européens de toutes nationalités seront libres de trafiquer avec le Soudan ou d'y résider, ou d'y acquérir des propriétés, aucun privilège spécial ne pourra être accordé à aucun sujet d'une ou plusieurs puissances.

Article 7. — Les droits d'importation à l'entrée au Soudan ne seront pas applicables aux marchandises venant du territoire égyptien. Ces droits, toutefois, le seront aux marchandises provenant de tous au-

tres territoires. Mais dans le cas de marchandises entrant par Souakim ou tout autre port de la Mer Rouge, ces droits ne pourront excéder les droits correspondants, applicables au même moment, aux marchandises entrant en Égypte par une autre voie. Des droits à la sortie peuvent être imposés sur les marchandises partant du Soudan, à des tarifs qui seront en temps voulu fixés par proclamation.

Article 8. — La juridiction des Tribunaux Mixtes ne sera étendue ni reconnue, pour quelque raison que ce soit, dans aucun point du Soudan, excepté dans la ville de Souakim.

Article 9. — Jusqu'à ce qu'intervienne la proclamation prévue ci-dessus, le Soudan, à l'exception de Souakim, restera soumis à la loi martiale.

Article 10. — Aucun consul, vice-consul ou agent consulaire ne pourra être accrédité, ni autorisé à résider au Soudan, sans le consentement préalable du gouvernement de S.M. Britannique.

Article 11. — L'importation et l'exportation des esclaves sont absolument prohibées au Soudan. Des mesures seront prises par proclamation pour donner plus de force à ce règlement.

Article 12. — Il est convenu entre les deux gouvernements qu'il sera porté une attention spéciale à l'observation des stipulations de l'acte de Bruxelles du 2 juillet 1890, concernant l'importation, la vente et la fabrication des armes à feu et de leurs munitions, ainsi que des liqueurs distillées et des spiritueux.

Signé: Boutros Ghali,
Cromer.

Démission de Lord Kitchener.

La campagne du Soudan complétée et la convention anglo-égyptienne conclue, lord Kitchener donna sa démission de Sirdar de l'armée égyptienne. Il est élevé à la pairie et reçoit un commandement en Afrique du Sud. Il est remplacé par Wingate pacha le 23 décembre 1899.

Mort de Nubar Pacha.

En l'été de 1899 parvenait en Égypte la nouvelle de la mort de Boghos Nubar pacha. L'ancien président du conseil s'était retiré à Paris après sa démission en 1895. Son état de santé laissait déjà à désirer et il s'était éteint dans une quasi disgrâce.

Dans « La Réforme » cet article qui dit en détail les services rendus

par cet éminent homme d'Etat auquel l'Egypte doit tant :

Nubar Pacha est mort à Paris dans sa soixante quatorzième année.

Dans sa longue carrière, il a été mêlé à un tel point à l'histoire de l'Egypte contemporaine que retracer sa vie équivaldrait à écrire l'histoire du pays depuis Méhémet Aly, et que juger son œuvre conduirait à examiner les raisons et les causes de la situation actuelle des Egyptiens et du Khédivat.

On comprendra que nous reculions devant une pareille tâche. Aussi bien n'est-ce pas le moment de tenter l'entreprise.

La mort estampe les contours des traits, elle ennoblit parfois les masques les moins sympathiques.

On parle bas dans la chambre des défunts et des sépulcres.

Exemple à suivre dans les jugements à porter sur ceux qui s'en vont, qu'on a accompagné une partie du chemin, et qu'on suivra bientôt soumis aux éternelles lois.

La critique est alors aussi inopportune que peu gênéresse. Le devoir de mettre en lumière ce qui était bon, ce qui était louable ce qui peut servir d'exemple aux générations qui nous accompagnent pour nous survivre s'impose au contraire étroitement.

Certes la vie publique de Nubar Pacha prête à la controverse et à la discussion et, en même temps que l'homme politique, il faudrait juger les événements auxquels il a été mêlé. Comment le faire sans parti-pris?

Il le faut tenter cependant.

Mais, et c'est par là que nous voulons commencer cette courte notice, la vie privée de Nubar pacha fut un modèle dont il convient de parler un fût-ce que pour essayer d'atténuer la douleur d'une famille inconsolable.

Nul père ne fut plus tendre et on se souvient encore de l'amer chagrin qu'il ressentit lors de la perte de sa fille bien-aimée.

Mais à côté de sa famille Nubar pacha gardait dans son cœur la mémoire de la patrie arménienne à l'indépendance de laquelle il fut toujours attaché.

Généreux et bienfaisant, il avait cette suprême qualité de ne jamais parler de ce qu'il faisait soit pour les pauvres, soit pour ses compatriotes, soit pour ses martyres.

Ce triple aspect du caractère de l'homme qui vient de disparaître mériterait de servir de préface à ce qui nous reste à dire de sa vie publique; il fut le plus tendre des pères, le patriote le plus convaincu, le plus bienfaisant des hommes.

Nubar pacha était né à Smyrne d'une famille arménienne. Il fit ses études en Suisse puis en France et vint en Egypte en 1842 en qualité



BOGHOS NUBAR Pacha

de secrétaire de Boghos bey, son parent, ministre des affaires étrangères de Méhémet Aly.

Deux ans plus tard il fut placé comme deuxième secrétaire interprète, auprès de Méhémet Aly, et bientôt, comme premier secrétaire interprète, auprès d'Ibrahim pacha qu'il suivit dans ses voyages en Europe et à Constantinople.

Il garda les mêmes fonctions sous Abbas Pacha, qui l'attacha — périlleux honneur — plus spécialement à sa personne et lui conféra le titre et le rang de bey.

En 1850 il fut envoyé en mission à Londres pour combattre les prétentions de la Turquie à l'égard de l'Egypte. Il réussit dans sa mission et les droits du descendant de Méhémet Aly furent reconnus.

Said pacha mit tout d'abord Nubar pacha en disponibilité, puis il le rappela bientôt pour le charger

de l'organisation du transit à travers l'Egypte pour les Indes. Il fallait fournir au plus tôt aux passagers et aux marchandises les moyens de transport entre Alexandrie et le Caire, et le chemin de fer du Caire à Suez fut construit avec rapidité, grâce à l'intelligence avisée de Nubar.

L'affaire terminée, nouvelle disgrâce d'une année, suivie d'un nouveau rappel. Nubar fut envoyé à Vienne et bientôt de retour il ne quitta plus Saïd.

Le rôle de Nubar bey, devenu bientôt Nubar pacha, sous Ismail est bien connu. Il fut mêlé aux négociations relatives aux règlements des difficultés soulevées par le percement de l'Isthme de Suez. Nubar pacha était d'ailleurs fort estimé de Napoléon III qui était empereur.

On a beaucoup reproché à Nubar pacha d'avoir applaudi aux désastres de la France en 1870 et c'est une injustice, car une phrase malheureuse, d'ailleurs mal interprétée, fut l'occasion des attaques dont il a été l'objet à cette époque.

Nubar pacha, a-t-on dit, favorisait au contraire l'Angleterre et les Anglais. Il serait plus juste de dire que cet homme d'Etat suivait les événements et s'y soumettait comme un oriental qu'il était, malgré son éducation européenne et française.

Après Ismail et l'occupation anglaise, Nubar pacha ne cessa pas d'occuper les plus hauts emplois de l'Etat. Il servit Tewfik pacha et Abbas Helmi II, soit comme ministre des affaires étrangères, soit comme ministre de l'intérieur. Il voyait peu à peu l'autorité khédiviale diminuer et quand tout dernièrement il quitta le pouvoir, il avait éprouvé par expérience qu'il ne restait plus grand chose à faire à un ministre égyptien.

Il avait connu le pays à l'époque où le souverain considérait la terre comme lui appartenant et les fellahs comme ses propres serviteurs, chargés de travail et d'impôts, et peu à peu il avait vu le fellah devenir le possesseur du sol. Ce que perdait le souverain, c'est le paysan qui le gagnait.

Il avait vu se faire le Canal de Suez qui devait perdre l'Égypte au point de vue égyptien pour la donner à l'Europe.

Il avait éprouvé les inconvénients des tribunaux consulaires et il avait, suivant une idée d'Ismaïl, tenté la centralisation de ces juridictions disséminées et la Réforme était sortie telle qu'elle est actuellement, instrument supérieur au point de vue de l'administration de la justice, digne au point de vue philosophique d'être proposé pour modèle dans bien des circonstances et dans beaucoup de pays. Dans

tous les cas, instrument d'internationalisation.

Nubar pacha était parti de Méhémét Aly pour aboutir à Lord Cromer.

* * *

Mais encore on ne peut tout envisager en un si petit article.

Pour nous résumer, nous dirons que Nubar pacha a été mêlé à tout ce qui s'est fait en Égypte depuis de longues années.

Il y a une part de bien et de mal que l'histoire saura discerner.

1900

LE KHÉDIVE A LONDRES

Le début du vingtième siècle devait être marqué en Égypte par une période calme, laquelle devait se prolonger durant quelques années, après une décade assez mou-

tiver en vue d'y trouver un appui contre la politique rigide de lord Cromer.

Abbas II venait de se remettre d'une indisposition éprouvée au cours



Dessin du "Punch", souhaitant la bienvenue au Khédive Abbas à son arrivée à Londres.

vementée et riche en événements d'une importance considérable.

L'année 1900 allait permettre au Khédive de gagner la sympathie des Anglais d'Angleterre et la cul-

de son voyage en Europe lorsqu'il arriva le 27 juin 1900 à Londres où il se rendait en visite officielle. En raison de son état de santé, le Khédive s'était vu obligé de décli-

ner un certain nombre d'invitations qu'il avait acceptées. Ainsi la réception au Guildhall, dans la Cité, avait été contremandée. Mais les autres manifestations prévues au programme furent toutes maintenues.

A son arrivée à Londres, Abbas II fut reçu à la Gare de Charing Cross avec les plus grands honneurs. Il alla ensuite à Buckingham Palace accompagné du duc d'York.

Le dîner officiel eut lieu au Palais de Windsor, S.M. la Reine Victoria présente. Parmi les invités, on notait :

Outre S.A. le Khédive et le Prince Mohamed Aly, le Duc d'York, la duchesse de Saxe Cobourg et Gotha et princesse Béatrice de Saxe Cobourg et Gotha, prince et princesse Christian et princesse Victoria de Schleswig Holstein, l'ambassadeur de Turquie, le marquis de Salisbury et lady Gwendolen Cecil, Lord Steward, Lord Chamberlain, Sir Edward et lady Ermytrude Malet, Sir Reginald et lady Wingate, Sir Rennell Rodd, De Martino Pacha, Hassan Pacha Assem, Ahmed Zeky Pacha, Chafik bey, Aziz bey Izzet, Dr. Kansky, Yawer bey, Sir F. Stephenson, Col. Hon. W. Carrington, Capt. et Madame Colin Keppel, Sir Charles Cust, Major Asser, Col. Eliot et Lord Edward Pelham Clinton.

Au cours des réceptions, des discours cordiaux furent échangés et une atmosphère d'amitié ne cessa de régner.

La Reine Victoria conféra à Abbas II la Grand-Croix de l'Ordre de Victoria et au Prince Mohamed Aly la Grand-Croix de l'Ordre de S. Michel et St. George.

Après sa visite à Londres, le Khédive, accompagné de sa suite se rendit à Paris où il visita la grande exposition de 1900, et de là à Divonne pour y faire sa cure annuelle.

A la fin du mois d'août, Abbas II s'embarqua à bord du «Mahroussa» venu l'attendre à Trieste, et se rendit à Constantinople où il assista aux fêtes données à l'occasion du 25e. anniversaire de l'avènement au trône du Sultan Abdel Hamid

Le Khédive passa à Constantinople le reste de la saison estivale.

Seconde visite en Angleterre

En juin 1903, Abbas II fit un séjour non-officiel à Londres au cours duquel il fut l'hôte de Sir Ernest Cassel en sa maison de campagne, et assista au mariage de Sir Eldon Gorst, qui devait succéder à lord Cromer quelques années plus tard. La visite eut lieu dans une atmosphère d'amitié et de confiance.

Il avait en cette année-là, avant son départ pour l'Europe, de nouveaux démêlés avec lord Cromer au sujet de l'institution de la Caisse d'épargne. L'état de la sécurité publique et les vols qui se multipliaient en province avaient inspiré à l'Agent diplomatique une généralisation de la Caisse d'épargne

postale à toutes les provinces afin d'amener les habitants des moudirihs à ne pas laisser d'argent dans leurs maisons. Le statut de la Caisse et notamment la question des dividendes et des intérêts suscitait de la part des autorités religieuses une prévention dont lord Cromer ne tenait pas compte. On trouva finalement une formule de conciliation, mais les échanges de vues et les interventions de l'Agent diplomatique avaient ramené les rapports entre le Khédivé et lord Cromer dans une atmosphère qui contrastait singulièrement avec la cordialité qui avait régné à Londres en 1900 et qu'Abbas II devait encore constater au cours de sa visite en 1903.

1904

MME JULIETTE ADAM EN ÉGYPTE

Au début de 1904, Mme Juliette Adam, qui patronnait l'action de Moustapha Kamel en France, était venue en Egypte pour y passer une partie de la saison d'hiver. Non en touriste certes, mais pour prendre contact avec les milieux nationalistes et répondre à de nombreuses invitations. On a vu plus haut tout ce qu'elle avait fait à Paris pour introduire Moustapha Kamel dans les milieux politiques et de presse qui s'intéressaient aux choses d'Egypte et cherchaient à y accroître l'influence de la France.

Madame Juliette Adam fut l'objet de manifestations de sympathie dans les milieux nationalistes. Elle déploya durant son séjour une activité que les correspondants de la presse anglaise ne manquèrent pas de signaler à leurs journaux. Elle publia des articles et donna des interviews qui offrirent à lord Cromer une occasion nouvelle de faire des reproches au Khédivé, notamment pour avoir offert un banquet en l'honneur de Mme Juliette Adam au palais de Koubbeh, donnant ainsi l'impression qu'il encourageait l'écrivain et journaliste française dans sa campagne contre les Anglais et l'administration anglaise en Egypte. Ce qui chiffonnait le plus lord Cromer c'est le fait que Mme Adam avait écrit dans sa *Nouvelle Revue* que les Anglais s'attribuaient le mérite de tout ce que les Français avaient fait en Egypte.

Le Khédivé demanda à lord Cromer de faire savoir au Foreign Office — l'affaire en était arrivée là — que le banquet offert à Mme Juliette Adam n'avait aucune signification politique et que c'était un simple geste de courtoisie à l'égard d'une amie de son pays.

Rupture des relations entre le Khédivé et Mustapha Kamel.

Les relations entre le Khédivé et Moustapha Kamel étaient demeurées étroites et cordiales jusqu'à la fin

de 1900. Au début de 1901, ils conquirent une certaine froideur qui devait persister jusqu'à la mort du leader nationaliste. Au cours d'une de ses visites à Constantinople, Moustapha Kamel s'était plaint au Sultan de la grande activité des Jeunes Turcs et de leurs journaux en Egypte. Le Sultan en voulut beaucoup moins à son représentant, le Ghazi Moukhtar pacha, qu'au Khédivé qui tolérait la présence en Egypte de ses adversaires et leur permettait d'y publier des journaux.

Moustapha Kamel avait eu de très vives discussions avec le Khédivé à Divonne, en France, le 27 août 1903. A la suite de l'incident diplomatique qui s'était produit à l'occasion de la visite en Egypte de Mme Juliette Adam, Moustapha Kamel, constatant que ses relations avec le Khédivé valaient à celui-ci des difficultés avec les Anglais, avait décidé de rompre avec Abbas II afin de sauvegarder sa liberté d'action, d'une part, et la position du Khédivé vis-à-vis des Anglais, d'autre part. Moustapha Kamel avait fait connaître sa décision au Khédivé dans une lettre en date du 24 octobre 1904.

Mais cette séparation ne fut pas définitive; les événements devaient rapprocher le Khédivé et le chef nationaliste, Abbas II ayant en recours plus tard à lui, notamment après l'affaire de Denchawai.

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

L'événement marquant de 1904 fut la conclusion de l'accord franco-anglais que la reconquête du Soudan et l'incident de Fachoda avaient rendu inévitable. Les négociations de l'accord qui devait marquer le début de l'Entente Cordiale, avaient duré un certain temps. Conduites par lord Lansdowne et M. Cambon, elles aboutirent le 8 avril 1904 à la signature d'un règlement dont « La Réforme » du 9 avril donnait la teneur en une dépêche datée de Paris :

Paris, 8 Avril. — L'arrangement franco-anglais a été signé. Il concerne la Terre-

Neuve, l'Afrique occidentale, le Siam et Madagascar. Il stipule que l'état politique de l'Egypte et du Maroc reste inchangé. L'Angleterre reconnaît le droit de la France de veiller à la tranquillité du Maroc. La France de son côté n'entravera pas l'action de l'Angleterre en Egypte. L'Angleterre adhère à la convention de 1889 pour la neutralité du Canal de Suez.

La Caisse de la Dette Egyptienne est maintenue avec la perception directe des revenus dépassant le service des intérêts. La liberté commerciale est garantie pour trente ans. Les deux gouvernements veilleront à ce que les grandes entreprises restent aux mains de l'Etat.

On a pris d'autre part des mesures pour sauvegarder tous les intérêts en jeu. La Russie et l'Allemagne ont donné l'assurance verbale qu'elles ne feraient pas d'objection à ces modifications.

La conversion des différentes dettes, dont certaines peuvent être converties en 1905, est renvoyée à des dates éloignées. Les écoles françaises jouiront d'une entière liberté. Le Service des Antiquités continuera à être sous la direction d'un Français.

L'attitude des Puissances

Le lendemain, «La Réforme» recevait les dépêches suivantes :

De Saint Pétersbourg :

On dit que la Russie envisage favorablement l'accord parce qu'il renforce la position de la France.

De Berlin :

La presse allemande ne voit pas l'accord anglo-français d'un bon œil. Elle rappelle à la Russie que son alliée conclut des arrangements intimes avec son antagoniste politique.

De Rome :

La presse italienne se réjouit de l'accord anglo-français et l'appelle le «document diplomatique le plus important du siècle.» Elle fait remarquer que les intérêts de l'Italie en Méditerranée ne sont pas en lutte avec ceux d'aucun des contractants.

Commentaires de «La Réforme»

Dans «La Réforme» du 10 avril, Raoul Canivet commentait favorablement le rapprochement franco-anglais et l'avènement de l'Entente Cordiale. Il écrivait :

Les conditions de l'accord franco-anglais se précisent et la déclaration qui sert de préambule à la partie concernant l'Égypte nous apporte des lumières suffisantes pour que nous puissions apprécier un des actes les plus importants sans doute de l'histoire contemporaine.

Pour les détails, nous n'en avons pas encore assez, pour bien juger; pour les grandes lignes, nous les connaissons.

En Égypte, la politique française fut longtemps inspirée par des conceptions théoriques. Après l'erreur si grave de 1882, la France se réfugia dans une intransigeance dont le droit pur était la base. Jamais, cependant, quoi qu'on en puisse dire, notre gouvernement ne s'est opposé systématiquement aux mesures qui auaient le développement économique de l'Égypte pour objet et pour but.

Comment l'Égypte aurait-elle donc pu réaliser tant de progrès, si vraiment les institutions internationales, notamment la Caisse de la Dette, avaient été un obstacle? Un frein et un frein nécessaire, voilà le véritable mot qui convient pour caractériser une action souvent bienfaisante, parfois contraire à des visées ambitieuses, jamais opposée aux intérêts des Égyptiens.

Peu à peu, cependant, une orientation nouvelle naquit de la force des choses, des événements et des faits. La politique française eut une suite. Le maintien au Quai d'Orsay du personnage chargé de l'appliquer permit de poursuivre et de mener à leur conclusion des négociations importantes.

Du côté de l'Angleterre, un événement considérable vint également modifier les conceptions politiques de certains hommes d'État. Le roi Édouard VII marqua immédiatement, dans la limite de ses attributions, son action pacificatrice et libérale.

Sur tous les points du globe, la France et l'Angleterre avaient des questions litigieuses à régler. Il apparut que le moment était venu de les résoudre dans une pensée de conciliation et de respect des droits de chacun.

Un homme éminent qui fut un auxiliaire précieux du ministre des affaires étrangères de France, M. Eugène Etienne, vice-président de la Chambre, résuma dans un travail qui parut à Londres, en même

temps qu'à Paris, les difficultés et leur solution. Des discussions s'ouvrirent, des visites mémorables s'échangèrent, montrant que les deux grandes nations pouvaient toujours s'entendre en vue du progrès et de la civilisation, et lorsque le fruit fut mûr, les hommes d'État trouvèrent un terrain tout préparé.

Du côté de la France, les noms de MM. Loubet, Delcassé, Cambon et Etienne, sont inséparables. Du côté de l'Angleterre, c'est d'abord au roi Édouard VII que l'on doit être reconnaissant de l'œuvre accomplie, et puis à Lord Lansdowne, à M. Balfour et, enfin, à Lord Cromer pour ce qui concerne plus spécialement l'Égypte.

A la politique du tout ou rien, a succédé la politique pratique des concessions réciproques.

Devant le fait accompli, il faut choisir entre la lutte armée et anti-civilisatrice et l'entente cordiale et humaine.

C'est à ce point de vue élevé, qu'il faut envisager l'accord réalisé aujourd'hui.

La France, fidèle à l'alliance qui la lie à la Russie, a mis en harmonie sa politique générale avec celle de l'Italie: elle vient, par l'accord avec l'Angleterre, de mettre cette même politique en accord avec celle de la Grande-Bretagne.

Il y a dans ces faits une telle grandeur morale que les commentaires risquent d'en affaiblir la portée.

1906

LES REVENDICATIONS NATIONALISTES

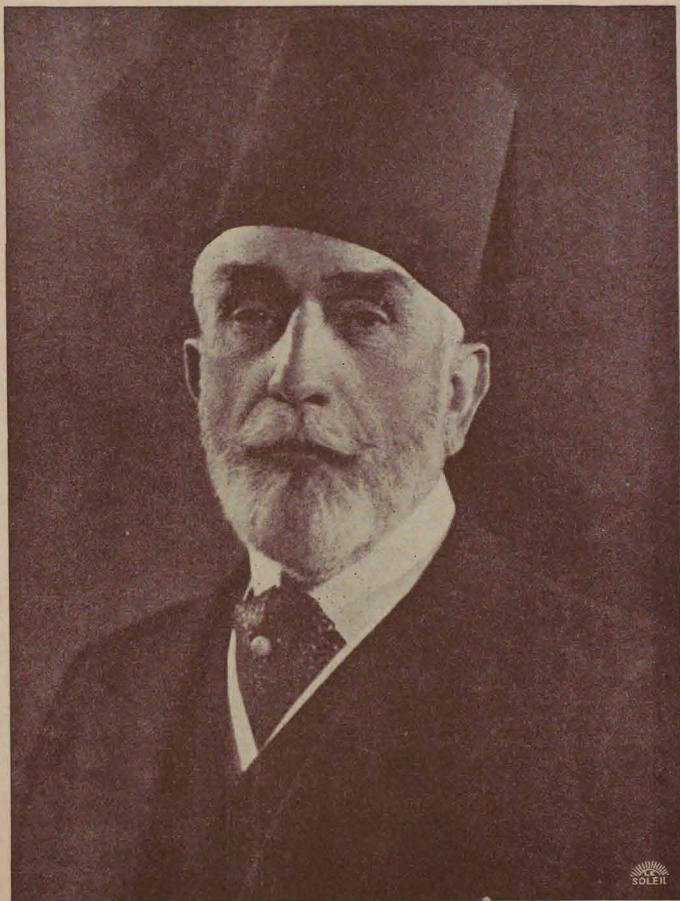
L'année 1906 devait être une année remplie d'événements importants et graves. Pour la politique égyptienne, elle constitua une sorte de croisée de chemins. Pour lord Cromer, elle devait lui coûter son poste.

Le 29 mars, l'Égypte reçut la visite officielle du Prince de Galles et de la Princesse. Des réceptions chaleureuses eurent lieu en leur honneur. Le Khédivé leur offrit un dîner de gala le 31 mars.

Les nationalistes profitèrent du séjour du Prince pour élever leurs revendications politiques. Au cours d'une réception, les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée générale demandèrent au Prince l'augmentation du budget de l'instruction publique. La question de l'enseignement constituait alors la principale revendication des Égyptiens qui estimaient que les crédits

affectés à l'instruction publique étaient insuffisants.

Les membres du Conseil voulurent ensuite demander au Prince de Galles d'intervenir auprès du Khédivé pour l'amener à accorder au pays le régime constitutionnel. Mais considérant qu'une telle démarche aurait mis Abbas II dans une situation délicate, les membres du Conseil législatif décidèrent de charger l'un d'eux, El-Sayed Mohamed Tewfik El-Bakri, d'adresser cette demande au Prince par la voie de la presse. Le «Moayad», organe ami du Khédivé, publia le 3 avril une lettre ouverte de Sayed El-Bakri en la faisant suivre d'un commentaire favorable. Les autres journaux de langue arabe et de langue étrangère la reproduisirent en constatant que le peuple égyptien prenait conscience de ses droits.



SOLEIL

(S.A.R. le Prince MOHAMED ALY est actuellement l'ainé des Princes
de la Famille Mohamed Aly)

S.A.R. le Prince
MOHAMED ALY
Héritier du Trône

Mais un journal de langue française, « Le Progrès », connu par ses attaches avec les milieux britanniques, la commenta en disant que le moment n'était pas encore venu pour l'Égypte d'avoir un gouverne-

ment constitutionnel et parlementaire.

Les revendications nationalistes en restèrent là, mais la campagne continua dans les milieux du Conseil législatif et dans la presse.

LA QUESTION DE TABAH

Entretiens avaient lieu entre le gouvernement du Caire, l'Agence Diplomatique de Grande-Bretagne et la Sublime Porte des tractions au sujet de la délimitation de la frontière orientale de l'Égypte. Ces tractions sont connues sous la dénomination de question de Tabah. Elles donnèrent lieu à de nouvelles frictions entre le Khédivé et lord Cromer. Celui-ci avait eu connaissance de certaines dépêches et messages envoyés par Abbas II à la Sublime Porte et dont la teneur contrastait, dit-il, avec l'attitude que le Khédivé avait manifestée à

l'égard du Roi d'Angleterre et de l'amitié exprimée au cours de ses visites. Le Roi avait donné son appui à Abbas II contre lord Cromer, mais maintenant il était irrité contre lui. Ces faits avaient été confiés au Prince Hussein Kamel par Sir Ernest Cassel, grand ami du Roi Edward, et le Prince Hussein en avait fait part au Khédivé.

Les commissions de délimitation achevèrent leurs travaux le 28 mai, mais ceux-ci ne satisfirent pas l'opinion égyptienne qui ne cessa de les critiquer.

L'AFFAIRE DE DENCHAWAI

On en était là dans les rapports anglo-égyptiens et notamment de ceux du Khédivé et de lord Cromer, lorsque se produisit l'affaire de Denchawai exposée comme suit dans « La Réforme » du 15 juin 1906 :

Les vagues rumeurs qui couraient hier soir au sujet de deux graves incidents qui se seraient passés entre des troupes de l'armée d'occupation et des indigènes l'un à Tanah, l'autre à Tala, ont été confirmées ce matin.

quoique nous soyons tentés de croire que les deux incidents ne sont en réalité que deux versions d'une seule et même bagarre, nous publions les renseignements qui nous sont parvenus.

Sur le premier incident les détails manquent. Il paraît qu'un détachement anglais a été assailli près du canal Bagourieh dans le voisinage de Tanah.

Au cours de la bagarre, un officier anglais aurait été tué et plusieurs soldats blessés. Du côté des assaillants, il n'y aurait eu que des blessés.

L'autre incident, celui de Tala, serait beaucoup plus grave.

Voici les détails que nous avons pu recueillir :

Hier, quelques notables indigènes invitèrent 5 officiers anglais à une partie de tir au pigeons à Dinchaway, petit village situé près de Tala.

première enquête, à la suite de laquelle plusieurs assaillants furent arrêtés.

De retour au Caire, dans la soirée d'hier, M. Matchell a eu une longue entrevue avec MM. Mac Illwraith, conseiller judiciaire et E.K. Corbet bey, procureur général.

Les funérailles du capitaine Bull auront lieu au Caire cet après-midi à 6 h. 1/4.

Le jugement des coupables.

Le jugement des coupables eut lieu le 24 juin, après une enquête rapide, par un tribunal spécial qui siegea à Tala, ville de la Ménoufieh voisine de Denchawai.

Le tribunal était présidé par Boutros Ghali pacha, ministre de la justice, assisté de M. Hepter, Fathy Zaglou bey, sous-secrétaire d'Etat, le juge Bond et le colonel Ludlow, de l'armée d'occupation.

L'avocat Ibrahim El-Helbaoui s'était offert pour requérir contre les coupables qui avaient pour défenseurs les avocats nationalistes : Ahmed Loufi, Mohamed Youssef bey, Osman Youssef et Ismail Assem.

Me. Ibrahim El-Helbaoui lut à la première audience un acte d'accusation demandant un châtement exemplaire.

Le 27 juin, le tribunal prononça quatre condamnations à mort, deux aux travaux forcés à perpétuité, une à quinze ans, six à sept ans, trois à un an de prison avec travail, chacun des coupables à cinquante coups de fouets, et l'acquittement des autres.

Le 28 juin, les potences furent dressées sur les lieux mêmes de l'incident et les quatre condamnés à mort furent exécutés en public au milieu d'un appareil que les autorités d'occupation avaient voulu impressionnant.

Campagne nationaliste contre Lord Cromer.

Après l'affaire de Denchawai, l'opposition contre lord Cromer grandit dans le pays. Moustapha Kamel, qui avait rompu ses relations avec le Khédivé, se remit de nouveau en contact avec lui afin de le consulter et recevoir ses directives au sujet de la campagne à entreprendre en Europe et en Angleterre même pour y soulever l'opinion publique contre l'attitude des Anglais en Égypte.

À la suite du rétablissement des relations entre Moustapha Kamel et

le Khédivé et l'intervention du Dr. Sadek Ramatta, une personnalité influente, Abbas II reçut Moustapha Kamel, le Dr. Sadek Ramadan, Mohamed Farid bey, Latif Sélim pacha et se mit d'accord avec eux sur la constitution du parti national et la publication de l'«Etendard», organe de langue française, et du «Standard», en langue anglaise. Pressentis par le Khédivé, plusieurs personnalités aidèrent le projet financièrement: on comptait parmi celles-ci le prince Djémil Toussou, Ahmed Midhat Yéghen pacha, Omar Soltane, Mohamed Farid bey. Le Khédivé promit également son aide.

Malgré le secret qui entourait cette réunion et les réalisations qui suivirent, le projet parvint à la connaissance du correspondant tit «Times» au Caire qui en fit l'objet d'une correspondance à son journal, donnant tous les détails et précisant que le Khédivé l'aidait de ses deniers. Lord Cromer en fit le reproche à Abbas II, mais le Khédivé esquiva le fond de la question en répondant que le projet était uniquement dû à l'initiative de ses auteurs.

Premières mesures libérales.

Durant tout l'été de 1906, les nationalistes entreprirent une violente campagne contre l'administration de lord Cromer, campagne qui eut des répercussions en France et en Angleterre même. L'opinion publique britannique en fut émue. L'affaire de Denchawaï fut évoquée aux Communes. Il y eut des inter-



SAAD ZAGHLOUL Pacha

pellations dont les résultats se manifestèrent dans la grâce des commandés aux travaux forcés.

L'opposition grandissait en Egypte contre la politique de lord Cromer et durant ses vacances à Londres, l'Agent diplomatique dut re-

commander au gouvernement certaines réformes, notamment dans le domaine de l'enseignement.

A son retour de Londres, lord Cromer informa le Khédivé qu'il s'était mis d'accord avec le Foreign Office sur l'élargissement des attributions des ministres égyptiens et il demanda au Khédivé de nommer Saad Zaghloul Pacha ministre de l'instruction publique. Le Khédivé le nomma sans grand enthousiasme, mais des intermédiaires réussirent à dissiper les malentendus entre Saad et le Khédivé, malentendus nés de l'amitié de Saad Zaghloul avec le Cheikh Mohamed Abdou, ancien Moufti d'Egypte, avec lequel Abbas II avait eu des démêlés.

Le 23 novembre 1906, Moustapha Kamel écrivit la lettre suivante à Mme Juliette Adam:

«Il paraît que Sir Campbell Banerman était sincère dans sa conversation avec moi et qu'il va exécuter vraiment l'attitude sur laquelle nous nous sommes entendus pour l'indépendance de l'Egypte. En arrivant au Caire, lord Cromer a dit au Khédivé que le ministère de l'instruction publique devait avoir un ministre indépendant de tout autre ministère.

«Saad Zaghloul pacha a été choisi pour remplir cette haute fonction. Il est l'un des plus brillants conseillers à la Cour. Je l'ai désigné dans la liste que j'ai fournie à Sir Campbell Banerman, liste dont vous avez la copie. Lord Cromer en choisissant Zaghloul d'entre les 32 noms indiqués a sans doute supposé qu'il pouvait l'associer à sa politique, étant le beau-fils du premier ministre.

«L'avenir jugera que j'ai fait mon devoir. Je suis arrivé à fonder une société nationale en commandite pour publier deux organes franco-anglais. Cette affaire est considérée comme la meilleure manifestation du parti national...»

Mustapha Kamel à Londres et à Paris.

Vers la fin de décembre, Moustapha Kamel arrivait à Londres chargé d'une mission par le Khédivé. A son passage à Paris il raconta à Mme Juliette Adam les raisons de son voyage: «Il y a quelques jours, j'ai reçu, dit-il, de mon collaborateur de Londres une lettre par laquelle il m'affirme que lord Cromer a demandé à son gouvernement avec insistance que le roi Edouard VII fasse l'impossible pour aller à Constantinople rendre visite au Sul-

tan et lui demander de détrôner le Khédivé, sous prétexte que j'ai été inspiré et poussé par lui et plaidant l'affaire de Denchawaï... Son Altesse, ajoutait lord Cromer, a fourni l'argent nécessaire à la fondation des journaux franco-anglais, de manière à soutenir la lutte secrète contre les occupants, comme il a déjà fait dans l'affaire de Tabah.



LORD CROMER

«Le Khédivé, de son côté, a reçu la même nouvelle de Londres. Il n'a pu trouver que moi, comme appui, pour le sauver de cette attaque cromérienne. Il m'a appelé, je l'ai vu et après une longue conversation, nous sommes tombés d'accord... Je partirai dans quatre jours pour Londres.

Moustapha Kamel partit accompagné de Mohamed Farid bey et il écrivit à Mme Adam, quelques jours après son arrivée «qu'il avait réussi».

De retour à Paris, Moustapha Kamel raconta à son amie «qu'il avait vu Sir Campbell Banerman et qu'il avait pu le convaincre que le détronement du Khédivé provoquerait une révolution en Egypte et créerait de grandes difficultés à l'Angleterre. Qu'enfin, le maintien de lord Cromer en Egypte était impossible ! Qu'à lui seul il suffirait pour faire naître toutes sortes de difficultés et d'inquiétudes».

A Paris, Moustapha Kamel fut atteint d'un mal étrange et son médecin déclara à Mme Juliette Adam qu'il était en danger. Malgré son

état, il partit pour le Caire vers la fin du mois de janvier 1907, ne voulant pas retarder l'apparition des deux journaux qu'il fondait.

**

Le 16 mai, Sir Eldon Gorst arriva en Egypte. Il fut l'objet d'une réception officielle. Des discours furent échangés. Le nouvel Agent diplomatique était animé des meilleures intentions à l'égard de l'Egypte dont il voulait, dit-il, améliorer l'administration.

Le 25 mai, il fit une visite à dieu au Khédive, après quoi il partit pour Londres pour faire son rapport et prendre les instructions du Foreign Office.

A son retour en Egypte, à la fin des vacances, il inaugura une ère de compréhension, manifestant dans tous ses actes la volonté de tenir compte de la position khédiviale et des prérogatives d'Abbas II.

1907

SIR ELDON GORST SUCCÈDE A CROMER

L'année 1907 ne devait pas être seulement celle de la crise financière. Dans le domaine politique, elle devait être marquée par un revirement de la politique britannique.

Le régime de lord Cromer avait débuté en 1883, après les événements d'Arabi. Sa politique avait

lord Cromer. Elle fut boycottée par une grande partie des Egyptiens. Le Khédive et les princes s'étaient également abstenus, mais Abbas II avait fait, l'avant-veille, une visite personnelle à lord Cromer.

Au cours de la réunion, lord Cromer prononça un discours dans lequel il ne ménagéa pas ses critiques au Khédive.

LES PARTIS POLITIQUES

Après Deuchawāi, le réveil du sentiment égyptien se manifesta par plusieurs tendances qui se reflètent dans la constitution des partis, entre octobre 1906 et septembre 1907. C'était la première atteinte portée à l'unité nationale.

Le parti national.

Le 3 mars 1907 les deux journaux de Moustapha Kamel, l'« Etendard Egyptien », en français, et l'« Egyptian Standard », en anglais, furent publiés au Caire, reflétant dans ces deux langues l'opinion du « Le-wa » fondé en 1900.

La même année, en septembre, à son retour d'Europe, Moustapha Kamel prononça un discours à Alexandrie dans lequel il énonça les principes du parti national. Sa santé périclitait et il se hâta de fonder officiellement son parti. Il prononça un autre discours au Caire, le 27 décembre, et la plupart des nationalistes égyptiens qui s'étaient joints à lui au cours des luttes contre lord Cromer l'entouraient à la réunion.

Le programme du parti national pourrait être résumé en deux mots : évacuation et indépendance.

Le parti constitutionnel.

Le parti des réformes d'après les principes constitutionnels fut fondé par un ami du Khédive, le Cheikh Aly Youssef, propriétaire

du journal « Al Moayad ». Le Khédive avait constaté que le parti national avait élargi son programme d'une manière qui ne se conciliait pas avec la situation nouvelle et la concorde qui régnait entre lui et



Sir ELDON GORST

grandi le prestige de la Grande-Bretagne, mais c'est elle aussi qui le rabaisa, notamment après l'affaire de Deuchawāi dont les répercussions en Egypte et en Angleterre furent considérables.

Les potences de Deuchawāi avaient provoqué une profonde réaction dans l'opinion publique. En Egypte, elle réveilla encore davantage le nationalisme, et créa une opposition contre lord Cromer en Angleterre même.

Le 1er avril, lord Cromer était relevé de ses fonctions, et remplacé par Sir Eldon Gorst.

Le 4 mai, une cérémonie d'adieux était organisée à l'Opéra Khédivial du Caire en l'honneur de



Cheikh ALY YOUSSEF

Sir Eldon Gorst. Il fallait donc un parti qui constituât un facteur d'équilibre.

Le parti constitutionnel fut constitué sous la présidence du Cheikh Aly Youssef et la vice-présidence d'Ahmed Hechmat pacha.

Le parti du peuple.

Tandis que le Khédive était en Europe en l'été de 1907, un troisième parti fut constitué, le parti « Al Omma » (la nation) que l'on a toujours dénommé en français « parti du peuple ». Il avait été fondé par Mahmoud Soliman pacha (père de Mohamed Mahmoud pacha) et Hassan Abdel-Razek Pacha; il était appuyé par Saad Zaghloul pacha qui

y avait fait admettre son frère Fathy Zaghoul bey dans le comité directeur.

A son retour d'Europe, le Khédivé, qui soupçonnait Saad Zaghoul d'avoir une main dans la constitution de ce parti, en eut la confirmation. Il apprit également que lord Cromer avait appuyé le projet de fondation de ce parti dont le programme consistait notamment à combattre la politique du Khédivé.

Le parti du peuple réclamait une plus grande participation de la nation dans le gouvernement du pays. Le parti eut immédiatement son organe, le «Ghériada» dont la direction fut confiée à Loufi El-Sayed pacha.

Un commentaire du "Times".

Parlant de la fondation de ces partis, le «Times» constatait que le parti national s'était scindé en deux: le parti extrémiste sous la présidence de Moustapha Kamel et le parti des modérés sous la présidence du Cheikh Aly Youssef.



FATHY ZAGHOUL Bey

Les deux ont le même programme de réformes, mais Moustapha Kamel réclame l'évacuation immédiate de l'Égypte par les Anglais, il critique l'occupant et le gouvernement égyptien avec violence, tandis que le cheikh Aly Youssef considère que la question de l'évacuation—souvent promise pourtant par les Anglais—sort du cadre des possibilités.

Quant au parti du peuple, il n'a rien fait de notable jusqu'ici. Il se rapproche des conservateurs anglais par son influence sur la classe des possédants (propriétaires) non sur les fonctionnaires, la jeunesse, les étudiants et les avocats. Tous ceux d'entre ceux-ci qui s'occupent de politique sont des partisans de Moustapha Kamel.

1908

MORT DE MOUSTAPHA KAMEL

Depuis la nomination de Sir Eldon Gorst, les affaires allaient dans le calme entre le Khédivé et les autorités d'occupation. Mais certains journaux, dont la «Ghériada», le «Mimbar» et l'«Ahras» critiquaient les actes du nouvel agent diplomatique qu'ils accusaient de continuer la politique de son prédécesseur.

Le Khédivé pensait que Sir Eldon Gorst avait toujours eu et avait encore de bonnes intentions à l'égard de l'Égypte et des Égyptiens: il avait spontanément sollicité et obtenu la grâce des condamnés de Denchawaï, il avait exprimé aux fonctionnaires britanniques son désir que les Égyptiens fussent bien traités, il avait appuyé les réformes de l'Azhar, en dépit des intrigues de Moustapha Fahmy pacha, président du conseil, qui tentait sans cesse de troubler les rapports entre le Khédivé et Sir Eldon Gorst. Abbas II, qui confiait ces constatations à un intime, ajoutait: «Si les idées de Sir Eldon Gorst ont commencé à changer, cela est dû à Saad Zaghoul pacha et son encouragement aux étudiants de l'École de Droit et autres établissements scolaires à intervenir

dans la politique et à adhérer aux partis. Si bien que Sir Eldon Gorst m'a dit: «Si telles sont les idées des étudiants, que deviendront-elles lorsqu'ils assumeront des fonctions publiques?»

Le 10 février 1908, Moustapha Kamel pacha succombait au mal qui le minait depuis plus d'un an. Son inhumation, le 11 février, eut lieu après des obsèques que l'Égypte n'avait jamais vues.

Le Khédivé s'occupa personnellement de sa succession à la direction du parti: Au cours d'une assemblée générale qui eut lieu le 14 février, Mohamed Farid bey fut élu à l'unanimité. Le Khédivé l'appela au palais, le félicita et l'encouragea à suivre les traces de son prédécesseur.

Mohamed Farid appartenait à une famille aisée. Il n'avait pas besoin d'une fonction publique, ni d'aide. Ainsi sa présence à la tête du parti était très profitable pour celui-ci. Il mit sa fortune au service de ses idées et de son parti. Il fit dépenser jusqu'au dernier centime et s'imposa l'exil plutôt que d'abdiquer ses principes.

PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION EN TURQUIE

Répercussion en Égypte.

En juillet-août 1908, la proclamation de la Constitution en Turquie, après la révolution des Jeunes Turcs, devait avoir une répercussion considérable en Égypte.

Les journaux entamèrent une nouvelle campagne en faveur des libertés constitutionnelles des Égyptiens qui eut un écho au Conseil législatif où Hassan Abdel Razak pacha, Mahmoud Soliman pacha, Aly Chaaraoui pacha et Ahmed Yéhia pacha agissaient déjà pour l'octroi au peuple d'une constitution lui assurant une plus grande participation au gouvernement du pays.

Le Khédivé n'y était pas contraire, mais il était d'avis que l'évolution devait suivre un processus calme et raisonnable; il estimait qu'Abaza pacha était le mieux placé pour s'oc-

cuper de ces revendications en dehors de l'activité des partis. Devant partir pour Londres, le Khédivé l'avait encouragé à présenter une note au ministre des affaires étrangères exposant la situation de l'Égypte et demandant une plus large participation des Égyptiens au gouvernement du pays. Le Khédivé demanda, en outre, à Sir Eldon Gorst d'appuyer la démarche d'Abaza pacha au Foreign Office, ce que l'Agent diplomatique ne manqua pas de faire conformément à la politique de compréhension.

Abaza pacha se rendit à Londres ensemble avec Mohamed Chimi pacha, Sayed Hussein El-Kassabi, Mohamed Osman Abaza bey, le Khédivé Latif El Soufani bey et Nached Hanna bey. C'était en somme la première délégation égyptienne chargée de négocier avec les Anglais.

Abaza pacha fut l'objet d'un accord déférent au Foreign Office. Il rentra vers la mi-Août en Egypte. Sir Eldon Gorst lui avait recommandé de parler de l'élargissement

unanimité. Or, cette unanimité fut impossible en raison du désaccord qui régnait entre Ismail Abaza pacha et Aly Chaaroui pacha. Une intervention personnelle du Khé-

divan ne donnait pas satisfaction, il lui demanderait de se démettre.

Le 10 novembre, Gorst était reçu par le Khédivé. La conversation roula tout de suite sur la démission de Moustapha Fahmy. Pour bien marquer sa décision, le Khédivé déclara: «Nous supportons tout le poids des affaires. Il faut donc choisir des hommes d'action. Nous sommes tous les deux d'accord, depuis cet été, sur l'inclusion dans le nouveau cabinet de Fakhry pacha et de Ghali pacha. Mais Fakhry pacha est incapable d'assumer la présidence, tandis que l'on peut compter sur Ghali pacha.

— Mais la population ne critiquera-t-elle pas, observa Gorst, la nomination d'un président du conseil copte?

— Ghali pacha, bien que copte, est Egyptien, répondit le Khédivé, tandis que Nubar était étranger.

Le Khédivé et Gorst se mirent alors d'accord sur le choix de Boutros Ghali pacha, mais il fut décidé qu'il lui serait attribué le portefeuille des Affaires étrangères et non celui de l'Intérieur.

Avant de se séparer, le Khédivé déclara à Gorst qu'il ne voulait pas faire pression sur lui en ce qui concerne le choix de Ghali pacha.

— Nous avons encore le temps de réfléchir jusqu'à ce que je reçoive la visite de Moustapha Fahmy pacha.

— Non, répondit Gorst, je suis d'accord dès à présent. Quant au choix de ses collaborateurs, il est



En 1908 un Comité était constitué sous la présidence du Prince Fouad pour la fondation d'une Université Nationale. Voici une photo de l'époque représentant le Prince Fouad entouré des membres du Comité qui comprenait Abdel-Khalek Saroit pacha, Hussein Ruchdy pacha, Yacoub Artine pacha, Loufti el Sayed pacha, M. Gaston Maspero, etc.

des attributions du Conseil Législatif, sans aborder la question de l'évacuation.

Le second pas consistait à créer au sein du Conseil Législatif, une

veut pour résultat un rapprochement, mais pas une véritable réconciliation. La question devait y être portée à la prochaine réunion ou au plus tard en février 1909.

CHANGEMENT MINISTÉRIEL

Boutros Ghali pacha succède à Moustapha Fahmy pacha.

Au retour de Moustapha Fahmy d'Europe, où le président du conseil avait été se soigner durant la saison d'été, le bruit courut qu'il avait l'intention de se démettre.

Le 5 Novembre, le Khédivé rentra à son tour au Caire, accompagné des ministres, du conseiller financier et des dignitaires de la Cour. Après s'être réuni avec les ministres et le conseiller financier, il tint une longue conférence avec celui-ci tout seul, puis avec Boutros Ghali pacha, qui avait assuré l'intérim durant l'absence en Europe de Moustapha Fahmy pacha. Le conseiller financier avait informé le Khédivé que Moustapha Fahmy pacha lui demanderait une audience pour solliciter l'autorisation de se démettre, mais qu'il formulerait certaines conditions, comprenant

peut-être l'octroi d'une indemnité spéciale. Moustapha pacha était au pouvoir depuis treize ans jour par jour. Le Khédivé répondit qu'il n'avait rien à lui donner.

En prévision de cette démarche, le Khédivé réunit en conférence Ismail Abaza pacha et Boutros Ghali pacha. Il fut décidé que le Khédivé recevrait Sir Eldon Gorst à 10 heures du matin et Moustapha Fahmy pacha à 4 heures de l'après-midi. Au cours de l'entretien avec Gorst, il l'informerait de la demande d'audience de Moustapha Fahmy pacha et s'entreprendrait avec lui de son successeur. Le Khédivé préférait Boutros Ghali pacha à Fakhry pacha, bien que chrétien, et il avait fait savoir à Abaza pacha et au ministre des affaires étrangères qu'il demanderait à Gorst la nomination de Boutros Ghali, et ce sous sa propre garantie. S'il ne



BOUTROS GHALI Pacha

préférable qu'il soit fait d'accord entre vous et le président du conseil.

Gorst parla ensuite de Saad Zaghoul pacha. Il déclara qu'il avait un caractère entier et cassant, qu'il était orgueilleux, mais que s'il était écarté du cabinet, il de-

viendrait peut-être dangereux. C'est pourquoi Gorst proposa de le garder deux ou trois mois, puis de trouver un prétexte pour en finir.

A propos de Saad Zaghoul, Ghali pacha avait déjà dit au Khédive: «Si les Anglais demandent son maintien, laissez la chose à ma discrétion: je saurai comment faire pour le sortir du Cabinet».

Les tractations en vue de la constitution du Cabinet durèrent un certain temps, car il ne s'agissait pas seulement de sa composition, mais d'une première réforme constitutionnelle: celle relative à la responsabilité ministérielle.

Le Cabinet Boutros Ghali pacha

Le 12 novembre, le cabinet Mustapha Fahmy pacha était démissionnaire et celui de Boutros Ghali pacha était constitué. Comme il avait été convenu, le nouveau président s'était réservé le portefeuille des Affaires Etrangères; il confia l'Ins-



ISMAIL SIRRY Pacha

truction publique à Saad Zaghoul pacha, les Travaux publics et la Guerre à Ismail Sirry pacha, les Finances à Ahmed Hechmat pacha, l'Intérieur à Mohamed Said pacha et la Justice à Hussein Ruchdy pacha.

La réforme constitutionnelle adoptée à l'occasion de la constitution du nouveau cabinet consistait en ceci: le chef du gouvernement était responsable devant le Khédive et chacun des ministres devant le président du Conseil. Le Khédive et Sir Eldon Gorst s'étaient mis d'accord pour conférer à Boutros

Ghali pacha ces nouveaux pouvoirs. Ils avaient entre autre convenu qu'en cas de désaccord entre Saad Zaghoul pacha et M. Dunlop, conseiller à l'Instruction publique, le conflit serait soumis à Ghali pacha.

Vive la Constitution!

Le 9 novembre 1908, il y eut, à l'occasion de l'anniversaire de naissance du Roi d'Angleterre une revue des troupes britanniques à laquelle le Khédive, les ministres et le conseiller financier assistèrent du balcon du Palais d'Abdine. Après la revue, la musique joua le «God save the King», mais avant l'hymne Khédivial les étudiants réunis sur la terrasse de l'Ecole Khédiviale de Droit crièrent par trois fois: Vive le Khédive! Vive la Constitution! La manifestation était si bien organisée qu'elle semblait faite partie du programme de la revue.

Les revendications constitutionnelles.

La nouvelle session du Conseil Législatif s'ouvrit le 1er décembre 1908. Tous les membres s'étaient mis d'accord pour demander au

gouvernement khédivial la préparation d'un projet de loi octroyant à la nation le droit de coopérer effectivement avec le gouvernement à la direction de ses affaires intérieures et de ses affaires nationales et d'avoir une voix dans l'élaboration des lois et règlements à appliquer aux populations, des taxes et impôts sans que ces lois aient un effet quelconque sur les traités internationaux et les lois capitulaires, la Dette publique etc.. Après son élaboration, le projet de loi serait soumis à l'assemblée pour avis.

Par le texte de cette motion, les deux clans de l'Assemblée avaient renoncé au terme *Chambre représentative*.

Cette motion votée par l'Assemblée fut bien accueillie par le Khédive qui déclara: «Il appartient maintenant à Boutros Ghali pacha d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des Anglais».

La sécurité publique.

En cette fin d'année, une question qui préoccupait les dirigeants égyptiens et britanniques était celle de la sécurité publique. Le nombre de plus en plus croissant des crimes en province inquiétait tout le monde.

1909

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le 14 mars 1909, le Prince Hussein Kamel fut nommé président du Conseil Législatif.

Après cette nomination, une réunion eut lieu au Palais d'Abdine qui groupait autour du Khédive, Boutros Ghali pacha, le Prince Hussein Kamel et Ismail Abaza pacha. On y discuta la situation et la politique à suivre. Il fut décidé que Boutros Ghali pacha demanderait à Sir Eldon Gorst d'agréer une demande tendant à la modification du projet de loi sur les conseils provinciaux qui donnerait à ceux-ci le droit d'établir un impôt additionnel ne dépassant pas 5 pour cent

dont le revenu serait consacré à l'instruction dans les provinces. Les décisions prises à cet effet par les Conseils provinciaux devaient avoir un caractère définitif. Le développement de l'instruction était alors une question nationale et l'assemblée représentative la formulait depuis longtemps à l'égale d'une aspiration du pays.

L'assemblée décida ensuite que dès la réalisation de la réforme de la loi, le prince Hussein Kamel demanderait à Sir Eldon Gorst l'élargissement des attributions du Conseil Législatif et de l'Assemblée Générale.

LA LOI SUR LA PRESSE

Les libertés constitutionnelles et le développement de l'enseignement faisaient l'objet depuis un certain temps d'une campagne de presse et alimentaient une polémique souvent violente.

Le 12 octobre de l'année dernière, les Anglais avaient demandé la promulgation d'une loi sur la presse pour réprimer les délits d'opinion et mettre un terme aux campagnes des journaux et à leurs attaques. Le Khédivé s'était tout d'abord opposé, estimant que les lois actuelles étaient suffisantes. Mais Sir Eldon Gorst insista, puis le Khédivé apprit d'Ismail Abaza pacha que lord Cromer lui avait annoncé que la Grande-Bretagne s'était mise d'accord avec les Puissances capitulaires pour que la loi sur la Presse fût indistinctement appliquée à tous les journalistes que ceux-ci fussent Egyptiens ou Européens et il lui cita l'exemple du Cheikh Abel-Aziz Chaouïche qui, bien que Tunisien, ne fut pas protégé par la France.

Le Khédivé qui était journellement attaqué par les journaux du parti national, lesquels l'accusaient de connivence avec les Anglais, admit le point de vue de Sir Eldon Gorst et demanda à Boutros Ghali pacha la résurrection de la loi de 1881, promulguée lors du mouvement arabiste, et qui était d'une extrême sévérité.

La question provoqua une véritable crise ministérielle. Saad Zaghloul pacha, Mohamed Said pacha et Hussein Ruchdy pacha menacèrent de se démettre. Il y eut alors des conférences et des démarches, et l'on décida finalement de proposer à Sir Eldon Gorst un texte amendé de la loi qu'il finit par accepter. On promulguerait deux arrêtés, l'un rétablissant la loi de 1881 et l'autre la modifiant. Les deux arrêtés parurent à l'Officiel du 27 mars 1909. Il y eut alors dans les journaux et notamment ceux du parti national une tempête de protestations.

Le lendemain, le Khédivé s'était rendu à la gare du Caire pour saluer à son départ le Duc de Connaught, qui venait de faire un séjour en Egypte. Il constata que les étudiants, sur les terrasses des ca-

lés, étaient restés ostensiblement assis, les jambes croisées, à son passage. Il comprit que cette manifestation d'hostilité était organisée par le parti national.

Le 29 mars, le parti national adressait au Khédivé une protestation portant la signature du secrétaire. Abbas II la transmit au président du conseil, lequel lui annonça que les ministres avaient reçu un avertissement signé de deux étudiants leur disant qu'ils se vengeraient d'eux et qu'ils les tueraient pour avoir rétabli la loi sur la Presse de 1881, et que les ministres craignaient pour leur vie.

De graves manifestations eurent lieu plus tard alors que le Khédivé était au Soudan pour l'inauguration de Port-Soudan. La situation était délicate et tendue.

Au Conseil Consultatif

Au Conseil Consultatif, le 13 avril, Aly Chaaraoui pacha proposa l'abrogation de la loi sur la Presse. Ismail Abaza pacha lui répondit que cette demande était illégale, l'assemblée n'ayant pas le droit de demander l'abrogation d'une loi. Chaaraoui pacha demanda alors l'élaboration d'un autre projet pour remplacer la loi de 1881. Cette demande fut à son tour combattue par Makar Abdel Chafik pacha. L'assemblée passa ensuite au vote et la majorité se rallia à l'avis de Makar pacha qui avait demandé le maintien sans modification de la loi de 1881.

La décision était malheureuse. El-

le était due au différend qui persistait entre Abaza pacha et Chaaraoui pacha et qui permit à la motion de Makar pacha de triompher à la majorité des voix.

Avertissement et condamnation.

Malgré le rétablissement de la loi sur la Presse, le gouvernement et les Anglais hésitaient à l'appliquer aux journaux qui continuaient à publier des articles d'une extrême violence. Le Parlement britannique avait demandé au Foreign Office de ne pas restreindre la liberté de la presse.

Mais deux faits amenèrent le gouvernement à sortir de cette prudente réserve.

1. Le «Lewa» publia une série d'articles sur l'Indien qui avait assassiné lord Curzon en Angleterre. Le journal nationaliste considérait son crime comme un acte patriotique immortel et le donnait en exemple à la jeunesse égyptienne.

2. Le Cheikh Abdel Aziz Chaouïche avait publié dans le «Lewa» un article d'une rare violence, attaquant Boutros Ghali, Fathy Zaghloul et Mohamed Youssef bey.

Il fut donc décidé d'adresser un avertissement au «Lewa», après un échange de vues entre le Caire et Londres au cours duquel Ghali pacha avait menacé de se démettre si l'avertissement n'était pas décidé. Il considérait que les articles incriminés constituaient une incitation claire et franche au crime politique.

Quant au Cheikh Chaouïche, il fut déferé à la justice et condamné à une amende.

LA CONCESSION DU CANAL DE SUEZ

Dans le courant de 1909, l'Egypte avait un besoin urgent d'argent. Le pays subissait les conséquences de la crise financière. Le gouvernement égyptien avait demandé au gouvernement turc de le délier de l'obligation d'obtenir son autorisation avant de contracter un emprunt. Constantinople avait répondu qu'il n'empêchait pas l'Egypte de contracter des emprunts mais qu'il désirait simplement savoir au préalable à quelle banque le gouvernement égyptien s'adresserait.

Ayant appris les difficultés fi-

nancières de l'Egypte, la Compagnie Universelle du Canal de Suez proposa au Gouvernement la prorogation de la concession de quarante ans contre paiement d'une somme de 4 millions de livres. Boutros Ghali pacha, le Conseiller financier et Sir Eldon Gorst acceptèrent la proposition. Mais l'opinion publique manifesta aussitôt une forte opposition, partagée par certains ministres, parmi lesquels on citait notamment Saad Zaghloul pacha, Hussein Ruchdy pacha et Mohamed Said pacha.

Les journaux menèrent une campagne contre le projet et il y eut une pluie de protestations provenant des notables, des partis et de diverses organisations, Mahmoud Soliman pacha, Aly Chaaraoui pacha et Ahmed Yéhia pacha adressèrent au Palais des dépêches demandant que la proposition de la Compagnie fût soumise à l'Assemblée Générale. D'autres protestations furent adressées au Foreign Office et à Boutros Ghali pacha.

Le Khédive transmit les protestations qu'il avait reçues à Ghali pacha en lui faisant savoir qu'il craignait que ce mouvement ne fût dirigé contre le président du conseil personnellement et il attira son attention sur ce fait. Le Khédive ne s'opposait pas à ce que la question fût soumise à l'Assemblée générale. Il y était même favorable, car il estimait que cette procédure dégagerait la responsabilité des ministres.

Des tractatives eurent lieu entre le Khédive et les ministres ainsi qu'entre certains membres de l'Assemblée, et il fut finalement décidé que la proposition serait soumise à l'Assemblée Générale à condition qu'elle y fût appuyée par Saad Zaghoul pacha et que le vote eût un caractère définitif. Sir Eldon Gorst promit que si l'Assemblée n'approuvait pas le projet, il demanderait au gouvernement britannique d'y renoncer.

Les esprits se calmèrent lorsque cette décision du gouvernement fut connue.

La date de la réunion de l'Assemblée Générale fut ajournée d'un semaine afin de permettre à Sir Eldon Gorst de consulter Londres.

Entretiens, le Gouvernement turc, ayant eu connaissance de la proposition, fit savoir, le 1er novembre, au gouvernement égyptien qu'aucune modification au Firman de la concession ne pouvait être décidée sans un autre Firman. Le fait fut porté à la connaissance de Sir Eldon Gorst qui s'entendit avec Boutros Ghali pacha pour faire à Constantinople une réponse laconique, reconnaissant que des tractations avaient en effet lieu entre le gouvernement égyptien, les Anglais et la Compagnie du Canal.

1910

LA CONCESSION DU CANAL DE SUEZ DEVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

On vient de lire qu'il avait été décidé de soumettre la proposition de la Compagnie du Canal de Suez à l'Assemblée Générale, à condition que cette proposition fût appuyée par Saad Zaghoul pacha, qui devait exposer le point de vue du gouvernement, et que la décision de l'Assemblée aurait un caractère obligatoire.

Le 7 février 1910, le Khédive, inaugurant la session de l'Assemblée au milieu du cérémonial habituel, prononça le discours suivant :

Messieurs,

Nous vous adressons Nos salutations et vous exprimons Notre satisfaction de vous voir réunis aujourd'hui.

Nous vous avons convoqués pour connaître votre avis sur un arrangement éventuel avec la Compagnie de Suez.

La Compagnie avait, en effet, il y a un an, présenté à Notre Gouvernement des propositions tendant à une prolongation de durée de sa concession; des pourparlers s'engagèrent et aboutirent, après de longues négociations, à un projet de convention.

Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte, Notre Gouvernement est unanime à estimer ce projet acceptable, pourvu que certaines modifications, dont il vous a déjà été donné connaissance, soient admises par la Compagnie.

C'est à cet effet que Nous vous avons convoqués.

Vous êtes donc appelés à examiner s'il y aurait avantage à prolonger la concession du Canal pour une période de quarante années, sur la base d'un partage égal des bénéfices, pendant cette période, entre le Gouvernement et la Compagnie.

En compensation de cette quote-part de bénéfices, qui lui serait ainsi accordée pour la nouvelle période, la Compagnie verserait au Trésor Égyptien des sommes échelonnées sur les soixante années environ restant à courir de la concession actuelle.

Cette compensation au point de vue financier, a été minutieusement calculée par des experts de la plus haute compétence; ils sont d'avis que les modifications précitées et les avantages assurés à l'Égypte non seulement sont amplement satisfaisants pour le pays, mais encore atteignent la limite de ce qui peut être raisonnablement demandé à la Compagnie.

Cette question, vous le savez, ne rentre pas dans la catégorie des matières sur lesquelles, aux termes de la Loi Organique, le Gouvernement est tenu de prendre l'avis de l'Assemblée Générale.

Cependant, le Conseil des Ministres, vu l'importance exceptionnelle de cette affaire, tant pour la génération actuelle que pour les générations à venir, a décidé de ne prendre aucune résolution définitive avant de savoir au préalable si l'Assemblée Générale est favorable à une prolongation.

Nos Ministres vous donneront à cet égard toutes les explications, dont vous pourrez avoir besoin.

Nous avons la conviction que chacun de vous a conscience de la responsabilité qui s'attache devant le pays à l'examen d'un projet aussi important que celui-ci.

Nous prions le Tout-Puissant de seconder nos efforts pour le bien du Pays.

Lorsque les membres de l'Assemblée générale se rendirent, après leur réunion, au Palais d'Abdine, le Prince Hussein Kamel présenta les remerciements de l'Assemblée au Khédive.

Abbas II exprima sa satisfaction, ajoutant qu'il espérait convoquer l'Assemblée chaque fois qu'il s'agira d'une question importante intéressant la Nation. Le Khédive dit aussi que l'affaire du Canal était une question d'importance internationale que l'Assemblée générale n'avait pas eu à examiner depuis qu'elle existe. En la soumettant donc à son examen le gouvernement accomplissait un acte de bienveillance envers l'Assemblée et les intérêts de la patrie. Le Souverain espérait que les membres ne se laisseraient pas influencer par tout ce qu'on dit, qu'ils ne devaient avoir devant les yeux que le bien du pays, que le vote qu'ils allaient donner serait naturellement soumis à l'opinion européenne qui jugera alors des capacités parlementaires de l'Assemblée qui représente la nation tout entière... L'assistance accueillit ces paroles du Souverain avec une grande satisfaction et chacun se retira en se donnant rendez-vous pour l'après-midi.

Une Commission est instituée

A la séance de l'après-midi, l'assemblée décida d'instituer une Commission pour étudier le rapport du gouvernement. Une discussion s'éleva au sujet du nombre des commissaires et du mode de leur désignation. Après un long échange de vues, l'assemblée décida que la Commission sera composée de quinze membres désignés par scrutin public.

La Commission fut ainsi constituée : Mahmoud Soliman pacha, Abaza pacha, Madkour pacha, Mourad pacha, Yéhia pacha, Chakraoui pacha, Mahmoud Abdel Ghaffar bey, Bakri bey, Barakat bey, Soufian bey, Gad Moustapha bey, Makram bey, Diab Selim bey, Amine El-Aref bey et Ismail effendi Karab.

Après la désignation de la Commission, un incident se produisit. Abaza pacha interrogea le premier ministre sur la question de savoir si l'avis de l'Assemblée sur le projet de prolongation de la conces-

sion sera considéré comme définitif ou s'il aura simplement un caractère consultatif. Le Prince-président répondit en donnant lecture du discours inaugural de S.A. le Khédive relatif au rôle de l'Assemblée dans la présente question. Abaza pacha objecta que, dans ce même discours, le Souverain avait dit qu'il enverrait ses ministres afin que les membres de l'Assemblée puissent leur demander tous renseignements utiles. C'est en vertu de ces paroles, dit-il, qu'il réclamait que l'on fixât la conscience de l'Assemblée sur le rôle qui lui était réservé.

Boutros Ghali pacha répliqua que le gouvernement n'avait pas d'autres explications à donner. Sur quoi un membre de l'assemblée, Sebâï bey, protesta avec indignation contre ce qu'il appela une attitude intransigeante.

Lorsque la Commission désignée aura achevé son rapport, ce qui ne pourra se faire avant trois semaines au moins, l'assemblée sera de nouveau convoquée pour le discuter.

ASSASSINAT DE BOUTROS GHALI PACHA

Le 20 février 1910, à 1 heure p.m., au moment où Boutros Ghali pacha, quittant le ministère des affaires étrangères, montait en voiture, un jeune homme nommé Ibrahim Nassif El-Wardani, affilié au parti national, s'approcha du ministre et tira sur lui, à bout portant, six balles de revolver. L'assassin fut immédiatement arrêté, alors que Boutros Ghali pacha, qui était déjà dans sa voiture, s'écroulait sur la chaussée.

Le ministre fut transporté à la clinique du Dr. Milton où on lui fit subir une opération chirurgicale pour l'extraction des balles. Il y fut rejoint bientôt après par le Khédive qui, les yeux en larmes, l'embrassa, lui souhaitant prompt guérison.

A 8 heures 30 du soir, Ghali pacha succombait à ses blessures.

Le 21 février, des funérailles officielles lui étaient faites.

L'attentat provoqua dans tout le pays une profonde horreur. L'acte de l'assassin fut condamné par les partis et l'opinion unanime.

Commentaire de "La Réforme"

Voici en quels termes Raoul Canivet désavoua le lendemain l'acte criminel :

C'est avec un sentiment de profonde horreur que nous enregistrons cette terrible nouvelle: Boutros pacha Ghali, président du Conseil des ministres, a été assassiné par un jeune égyptien et il est mort ce matin à 9 heures des suites de la blessure qu'il avait reçue dans la région du foie.

Nous ne croyons pas qu'il puisse se produire la moindre divergence sur la façon d'envisager le crime qui vient d'être commis et qui est l'acte d'un fou. Nous ne solidariserons pas un parti quelconque avec Ibrahim el Wardani, mais on ne manquera pas d'accuser les journaux nationalistes d'avoir armé la main du jeune exalté qui a cru rendre un grand service à la cause de la libération de l'Égypte en frappant l'homme qui était à la tête du premier ministère libéral que l'Égypte ait jamais connu.

On ne pourra pas nier qu'il s'était produit un grand changement dans l'orientation politique du pays depuis décembre 1908, date où Boutros pacha Ghali remplaçait Moustapha Fehmi. Certes, Boutros avait fait partie du ministère Fehmi, et pendant vingt ans, il avait été aux affaires; certes, il avait accepté toutes les charges et toutes les responsabilités, même les plus douloureuses pour ne pas trahir ses collègues, mais il avait compris ensuite quel devoir s'imposait à lui et c'est très loyalement qu'il préparait l'émancipation progressive du pays.

Su mort, dans les circonstances présentes, est un grand malheur pour l'Égypte. La funèbre nouvelle que le télégraphe a déjà répandue dans le monde aura partout un sinistre retentissement; elle fera naître des réflexions que, d'avance, nous proclamons injustes ou exagérées, mais qui n'en seront pas moins inspiratrices de réaction.

Contre ces tendances, nous protestons d'avance.

Dans le premier moment de stupeur, on a pu se laisser entraîner à des exagérations de langage dont il faut se garder quand on est de sang-froid. L'Égypte n'est pas responsable du crime commis par un de ses enfants.

L'enquête

C'est le procureur général en personne, Abdel Khalek Seroït pacha, qui mena l'enquête. Celle-ci établit que Wardani était âgé de 23 ans; il avait fait ses études en Égypte jusqu'à l'obtention du baccalauréat, il avait été ensuite envoyé en Suisse par son oncle le Dr. Zeyfal Hassan pacha pour y faire ses études de pharmacie. Il resta à Lausanne deux ans, puis il se rendit en Angleterre où il passa un an, après quoi il rentra au Caire où il ouvrit une pharmacie rue Abdine et s'affilia au parti national. C'était un jeune homme nerveux et irritable.

— Pourquoi avez-vous assassiné le Pacha ? lui demanda le sous-secrétaire d'État à la Justice, Fathy Zaghoul pacha, qui assistait à l'interrogatoire.

— Parce qu'il a trahi la patrie.
— Si vous saviez, malheureux, lui répondit Zaghoul pacha, qu'il était le meilleur serviteur du pays

et le plus loyal, vous n'auriez pas commis votre forfait.

L'enquête démontra l'existence d'une association secrète. Huit des personnes arrêtées, dont les noms furent trouvés dans les papiers saisis chez l'assassin, furent maintenues en détention et les autres remises en liberté.

Plusieurs témoins furent entendus parmi lesquels Aly Chamsy effendi, membre de l'Assemblée générale (aujourd'hui pacha) qui déclara que le jour de la réunion de l'Assemblée, Wardani était présent parmi le public. Il était très surexcité, mais il était généralement bon et généreux à l'égard de ses camarades, secourable avec ses propres deniers, il était connu pour sa correction et son laconisme, mais aussi pour son exaltation dans les discussions, ajoutant néanmoins qu'il ne dépassait jamais la limite de la courtoisie s'il s'emportait. Les déclarations de Chamsy effendi au sujet de la présence de Wardani à l'assemblée furent confirmées par plusieurs témoins dont deux juges: Mourad Sid Ahmed bey et Ahmed Hegazi bey.

Le parquet interrogea également l'éditeur du périodique « Tawaleh El-Moulouk », qui faisait métier d'astrologue et qui avait prédit, trois mois avant l'assassinat, que Boutros Ghali pacha serait assassiné, que son fils Naghib Ghali recevrait le grade de pacha et que Saaïd ou Saïd assumeraient le pouvoir. L'astrologue démontra son innocence. A supposer, dit-il, qu'il eut eu connaissance du complot comment aurait-il su également que le Khédivé conférerait le grade de pacha au fils de la victime?

Le jugement du coupable.

L'acte d'accusation fut signé le 14 Mars et l'affaire vint aussitôt devant le juge de renvoi. Celui-ci décida de déférer aux assises Wardani seul et mit hors de cause ses huit complices parce que, à cette époque, le code pénal ne retenait pas la culpabilité des membres d'un complot qui n'avaient pas participé à l'exécution. (Le Code pénal fut peu après modifié, et le fait de participer à un complot fut désormais considéré comme un crime puni par la loi).

Le 12 mai, Wardani comparut devant ses juges. Après un réquisitoire d'une grande éloquence de Saroit pacha, et les plaidoiries de la défense prononcées par Mes. Mahmoud Aboul-Nasr bey, Ahmed Loufi bey et Ibrahim El Helbaoui bey, la Cour d'assises prononça la peine capitale qui fut confirmée par la cour de cassation.

Le parti national implora le grâces du coupable, mais le Khédivé la refusa.

Mohamed Saïd pacha. succède à Ghali pacha.

Le 21 février 1910 après les obitiques de Boutros Ghali pacha, un nouveau Cabinet était constitué par Mohamed Saïd pacha qui prenait le portefeuille de l'Intérieur et



MOHAMED SAÏD Pacha

confiait la Justice à Saad Zaghoul pacha, les Finances à Youssef Saba pacha, l'Instruction Publique à Ahmed Haçmat pacha, les Affaires Etrangères à Hussein Ruchdy pacha, les Travaux Publics et la Guerre à Ismaïl Sirry pacha.

Joseph Saba pacha.

La nomination de Sir Joseph Saba pacha aux Finances était un témoignage de la valeur de l'homme et des services qu'il avait rendus à l'Egypte. Voici en quels termes Raoul Canivet appréciait sa nomination dans « La Réforme » du 24 février:

L'entrée de S.E. Saba Pacha dans le Cabinet présidé par Mohamed Saïd a produit dans toute l'Egypte une excellente impression, aussi

bien dans les milieux égyptiens que dans les milieux européens.

Saba Pacha est réellement un Egyptien et durant sa carrière déjà longue, on peut dire qu'il n'a cessé



YOUSSEF SABA Pacha

de rendre des services à son pays.

En 1872, il entra dans l'administration des postes et il gravissait tous les échelons de la hiérarchie, jusqu'au poste de directeur général. Pendant de longues années, Saba pacha resta à la tête d'une administration dont il connaissait tous les rouages. Les Postes en Egypte furent, pendant longtemps, considérées comme un modèle, même pour l'Europe. Entre le gouvernement qui était surtout intéressé par les bénéfices et qui exigeait sans cesse des économies, et le public qui réclamait un service de plus en plus étendu et une parfaite régularité, Saba Pacha sut habilement conduire sa barque. Quand un fonctionnaire reste longtemps dans un poste élevé, il se fait des amis, mais il se crée aussi des adversaires et des ennemis. On peut dire que Saba Pacha a eu surtout des amis qui lui sont restés fidèles après qu'il eut pris sa retraite et qu'il trouve aujourd'hui applaudissant au choix de S.A. le Khédivé et Mohamed pacha Saïd.

C'est exactement en 1887 que Saba pacha a été nommé directeur général des Postes, et c'est en 1907 qu'il se retira.

Nous n'énumérerons pas les réformes qu'il introduisit dans ces vingt années, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que la réputation de Saba pacha s'était étendue en Europe. Dans tous les congrès internationaux, Saba pacha représentait l'Égypte avec un éclat qui lui valut de nombreux témoignages de sympathie de ses collègues de toutes les nationalités.

Au ministère des Finances, Saba

pacha apportera le même esprit méthodique et la même ardeur au travail. Il étudiera les questions et quand il aura à défendre les projets de loi à l'Assemblée Générale et au Conseil Législatif, il saura exposer avec une intelligente clarté les motifs qui auront inspiré le gouvernement.

A tous les points de vue, le choix de Saba pacha est excellent.

LA CONCESSION DU CANAL DE SUEZ

Rejet du projet de prolongation.

Le projet de prolongation de la concession du Canal de Suez avait été soumis à l'Assemblée Générale au cours de la séance inaugurale du 7 février, et l'assemblée l'avait renvoyé à une commission composée de quinze conseillers. La commission conclut le 22 mars au rejet de la proposition. Le gouvernement avait alors soumis à la commission de nouveaux détails sur la proposition faite par la Compagnie du Canal et les avantages financiers de la prolongation.

Ces notes et ce rapport furent soumis à l'Assemblée au cours de la séance du 7 avril. Se ralliant aux conclusions de la commission, l'Assemblée vota le rejet de la prolongation.

Voici le compte rendu de ces débats parus dans « La Réforme » du 8 avril:

Le rapport se fait tout d'abord l'interprète des remerciements de l'Assemblée à l'adresse du gouvernement relativement aux déclarations du chef du Cabinet faites lundi dernier à l'Assemblée Générale, et annonçant que l'opinion de l'Assemblée sera considérée comme décisive; il espère que le gouvernement agira pareillement dans l'avenir au grand profit du peuple et pour enrayer tout motif de divergence entre lui d'une part, le Conseil Législatif et l'Assemblée Générale de l'autre.

Il manifeste sa satisfaction pour le fait que le gouvernement a bien voulu apprécier son rapport sur le projet du Canal, comme le témoignage sa réponse à ce rapport ainsi que les discours des Ministres de la Justice et des Travaux Publics. La commission ne demande que la lumière par une discussion loyale.

Cette discussion a démontré que le projet du Canal n'est pas en accord avec les

intérêts du pays. Les observations du gouvernement sur ce sujet n'ont pas affaibli la force d'argumentation de la Commission.

En effet le gouvernement soutient:

1. Que la perte que doit subir l'Égypte du fait de cette transaction n'est pas énorme et n'existe peut-être pas.

2. Que l'époque actuelle est la plus propice pour conclure cette affaire avec la Compagnie.

3. Qu'il faut ne pas compter sur un avenir lointain, car il est possible qu'après 1968 les puissances exigent la gratuité du droit de transit du Canal.

4. Quoique le gouvernement ne se trouve pas dans un besoin pressant d'argent, il estime néanmoins qu'il est toujours utile qu'il ait à sa disposition une forte somme qu'il s'engage à employer dans des entreprises utiles et d'un bon rapport pour le pays.

La commission prend la défense de son rapport et accepte de porter le fardeau de la responsabilité de l'approbation ou du rejet du projet vis-à-vis du peuple égyptien et des générations futures.

La commission soutient que le projet est préjudiciable, elle le fait par des opérations mathématiques dont il ressort que le pays perd du fait de ce projet 130,598,000 L.E.

Le gouvernement pour appuyer le projet a intentionnellement essayé d'atténuer cette perte. Dans ce but, il a supposé des escomptes et cette énorme somme tombe ainsi d'après lui à 5,600,000 L.E.

Pour les autres sommes qui, en l'an 2008 seront capitalisées à 116,640,000 L.E., elles tomberont, en subissant la même opération, à 9,000,000 L.E. Il en résulte que les sommes que la compagnie s'adjugera atteignent 9 millions de livres auxquelles il faut ajouter 5,600,000 de livres c'est-à-dire un total de 14,660,000 livres.

Le gouvernement a voulu infirmer nos opérations en alléguant que des fautes

se sont glissées dans notre calcul. Mais il lui a été impossible de prouver ce qu'il avance. Devant cette évidence la commission ne peut qu'assurer une seconde fois que son calcul était exact.

La commission relève une différence de 3,000 L.E. entre la part qui revient à la société sur la base de la moitié d'après les calculs du conseiller financier et celle qu'en vérité elle devra toucher. Ce qui constitue une faute de calcul à la charge du conseiller.

Une autre faute de calcul s'est glissée dans la note du conseiller. Il s'agit cette fois-ci d'une différence annuelle de 31,000 L.E. au profit de la Compagnie de 1968 jusqu'à 2008.

La commission s'attache ensuite à démontrer l'exactitude de ses propres calculs et pour y arriver, elle refuse une à une toutes les objections du gouvernement.

Le gouvernement dans sa réponse au rapport de la commission avait accusé celle-ci d'exagération dans toutes ses évaluations. La commission se défend sur ce point en disant: «qu'elle n'a rien exagéré et que dans toutes ses évaluations elle a adopté le minimum pour se mettre au niveau des évaluations correspondantes du conseiller. Le passé nous a démontré que les augmentations dans les recettes du canal ont atteint 3 millions de livres depuis qu'il a été inauguré jusqu'à ce jour. Nous ne savons pas quels sont les motifs qui nous empêchent de nous reporter au passé et d'en faire la base des évaluations. Pendant la commission a défalqué un million de ses évaluations et elle ne sait pas comment on la considère comme exagérant des faits aussi simples. D'ailleurs, le ministre de la justice n'a-t-il pas dit dans la séance de lundi dernier: «Nous n'avons pas du tout le droit de nous départir du passé dans les évaluations, car en négligeant ce principe nous retomberons certainement dans l'erreur.»

La conclusion du rapport est accueillie par des applaudissements. Yéhia pacha dit quelques mots pour appuyer le rejet de la prolongation, mais tous les membres se lèvent pour parler à la fois.

S.E. Saad Zagloul pacha se lève pour répondre. Il dit que les représentants du gouvernement ont le droit de parler et qu'il est du devoir de l'Assemblée de les écouter jusqu'au bout. D'une voix très claire, scandant les mots, Son Excellence ajoute que les membres de la commission ont eu tort de soumettre un rapport à l'Assemblée avant de la communiquer au gouvernement pour lui laisser la latitude de répondre, et si l'Assemblée croit avoir le droit d'interrompre les ministres lorsqu'ils ont la parole, ceux-ci useront à leur tour du même procédé envers les membres de cette Assemblée.

S.E. Abaza pacha répond que la demande du ministre de la justice n'est autre qu'un prétexte pour gagner du temps en prolongeant à l'infini une question sur laquelle les représentants de la Nation ont donné leur avis. Une note au gouvernement implique une réponse qui, à son tour, en réclame une autre et ainsi à l'infini. L'orateur est applaudi par les tribunes.

De nouveau Saad pacha Zagloul est debout; il dit que le dernier rapport de la commission décèle une critique pour le gouvernement, critique que celui-ci ne peut laisser passer sans répondre, mais Abaza pacha objecte que l'opinion de l'Assemblée est maintenant assez fixée et qu'il est plus convenable de mettre la question aux voix. Cette obstination du conseiller énerve quelque peu Zagloul pacha, d'ailleurs la séance devient un peu houleuse.

Simeka bey vient à la rescousse du gouvernement et réclame la liberté de la discussion pour tous.

Saad pacha Zagloul met fin à l'incident, en réclamant, pour la troisième fois, le droit pour le gouvernement de répondre au reproche que lui fait la commission. C'est à une chose qu'Abaza pacha n'est pas disposé à admettre à aucun prix et la discussion se concentre entre lui et le ministre de la justice. Celui-ci soutient que la réponse du gouvernement est indispensable pour donner de la valeur à la deuxième note et qu'il entend user du droit de réponse; quant à l'Assemblée elle se conformera ou prendra telle décision qui lui plaira. Abaza pacha dit qu'il faut mettre aux voix la question de savoir si l'on doit accorder le temps au gouvernement de répondre ou entamer de suite la discussion; ce qui est accordé. A la majorité on vote la discussion immédiate, aux applaudissements des tribunes.

Le président propose de déclarer par assis et debout si le projet est admis ou rejeté et toute l'Assemblée est debout criant «rejeté» au milieu des ovations de la salle. Cependant, le président décide de procéder par la voie du vote régulier. Le scrutin est donc ouvert mais comme il fallait s'y attendre, les «rejetés» pleuvent dru, sans aucune exception, si bien que les ministres eux-mêmes en prennent le parti de rire. L'amba Youanès, évêque copte d'Alexandrie, fait l'objet d'une ovation lorsqu'il prononce son «rejeté». Seul Morcos bey Simeka vote «acceptation» avec modification. Le président suspend l'audience pour 15 minutes.

La séance est reprise à 7 h. pour entamer la discussion du nouveau règlement intérieur. Cependant les députés, encore tout à la joie du succès remporté, ne sont pas très disposés de gâter cet état d'esprit par une discussion sans grand intérêt. C'est

pourquoi bon nombre d'entre eux demandent le renvoi à une autre séance. Toutefois, une intervention de S.E. Saïd pacha, premier ministre, décide l'Assemblée à continuer le travail pour une demi-heure encore. On lit le texte des règlements qui sont, avec une légère variante près, les mêmes que ceux du Conseil Législatif, mais les cinquante-sept articles qui les constituent sont approuvés presque sans discussion.

La séance est levée à 8 heures et renvoyée au lendemain.

Une Constitution dans un avenir très rapproché.

Le lendemain, nouvelle séance à l'Assemblée Générale. En voici le compte rendu paru dans « La Réforme » :

Après le vote rejetant la convention du Canal, l'Assemblée discuta son règlement intérieur. Un article inséré dans ce règlement disait que dans le cas où le Gouvernement promulguerait un décret ou une décision en dehors de la session de l'Assemblée générale, et que cette décision rentre dans les attributions de l'Assemblée, le Conseil Législatif pourra protester auprès du Gouvernement par une motion qui sera communiquée au Conseil des ministres, puis publiée au Journal Officiel, et dont lecture sera donnée à l'Assemblée générale dès qu'elle sera réunie.

S.E. Ruchdi pacha, ministre des affaires étrangères, protesta contre cette disposition en disant que l'Assemblée donne ainsi au Conseil législatif une prérogative qu'elle n'a pas le droit de lui attribuer.

THÉODORE ROOSEVELT ET LES ASPIRATIONS DE L'ÉGYPTÉ

Tout comme un touriste voyageant à travers le monde, Théodore Roosevelt arrivait en Egypte le 24 mars 1910 pour y faire un court séjour. L'ancien président des Etats-Unis d'Amérique fut reçu par Saïd Zulficar pacha et échangea des visites avec le Khédivé. Le 26 mars, le prince Ahmed Fouad lui offrit un banquet et l'invita à faire une conférence à l'Université dont il était le président et fondateur. M. Théodore Roosevelt accepta et fit le lendemain même une conférence qui devait susciter une tempête de protestations en Egypte et un débat aux Communes. Après avoir parlé de l'enseigne-

ment de ses méthodes à adopter, de l'Université nationale et du rôle qu'elle devait être appelée à remplir dans l'éducation des Egyptiens, après avoir prodigué à ses dirigeants des conseils sages et éclairés au sujet de la formation des hommes de demain, le conférencier aborda un sujet qui tenait alors à cœur à tous les Egyptiens, celui de la Constitution. Voici un compte rendu de ce passage :

— Une société, pour être bien gouvernée, doit, dit-il, être gouvernée autant que possible par les hommes qui font son travail et traitent des affaires, ceux qui se livrent au travail manuel, aussi

— Le gouvernement a l'intention de ne pas empiéter sur les prérogatives de l'Assemblée générale. Dès lors que nous venons de la consulter pour une question qui ne relève aucunement de ses attributions, comment serait-il possible que nous ne la consultions pas pour tout ce qui touche ses droits les plus clairs? Je puis donc vous assurer que le Gouvernement soumettra à l'Assemblée tout projet qu'elle a droit d'examiner comme tout projet où il lui paraîtra utile de s'aider des lumières de l'Assemblée générale.

Ces déclarations ont produit une grande impression sur l'auditoire. Elles confirment d'ailleurs nos prévisions sur les suites nécessaires de l'attitude prise par le ministre dans l'affaire du Canal de Suez. Nous aurons une Constitution dans un avenir très rapproché, cela ne peut plus faire le moindre doute.

Le vœu du Khédivé.

Le 19 avril 1910, le Khédivé faisait au « Temps » les déclarations suivantes :

— J'aime mon pays et mon peuple; mon vœu est d'être un Souverain constitutionnel. La preuve en est le droit conféré à l'Assemblée générale au sujet du caractère définitif de son vote relatif au Canal de Suez.

— Une société, pour être bien gouvernée, doit, dit-il, être gouvernée autant que possible par les hommes qui font son travail et traitent des affaires, ceux qui se livrent au travail manuel, aussi

bien que les intellectuels. Cette vérité est universelle; elle s'impose aussi bien sur les bords du Nil que dans les pays qu'arrose le Mississipi.

M. Roosevelt excuse sa franchise par un proverbe américain: «A la longue, on trouve dans la vérité la plus désagréable un compagnon de voyage plus sûr que dans la plus agréable des tromperies». Il rappelle à ses auditeurs que l'éducation n'est jamais l'œuvre d'un homme, mais celle d'un procédé, toujours forcément lent. L'éducation politique d'une nation est une question de générations, non de décades. «On ne peut pas plus donner la Constitution et l'autonomie à une nation qu'on ne peut la donner à un individu. C'est aux nations elles-mêmes à les conquérir par l'é-



THÉODORE ROOSEVELT

ducation du caractère national. Aide-toi, le Ciel t'aidera: ce proverbe est vrai même pour les peuples.

L'illustre conférencier, cita alors le cas de différentes communautés de l'hémisphère occidental, qui placées dans les mêmes conditions arrivèrent les unes au succès, les autres à la faillite et à l'anarchie, simplement parce qu'elles n'avaient pas su s'élever à l'esprit de leur constitution, l'amour de la justice et de l'équité, l'initiative, la confiance en soi, la modération sont quelques-unes des vertus que M. Roosevelt recommande aux peuples qui aspirent à se gouverner eux-mêmes. Il les encourage par une citation du Coran qu'il prononce en arabe — bien, dit-il, qu'il ne soit pas grand arabisant — : «Dieu aide ceux qui attendent, quand ils savent attendre».

M. Roosevelt fait ensuite allusion à l'assassinat de Boutros pacha Ghali, «Tous les hommes de bien en ont frémi d'horreur et, si la honte de l'homme qui a tué est grande, la calamité qui frappe l'Egypte est plus grande encore». Il condamne le meurtrier en termes dans lesquels l'énergie du chef des «Rough Riders» se donne libre cours.

En terminant, Théodore Roosevelt rendit hommage à l'administration du Soudan et fit l'éloge de

lord Cromer et de sa politique en Egypte.

Comme nous le disons plus haut, la conférence provoqua une tempête, surtout dans les milieux nationalistes dont l'indignation se manifesta avec violence. La presse releva ces paroles de Roosevelt et l'on enregistra des protestations unanimes dont beaucoup furent adressées à l'ancien président lui-même.

Son discours au Guildhall.

La tempête ne s'était pas encore calmée en Egypte que, arrivé à Londres, Théodore Roosevelt prononçait, au Guildhall, un discours sur l'Egypte d'une grande violence, dans lequel il incitait les An-

glais à consolider leur position dans ce pays, parce que, dit-il, ils n'étaient pas seulement gardiens de leurs intérêts, mais encore de la civilisation. Il attaqua les Egyptiens qu'il qualifia de sauvages, puis il ajouta: «Les Anglais ont accompli des réformes en Egypte, mais ils ont fait une erreur en permettant récemment aux Egyptiens de bénéficier d'une certaine liberté. L'assassinat de Boutros Ghali pacha a démontré que c'était là une faute grave dont on devait immédiatement prévenir les conséquences».

Ce discours attira au président Roosevelt de violentes répliques de toute la presse égyptienne qui l'accusa de fanatisme contre les Egyptiens.

DÉBATS AUX COMMUNES

Sir Edward Grey soutient la politique de sir Eldon Gorst.

Les critiques de Théodore Roosevelt au cours de son discours au Guildhall furent évoquées aux Communes où le Secrétaire d'Etat au Foreign Office, Sir Edward Grey, dut répondre à une série de questions. Voici un compte rendu du débat:

Sir J. Delziel demande s'il est vrai qu'il y a un grave désaccord entre Sir Eldon Gorst et le Foreign Office ou si celui-ci garde toute la confiance du gouvernement. Sir Edward Grey répond à la première question par la négative. Il ajoute que le gouvernement apprécie hautement l'œuvre de Sir E. Gorst et que rien n'est survenu qui puisse donner lieu à malentendu.

Autour du discours de M. Roosevelt.

Sir E. Grey a approuvé toutes les opinions émises par M. Roosevelt au sujet de l'Egypte, sauf peut-être celle que notre complaisance excessive envers les adversaires de l'occupation ait mis en péril notre œuvre dans ce pays. Il est tout naturel qu'il y ait des critiques au sujet du retard du châtiment de Wardani, mais on ne peut s'en prendre aux juges. Il est tout à fait inexact de supposer qu'il se soit produit aucun retard indépendant du code de procédure égyptien, mais il est convaincu que nous devons user de notre pouvoir pour montrer que les Egyptiens qui administrent leur pays en nous consultant et qui doivent accepter nos conseils, doivent être protégés contre des crimes de la récente

espèce. J'ai échangé mes vues avec Sir E. Gorst au cours de ces dernières semaines pour savoir s'il convient d'assurer un châtiment plus prompt de ces crimes ou de prendre en nos propres mains la protection de ceux qui administrent l'Egypte et de remettre à l'armée d'occupation le soin de punir les crimes de cette nature».

Sir E. Grey déclare que Sir E. Gorst conserve toute la confiance du gouvernement.

La propagande nationaliste.

M. Baird attire l'attention du gouvernement sur la situation de l'Egypte et lui reproche d'essayer d'y introduire un système de gouvernement pour lequel les Egyptiens ne sont pas mûrs. M. Robertson blâme l'opposition d'avoir applaudi les insultes de M. Roosevelt. Personne n'est plus conservateur que Sir E. Grey. Il a été reconnu que la propagande nationaliste est une folie. Il espère que le gouvernement fera exécuter la loi avec fermeté et sans varier, mais qu'il tiendra ses promesses.

M. Balfour intervient.

M. Balfour nie que le discours de M. Roosevelt soit une insulte. Personne ne pourrait nous traiter avec plus d'amabilité, de gratitude et de sympathie ni montrer une connaissance plus réelle des problèmes à résoudre. M. Roosevelt n'a rien dit que le plus susceptible des Anglais puisse réprouver. Il s'est aperçu que M. Robertson et les autres n'ont pas compris ce que c'est pas une question de su-

priorité ou d'infériorité de races, mais un fait historique que l'Égypte et les autres pays orientaux n'ont jamais montré une trace de capacité à se gouverner eux-mêmes. Leurs grandes contributions à l'histoire du genre humain ont toutes été apportées sous le régime du gouvernement absolu et c'est pour leur bien que nous exerçons le gouvernement absolu. La situation présente de l'Égypte est éminemment peu satisfaisante, parce que l'autorité de la race dominante a été sapée et il faut une action prompte et décisive. Il est convaincu que le gouvernement a la capacité et le désir de remettre toutes choses en place. Il l'exhorte à ne pas permettre que notre œuvre de civilisation ait à souffrir de ce que nos fonctionnaires sentent qu'ils ne reçoivent pas de la métropole l'appui sans lequel ils sont impuissants.

La réplique de Sir Edward Grey.

Sir E. Grey réplique que le ton du discours de M. Balfour est tout ce qu'il pouvait souhaiter. Il apporte une très précieuse contribution à la solution du problème. Il est heureux de constater qu'aucun des orateurs n'a attaqué Sir E. Gorst qui est la victime des attaques les plus injustes, les plus mensongères et les moins fondées de la part de certains journaux.

Personne n'aurait pu appliquer la politique du gouvernement avec plus d'habileté et de capacité que lui. La situation en Égypte a attiré la sérieuse attention du gouvernement; mais elle est loin d'être aussi grave que l'opposition la dépeint. Il n'y a à présent aucun sujet d'inquiétude. On a trop méconnu les progrès réalisés du temps de Sir E. Gorst.

Les mesures nécessaires.

Il est faux que la politique du gouvernement introduisant le self-government soit responsable d'avoir miné l'autorité ou favorisé des troubles. Mais il est évidemment impossible de réaliser aucun progrès dans le développement du gouvernement de l'Égypte par les Égyptiens tant que continuera l'agitation des nationalistes contre l'occupation. Il est aussi urgent de moderniser les droits des traités surannés. L'occupation britannique doit continuer. Il est plus que jamais impossible d'abandonner l'Égypte sans déchoir. Malgré des indices inquiétants, rien ne justifie un recours à des méthodes inaccoutumées.

L'agitation s'est calmée les semaines dernières, mais le sérieux avertissement était nécessaire que si les symptômes actuels persistaient, le gouvernement britannique aurait pour premier soin d'affirmer son autorité et de protéger les ministres égyptiens.

dans son rapport annuel publié le 10 mai qu'un esprit hostile régnait au Conseil législatif et à l'Assemblée générale envers ses projets de réformes et la politique anglaise et que ces deux assemblées étaient devenues un instrument d'agitation et d'incitation entre les mains du parti national. Et il citait à l'appui de cette constatation leurs revendications relatives à un gouvernement constitutionnel, leurs attaques contre le gouvernement en ce qui concerne le budget, le Soudan et l'hostilité qui s'était manifestée à l'occasion du projet de prorogation de la concession du Canal de Suez.

L'Agent diplomatique ajoutait:

Ni le ministre Boutros Ghali, ni celui de Mohamed Saïd pacha n'ont réussi à dominer l'Assemblée ou à y constituer un fort parti gouvernemental. Et pourtant les membres de ces deux Cabinets sont réputés parmi le public pour être les plus sages et les plus capables des Égyptiens. De même le Prince Hussein Kamel a désespéré et renoncé à insuffler un esprit d'ordre et de modération à l'Assemblée et à ses délibérations. Et lorsqu'il se démit de ses fonctions de président, tous ceux auxquels la présidence fut offerte la déclinèrent l'un après l'autre.

1911

MUSULMANS ET COPTES

Le discours de Théodore Roosevelt, les débats aux Communes et l'avertissement du gouvernement britannique ne découragèrent pas l'opposition. Celle-ci alla, au contraire, grandissant, tandis que se manifestait un mouvement entre Musulmans et Coptes, dû apparemment à l'assassinat de Boutros Ghali pacha.

Au début de 1911, le Cheikh Aly El Ghaïaty publia un livre intitulé « Wataniat » (Mon patriotisme) incitant à la révolution et glorifiant les actes des criminels politiques. Mohamed Farid bey, chef du parti national, qui avait préfacé l'ouvrage, fut traduit en justice. La cour d'assises était présidée par Felboroglu, assisté d'Ahmed Zulficar pacha et d'Amine Aly bey. Le siège du ministère public était occupé par Mohamed Tewfik Nassim pacha, chef du parquet de la Cour d'appel.

Mohamed Farid bey fut condamné à six mois de prison simple.

Cette condamnation surexcita encore davantage l'opinion publique auprès de laquelle le chef du parti national jouissait d'une grande sympathie et d'un grand respect. Après la mise en liberté de Mohamed Farid, le parti national offrit au Continental un thé en son honneur, et auquel il avait convié un grand nombre de personnalités politiques.

L'opposition ne se développait pas seulement dans le pays, mais encore au Conseil législatif où un mouvement fut organisé par les membres du parti du peuple qui demandaient sans répit l'élargissement des pouvoirs de l'assemblée, l'octroi de la Constitution au pays et des prérogatives en matière de finances.

Cette opposition au sein de l'Assemblée générale et du Conseil législatif, était désavouée à la fois par le Khédive et par Sir Eldon Gorst. L'Agent diplomatique déclarait

Sir Eldon Gorst déclarait ensuite que cette situation posait le problème suivant: gouverner le pays par le moyen de ministres égyptiens ou favoriser les assemblées représentatives, car les deux moyens devenaient contradictoires et non comme on le pensait que le gouvernement et les assemblées coopéreraient étroitement. Sir Eldon Gorst préférait la première méthode parce que les ministres étaient choisis parmi les plus capables tandis que les députés ne représentaient en réalité que la classe des Beys et des Pachas riches, lesquels étaient incapables de résister aux incitations d'un petit groupe de gens obéissant à des intérêts particuliers.

Sir Eldon Gorst terminait son rapport en déclarant que bien des personnes parmi lesquelles les Anglais mêmes, critiquaient sa politique en Égypte, et que ces critiques avaient pour cause l'incompréhension de la difficulté de la tâche qu'accomplissait l'Angleterre en Égypte, et que, si certains s'opposaient à cette politique, il n'était pas à recommander de traiter tout le monde avec sévérité.

LE CONGRÈS COPTE

Bien avant l'assassinat de Boutros Ghali pacha, des notables coptes faisaient des démarches pour provoquer la réunion d'un Congrès appelé à discuter les revendications des Coptes, en ce qui concerne les fonctions publiques et les droits généraux dont certains disaient qu'ils ne bénéficiaient pas au même titre que les Musulmans. Boutros Ghali pacha était opposé à la réunion de ce Congrès qu'il qualifiait de dangereux. Il désapprouvait le mouvement et s'était fait fort de le prévenir à temps, si bien qu'il avait adressé un avertissement au journal copte « Al Watân » qui en encourageait l'idée.

Après l'assassinat de Ghali pacha, le mouvement reprit avec plus d'insistance et de nombreux articles favorables parurent dans les journaux coptes dans lesquels leurs auteurs élevaient leurs protestations à la presse anglaise.

Ismail Abaza pacha entreprit alors la constitution d'un comité de conciliation entre coptes et musulmans afin de prévenir une aggravation du danger.

Un article de « La Réforme »

Parlant de l'intervention d'Abaza pacha, Raoul Canivet approuvait ainsi l'initiative qu'il prenait de réconcilier coptes et musulmans, dans « La Réforme » du 18 janvier 1911 :

Abaza Pacha a confié ses projets d'avenir à notre confrère l'« Egyptian Gazette ». Le vaincu de Zagazig s'est exprimé en excellents termes sur les questions à l'ordre du jour et nous ne pouvons que le féliciter de la plupart des idées qu'il a exprimées.

Nous n'insisterons pas sur la nécessité de la réforme de la loi électorale, réclamée par Abaza pacha. Nous avons assez souvent traité ce sujet, alors que l'on s'en occupait fort peu dans la presse, pour n'avoir pas besoin d'y revenir aujourd'hui. Il semble que tout le monde soit d'accord pour réclamer cette réforme essentielle. Abaza pacha s'inscrit parmi les défenseurs de cette cause. Nous l'en louons fort.

Mais il est un autre point qui mérite de retenir notre attention, Abaza pacha promet de consacrer ses efforts à la ré-

conciliation des coptes et des musulmans, et il est prêt à prendre l'initiative d'une conférence des personnages les plus influents de deux fractions de la population égyptienne pour amener une entente définitive. Qu'une conférence soit nécessaire, cela ne nous paraît pas démontré, mais qu'une réconciliation s'opère, voilà ce qui est tout à fait nécessaire.

Certes, les coptes sont une minorité dans le pays, mais c'est précisément une raison pour que les droits égaux leurs soient reconnus par la majorité musulmane. Là-dessus, il ne peut y avoir de contestation possible. Le respect des minorités est la condition essentielle de la liberté politique, et ce respect est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'individus professant une religion autre que l'Islamisme. Veiller à l'égalité de traitement entre les uns et les autres est le premier devoir d'un gouvernement soucieux de l'avenir du pays; nous ne croyons pas que le ministère actuel puisse être accusé sérieusement d'avoir méconnu ce principe.

Les coptes se plaignent, parfois, d'être tenus à l'écart des places et des honneurs, Ont-ils tort ou raison? La proportion des agents gouvernementaux coptes paraît être en rapport avec le nombre des membres de cette communauté. Mais ce n'est pas sous ce point de vue qu'il faut envisager la question.

Que l'on choisisse les plus aptes, les plus dignes, les plus instruits sans s'occuper de la religion des candidats, c'est ce qui importe avant tout. S'il était démontré que, systématiquement, on écarte tel ou tel parce qu'il est copte, nous serions les premiers à protester mais, jusqu'ici, nous n'avons pas eu d'exemples probants pour incriminer le gouvernement.

Le mérite, le vrai mérite, tel doit être le critérium pour l'accession aux emplois. Des efforts considérables ont été faits par les Communautés coptes pour répandre l'instruction parmi les jeunes générations; c'est ainsi que l'on préparera de bons serviteurs du pays en utilisant les qualités ataviques de la race.

Avec ou sans conférence, tout le monde doit être d'accord sur ce point.

Une seconde difficulté se présente en vue d'un accord, et il n'y a pas de raison de ne pas l'aborder franchement. On accuse volontiers les coptes de pacifier avec l'étranger, et quand on examine l'histoire de l'Égypte, on est forcé de convenir que, dans le passé, l'accusation était fondée. A qui la faute? Si les coptes avaient été traités avec justice, ils n'auraient jamais

séparé leur cause de celle de leurs compatriotes musulmans.

A l'heure actuelle, une toute autre politique tend à prévaloir. La jeunesse copte est aussi convaincue que la jeunesse musulmane de la nécessité d'assurer à l'Égypte un régime constitutionnel, et si quelques faux frères réclament la protection d'un gouvernement étranger, ils trouvent une apparente excuse dans les griefs plus ou moins fondés qui doivent disparaître complètement.

La vérité est que les coptes intelligents et instruits sont aussi patriotes que quiconque; ils trouveront une force nouvelle pour leur propagande dans l'oubli de toutes les divisions entretenues par des gens habiles et peu scrupuleux.

Ces divisions ont été envenimées par les polémiques de presse, auxquelles donna lieu l'assassinat de Boutros pacha Ghali. La mémoire de l'infortuné homme d'Etat aurait pu être mieux servie. Les protestations unanimes nationalistes à la nouvelle du crime de Wardani méritaient d'être prises en considération, et les Égyptiens de toutes les communautés indigènes ou européennes, auraient dû s'unir, d'un élan unanime, pour perpétuer le souvenir d'un grand serviteur du pays. Un jour ou l'autre ce projet sera repris, attestant que l'accord règne dans la reconnaissance des services rendus.

L'agitation actuelle entre coptes et musulmans est trop factice et trop superficielle pour durer. Nous avons déjà signalé le mouvement de détente d'heureux augure qui s'est produit dans la presse. Les paroles d'Abaza pacha sont un nouveau symptôme de ce nouvel état d'esprit: c'est à ce titre que nous avons tenu à les signaler.

Une lettre de Waçyf Ghali pacha.

Après la publication de l'article que l'on vient de lire, « La Réforme » reçut la lettre suivante de Waçyf Ghali pacha :

Monsieur le Directeur,

Des articles comme le vôtre, sur l'accord des Musulmans et des Coptes méritent mieux que des compliments: ils valent d'être répandus et propagés dans les villes et les campagnes. Ils doivent, ces appels à la concorde, ces rappels au simple bon sens, être proclamés partout et compris de tous, pour le bien du pays. Certes, il n'est pas besoin d'une conférence avec président et trésoriers, pour amener la réconciliation définitive entre les deux frères copte et musulman, — les explications entre membre d'une même

famille ne réclament pas tant d'apparat. La division entre les deux fractions de la population égyptienne ne repose, ne repose que sur des malentendus, maintenant dissipés. Et les journaux ne devraient même plus prêcher l'entente, mais bien proclamer que cette entente est tacitement faite et que les Egyptiens appartiennent tous à une seule et même religion — celle du devoir, et qu'ils pratiquent tous, avec une égale ferveur, le culte divin de la Patrie!

Oublions donc le passé, si le passé comporte un souvenir de suspicion, de haine, de mépris ou de simple indifférence... Et je



WACYF GHALI Pacha

veux oublier toutes les fâches campagnes de médisances et de calomnies menées par des pauvres égarés et des ingrats, pour salir la mémoire, sans tache, de mon père, la mémoire du meilleur, du plus loyal et du plus dévoué serviteur de ce pays. Et seulement me souviendrai des paroles de mon bien-aimé Maître et Souverain: «Ce qui est pur ne saurait être sali. L'œuvre de Boutros pacha est dans l'Histoire, aucune élaboussure ne saurait l'atteindre» et aussi de ce mot du vénérable Recteur de l'Université d'El-Azhar, au lendemain de la mort de mon père: «Peu de musulmans ont fait aux musulmans autant de bien que ce chrétien.»

A mon tour, je demande pardon à mes compatriotes pour m'être, jusqu'à présent, calleuré dans ma douleur égoïste, sans rien tenter pour aider à amener l'apaisement dans les esprits, la paix dans les cœurs.

Pendant, j'ai l'intime conviction, Monsieur, que vous pourrez bientôt noter dans un de ces articles dont vous seul savez le secret, que l'affreux cauchemar

dans lequel nous étions plongés s'est définitivement dissipé et que la méfiance des mauvais jours a fait place à une amitié franche, désintéressée, fraternelle. Musulmans et coptes, coptes et musulmans, unissons-nous de façon qu'on ne puisse jamais plus distinguer un Egyptien d'un autre Egyptien, et travaillons tous, simplement, de tout notre cœur, au bien-être et à la grandeur de notre pays!

Recevez, Monsieur, etc...

Wacyf Boutros Ghali.

**

Malgré les efforts déployés par les éléments musulmans et coptes sages, l'idée d'un congrès ne perdit pas de son acuité et sa convocation fut décidée par l'Evêque copte d'Assiout et par un groupe de notables de la Haute Egypte.

Le Congrès se tint à Assiout le 6 avril bien qu'il y eut en deux jours auparavant un incident entre Coptes et Musulmans près de l'Eglise de cette ville. Trois avocats coptes, Mes. Tewfik Doss bey, Morcos Hanna et Akhmouh Fanous y prirent part. Après délibérations, le congrès demanda que le dimanche fût considéré comme jour férié au même titre que le vendredi, que seule l'aptitude fût prise en considération pour la nomination aux fonctions publiques, qu'un statut des conseils provinciaux garantisse la liberté d'instruction pour les Coptes afin que l'enseignement ne fût pas limité à la seule religion musulmane, et qu'un règlement assurât la représentation de chacun des éléments égyptiens dans les assemblées représentatives.

UN CONGRÈS ÉGYPTIEN

Le Congrès copte suscita une certaine inimitié entre les deux éléments du pays ainsi que des commentaires souvent violents dans les journaux des deux parties.

C'est pourquoi des éléments sages appartenant aux deux communautés songèrent à réunir un Congrès Egyptien qui discuterait les affaires de tous les Egyptiens, y compris les revendications des coptes en considérant ceux-ci comme faisant partie de l'unité nationale. Riaz pacha prit la tête de ce mouvement et rallia par son initiative l'unanimité de l'opinion.

Le Congrès tint sa première séance le 29 avril à Héliopolis en présence de 5000 personnes représentant toutes les moudiriches et toutes les classes. De nombreux orateurs prirent la parole, parmi lesquels Riaz pacha, Ahmed Loutfi El-Sayed bey, le Dr. Abbate pacha, Me. Mahmoud Aboul-Nasr, Hafez Ramadan bey, Ahmed Abdel-Latif El Makabbati, Cheikh Abdel-Aziz Chaouiche, Ibrahim El-Helbaoui bey, Me. Mohamed Abouchadi bey, Cheikh Aly Yousef, Aly Chamsi effendi, Abdel Khalek Madkour pacha et Omar Loutfi bey.

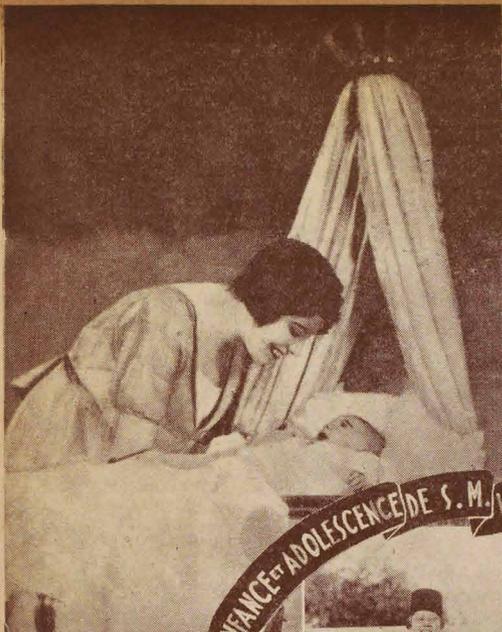
Le 4 mai, le Congrès tint sa sixième et dernière séance. En ce qui concerne les coptes, le Congrès approuva un mémoire se résumant en ceci : Le Congrès n'estime pas possible de diviser les droits politi-

ques en Egypte entre ses diverses communautés confessionnelles : qu'aucune communauté confessionnelle n'a le droit de demander que



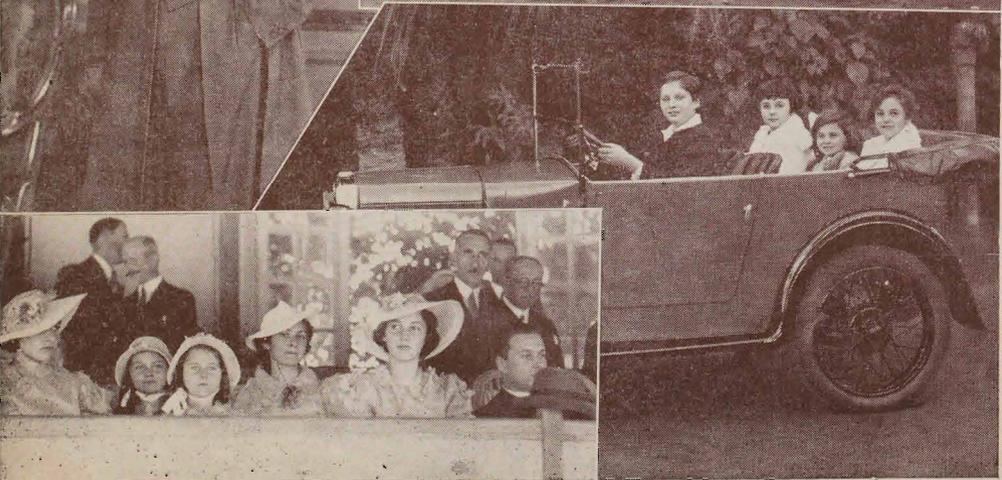
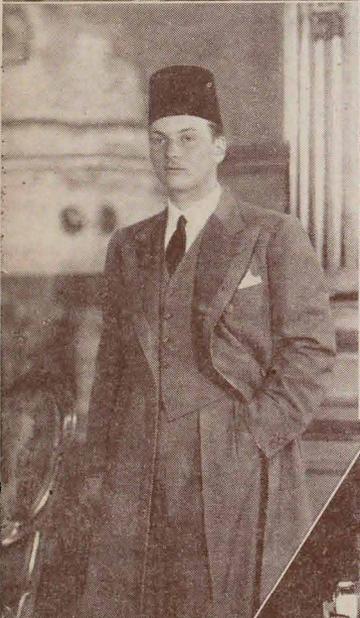
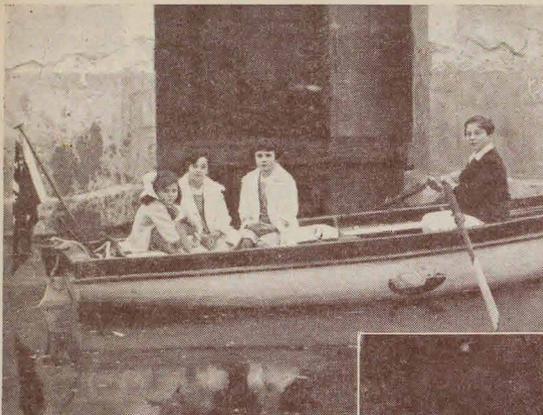
MOUSTAPHA RIAZ Pacha

le dimanche soit un jour férié ou tout autre jour de la semaine, le seul jour férié devant être observé étant le vendredi; que la condition d'admission aux fonctions du gouvernement est l'aptitude à tous les points de vue, du travail, de l'administration et de la moralité. Enfin, le Congrès n'approuvait pas



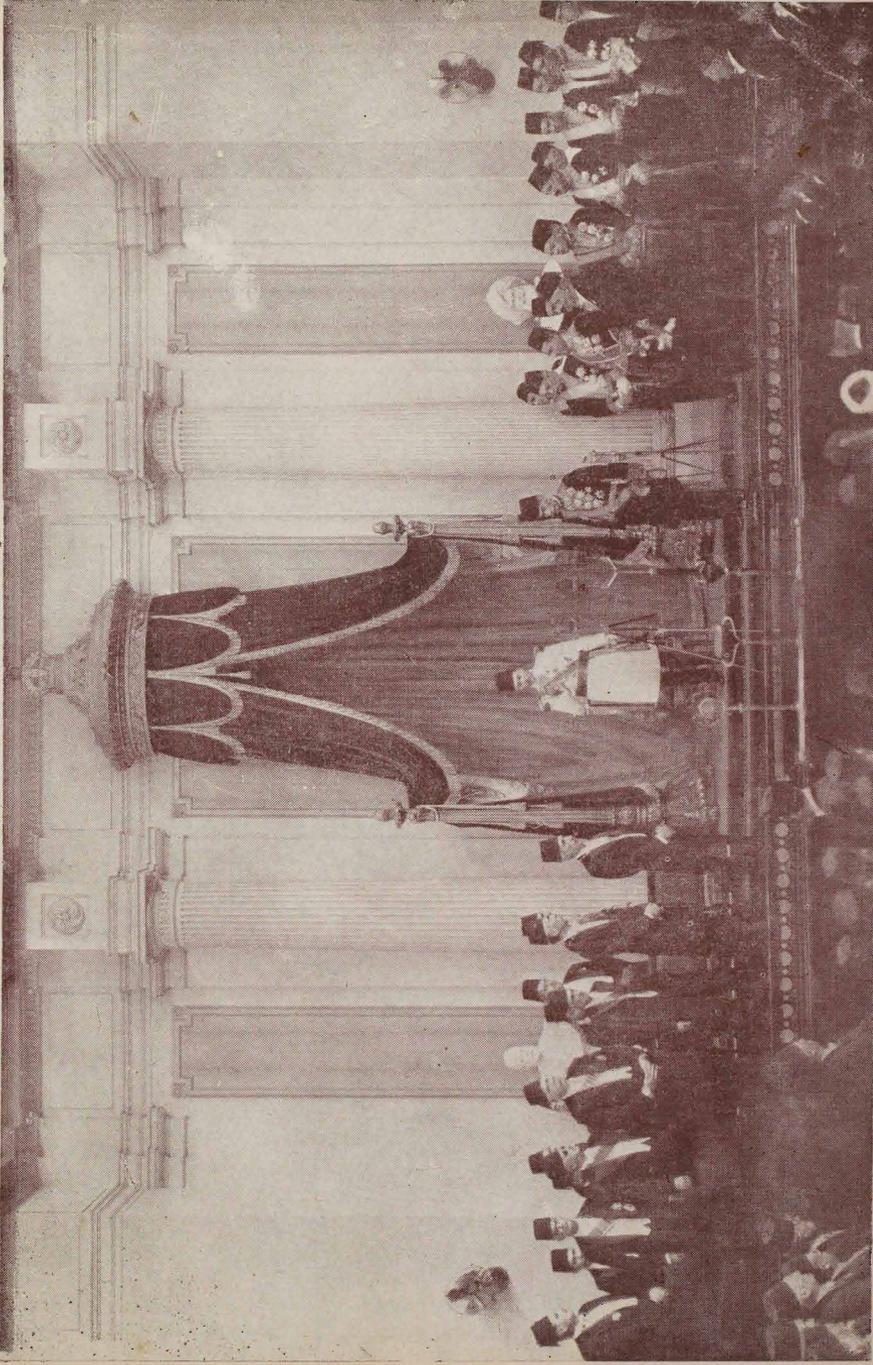
ENFANCE et ADOLESCENCE DE S. M. LE ROI FAROUK





LES CEREMONIES DE L'INVESTITURE

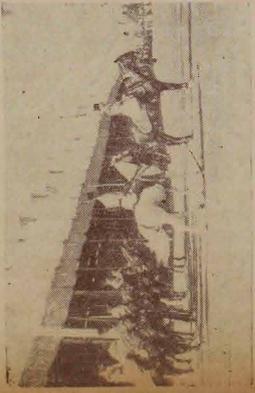
(Prestation du serment constitutionnel par Sa Majesté le Roi Farouk devant les Chambres réunies en Congrès, le 29 Juillet 1937.)



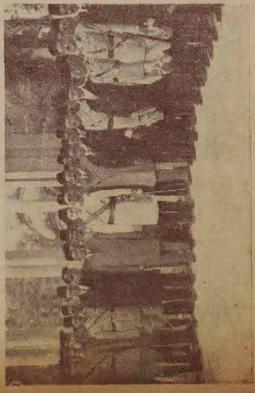
Les ceremonies de l'Investiture de Sa Majeste le Roi Farouk Ier (29-30-31 Juillet 1937)



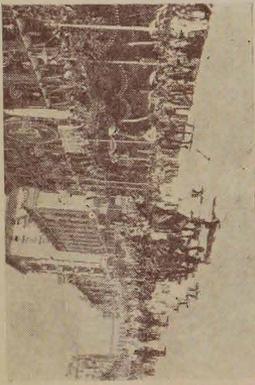
Sa Majeste passant en revue
l'Armee Egyptienne



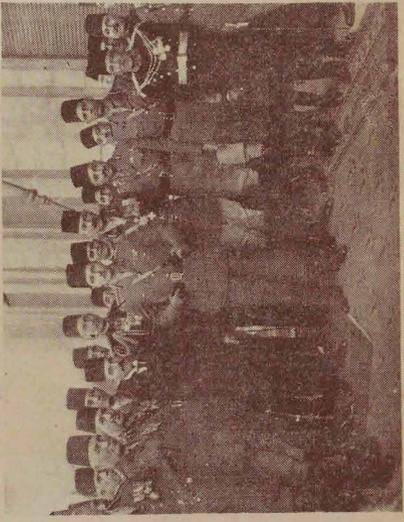
L'Armee depele devant le Roi



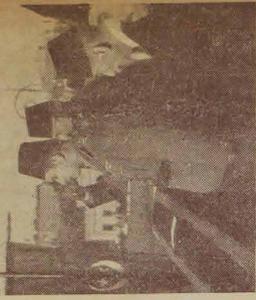
Reception au Palais des Officiers
Superieurs de l'Armee



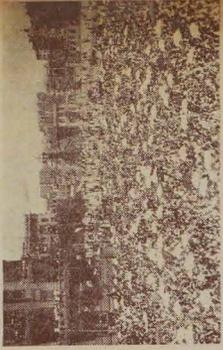
Le Cortege Royal se rendant au Parlement



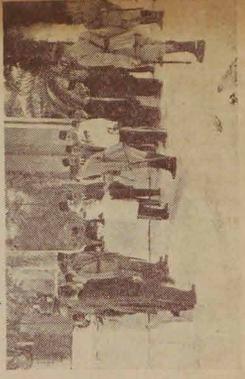
Après la ceremonie de la prestation du serment
de fidelite des Officiers de l'Armee



Du balcon du Palais d'Abdeen le Roi
salue le drapeau



La foule sur l'esplanade d'Abdeen



Les Officiers de la Mission Militaire
Britannique prenant congé

l'idée d'une réforme de la loi électorale tendant à réserver à chaque communauté une circonscription spéciale, ni celle tendant à réserver à chacune des communautés le produit des taxes et impôts perçus d'elles par les conseils provinciaux avec liberté pour elles de le dépenser comme elles l'entendent.

Le Congrès approuva ensuite la plupart des résolutions qui lui furent soumises, relativement à la situation sociale et économique du pays, à la création d'une banque

nationale, à la réunion d'un congrès pour l'enseignement et à la création de coopératives agricoles.

*
**

La réunion du Congrès devait être le dernier acte politique de Riaz pacha. L'ancien président du Conseil décédait, en effet, le 17 février en son palais d'Alexandrie. Sa dépouille fut transportée au Caire où de grandioses funérailles furent faites à l'éminent homme d'Etat.

MORT DE SIR ELDON GORST

Au début de l'année, la santé de Sir Eldon Gorst laissait à désirer. Le représentant de l'Angleterre avait alors avancé la date de son départ pour Londres et quitta l'Egypte le 11 avril.

Le 12 juillet arrivait la nouvelle de sa mort. Un service funèbre fut célébré à l'Eglise Anglicane de Boulac au Caire, en présence d'Ahmed Hechmat pacha, ministre des affaires étrangères p.i., représentant le gouvernement. Le Khédivé se trouvait alors en France après une visite à Constantinople et en Italie. Au cours de sa visite en Italie, Abbas II était accompagné par le prince Fouad.

Nomination de lord Kitchener.

Le 14 juillet 1911, lord Kitchener succédait à Sir Eldon Gorst. Sa nomination fut accueillie avec inquiétude par l'entourage du Khédivé et les milieux nationalistes qui ne séparaient pas la personnalité du nouvel Agent diplomatique des incidents et des difficultés qui avaient marqué le début du règne d'Abbas II. On appréhendait un changement de la politique de conciliation et de compréhension adoptée par son prédécesseur. Ces appréhensions ne tardèrent pas à être confirmées par les commentaires de la presse anglaise tandis que lord Kitchener arrivait en Egypte le 27 septembre. Les journaux anglais étaient encore sous l'impression des événements de l'année écoulée et des critiques formulées par Théodore Roosevelt.

Le « Morning Post » écrivait : « Lord Kitchener a été nommé à ce poste parce qu'il est le premier

parmi ceux qui ont le plus fait pour établir les fondements de notre position en Egypte, et a coopéré à



LORD KITCHENER

l'œuvre des grands fonctionnaires qui s'y trouvaient avant lui.

« Mais le résultat fut la chute dans l'abîme et la paralysie par suite de la politique de Sir Eldon Gorst lequel avait été envoyé en Egypte pour inaugurer une politique dont il a lui-même constaté l'erreur dans son dernier rapport. La mission de lord Kitchener a donc pour but de redresser la situation, de rétablir l'ordre et le respect en développant la civilisation, et d'établir un bon gouvernement. »

Évoquant la difficulté de la mission de lord Kitchener, le « Daily Graphic » écrivait en parlant des Egyptiens :

« Ce peuple récrimine sans cesse et s'appuie sur ce qu'il croit être

son droit. C'est un peuple qui a été libéré de l'esclavage, mais il est l'adversaire des intérêts anglais.

« Les Egyptiens doivent comprendre que telles que soient les circonstances et les conditions, il est impossible d'admettre leurs aspirations étant donnés nos multiples intérêts nés de notre présence en Egypte depuis trente ans.

« La compréhension sera peut-être possible lorsque les Egyptiens mettront des limites à leurs espoirs politiques. Lord Kitchener possède toutes les qualités requises pour parvenir à ce but ».

Dès son arrivée en Egypte, lord Kitchener manifesta ses intentions dans le sens annoncé par ces commentaires. Les Egyptiens lui reprochèrent alors son intervention dans toutes les affaires intérieures, ses tournées à travers le pays et ses contacts directs avec les paysans.

Les Souverains Anglais à Port-Saïd.

Se rendant aux Indes, les Souverains Anglais étaient attendus à Port Saïd le 20 novembre où ils devaient être salués par le Prince Dia El Dine, fils aîné du Sultan de Turquie, le Khédivé Abbas, lord Kitchener et les ministres égyptiens.

Le Prince Dia El Dine arriva la veille à Alexandrie. Il fut reçu par le Khédivé qui fit avec lui le voyage d'Alexandrie à Port Saïd où ils furent reçus par le Prince Mohamed Aly, lord Kitchener, Sir Reginald Wingate, sirdar de l'armée égyptienne et gouverneur général du Soudan, Sir John Maxwell, commandant de l'armée d'occupation, Mohamed Saïd pacha, président du Conseil, Hussein Rouchy pacha, ministre des affaires étrangères, et Mahmoud Soliman bey, gouverneur du Canal. Après les présentations, le Prince Dia El Dine et le Khédivé montèrent à bord du « Mahroussa » et attendirent l'arrivée du navire transportant les Souverains Anglais.

A l'arrivée de Leurs Majestés, le Prince Dia El Dine et le Khédivé accompagnés du Prince Mohamed Aly, des ministres égyptiens et des dignitaires de la Cour, se rendirent à bord du yacht royal, où ils furent accueillis par les hymnes égyptien et turc. Reçus par Leurs Majestés, le Khédivé leur souhaita la bienvenue,

puis le Prince Dia El Dine les salua au nom du Sultan et remit à Georges V une lettre autographe de Sa Majesté.

Le soir même, le Roi rendait leur visite au Prince et au Khédivé à bord du « Mahroussa ».

Le lendemain, 21 novembre, tandis que le yacht royal transitait le canal de Suez vers le sud, le Prince

Dia El Dine et le Khédivé rentraient au Caire où le fils du Sultan devait passer quelques jours au Palais de Koubbeh.

La visite du Prince Dia El Dine prit fin le 25. Le lendemain, il s'embarquait avec sa suite à Alexandrie à bord de l'«Osmanié», salué à son départ, au port, par le Khédivé.

pondit le Lord, mais comme il sera difficile de trouver d'autres troupes pour remplacer celles qui partiraient pour la Tripolitaine, je me verrais obligé de demander à mon gouvernement d'envoyer de nouvelles forces en Egypte. La députation s'en alla sans insister.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

A la fin de 1911, éclata la guerre italo-turque. Le Sultan fit appel aux puissances. La Grande-Bretagne répondit en regrettant de ne pouvoir intervenir. L'Empereur Guillaume II fit savoir à la Sublime Porte que des instructions avaient été données à l'ambassadeur d'Allemagne en Italie afin qu'il s'entremît dans le

nitaire qu'il apporta à la puissance suzeraine. Un comité fut constitué sous la présidence du Prince Omar Toussoun qui recueillit des souscriptions dont le montant atteignit le 1er janvier 1912, 85.468 livres. D'autre part, une Société du Croissant Rouge fut créée sous la présidence du Cheikh Aly Youssef, directeur du « Moayad », et des missions médicales avec des hôpitaux de campagne furent envoyées en Tripolitaine, la première le 7 novembre 1911, trois autres le 14 décembre.

Deux Egyptiens participèrent à la guerre dans les rangs de l'armée turque : Aziz El-Masri bey, aujourd'hui pacha, commandant à Benghazi, et Abdel Rahman Azzam, aujourd'hui ministre plénipotentiaire pour les affaires arabes.

Au début du conflit, une députation d'Egyptiens se rendit auprès de lord Kitchener et lui demanda d'envoyer quelques bataillons égyptiens pour combattre aux côtés des Turcs. C'est une excellente idée, ré-



ABDEL RAHMAN AZZAM

Des officiers de l'armée égyptienne demandèrent à leur tour à lord Kitchener l'autorisation d'aller combattre avec les Turcs. Le Lord leur fit entrevoir l'obligation dans laquelle il se trouverait, pour combler les cadres, de nommer à leur place des officiers britanniques. «Je crains fort qu'à votre retour vous ne trouviez vos noms sur la liste des officiers en disponibilité».



AZIZ EL-MASRI Bey

conflit, mais l'isolement de Berlin rendit son action inefficace.

L'attitude officielle de l'Egypte fut une attitude de neutralité conformément au désir exprimé par l'Angleterre. Mais le pays était de cœur avec la Turquie et il le démontra par l'appui moral et huma-

Depuis deux ans les relations s'étaient de nouveau envenimées entre le Khédivé et le parti national.

Le 19 janvier, la Société pour la Protection de l'Enfance donnait à l'Opéra une fête sous le haut patronage du Khédivé qui s'y était fait représenter. A l'arrivée de celui-ci, la musique joua l'hymne khédivial, que toute la salle écouta debout, toute la salle sauf Mohamed Farid bey, chef du parti national, lequel resta ostensiblement assis. Cette manifestation équivalait à une dé-

claration de guerre contre le Khédivé, outre qu'elle était une incorrection et un manque de respect, premiers de leur genre.

Le 26 mars, le parti national tint une assemblée générale. Mohamed Farid bey y prononça un discours incendiaire que le parquet considéra comme incitant au mépris du gouvernement. Une instruction fut ouverte. Saad Zaghloul pacha, ministre de la justice, n'ayant pas été consulté, donna sa démission.

1912

LES NATIONALISTES EN JUSTICE

Le 30 avril, l'affaire vint devant la Cour d'Assises. Mohamed Farid bey était prévenu d'avoir incité au mépris du gouvernement et à la révolution. Il n'assista pas à l'audience. Aly Ismail Hafez, directeur du « Alam » et Aly Fahmy Kamel, sé-

Abdel Aziz Fahmy bey et Mahmoud About Nasr.

Mohamed Farid bey fut condamné à un an de prison avec travail. Les deux autres à trois mois.

Le complot de Choubrah.

Le 1er Août la police du Caire arrêtait trois jeunes gens nommés Mohamed Abdel Salam, Inam Waked et Mahmoud Taher El-Arabi sous l'inculpation de complot contre la vie du Khédivé, de lord Kitchener et de Mohamed Saïd pacha. Leur arrestation avait été opérée par le Maamour Zapt du Caire, Philippidis bey, dans un café à Choubrah-village.

Onze jours plus tard, les prévenus comparaisaient devant la Cour d'Assises composée d'Ahmed Zulfikar pacha, président, et d'Ahmed Moussa bey et Mohamed Tewfick Rifaat bey, membres. Le siège du ministère public était occupé par Abdel Khalek Saroit pacha, procureur général. Les inculpés étaient assistés de Mes. Ibrahim El Helbaoui bey, Moustapha El-Chourbaghi et Abdel-Wahab El Boréi. Ils nièrent l'accusation de complot.

Le 12 août, la Cour d'Assises condamna les trois inculpés à 15 ans de travaux forcés.

tières en langue arabe dans les écoles secondaires.

Le 18 mai 1912 parut son premier rapport que lord Kitchener commençait en faisant les éloges du Khédivé et de son gouvernement pour le succès de leur œuvre dans l'amélioration de la situation des populations.

Le Lord déclarait ensuite que la nation avait fait preuve de calme et de loyauté envers le devoir, la loi et l'ordre durant la guerre de Tripolitaine et ce malgré les incitations de la presse nationaliste et des leaders du parti, lesquels ne tenaient pas compte des conséquences de leurs actes. Il constatait que le Conseil législatif avait parfaitement accompli son devoir et qu'il était opportun d'élargir ses pouvoirs et ses attributions.

Le rapport déclarait ensuite que la prospérité de la grande majorité de la population dépendait de l'amélioration de l'agriculture et du développement de l'enseignement, que l'Administration de l'Agriculture (il n'y avait pas alors de ministère) déployait de très louables efforts pour initier et diriger les paysans et il proposait de créer des écoles de demi-journée dans les villages.

Signalons à ce propos que lorsque le Khédivé constata l'intervention de lord Kitchener dans toutes les affaires du pays, il se retira au palais de Koubbeh, ne se rendant au palais d'Abdine qu'en de très rares occasions et s'abstenant de présider les séances du conseil des ministres.

L'ŒUVRE DE LORD KITCHENER

Lord Kitchener n'était pas homme à faire les choses à moitié. Dès qu'il eut pris possession de ses fonctions, il se mit au travail, examinant tout lui-même, faisant des tournées en province, visitant les fonctionnaires et les notables, s'entretenant avec les paysans, écoutant les doléances des uns et les suggestions des autres. Ce qui faisait dire aux Egyptiens qu'il était le véritable gouverneur du pays.

Après avoir étudié la situation politique, administrative et législative de l'Égypte, il mit en chantier une foule de réformes rapidement exécutées. Il fit promulguer la loi de cinq feddans qui mit les fellahs à l'abri des usuriers, ces fellahs qui constituaient les quatre cinquièmes de la population. Il créa une grande place près de la Citadelle et fit élargir la place Bab-el-Hadid ; il généralisa la caisse d'épargne postale dans toutes les provinces, il

constitua un comité pour la lutte contre les parasites du coton, et institua les tribunaux de villages. Il décida enfin l'enseignement des ma-

LA SURÉLÉVATION DU RÉSERVOIR D'ASSOUAN

Le 22 septembre 1912 eut lieu la cérémonie d'inauguration de la pre-



Le réservoir d'Assouan avant la surélévation

mière surélévation du réservoir d'Assouan, dont la première pier-

re avait été posée en 1899, et l'ouverture, en 1902, en présence du duc de Connaught et du Khédivé.

La cérémonie de la surélévation fut présidée par Abbas II qui fut reçu à son arrivée à Assouan par les ministres, lord Kitchener et de nombreux ingénieurs et hauts fonctionnaires.

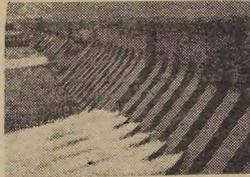
Ismail Sirry pacha, ministre des travaux publics, prononça un discours sur la politique de l'irrigation, soulignant la nécessité des nouveaux travaux qui avaient coûté cinq millions, et les bienfaits de la surélévation.

Le Khédivé dit ensuite quelques mots manifestant sa joie de l'œuvre accomplie et disant tout l'intérêt qu'il portait au bonheur de l'Égypte.

Lord Kitchener transmit ensuite



Après la première surélévation



Après la deuxième surélévation

au Khédivé un message du Roi d'Angleterre dans lequel Sa Majesté disait :

« Je vous prie, en cette circonstance bénie, d'exprimer à Son Al-

tesse mes félicitations à l'occasion de l'achèvement de l'œuvre grandiose à laquelle s'attache le nom de mon oncle le Duc de Connaught.

« En suivant du regard et avec un grand intérêt le succès de l'œuvre accomplie en Égypte, je partage la joie de Son Altesse de voir l'achèvement de ces travaux.

1913

LA GUERRE BALKANIQUE

Le 27 octobre 1912, la Turquie déclarait la guerre aux Bulgares, aux Serbes et aux Monténégrins, qui demandaient leur autonomie administrative, et aux Grecs qui réclamaient les îles de l'Archipel.

Le jour même, un comité fut constitué en Égypte sous la présidence du Prince Omar Toussoun et le patronage du Prince Mohamed-Aly pour réunir des souscriptions en faveur de la Sublime Porte. Le prince Omar Toussoun ouvrit la souscription par une donation de 5000 livres, puis le Comité entreprit une tournée à travers l'Égypte, recueillant de fortes sommes.

Le Khédivé promet que le gouvernement romprait ses relations avec les quatre États balkaniques et délivrerait leurs passeports à leurs représentants.

Cette promesse et les souscriptions eurent le meilleur effet à Constantinople. Le 9 novembre, le Sultan adressait ses remerciements au Khédivé et à ses fils Égyptiens.

Le 14 février, de faux bruits de victoire turque furent mis en circulation à Alexandrie. Des manifestations de joie eurent lieu à Alexandrie, au cours desquelles deux nationalistes qui en avaient été les

instigateurs (Hamed El Meliguy et Mohamed Kazim) furent arrêtés et condamnés le 20 février à une simple amende.

Après ces manifestations, la vérité ne tarda pas à être connue. Les Turcs étaient battus sur toute la ligne et la chute d'Andrinople, après quatre mois de siège, ouvrait la porte de Constantinople.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Dans son rapport de l'année dernière, lord Kitchener déclarait son intention d'élargir les pouvoirs et les attributions de l'Assemblée générale. Il consacra depuis tout son temps à l'élaboration d'une nouvelle loi organique en remplacement de celle de 1883 en vertu de laquelle avaient été institués le Conseil législatif et l'Assemblée Générale.

Le 15 juillet 1913, Hussein Ruchdy pacha, ministre des affaires étrangères rejoignit le Khédivé, qui se trouvait à Paris, pour soumettre la nouvelle loi à sa signature. Celle-ci fut promulguée le 21 juillet. Elle instituait une Assemblée Législative devant prendre la place du

La position de l'Égypte.

La défaite de la Turquie, allait-elle entraîner la liquidation de l'Empire turc ? Cette éventualité fut envisagée par le Khédivé qui, après un séjour en Europe cette année-là, avait visité, comme à son habitude, Constantinople. A son retour en Égypte le 2 octobre, Abbas II discuta la situation avec Mohamed Said pacha et Hussein Ruchdy pacha. Celui-ci fut alors chargé de s'entretenir avec Lord Kitchener et de s'entendre avec lui sur l'attitude à adopter. Il s'agissait de savoir si la Grande-Bretagne était disposée à aider l'Égypte à se séparer de la Turquie et dans l'affirmative de lui accorder l'indépendance à la condition de conclure avec elle une alliance.

Lord Kitchener promit de répondre après réflexion. Quelques jours plus tard, il faisait savoir à Ruchdy pacha que la Grande-Bretagne était depuis longtemps l'amie de la Turquie et qu'elle ne pouvait trahir cette amitié en ces moments d'épreuve. On ne parla plus du projet.

Lorsque la paix fut conclue, la Grande-Bretagne obtint en retour de son intervention entre les belligérants, des avantages administratifs en Mésopotamie et la renonciation du gouvernement turc de son droit de contrôle sur les emprunts contractés par l'Égypte.

Conseil législatif et de l'Assemblée générale, et un Conseil dans chaque province.

Sa composition.

L'Assemblée Législative se composait de membres de droit, de membres élus et de membres nommés. Les ministres étaient membres de droit.

Les membres nommés étaient au nombre de neuf, parmi lesquels le président et un des vice-présidents. Les quinze autres devaient être désignés d'une manière garantissant la représentation des minorités et les intérêts qui ne seraient pas représentés par le suffrage.

Quant aux membres élus, ils devaient être répartis comme suit :

Pour le Caire, quatre représentants ; Alexandrie, trois ; la Charbieh, sept ; la Ménoufieh, la Dakahlieh, la Béhérah, la Charkieh et Assiout, cinq ; Minieh, Guirguéh et Kénéh, quatre ; Galioubieh, Guizeh et Fayoum, trois ; Béni-Souef, deux ; Port-Saïd, Damiette, Suez et Assouan, un.

Les membres nommés devaient être répartis comme suit :

Les Coptes devaient avoir quatre représentants, les Arabes bédouins, trois ; les négociants, les médecins, les spécialistes de l'enseignement général et religieux, deux pour chacune de ces catégories ; les ingénieurs et les Municipalités, un.

Les membres nommés et les membres élus devaient recevoir une indemnité de vingt cinq livres par mois.

La durée du mandat était de six ans. L'Assemblée était renouvelable par tiers tous les deux ans.

On ne pouvait révoquer un membre que par un ordre du Khédive sur la proposition du Conseil des ministres et un vote à la majorité des trois quarts de l'Assemblée.

L'Assemblée pouvait être dissoute par ordre du Khédive sur la proposition du Conseil des ministres. Dans ce cas, de nouvelles élections devaient avoir lieu dans un délai de trois mois.

Ses attributions.

L'Assemblée n'avait pas le droit de voter une loi si elle ne lui était pas soumise pour avis. Était considérée comme loi toute législation concernant les affaires intérieures de l'Égypte et touchant l'organisation des pouvoirs du gouvernement ou qui déterminait d'une manière générale une question se rattachant aux droits civils et politiques de la population.

L'Assemblée avait le droit de préparer des projets de loi sauf en ce qui concerne les lois organiques, libre au gouvernement de les accepter ou de les refuser. En cas de refus, le gouvernement devait en donner les motifs, mais ceux-ci ne pouvaient être discutés par l'Assemblée.

Par contre, aucun impôt ou droit ne pouvait être établi sans l'accord

de l'Assemblée, laquelle devait en outre être consultée pour chaque emprunt public, ainsi que pour les travaux d'utilité publique.

Il n'entrait pas dans la compétence de l'Assemblée de discuter la liste civile du Khédive, le tribut et la dette publique, et toutes les obligations découlant de loi de liquidation ou les accords internationaux ainsi que les questions relatives aux puissances étrangères et les rapports de l'Égypte avec ces puissances, les questions concernant la nomination d'un fonctionnaire du gouvernement ou d'un mamour, sa promotion, son transfert, son jugement disciplinaire ou sa révocation ou toute autre action du gouvernement à l'égard d'un de ses fonctionnaires ou de ses mamours.

Le budget des recettes et des dépenses de l'État devait être déposé sur le bureau de l'Assemblée quarante jours avant la fin de l'exercice financier.

L'Assemblée législative était élue conformément à une loi électorale, promulguée à la même époque, et qui donnait le droit d'élire les députés du premier degré à tout Égyptien âgé d'au moins vingt ans. Quant aux députés, élus par les membres de l'Assemblée, ils devaient être âgés de trente ans.

La loi instituant l'Assemblée Législative et la loi électorale furent publiées en Angleterre en un Livre Blanc dans lequel Lord Kitchener écrivait notamment :

« Les séances de l'Assemblée Générale étaient peu nombreuses et les représentants n'avaient autre chose à faire que d'adopter les nouvelles lois concernant les contributions directes, les fonctionnaires et les impôts. Quant au Conseil législatif, bien qu'il eut une voix exclusivement consultative, il participait effectivement à l'élaboration des lois.

« C'est pourquoi il a été estimé opportun d'élargir les attributions de ce Conseil et d'ajouter à ses attributions celles de l'Assemblée générale.

« Avec cela, l'Assemblée Législative a reçu une sorte de droit d'initiative en matière législative et celui d'exprimer son avis par des moyens qui obligeront le gouvernement à examiner avec plus de soin

et de minutie les lois que n'adoptera pas l'Assemblée. »

Les élections.

Le 26 octobre eut lieu l'élection des députés et le 13 décembre fut fixé pour l'élection du deuxième degré.

Après les élections du premier degré, Saad Zaghoul pacha publia le premier manifeste électoral dans les annales parlementaires de l'Égypte.

« Si mes compatriotes m'écrivent, disait-il, je leur promets de me dévouer à leur service pour rechercher les causes de leurs plaintes, de réunir les motifs et les arguments qui me permettront de convaincre mes collègues de l'Assemblée afin qu'ils apprécient les propositions que je ferai au gouvernement dans le domaine des réformes nationales et de les faire adopter par lui pour le bonheur du pays.

« J'ai une longue expérience des conditions de l'enseignement. Si je suis élu membre de l'Assemblée législative, je promets à la nation de consacrer mes efforts au développement de l'instruction afin de permettre aux pauvres de se distinguer comme leurs compatriotes riches.

« Je professe toujours la même opinion qu'il faut assurer la liberté nécessaire à la presse pour prospérer. Si je suis élu, je tâcherai de persuader le gouvernement de la nécessité de promulguer une loi garantissant la liberté de la presse et protégeant l'ordre public contre les méfaits de ses égarements.

« J'aurai constamment présents à ma mémoire les besoins de la majorité de la population, surtout ceux des agriculteurs. Je déploierai mes efforts pour développer l'agriculture et les irrigations ainsi que les communications par rail et les chemins de fer agricoles. J'étudierai minutieusement les prix du coton et ferai tout ce qui est en mes moyens pour protéger les intérêts des agriculteurs. »

Le manifeste de Saad Zaghoul pacha fut un exemple immédiatement suivi par d'autres candidats tels que Mohamed Kamal bey, Hussein Wassef pacha, Idris Ragheb bey, Amine Sami pacha, etc....

Les députés élus.

L'élection des députés eut lieu le 13 décembre. Voici quelques élus parmi les plus connus: Saad Zaghloul pacha, Abdel Khalek Madkour pacha, Abdel Réhim El-Demerdaçhi, Mohamed Yéghen pacha, Mansour Youssef pacha, Abdel Salam El-Alaïly bey, Aly El Menzalaoui bey, Ibrahim Saïd pacha, Mohamed El-Badracui pacha, Fathallah Barakat pacha, Mohamed El-Sayed Abou-Aly pacha, Abdel Meguid Soltan pacha, Abdel-Aziz Fahmy pacha, Mohamed Elouï El-Gazzar bey, Mohamed Abou Hussein pacha, Aly Chamsy effendi, Abdel Latif El-Soufani bey, Hussein Hilal bey, Abdel-Latif El-Makabbati, Hamed El-Bassel, Saadi El-Masri bey, Aly Chaaraoui pacha, Hussein El-Cherei bey, Mohamed Mahfouz pacha, Abdel-Rahman Mahmoud bey,

Mohamed Koth Korchi bey, Mohamed Abou Steit bey, Mohamed Hammam Hamadi bey.

Parmi les membres coptes nommés, signalons: Gallini Fahmy pacha, Morcos Semeika pacha et Sinnot Hanna bey.

Le 19 décembre, Ahmed Mazloum pacha, ancien ministre des finances, était nommé président de l'Assemblée.

La vice-présidence fut offerte à Adly Yéghen pacha qui l'accepta à condition que son ordre de présence aux réceptions khédiviales et aux cérémonies officielles vint avec les ministres. Cette condition fut acceptée.

L'année politique prit fin par un décret Khédivial convoquant la nouvelle Assemblée pour tenir sa séance inaugurale le 22 janvier 1914.

1914

INAUGURATION DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Après une série de banquets offerts aux membres de l'Assemblée législative par le Khédivé, lord Kitchener et le président du conseil, la session de l'Assemblée fut

Khédivé prononça le discours suivant:

Messieurs,

C'est avec une vive satisfaction que je

que j'ai exprimées il y a deux ans au sujet de l'amélioration du régime représentatif en général afin de le rendre plus conforme aux intérêts du pays.

Cette ère nouvelle se présente sous les meilleurs auspices car l'empressement mis par les électeurs-députés à exercer leurs droits démontre à quel point la population s'est intéressée aux nouvelles institutions et combien elle en a apprécié les avantages.

Vous avez dû certainement constater, Messieurs, que l'extension donnée au système d'élection en est la meilleure réglementation, les garanties dont la manifestation du vote est entourée, sont la sauvegarde des droits des minorités, l'accès plus facile aux capacités, l'augmentation sensible du nombre des membres élus, la limitation des membres nommés au nombre strictement indispensable assurent les droits des minorités et par suite une participation plus étendue des minorités du peuple à la marche des affaires de l'Etat.

Le système d'échange d'opinions entre le corps législatif et le gouvernement permet une discussion plus mûre et plus propre à amener l'entente cordiale qui doit toujours exister entre les deux. En outre, je voudrais signaler à votre attention la faculté donnée à cette assemblée de préparer et de proposer des lois pour le bien-être économique du pays.

Je suis persuadé que dans l'accomplissement de cette tâche vous ne manquerez pas de répondre à la confiance du gouvernement et du pays, en apportant la circonspection et la plus grande prudence



L'Assemblée législative le jour de son inauguration par le Khédivé Abbas II.

solennellement inaugurée le 22 janvier, en présence des membres de la Famille Khédiviale et des Agents diplomatiques ayant à leur tête lord Kitchener.

Lorsque les membres de l'Assemblée eurent prêté serment, le

vois réunis en cette enceinte les membres choisis par notre gouvernement et les représentants envoyés par notre peuple à la nouvelle Assemblée Législative dont je suis heureux d'inaugurer aujourd'hui l'installation.

Ainsi se trouvent réalisés les intentions

pour que rien ne soit proposé hâtivement et sans une étude approfondie afin que ce droit d'initiative de l'Assemblée puisse avoir des suites utiles.

Je me plais à croire que vous saurez apprécier ce rôle à sa haute valeur et que vous réaliserez nos vœux pour le succès du

régime nouveau en témoignant votre attachement aux intérêts bien entendus du pays en général et au bien-être de toutes les classes de la population et particulièrement de ceux des petits cultivateurs, en donnant l'importance voulue à tout ce qui pourrait favoriser le développement des sources de la richesse publique et principalement aux questions relatives à l'agriculture.

Nous avons confiance, Messieurs, que la perspicacité et la clairvoyance que vous

sauvez apporter à vos travaux, la coopération intelligente que vous prêterez à Mon Gouvernement dans un esprit de concorde cordiale et éclairée seront le gage des bons et loyaux services que Nous et le pays attendons de votre part et en même temps le moyen le plus sûr d'accroître la confiance dans l'avenir du régime représentatif pour le plus grand bien du peuple et de notre pays.

Que Dieu vous garde, Messieurs!

DÉMISSION DE SAÏD PACHA

Hussein Ruchdy pacha lui succède.

Depuis la constitution du cabinet Mohamed Saïd pacha, les rapports entre le Khédivé et le président manquaient de cordialité. Abbas II reprochait à Mohamed Saïd pacha son attitude indifférente à son égard. Il ne le consultait pas et ne le mettait pas au courant des affaires de l'Etat. Il gouvernait le pays d'accord avec lord Kitchener, ce qui rendait encore plus sensible l'isolement dans lequel Abbas II s'était lui-même mis depuis l'arrivée en Egypte du vainqueur de Khar-toum.

Un fait devait amener une rupture définitive. Ce fut la vente à l'Etat, le 5 février 1914, du chemin de fer de Mariout appartenant au Khédivé. Celui-ci considérait le prix de 390.000 livres, auquel la transaction fut conclue, comme relativement bas et il en voulut à Mohamed Saïd pacha de ne l'avoir pas aidé à obtenir davantage. Il s'en ouvrit à lord Kitchener et lui fit part de sa décision d'en finir avec le cabinet Saïd. Comme à une précédente occasion lointaine, il avançait le nom de Moustapha Fahmy pacha qui jouissait des bonnes grâces des milieux anglais. Lord Kitchener accepta, mais demanda à Moustapha Fahmy pacha de confier le portefeuille des finances à Ahmed Hilmi pacha. A sa grande surprise, Moustapha Fahmy pacha refusa, déclarant qu'il entendait se réserver l'entière liberté de choisir ses collaborateurs.

Lord Kitchener s'en remit alors à Abbas II pour résoudre la crise. Le

Khédivé avançait le nom de Hussein Ruchdy pacha qui fut agréé.

Le cabinet Ruchdy fut constitué le 15 avril 1914.

L'Université Égyptienne.

Le 30 mars 1914 eut lieu au Caire la cérémonie de la pose de la première pierre de l'Université E-



HUSSEIN RUCHDY PACHA

gyptienne fondée depuis plusieurs années par un comité que présidait le Prince Ahmed Fouad.

Présidée par le Khédivé, la cérémonie eut lieu en présence de Farid pacha, ancien Grand Vizir de Turquie, du Prince Ibrahim Hilmi, du prince Ahmed Fouad, du recteur de l'Azhar et du Moufti d'Egypte, de Hussein Ruchdy pacha, président du conseil d'administration de l'Université, d'Ahmed Chafik pacha, vice-président, des ministres, etc...

Tournée du Khédivé en province.

Après la solution de la crise qui aboutit à la constitution du cabinet Hussein Ruchdy pacha, le Khédivé décida de sortir de son isolement et de rentrer en contact avec le peuple. Accompagné successivement du président du conseil ou d'un de ses ministres, il fit une tournée dans les mouddriehs de la Basse-Egypte qui commença le 28 avril pour prendre fin le 4 mai par l'arrivée du Khédivé à Ras-el-Tine où il offrit de grands banquets auxquels il convia successivement les notables de toutes les mouddriehs qu'il avait visitées.

Le succès de cette tournée fut mal accueilli par lord Kitchener qui pensait avoir porté un coup définitif à l'influence du Khédivé.

Le départ du Khédivé pour l'Europe.

Le 20 mai 1914, le Khédivé s'embarquait à Alexandrie, à bord du yacht « Mahroussa », à destination de Constantinople et de l'Europe.

Avant son départ, il signa un Rescrit nommant le président du conseil, Hussein Ruchdy pacha, Régent du Khédivat.

L'attentat de Constantinople.

Le 16 juillet, tandis que le Khédivé quittait le Cabinet du Grand Vizir de Turquie, il fut assailli par un jeune Egyptien habitant Constantinople qui tira sur lui plusieurs coups de revolver. Abbas II fut légèrement atteint.

L'attentat produisit en Egypte une profonde impression. Il fut déploré par tous les milieux égyptiens et européens. Des prières furent dites dans les Mosquées et des services d'actions de grâce célébrés dans les Eglises.

Une députation de l'Assemblée législative et de nombreux notables égyptiens partirent aussitôt pour Constantinople pour exprimer leur loyalisme au Khédivé et leurs souhaits de prompt rétablissement.

LA GRANDE GUERRE

Les Anglais s'opposent au retour du Khédivé.

Quinze jours après l'attentat de Constantinople, la grande guerre était déclarée. La Grande-Bretagne était en guerre avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et l'on prévoyait la prochaine entrée en guerre de la Turquie aux côtés des Empires centraux. Le retour du Khédivé en Egypte se posa donc avec urgence.

A ce propos, Ahmed Chafik pacha, ancien chef du Cabinet Khédivial, écrit dans ses *Mémoires* d'un demi-siècle :

Le 3 août, Osman Mortada pacha, chef du Cabinet Khédivial, qui se trouvait auprès d'Abbas II à Constantinople, adressa à Hussein Rouchdy pacha une dépêche ainsi conçue : «Le Khédivé rentrera bientôt en Egypte à bord du «Mahrroussa». Mais comme la situation actuelle est confuse, il vous demande d'informer l'Italie et la Grèce, par l'intermédiaire de leurs représentants diplomatiques en Egypte, de son désir que des mesures soient prises lors du passage du yacht à travers l'archipel de la Mer Egée».

Rouchdy pacha répondit le 7 août qu'il s'occupait de prendre les meilleures mesures pour le retour du Khédivé, mais qu'en tout cas le voyage à bord du «Mahrroussa» était dangereux et qu'il était plus prudent de demander au gouvernement anglais d'assurer la protection du yacht.

Le 9 août, Mortada pacha câblait à Rouchdy pacha lui annonçant que le Khédivé avait décidé de partir mercredi à bord du «Mahrroussa» qui traverserait le Bosphore et les Dardanelles en même temps que le paquebot «Osmanieh» jusqu'à Dolman et que le reste de l'itinéraire lui serait communiqué secrètement par Mohamed Fahmy bey, un membre de la suite, se rendant en Egypte à bord de l'«Osmanieh».

Rouchdy pacha répondit le 10 août : «J'ai reçu votre télégramme. Dois-je informer les gouvernements grec, italien et anglais de votre départ?»

Le 19 août la suite du Khédivé reçut de Rouchdy pacha un télégramme daté du 12 dans lequel le Régent disait : le Sirdar et le conseiller financier sont arrivés en Egypte, Sir Milne Cheetham, qui assume l'intérim de Kitchener, m'a dit textuellement : «Je viens d'apprendre que le Khédivé est en route pour l'Egypte. Conformément à des instructions verbales données au conseiller financier, mon gouvernement informe le Khédivé de ne pas rentrer en Egypte dans les circonstances

présentées et que son retour maintenant serait contraire au désir de mon gouvernement. En conséquence, je vous demande d'en informer le Khédivé par un radiogramme qu'un de nos navires de guerre transmettra au «Mahrroussa». Le lui répondit que le Khédivé n'avait pas dû à ce moment quitter Constantinople et que c'est à son adresse à Constantinople que je lui adresserais la communication. Quant à transmettre vos instructions par l'intermédiaire de vos navires de guerre — à supposer que le Khédivé ait quitté Constantinople, voilà ce que je ne saurais faire».

Le 14 août, Rouchdy pacha câblait : «Etant donné que l'Angleterre a déclaré la guerre à l'Autriche-Hongrie et que nous lui avons nous-même déclaré la guerre conformément à la demande de Londres, nous avons mis en vigueur contre l'Autriche-Hongrie les mêmes mesures prises contre l'Allemagne. Comme il est possible que la Turquie entre en guerre aux côtés de l'Allemagne et que notre attitude et celle de Son Altesse deviennent difficiles, la présence du Khédivé en Egypte est aujourd'hui nécessaire. Le Khédivé peut-il, tandis qu'il est à Constantinople, prendre des dispositions en vue de son retour? Peut-il en tout cas nous informer de son opinion par télégramme? Nous sommes excessivement embarrassés et l'inquiétude s'est emparée des Egyptiens».

La réponse du Khédivé.

Le 20 août Rouchdy Pacha recevait du Khédivé le télégramme suivant :

«Nous avons eu connaissance de la note verbale que l'Agent diplomatique vous a communiquée. Prière de répondre comme suit : Le Khédivé regrette profondément qu'au moment où les circonstances actuelles nécessitent sa présence en Egypte à tous points de vue, la Grande-Bretagne vous ordonne de m'informer de son désir que le Khédivé n'y revienne pas. Expliquez-vous votre point de vue et celui de vos collègues, ainsi que l'attitude des hauts fonctionnaires britanniques et l'état de l'opinion publique égyptienne».

Le 23 août, Rouchdy pacha télégraphiait au Khédivé qu'il avait communiqué à l'Agence diplomatique de Grande-Bretagne sa dépêche et insisté sur la nécessité de la présence immédiate du Khédivé en Egypte, qu'il avait demandé la transmission d'une note à Londres et qu'il attendait le résultat de sa démarche. Il ajoutait qu'il avait

demandé à l'Agent diplomatique et aux conseillers aux ministères des finances et de l'intérieur de lui faire savoir franchement — ne fut-ce qu'à titre personnel — la raison de l'ajournement du retour de Son Altesse et jusqu'à quel moment durera cet ajournement.

Le 30 août, Rouchdy pacha câblait de nouveau au Khédivé que l'Agence diplomatique de Grande-Bretagne n'avait reçu aucune réponse de Londres, mais qu'elle pensait que des tractations cordiales avaient lieu entre le Khédivé et l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople.

Le jour même un télégramme du Khédivé informait Rouchdy pacha que sur l'intervention du Grand-Vizir de Turquie, l'ambassade de Grande-Bretagne lui avait fait savoir que le moment était propice à son retour en Egypte, mais que, en raison du silence du gouvernement égyptien qui ne lui fournissait aucun élément de réponse, il ne pouvait prendre une décision à ce sujet.

Le résultat des tractations cordiales entre le Khédivé et l'ambassade de Grande-Bretagne ne fut jamais, durant ces journées d'août, exactement connu. Tandis que le Khédivé affirmait à Constantinople que l'ambassade lui avait fait savoir que la Grande-Bretagne n'avait aucun inconvénient à ce qu'il revint immédiatement en Egypte, l'Agence diplomatique de Grande-Bretagne au Caire affirmait n'avoir pas connaissance de cette communication au Khédivé. D'autres informations prétendaient, d'autre part, que le retour immédiat n'était pas désirable et que l'on conseillait au Khédivé de quitter la Turquie et de faire, en attendant, un séjour à Genève ou en Italie.

Démarche britannique.

Le 3 septembre, l'ambassadeur de Grande-Bretagne rendit visite au Khédivé à Constantinople et l'informa qu'il était de son intérêt de ne pas rentrer en Egypte, car il serait dans une position difficile au cas d'une guerre entre la Turquie et la Grande-Bretagne. L'ambassadeur lui ensuite un télégramme de son gouvernement de Londres lui demandant de conseiller à Son Altesse de quitter Constantinople pour l'Italie. Le Khédivé répondit qu'il comptait partir, mais que le Grand-Vizir lui avait demandé d'attendre qu'il se mit en rapport avec l'ambassade au sujet de son retour en Egypte parce que les populations égyptiennes se demandaient pourquoi le Khédivé ne retournait pas dans son pays en ce moment critique.

Ainsi si les Anglais considéraient alors que le retour du Khédivé en Egypte était

inopportun, ils estimaient que sa présence à Constantinople ne devait pas se prolonger. Par l'intermédiaire de Mohab pacha et de Mohamed Ezzat pacha, qui faisaient partie de sa suite, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople avait fait savoir, une fois de plus, au Khédive que son départ pour l'Italie était très désirable. Mohamed Ezzat pacha répondit à l'ambassadeur que son voyage en Italie n'était pas opportun dans les circonstances présentes, car les Egyptiens et même les étrangers lui reprocheraient d'entreprendre un voyage de plaisance tandis que l'Égypte était en danger et qu'il serait préférable qu'il se trouvât lui aussi en Égypte. «Je ne sais pas pourquoi vous l'empêchez de rentrer», ajouta Ezzat pacha, cette interdiction n'étant pas dans votre intérêt. L'ambassadeur répondit que Son Altesse avait reçu d'Égypte dix mille livres pour les dépenses dans une tournée en Méditerranée et au voyage en Europe. Ce n'est pas dix, mais trois mille livres que le Khédive avait reçu d'Égypte, par l'intermédiaire d'Ahmed Chefik pacha, répondit Mohamed Ezzat pacha qui ajouta: Le Khédive avait besoin de cet argent pour accompagner ses enfants en Suisse où il comptait leur faire faire leurs études. Mais Son Altesse préfère rester à Constantinople, puisque vous l'empêchez de rentrer en Égypte. «Que voulez-vous que nous fassions», retourna l'ambassadeur, nous sommes menés par un soldat, lord Kitchener!»

Le 26 septembre, le premier drogman de l'ambassade de Grande-Bretagne demanda à être reçu par le Khédive pour l'informer de la demande du gouvernement britannique de quitter Constantinople pour résider en Italie. Le Khédive refusa de s'entendre avec le drogman d'une telle éventualité. Reçu par Son Altesse, l'émissaire de l'ambassade lui fit savoir que sa présence à Constantinople encourageait les Turcs à préparer un corps expéditionnaire de cent mille hommes pour sortir les Anglais d'Égypte. C'est pourquoi l'ambassadeur demanda qu'il quitte la Turquie où sa présence était nuisible aux Anglais. Le Khédive répondit qu'il connaissait mieux que son interlocuteur la pensée des Anglais et qu'il l'expliquerait lui-même à l'ambassadeur. Quant à l'allégation selon laquelle sa présence à Constantinople encourageait les Turcs à envoyer un corps expéditionnaire en Égypte, le Khédive répondit que durant tout son séjour à Constantinople il était malade, qu'il ne faisait des visites que très rarement, qu'il avait vu le Grand-Vizir à de très rares occasions et qu'il n'avait aucun rapport avec les dirigeants du gouvernement ottoman.

Le Khédive voulut alors savoir si le gouvernement turc ne désirait pas qu'il résidât à Constantinople. Il dépêcha un membre de sa suite, Aref pacha, chez Talaat pacha. Celui-ci répondit que le gouvernement ne s'opposait pas à son séjour et qu'il pouvait répondre aux Anglais qu'il préférait rester à Constantinople plutôt que de se rendre en Europe.

Seconde démarche britannique.

Le 28 septembre, l'ambassadeur de Grande-Bretagne se rendit personnellement auprès du Khédive pour lui demander de quitter Constantinople pour l'Italie. Il lui exposa les raisons pour lesquelles cette décision avait été prise par le gouvernement britannique. Celui-ci lui reprochait une dépêche de Rouchdy pacha dans laquelle il disait qu'il regrettait de ne pas être au milieu de son peuple durant les fêtes du Baïram, les condoléances qu'il avait envoyées à Saad Zaghoul pacha à l'occasion de la mort de son beau-père Monstapha Fahmy pacha et qui étaient conçues dans des termes constituant un encouragement dans son opposition contre le gouvernement; enfin la dépêche envoyée par Mohab pacha à Rouchdy pacha et lui annonçant la guérison du Khédive. Tous ces faits, déclara l'ambassadeur, avaient pour but de créer des difficultés aux Anglais en Égypte et d'encourager l'opposition contre le gouvernement.

Après avoir affirmé qu'en envoyant ces dépêches ou en les faisant envoyer par des membres de sa suite il n'avait aucune arrière-pensée; le Khédive répondit affirmativement à une dernière question de l'ambassadeur qui lui demandait s'il devait informer Londres de son refus de se rendre en Italie. C'était la rupture entre le Khédive et les Anglais.

Le jour même, le Khédive voulut savoir si des tractations avaient eu lieu entre les gouvernements britannique et italien au sujet de son voyage et de son séjour en Italie. Il fit interroger l'ambassadeur d'Italie à Constantinople qui répondit par la négative.

La campagne contre l'Égypte.

En attendant l'entrée en guerre de la Turquie prévue dans les milieux officiels de Constantinople pour le mois de novembre, les préparatifs allaient leur train à Constantinople en vue de l'envoi d'un corps expéditionnaire pour chasser les Anglais

d'Égypte. Après la rupture des relations entre les Anglais et le Khédive, Abbas II participa ouvertement aux préparatifs et y intéressa tous les nationalistes qui avaient fui l'Égypte, durant les derniers mois, pour se réfugier à Constantinople. Le Khédive avait même chargé un des nationalistes réfugiés à Constantinople de se rendre en Égypte pour remettre de la main à la main un mémoire à Rouchdy pacha le mettant au courant de ce qui se préparait et lui donnant des instructions sur l'attitude du gouvernement et du peuple égyptiens lors de l'entrée en Égypte du corps expéditionnaire.

Il y eut entre temps de petits incidents à la frontière égypto-turque. Comme l'ambassadeur de Grande-Bretagne s'en plaignait au Grand-Vizir de Turquie, celui-ci répondit: «De quelle frontière parlez-vous? Il n'y a pas entre la Turquie et l'Égypte de frontière!»

Mais le Khédive s'impatientait, car la campagne ne commençait pas. Le 1er novembre, il rendit visite à Enver pacha qui l'informa que les Anglais avaient évacué El-Arich et que le commandant de l'armée turque demandait des instructions pour occuper la ville. Mais la Turquie n'était pas prête. Il lui fallait, dit Enver pacha, deux ou trois semaines encore.

Le Khédive quitte Constantinople.

Après l'entrée en guerre de la Turquie, le Khédive ne devait pas rester longtemps à Constantinople. Il considérait que son séjour dans la capitale turque constituait un danger pour sa vie. Il soupçonnait le Grand-Vizir, prince Saïd Halim, de briger le Khédivat et l'accusait d'avoir fomenté, pour réaliser ses desseins, l'attentat qui avait failli lui coûter la vie en juillet. Tout avait été fait pour étouffer l'enquête. L'agresseur, qui aurait pu être arrêté, fut tué par la police et certaines circonstances observées au moment de l'attentat convainquirent le Khédive que le complot était tramé par le Grand-Vizir.

Abbas II avait donc décidé de quitter Constantinople. Ce qu'il fit le 15 décembre 1914. Accompagné des membres de sa suite et d'un certain nombre de nationalistes égyptiens réfugiés à Constantinople, il se rendit à Vienne où le gouvernement allemand l'avait autorisé à résider. Il avait préalablement agréé la désignation du prince Ibrahim Hilmi pacha pour être son Lieutenant auprès du corps expéditionnaire contre l'Égypte, voué à la défaite que l'on sait.

LE PROTECTORAT BRITANNIQUE SUR L'EGYPTE

Du 7 août 1914, date à laquelle la Grande-Bretagne, après la violation de la neutralité de la Belgique et l'invasion de la France par l'Allemagne, déclara la guerre à celle-ci, et le 18 décembre 1914, jour de la proclamation du protectorat britannique sur l'Egypte, les événements s'étaient précipités en Europe et ici. Un corps expéditionnaire turc commandé par des Allemands avait été envoyé contre l'Egypte en état de guerre avec l'Allemagne depuis le 7 août. Le 3 novembre l'état de siège était proclamé par le général sir John Grenfell Maxwell, commandant en chef des forces d'occupation. Le général annonçait officiellement que la Grande-Bretagne et la Turquie étaient en état de guerre. Le 20 novembre, un petit engagement eut lieu entre les troupes turques et égyptiennes dans la presqu'île du Sinaï, à proximité d'une localité dénommée El-Katih.

Enfin, le 18 décembre, le protectorat britannique était proclamé sur l'Egypte, en vertu de la proclamation suivante publiée dans un numéro extraordinaire du Journal Officiel :

Le Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique pour les Affaires Etrangères annonce que, vu l'état de guerre ré-

sultant de l'action de la Turquie, l'Egypte a été placée sous la Protection de Sa Majesté et constituera dorénavant un Protectorat Britannique.

La suzeraineté de la Turquie sur l'Egypte cesse ainsi d'exister, et le Gouvernement de Sa Majesté prendra toutes les mesures nécessaires pour la défense de l'Egypte et pour la protection de ses habitants et de ses intérêts.

«La Réforme» se borna ce jour-là à faire suivre ce document de la note ci-après :

Nous ne commenterons pas aujourd'hui la proclamation dont on vient de lire le texte.

Elle est la conséquence de la guerre faite par la Turquie allemande à l'Egypte et constitue le premier acte d'une série de mesures qui assureront à ce pays un régime en harmonie avec l'état de choses qui vient d'être créé.

Il n'y a aucun doute que les aspirations raisonnables des Egyptiens trouveront ample satisfaction.

Destitution du Khédive.

Le 19 décembre une seconde proclamation annonçait que le Khédive Abbas II ayant fait cause commune avec les ennemis de Sa Majesté Britannique, était déclaré déchu.

LE PRINCE HUSSEIN KAMEL PROCLAMÉ SULTAN

Le lendemain de la proclamation du protectorat, sir Milne Cheetham, qui assurait l'intérim de lord Kit-chener, parti au début de l'été pour l'Angleterre, adressait au Prince Hussein Kamel la lettre suivante :

Monseigneur,

Je suis chargé par le Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique pour les Affaires Etrangères d'attirer l'attention de Votre Altesse sur les circonstances qui ont précédé l'état de guerre entre Sa Majesté Britannique et le Sultan de Turquie, et sur les changements que cette guerre entraîne dans la situation de l'Egypte.

Au sein du Cabinet Ottoman deux partis s'étaient formés. D'un côté un parti modéré soucieux de la sympathie que la Grande-Bretagne a toujours manifestée pour les réformes en Turquie. Ce parti a

reconnu que la guerre dans laquelle Sa Majesté était déjà engagée ne lésait aucun des intérêts ottomans, et a tenu compte de l'assurance donnée par Sa Majesté et Ses Alliés qu'ils ne tireraient de cette guerre aucun prétexte à des actes nuisibles aux dits intérêts, ni en Egypte ni ailleurs. De l'autre côté une bande d'aventuriers militaires peu scrupuleux qui voyaient dans une guerre d'agression entreprise de concert avec les ennemis de Sa Majesté le moyen de réparer les désastres militaires, financiers et économiques qu'ils avaient déjà causés à leur pays. Nonobstant des violations répétées de leurs droits Sa Majesté et Ses Alliés ont conservé jusqu'au dernier moment l'espoir que de sages conseils pourraient prévaloir et ils se sont abstenus de toutes représailles jusqu'au jour où ils s'y sont trouvés contraints d'un côté par la violation de la frontière égyptienne par des bandes armées et de l'autre

par des attaques sans provocation aucune contre les ports ouverts russes de la part des forces navales ottomanes sous le commandement d'officiers allemands.

Le Gouvernement de Sa Majesté possède des preuves pertinentes que dès le début de la guerre contre l'Allemagne Son Altesse Abbas Hilmi Pacha, ex-Khédive d'Egypte, a fait définitivement cause commune avec les ennemis de Sa Majesté.

Par ces faits mêmes le Sultan et l'ex-Khédive se trouvent tous deux déchus en faveur de Sa Majesté de tous droits sur l'Egypte.

Le Gouvernement de Sa Majesté par l'entremise du Général Commandant en chef les forces de Sa Majesté en Egypte a pris la responsabilité exclusive de la défense de ce pays durant la guerre actuelle. Il reste à définir la forme du Gouvernement futur du pays ainsi libéré des droits de suzeraineté et autres auxquels a jusqu'ici prétendu le Gouvernement ottoman.

Le Gouvernement de Sa Majesté s'estime le dépositaire pour le compte des habitants de l'Egypte aussi bien des droits ainsi échus à Sa Majesté que de ceux qui ont été exercés en Egypte pendant ces trente dernières années de réformes. Le Gouvernement de Sa Majesté a donc décidé que la Grande-Bretagne remplira pour le mieux les responsabilités qu'elle a assumées envers l'Egypte par la proclamation formelle du Protectorat Britannique et par le gouvernement du pays, sous l'égide de ce protectorat, par un Prince de la famille Khédiviale.

Dans ces conditions je suis chargé par le Gouvernement de Sa Majesté de faire connaître à Votre Altesse qu'en raison de Son âge et de Son expérience Elle a été reconnue comme le plus digne parmi les princes de la famille de Mohamed Ali d'occuper la position Khédiviale avec le titre de Sultan d'Egypte; et en invitant Votre Altesse à accepter les responsabilités de cette haute dignité, je suis chargé de Lui donner l'assurance formelle que la Grande-Bretagne assume la plus entière responsabilité pour la défense contre toute agression quelle qu'elle soit et d'où quel-que vienne des territoires relevant de Votre Altesse, et je suis autorisé par le Gouvernement de Sa Majesté à annoncer qu'à partir de la déclaration du Protectorat Britannique tout sujet égyptien en quelque lieu qu'il se trouve, aura droit à la protection du Gouvernement de Sa Majesté.

La disparition de la suzeraineté ottomane emporte celle des restrictions jusqu'ici édictées par les firmans ottomans sur le nombre et l'organisation des forces mili-

taires de Votre Altesse, et sur l'octroi par Votre Altesse de distinctions honorifiques.

En ce qui concerne les affaires étrangères, le Gouvernement de Sa Majesté estime plus conforme aux nouvelles responsabilités de la Grande-Bretagne que les relations entre le Gouvernement de Votre Altesse et les représentants des Puissances é-

trangères soient entretenues par l'intermédiaire du représentant de Sa Majesté au Caire.

Le Gouvernement de Sa Majesté a maintes fois déclaré que les Traités connus sous le nom de Capitulations et qui lient le Gouvernement de Votre Altesse ne sont plus en harmonie avec l'état de développement du pays; mais dans l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté la révision de ces traités sera avantagement remise jusqu'à la fin de la guerre.

Quant à l'administration intérieure de l'Egypte je suis chargé de rappeler à Votre Altesse que le Gouvernement de Sa Majesté, s'inspirant de la politique traditionnelle de la Grande-Bretagne, s'est efforcé, de concert avec les autorités constituées

du pays, et par leur intermédiaire, de garantir la liberté individuelle; de répandre les bienfaits de l'instruction; de développer les ressources naturelles du pays; et à mesure que le sens politique du peuple se développera, d'associer les gouvernés au gouvernement. Le Gouvernement de Sa Majesté est résolu de rester fidèle à

dépendante des liens politiques entre l'Egypte et Constantinople.

L'œuvre d'assurer l'affermissement et le progrès des institutions musulmanes en Egypte, tout en intéressant au plus haut degré le Gouvernement de Sa Majesté, fera la préoccupation de Votre Altesse, et dans l'élaboration des réformes que cette



Le Sultan HUSSEIN KAMEL

Le Gouvernement de Sa Majesté a maintes fois déclaré que les Traités connus sous le nom de Capitulations et qui lient le Gouvernement de Votre Altesse ne sont plus en harmonie avec l'état de développement du pays; mais dans l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté la révision de ces traités sera avantagement remise jusqu'à la fin de la guerre.

Quant à l'administration intérieure de l'Egypte je suis chargé de rappeler à Votre Altesse que le Gouvernement de Sa Majesté, s'inspirant de la politique traditionnelle de la Grande-Bretagne, s'est efforcé, de concert avec les autorités constituées

ce politique: il est même convaincu que la définition plus nette de la position de la Grande-Bretagne en Egypte hâtera le progrès vers l'autonomie.

Les croyances religieuses des sujets égyptiens seront respectées de la façon la plus scrupuleuse, comme le sont celles des propres sujets de Sa Majesté à quelque confession qu'ils appartiennent. Il n'est pas besoin d'assurer à Votre Altesse qu'en déclarant l'Egypte libérée de toute allégeance envers les usurpateurs actuels du pouvoir politique à Constantinople, le Gouvernement de Sa Majesté n'est animé d'aucun sentiment d'hostilité envers le Califat. Toute l'histoire de l'Egypte démontre, du reste, que la loyauté des Musulmans égyptiens envers le Califat est in-

œuvre comporte. Elle pourra compter sur l'appui sympathique du Gouvernement de Sa Majesté.

Je n'ai plus qu'à ajouter que le Gouvernement de Sa Majesté s'en rapporte avec confiance à la loyauté, au bon sens et à la modération des sujets égyptiens pour faciliter la tâche du Général Commandant les forces de Sa Majesté en Egypte qui est actuellement chargé de maintenir l'ordre intérieur du pays, et d'empêcher l'ennemi d'y trouver assistance.

Je saisis cette occasion pour présenter à Votre Altesse l'assurance de mon respect le plus profond.

Le 19 décembre 1914.

Milne Cheetham.

CHAPITRE DEUXIÈME

Du Protectorat à l'Indépendance.

Devenu Sultan d'Égypte après la destitution du Khédivé Abbas et la proclamation du protectorat, Hussein Kamel fit appel à Hussein Ruchdy Pacha pour qu'il assumât la présidence du Conseil, et lui adressa le Rescrit suivant :

Mon cher Ruchdy Pacha,

Les récents événements politiques ont amené l'établissement par la Grande-Bretagne de son protectorat sur l'Égypte, ainsi que la vacance du trône khédivial.

Par la communication dont Nous vous transmettons copie pour être portée à la connaissance du peuple égyptien, le gouvernement de Sa Majesté Britannique a fait appel, dans cette circonstance, à Notre dévouement pour Notre pays afin que Nous prenions le Khédivat d'Égypte avec le titre de Sultan, le Sultanat devant d'ailleurs être héréditaire dans la famille Mohammad Ali, suivant un ordre de succession à établir.

Après une vie consacrée au service du pays, Nous pouvions aspirer au repos; Nous considérons néanmoins comme un devoir, dans la situation particulièrement délicate que les événements actuels ont créée à l'Égypte, d'assumer cette lourde charge et, fidèle à Notre passé, de continuer à mettre Nos forces au service de la Patrie.

Nous le devons et à l'Égypte et à Notre glorieux ancêtre le Grand Mohammad Ali dont Nous voulons perpétuer la dynastie.

Dans Notre sollicitude pour les intérêts du pays, Nous veillerons toujours à assurer le bien-être moral et matériel de ses habitants par la continuation du programme de réformes déjà entamé. Notre Gouvernement aura donc pour constante préoccupation la diffusion et le perfectionnement de l'enseignement à tous ses degrés, l'administration d'une bonne justice et son organisation dans une direction plus appropriée aux conditions actuelles du pays; il accordera le soin le plus vigilant aux questions intéressant la tranquillité et la sécurité des habitants, et donnera une nouvelle impulsion au développement économique de l'Égypte.

En ce qui concerne les institutions représentatives, nous aurons à cœur d'associer de plus en plus les gouvernés au gouvernement du pays.

Dans la réalisation de ce programme,

Nous avons l'assurance de trouver auprès du Gouvernement de Sa Majesté Britannique l'appui le plus sympathique et Nous sommes convaincu que la définition plus précise de la situation de la Grande-Bretagne en Égypte, en dissipant toutes causes de malentendu, facilitera la collaboration, en vue d'un but commun, de tous les éléments politiques du pays.

Pour la tâche qui Nous attend, Nous comptons sur l'aide loyale de tout Notre peuple.

Connaissant votre expérience et vos hautes qualités, Nous faisons appel à votre patriotisme pour vous demander votre concours dans l'accomplissement de cette tâche. Nous vous appelons en conséquence à la Présidence de Notre Conseil des Ministres et Nous vous invitons à former le Cabinet et à soumettre à Notre haute approbation les noms des collaborateurs que vous croirez devoir Nous proposer.

Nous prions le Tout-Puissant de bénir nos efforts dans cette œuvre patriotique.

HUSSEIN KAMIL.

Le Cabinet Ruchdy.

Hussein Ruchdy pacha répondit en ces termes :

Hautesse,

Je remercie Votre Hautesse du grand honneur qu'Elle daigne me faire en me confiant par le rescrit qu'Elle vient de

m'adresser la mission de former le Cabinet.

Ancien mandataire du précédent Souverain, mais Égyptien avant tout, j'ai considéré qu'il était de mon devoir d'Égyptien d'essayer, sous les auspices de Votre Hautesse, d'être utile à mon pays, et l'intérêt supérieur de la Patrie, qui m'a toujours guidé, l'a emporté sur les considérations personnelles.

J'accepte donc la mission que Votre Hautesse a daigné me confier. Mus par les mêmes sentiments que moi, mes anciens collaborateurs, actuellement en Égypte, sont disposés à me continuer leur concours.

J'ai en conséquence l'honneur de soumettre à la haute approbation de Votre Hautesse le projet de décret ci-joint constituant le nouveau Ministère.

Je suis avec le plus profond respect, de Votre Hautesse, le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur,

HUSSEIN RUCHDY.

Gardant le portefeuille de l'Intérieur, Hussein Ruchdy pacha confia les Travaux publics, la Guerre et la Marine à Ismail Sirry pacha, l'Agriculture à Ahmed Hilmy pacha, les Finances à Youssef Wahba pacha, l'Instruction publique à Adly Yéghen pacha, la Justice à Abdel-Khalek Saroit pacha et les Wakfs à Ismail Sidky pacha.

QUATRE ANNÉES DE GUERRE

Durant les quatre années de guerre, l'Égypte connut une période de prospérité. Carrefour entre trois continents, elle constitua un centre de concentration de troupes d'où partirent successivement les contingents qui débarquèrent aux Dardanelles ou qui participèrent, plus tard, à la campagne de Palestine et de des Balkans.

Mais si la présence de ces troupes en Égypte avait provoqué une certaine prospérité économique, si les besoins de la guerre

avaient fourni du travail à toute la main-d'œuvre ouvrière et paysanne, en majeure partie recrutée pour le service du *Labour Corps*, si les produits du sol avaient trouvé acheteurs à de bonnes conditions, sauf le coton dont le prix avait été fixé à 40 tallars, il n'en reste pas moins que certaines circonstances inhérentes à la présence de ces troupes et à l'état de siège, avaient été la cause d'un mécontentement qui alla croissant et qui devait éclater au lendemain de l'armistice.

L'Égypte n'avait certes pas souffert directement de la guerre. Malgré les moyens mis en action et de longs préparatifs, le corps expéditionnaire turc ne put franchir le canal de Suez. L'attaque principale eut lieu le 2 février 1915. Elle fut repoussée par les forces britanniques assistées par deux unités de la marine française, « Le Requin » et le « D'Entrecasteaux », dont la coopération fut décisive.



Sir REGINALD WINGATE

Plusieurs milliers d'officiers et de soldats turcs furent faits prisonniers, tandis que les restes du corps expéditionnaire étaient mis en déroute.

Mais l'affaire se passa sur le Canal, et les Égyptiens n'en eurent connaissance, après les communiqués officiels, que lorsque les prisonniers défilèrent à travers les rues de la capitale.

Les habitants des villes du littoral, durant toute la guerre, et ceux du Caire, après l'attaque entreprise par un avion allemand le 13 novembre 1916, durent se soumettre à certaines restrictions de l'éclairage, et ce fut tout.

Le premier représentant de la Grande-Bretagne, devenu haut commissaire après la proclamation du

protectorat devait être Sir Henry Mac Mahon, nommé le 9 janvier 1915. Depuis le départ de lord Kitchener, lequel à la déclaration de guerre, avait été nommé secrétaire d'Etat au War Office et devait périr le 7 juin 1916 à bord du « Hampshire », en se rendant en Russie, ces fonctions avaient été assumées par un intérimaire. Mais sir Henry Mac Mahon ne devait pas demeurer longtemps en Égypte. Il fut remplacé le 27 décembre 1916 par le général sir Reginald Wingate pacha, sirdar de l'armée égyptienne et gouverneur général du Soudan.

Du point de vue politique, l'activité des partis fut mise en sommeil par les exigences de l'état de siège. L'Assemblée législative, inaugurée avant la guerre, ne tint qu'une seule session. Elle vécut, durant

le conflit, des vacances prolongées, mais ses membres continuèrent néanmoins à recevoir leur indemnité. La censure sur la presse empêchait l'expression du sentiment populaire. Les réunions publiques étaient interdites. Les membres du parti national restés en Égypte et les politiciens des autres partis ne chômaient pas. Mais leur activité était secrète et leur propagande souterraine. Aussi un grand nombre d'entre eux furent-ils internés par mesure de sécurité ou durent, sur l'invitation des autorités, s'abstenir de toutes menées ou vivre en résidence forcée dans leur village natal.

C'est dans ces circonstances que les revendications égyptiennes formulées au lendemain de l'armistice trouvèrent un terrain tout préparé grandement favorisé par le mécontentement populaire et la prospérité économique.

Mais suivons l'ordre chronologique.

1917

MALADIE ET MORT DU SULTAN HUSSEIN

L'événement intérieur le plus important qui se soit produit en Égypte durant la guerre, après la proclamation du protectorat et l'établissement du Sultanat, fut la mort du Sultan Hussein.

Malgré les circonstances pénibles dans lesquelles il avait accédé au Trône, le Sultan Hussein, qui aimait passionnément son pays et son peuple, lequel l'appelait à juste raison le « père du paysan », avait su, par sa manière de gouverner, donner à son acte de dévouement patriotique accompli trois années plus tôt, en acceptant les responsabilités de chef d'Etat, toute la haute signification qu'il comportait. Il n'avait pas tardé à multiplier les sympathies qu'Égyptiens et Européens lui témoignaient et à mettre en grande valeur l'esprit sérieux et généreux que tout le monde lui reconnaissait ainsi que ses qualités politiques, dont il avait toujours fait preuve notamment durant sa longue présidence de l'Assemblée générale et du Conseil législatif.

Aussi n'est-ce pas sans une très

profonde peine que l'on apprit en automne de 1917 que le Sultan Hussein était gravement malade et que ses jours étaient en danger. Trois années de règne l'avaient soumis à un surmenage que ne pouvaient supporter son âge avancé et son état de santé. Il s'éteignit le 8 octobre 1917.

Son fils, le prince Kamal el Dine, quoique prince héritier, avait quelques instants avant la mort de son père, adressé au Sultan Hussein cette lettre par laquelle il renonçait au trône :

Hautesse,

Votre Hauteesse m'a rappelé qu'au moment où, d'accord avec la Puissance Protectrice, elle a, en même temps qu'elle prenait possession du Sultanat d'Égypte, remis la détermination de l'ordre de succession au Trône à un examen ultérieur, et elle a daigné exprimer le désir de voir le Sultanat se transmettre dans la lignée mâle directe.

Je suis profondément reconnaissant de l'honneur que ce désir comporte pour moi, mais tout en étant entièrement fidèle à

l'autorité de Votre Hautesse, je suis intimement convaincu que je pourrai mieux servir mon pays en gardant la situation où je me suis trouvé jusqu'ici. Je sollicite par conséquent la bienveillante permission de Votre Hautesse de renoncer, et par la présente je renonce à tout droit, titre ou pré-

tention à la succession au Sultanat dont j'aurais pu me prévaloir en ma qualité de fils unique de Votre Hautesse.

Je suis et reste de Votre Hautesse le fils dévoué et le respectueux serviteur.

KAMAL EL DINE.

AVÈNEMENT DU SULTAN FOUAD



LE SULTAN AHMED FOUAD

A la suite de la renonciation du Prince Kemal el Dine Hussein, c'est son oncle, le Prince Ahmed Fouad le plus jeune fils d'Ismail, qui succéda, le 9 octobre 1917, au Sultan Hussein.

Le jour même, sir Reginald Wingate adressait la lettre suivante au nouveau Sultan :

Hautesse,

Par ordre du principal secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères de Sa Majesté Britannique, j'ai l'honneur d'exprimer à Votre Hautesse le profond regret éprouvé

par le gouvernement de Sa Majesté à la nouvelle de la mort de Sa Hautesse le Sultan Hussein Kamel dont l'inlassable dévouement au bien de l'Egypte a été hautement apprécié par tout le pays et fait de sa mort un deuil national.

J'ai également l'honneur de transmettre à Votre Hautesse l'assurance de la sympathie du gouvernement de Sa Majesté pour le deuil qui la frappe.

Je suis en même temps chargé de porter à la connaissance de Votre Hautesse que comme l'ordre de succession au Sultanat reste encore à établir et comme Votre Hautesse est dans la ligne collatérale, tout

naturellement désignée comme successeur du défunt Sultan, le gouvernement de S.M. Britannique fait appel à Votre Hautesse pour assumer cette dignité pour elle-même et pour ses héritiers selon un ordre de succession qui sera établi d'accord entre le gouvernement de S.M. Britannique et Votre Hautesse.

Le gouvernement de S.M. Britannique désire renouveler à Votre Hautesse, en cette occasion, les assurances données à son prédécesseur à l'occasion de son avènement et il est convaincu qu'il peut compter de la part de Votre Hautesse sur la même coopération loyale que celle qui marqua le règne du défunt Sultan et contribua à un si haut degré au bien-être et au progrès du pays qui lui sont non moins chers qu'à Votre Hautesse elle-même.

Je saisis cette occasion pour présenter à Votre Hautesse les assurances de mon plus haut respect.

REGINALD WINGATE.

Après la cérémonie d'investiture, le Sultan Fouad maintint aux affaires le Cabinet Hussein Ruchdy pacha tel qu'il était sous le règne du Sultan Hussein, sauf en ce qui concerne le portefeuille des Wakfs qui avait changé de titulaire à la suite de la démission, quelque temps avant la mort du Sultan défunt, d'Ismail Sidky pacha, remplacé par Ibrahim Fathy pacha.

1919

LA RÉVOLUTION ÉGYPTIENNE

C'est durant la période qui a immédiatement précédé la conclusion de l'armistice que le Wafd (Délégation) a été constitué. L'Egypte était alors, comme nous l'avons dit plus haut, sous le régime de la loi martiale et toute activité politique et toute propagande étaient pratiquement impossibles. L'action des nationalistes était donc souterraine, et c'est au cours d'une réunion strictement privée tenue dans sa maison de campagne à Masgoud Wassif, à laquelle Saad Zaghloul pacha avait invité un groupe d'amis et de collègues, que la future situation en Egypte fut discutée et qu'un échange de vues eut lieu au sujet de l'attitude à adopter et des mesures qu'il serait nécessaire de prendre. Ces amis et collègues étaient tous membres de l'Assemblée législative

et avaient appuyé, en 1913, Saad Zaghloul pacha dans sa campagne en faveur de l'élargissement des prérogatives des institutions parlementaires. Les personnalités présentes à la réunion de Masgued Wassif comprenaient : Aly Chaaraoui pacha, Abdel Aziz Fahmy bey, Ahmed Loutfi El Sayed bey, Abdel Latif El Makabatti bey, Mohamed Aly bey, Hamad El Bassel pacha et Simot Hanna bey.

La démarche du 13 novembre.

La première conséquence de ce meeting fut la démarche entreprise le 13 novembre 1918, deux jours après la conclusion de l'armistice, auprès de Sir Reginald Wingate, Zaghloul pacha et deux de ses collègues, Aly Chaaraoui pacha et Abdel-Aziz Fahmy bey, demandèrent au représentant de la Grande-Bretagne la permission de se rendre en France et en Grande-Bretagne pour plaider la cause de l'indépendance égyptienne à la Conférence de la paix.

La conversation entre les trois Egyptiens et le représentant de la Grande-Bretagne était de première importance. Elle fit plus tard l'objet d'un compte rendu imprimé à plusieurs milliers de copies et distribué dans toute l'Egypte.

La requête de Saad Zaghloul et de ses amis fut refusée par les autorités britanniques, malgré l'insistance de sir Reginald Wingate qui avait eu le rare courage de signaler à son gouvernement le danger de l'attitude adoptée envers les dirigeants de l'Egypte nouvelle et d'appuyer d'une façon pathétique la requête des nationalistes. Car Saad Zaghloul et ses amis étaient appuyés par le gouvernement, dont le chef et le ministre des affaires étrangères, Adly Yéghen pacha, se proposaient de se rendre avec eux à Londres pour réclamer la levée du protectorat et la proclamation de l'indépendance de l'Egypte.

Le président du conseil Hussein Ruchdy pacha ne faisait pas secret de la solidarité du gouvernement.

— Nous avons été sages pendant la guerre, confiait-il à l'interrogé, et nous demandons à présent la récompense qui nous fut promise. L'Egypte donna aux alliés une aide loyale, disciplinée et efficace. Elle accepta le protectorat anglais



SAAD ZAGHLOUL Pacha.



ALY CHAARAWI Pacha.



M^c ABDEL AZIZ FAHMY

comme une nécessité supérieure et à condition qu'au jour de la victoire, l'indépendance serait son salaire. J'ai reçu personnellement ces promesses: le moment est venu pour l'Angleterre de les tenir. Du reste, il y a les principes du président Wilson.

Et comme on faisait observer à Ruchdy pacha qu'il fallait donner à la diplomatie alliée le temps de se reconnaître dans le fouillis redoutable et enchevêtré des problèmes posés par la victoire, le président du conseil répondit:

— Non, c'est tout de suite que la question d'Egypte doit être posée et résolue. Nous voulons nous asseoir à la table du Congrès de la paix. On ne va pas, je vous le garantis, traiter l'Egypte en parente pauvre, quand déjà un royaume indépendant d'Arabie a été fondé et que la Syrie et la Mésopotamie ont reçu des assurances certaines. Nous avons une créance exigible ; nous demandons paiement immédiat ».

Après le refus des autorités britanniques, Mohamed Saïd pacha, un ancien président du conseil, essaya de constituer un autre Wafd sous le patronage du prince Omar Toussein et d'y inclure les membres de l'ancien parti national de Moustapha Kamel pacha. Zaghloul pacha n'approuva naturellement pas ce projet parce qu'il estima que l'existence de deux organismes amènerait la faillite des deux et provoquerait l'échec de la cause égyptienne. Au surplus, l'opinion publique était contraire à la constitution d'une seconde Délégation. Sous la pression de cette opinion publique, Saïd pacha dut donc abandonner son projet et Saad Zaghloul arriva à cette conclusion qu'il serait dans l'intérêt de la cause nationale d'inclure dans le Wafd des représentants du vieux parti national. Des négociations eurent lieu avec le comité directeur du parti national, mais il y eut des divergences d'opinion en ce qui concerne le choix de ces représentants. Zaghloul voulait se réserver la liberté de choisir les membres du parti qui devaient collaborer avec lui, alors que le comité directeur insistait pour les désigner lui-même ; Zaghloul ne voulait admettre que deux nationalistes, tandis que le comité voulait en imposer cinq.

Les négociations avec le comité directeur ayant échoué, Saad Zaghoul fit faire des démarches auprès de certains membres notoires du parti. Deux d'entre eux acceptèrent: Moustapha El Nahas bey, juge au tribunal de Tantah, et le Dr. Hafez Afifi bey, médecin spécialiste pour maladies d'enfants, et qui s'était rendu populaire par les services qu'il avait rendus à Tripoli avec le Croissant Rouge Egyptien.

Zaghoul pacha et ses amis employèrent donc la période qui suivit le refus des autorités britanniques à compléter la composition du Wafd et à l'organiser. Comme la presse britannique leur avait contesté toute qualité représentative, les membres du Wafd répandirent aussitôt dans toutes les provinces des formules de mandat qui se couvrirent rapidement de plusieurs milliers de signatures.

Quatre arrestations.

Les autorités britanniques qui ignoraient tout du mouvement et qui n'en eurent connaissance que le jour où Saad Zaghoul et ses deux compagnons firent leur démarche auprès de sir Reginald Wingate, surveillèrent alors les faits et gestes du Wafd, et cela d'autant plus sérieusement qu'à la suite du refus opposé au leader, le cabinet Hussein Ruchdy présenta sa démission qui ne fut acceptée que le 3 mars 1919.

Il est intéressant de noter à ce propos que l'action de sir Reginald Wingate n'était pas seulement dictée par le gouvernement de Londres, mais encore appuyée par certains fonctionnaires britanniques du gouvernement égyptien, parmi lesquels sir William Brunyate était le plus intransigeant. Un jour que, se promenant avec lui, le président du conseil, Ruchdy pacha, tâchait de l'amener à des méthodes plus conciliantes et lui disait que, si l'Angleterre persistait à se retrancher dans une méprisante intransigeance, un terrible incendie pourrait bien éclater, Brunyate répondit au Premier ministre : «Cet incendie, je l'éteindrai par un crachat!»

L'incendie devait en effet éclater comme le prévoyait Hussein Ruchdy pacha, comme le pressentaient tous ceux qui étaient en contact avec l'opinion publique.

Le 6 mars, le général Watson commandant en chef des troupes d'occupation, convoqua Zaghoul et ses collègues et les avertissait des conséquences de leurs actes contre le Protectorat.

Le Wafd ne se soumit pas. Il adressa au général Watson une protestation. Après avoir consulté le général Allenby qui était en Haute Egypte, il fit arrêter, le 7 mars, Saad Zaghoul pacha, Ismail Sedky

Londres. — En raison de la gravité de la situation en Egypte et de l'absence du Haut-Commissaire, le général Allenby a été nommé Haut-Commissaire extraordinaire pour l'Egypte et le Soudan et a été chargé d'exercer le pouvoir suprême pour toutes les questions militaires et civiles et de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires et opportunes en vue de rétablir la loi et l'ordre dans ces pays et enfin de régir toutes les questions s'il y a lieu se rattachant à la nécessité de maintenir le



La femme égyptienne participa à la révolution de 1919 d'une manière effective. Voici un cortège féminin défilant devant le jardin de l'Ezbekieh avec un étendard réunissant le croissant et la croix; symbole d'union.

pacha, Mohamed Mahmoud pacha et Hamad El-Bassel pacha qui furent déportés à Malte.

Le lendemain ce fut dans tout le pays un soulèvement général. D'abord pacifiques et organisées en signe de protestation contre l'arrestation des quatre leaders, les manifestations ne tardèrent pas à dégénérer en désordres, revêtant dans certaines localités du pays le caractère d'une véritable révolution. Dans les villes où la répression fut la plus violente, des magasins furent attaqués et pillés, les moyens de communication interrompus, tramways et réverbères incendiés et détruits. En province des lignes de chemin de fer furent coupées et des localités proclamèrent leur indépendance de l'autorité centrale, les avocats, les fonctionnaires, les ouvriers et les étudiants firent grève.

La situation en un mot était inquiétante et demandait un redressement rapide.

Arrivée au Caire de Lord Allenby.

Le 21 mars, l'Agence Reuter recevait de Londres la dépêche suivante:

Protectorat du Roi sur l'Egypte sur une base sûre et équitable.

Le général Allenby arriva au Caire le 25 mars et fut reçu à la gare par les autorités civiles et militaires comprenant les représentants du Sultan, le président de l'assemblée législative, le gouverneur du Caire, les ministres et les anciens ministres ainsi que d'autres personnalités.

Saad Zaghoul pacha libéré.

Après avoir étudié la situation et s'être rendu compte que des mesures rapides devaient être prises pour ramener les choses à un état normal, le général Allenby publia le 8 avril la proclamation suivante, élargissant les déportés de Malte et levant les restrictions sur les voyages:

A présent que l'ordre a été rétabli en grande partie, je déclare d'accord avec Sa Hautesse le Sultan qu'il n'y a aucune restriction sur les voyages et que les Egyptiens qui désirent quitter le pays seront libres de le faire. De plus, j'ai décidé que Saad pacha Zaghoul, Ismail pacha Sidky, Mohamed pacha Mahmoud et Hamad pacha



Sa Majeste le Roi Farouk 1^{er}



Sa Majeste la Reine Farida

(Photographies a l'epoque des fiançailles)



Après la cerémonie de la signature du contrat

Le Mariage Royal
20 Janvier 1938



*La bonbonniere royale
fermee*



Sa Majeste la Reine Farida,

et Leurs Altesses Royales

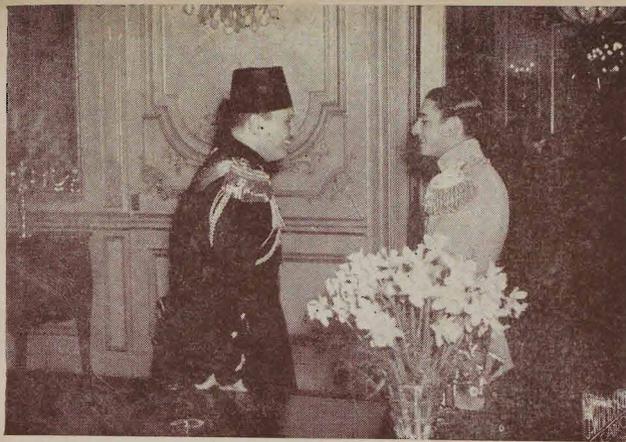
les Princesses

Ferial et Fawzia



*La bonbonniere royale
ouverte*





S.M. le Roi Farouk et S.M. l'Empereur Mohamed Riza

Le Mariage de
S.M.T. Mohamed Riza
avec S.A.R. la Princesse
Fawzia
15 Mars 1939



La Famille Royale et l'Empereur d'Iran.



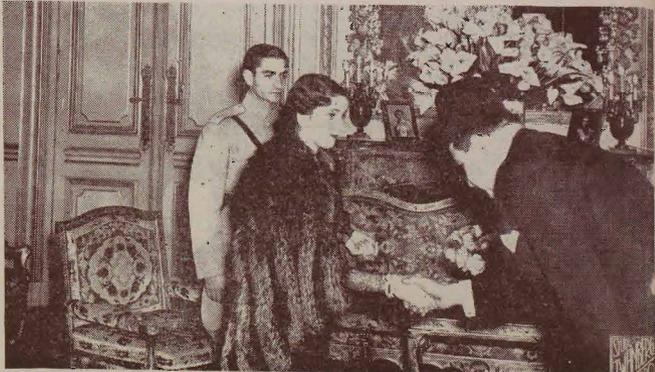
Le diner de Mariage



L'Empereur baise la main à l'Imperatrice



Les Epoux Imperiaux



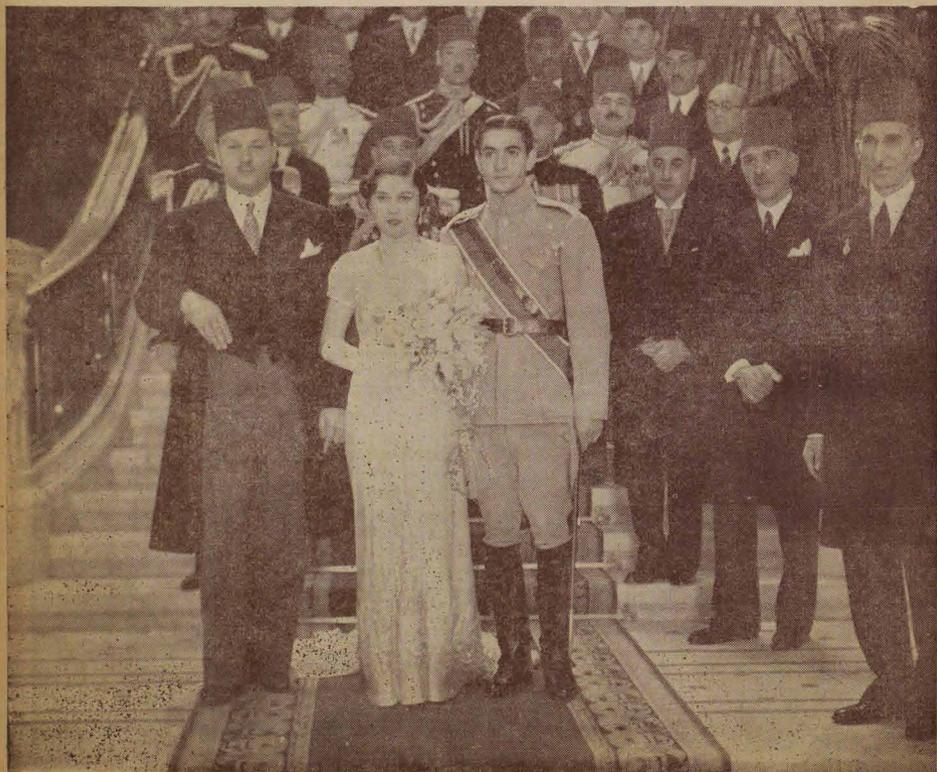
Les nouveaux Maries recourent les felicitations



Sa Majeste l'Imperatrice Fawzia



Sa Majeste l'Empereur Mohamed Riza



Après la cérémonie du mariage

El-Bassel, seront relâchés de leur internement et jouiront de la liberté de mouvement.

Les jours qui suivirent cette proclamation furent témoins de manifestations de joie dans tout le pays et notamment au Caire, où, de son balcon de la Maison du Peuple, Mme Zaghoul pacha put voir défiler d'interminables cortèges, acclamant l'Égypte, l'indépendance,

a plu à Votre Hauteesse de me confier et je soumetts à cet effet à l'approbation de Votre Hauteesse le projet de décret ci-joint.

Si je n'ai retenu pour moi que la présidence du Conseil des ministres, c'est parce que le poids de la charge qui, dans le présent et dans le prochain avenir m'incombe et m'incombant, ne me permet pas d'y joindre la gestion directe d'un autre département.

Ruchdy pacha s'était assuré la collaboration de Youssef Wahba pacha, d'Adly Yéghen pacha, d'Abdel Khalek Saroit pacha, de Gaafar Wali pacha, d'Ahmed Midhat Yéghen pacha et de Hassan Hassib pacha.

En prenant possession de ses fonctions, Ruchdy pacha fit à la presse la déclaration suivante :

— J'ai une prière à adresser aux Egyptiens et je voudrais qu'elle leur parvienne. La Nation doit savoir que grâce à Sa Hauteesse le Sultan et à S.E. le général Allenby, on lui a rendu justice au sujet de sa demande de laisser partir en Europe ceux des Egyptiens qui le désiraient, ainsi que ceux qui avaient été déportés.

«La sagesse et la réflexion exigent à présent que tout Egyptien reprenne ses occupations, car il n'y a plus aucune raison de renouveler les protestations et les grèves, celles-ci étant désormais inutiles. Le public doit comprendre que la manifestation des sentiments patriotiques qui amiment les Egyptiens pourrait créer des malentendus avec les résidents étrangers, ce qui nous amènerait à des incidents très regrettables malgré toutes les mesures prises pour éviter les incidents.»

Le départ de la délégation.

Le lendemain même de la constitution du cabinet Ruchdy, la Délégation égyptienne recevait un sauf-conduit des autorités militaires et prenait le train pour Port-Said. Elle était composée de : Aiy Charaoui pacha, Abdel Latif El-Makabbatti bey, Sinnot Hanna bey, Georges Khayat bey, Moustapha El-Nahas bey, Hafez Afifi bey, Hussein Wassef pacha, Me. Wissa Wassef et Me. Mahmoud Aboul-Nasr. La délégation était accompagnée d'un personnel du Secrétariat composé de Mohamed Badr bey, Me. Aziz Mansi et M. Georges Dumani.

Délégués et secrétaires s'embarquèrent à bord du « Caledonia » qui leva l'ancre pour Malte où les quatre leaders déportés devaient se joindre à eux.

Arrivée en France la Délégation s'installa à Paris ; elle tenta en vain d'entrer en contact avec les dirigeants de la conférence de la Paix et son président Georges Clémenceau. Saad Zaghoul eut plu-



LORD ALLENBY.

le Wafd, Saad Zaghoul et ses amis. Chaque cortège avait en tête des bannières où le Croissant et la Croix étaient confondus dans les mêmes couleurs nationales, et était chacun à son tour harangué à son arrivée à la Maison du Peuple par Mme Zaghoul, Mme Riaz pacha, Mme Fahmy Wissa et par d'autres Egyptiennes participant au mouvement nationaliste et qui avaient les jours précédents pris part à des manifestations devant les légations des Puissances alliées.

Le nouveau Cabinet Ruchdy :

Après la décision du général Allenby, le Sultan Fouad fit appel pour constituer le cabinet à Hussein Ruchdy pacha dont la démission avait été acceptée le 3 mars.

Dans sa lettre d'acceptation, le président du conseil déclarait :

Dans les circonstances difficiles actuelles et dans l'espoir d'une solution qui donne satisfaction au Pays, je crois de mon devoir de remplir la mission qu'il



Mme SAFIA ZAGHOUL.

sieurs entretiens avec Georges Clémenceau, mais ceux-ci n'eurent qu'un caractère privé.

Nouvelle crise ministérielle.

La délégation égyptienne ayant trouvé porte fermée à Paris, le cabinet Hussein Ruchdy pacha résigna le pouvoir, le 22 avril, et le 21 mai, soit un mois plus tard, Mohamed Saïd formait le nouveau cabinet.

En remerciant le Sultan Fouad de la confiance qu'il lui témoignait, le nouveau premier ministre déclarait dans sa lettre d'acceptation que « tout en me rendant compte des difficultés de la charge, je ne pouvais que me soumettre à Votre ordre supérieur en vue de remplir envers la Patrie, sous Vos hauts auspices et grâce à Votre bienveillante sollicitude, le devoir qui nous incombe à tous ».

LE MARIAGE DU SULTAN FOUAD

Le 26 mai, le Sultan Fouad célébrait son mariage avec la fille d'Abdel-Rahim Sabry pacha, ministre de l'agriculture. L'heureux événement fut annoncé par le communiqué suivant paru dans un supplément du « Journal Officiel » à la date du jour même :

Cabinet du Grand Chambellan
de S.H. le Sultan :

Dans Son désir de Se conformer aux Commandements de la Religion Musulmane relatifs au Mariage, et de Se guider suivant la sainte tradition du Prophète, Sa Hautesse le Sultan a décidé de mettre à exécution la résolution qu'Il avait précédemment arrêtée à ce sujet.

L'Acte de Mariage de Sa Hautesse le Sultan avec Sa Hautesse la Sultane Nafiz, descendante d'illustres et nobles Maisons, a été en conséquence passé au Palais d'El-Boustane dans la matinée du 24 mai 1919 (24 Chaaban 1337) par le Cheikh Mohamed Nagui, président de la Cour Suprême Chari, assisté de Cheikh Ahmed Haroun, président du Tribunal Chari de Première Instance du Caire.

Sa Hautesse le Sultan, par respect pour

les prescriptions de la « Chariat » a tenu à être présent en personne à la passation de l'Acte. Sa Hautesse la Sultane a été représentée, en vertu d'un mandat donné en présence de L.L.E.E. Mahmoud Choucri pacha, chef du Haut Cabinet Sultanien, et Saïd Zulficar pacha, Grand Chambellan de Sa Hautesse le Sultan, par Son noble Père S.E. Abdel Rahim Sabri pacha, ministre de l'agriculture.

Ont assisté à la Cérémonie par ordre de Sa Hautesse le Sultan; S.A.S. le Prince Kemal El Dine, L.L.A.A. le Prince Mahmoud Handi, le Prince Haïdar Fazil, le Prince Youssef Kamal, le Prince Omar Toussoun; S.E. Mohamed Saïd pacha, Président du Conseil des Ministres; S.E. Ahmed Mazloum pacha, Président de l'Assemblée législative, et L.L.E.E. les ministres.

Après la signature du Contrat, les personnalités présentes ont été reçues par Sa Hautesse le Sultan; et elles ont présenté à Sa Hautesse leurs félicitations respectueuses, et leurs vœux de bonheur et de prospérité.

Nous prions Dieu de bénir cette auguste union et de faire qu'elle soit d'un heureux présage pour le Pays.

LA COMMISSION MILNER

Tandis que la Délégation de Saad Zaghoul pacha trouvait partout porte close à Paris, centre des délibérations alliées, le gouvernement britannique décidait d'envoyer en Egypte une commission chargée d'étudier la situation sur place.

Le 15 novembre, Allenby publiait la note suivante :

«La politique de la Grande-Bretagne est de sauvegarder l'autonomie du pays sous la protection de Sa Majesté Britannique et d'assurer le développement du système de Self Government sous un souverain égyptien.

«L'objet que vise la Grande-Bretagne est de défendre l'Egypte contre tout danger provenant de l'étranger ainsi que contre toute ingérence dans ses affaires par une puissance quelconque, et en même temps, de trouver un système constitutionnel en vertu duquel S.H. le Sultan, ses Ministres, et les représentants élus du peuple, viendraient à contrôler dans leurs départements respectifs de plus en plus les affaires égyptiennes, aidés par les conseils et la coopération britannique qui pourraient être nécessaires.

«Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique a résolu d'envoyer en Egypte une Commission chargée d'étudier en détail une Constitution correspondant au but ci-dessus mentionné.

«Cette Mission devra se dévouer, en consultation avec le Sultan, ses Ministres et les notables égyptiens, aux travaux préliminaires indispensables avant de préciser la forme du Gouvernement futur. La Commission ne pourra point imposer une Constitution à l'Egypte ; son devoir est d'étudier le terrain, de discuter sur place, en consultation avec les Autorités, les mesures de réforme qui s'imposent, et de proposer complètement d'accord, nous espérons avec Sa Hautesse le Sultan et ses Ministres, un plan de Gouvernement qui puisse être plus tard mis en vigueur.

Si la décision du gouvernement britannique dénotait une évolution des vues de Londres à l'égard des revendications égyptiennes, évolution due à la claire vision du vainqueur de Jérusalem, et à son esprit libéral, il n'en restait pas moins que l'attitude adoptée à l'égard de Saad

Zaghoul avait profondément mécontenté les Egyptiens.

La publication de la note ci-dessus devait donc déclencher de nouvelles manifestations et de nouveaux désordres, après la longue période de calme qui avait suivi la libération des déportés et le départ de la délégation. Les 15, 16 et 17 novembre furent des journées d'émeutes dans la capitale et dans d'autres vil-



LORD MILNER

les d'Egypte, notamment à Alexandrie où l'état de siège dut être proclamé.

Pendant l'absence de la délégation à Paris, une autre équipe du Wafd avait été constituée au Caire, d'accord avec Zaghoul pacha et c'est à elle qu'incombait le soin de suivre de près la situation et de maintenir le sentiment national dans toute sa vivacité.

Mort de Mohamed Farid.

Mohamed Farid bey, chef du parti national, qui avait succédé en 1908 à Moustapha Kamel, mourut à Berlin le 15 novembre 1919. Ses funérailles eurent lieu au milieu d'une foule immense à Alexandrie et au Caire. Le peuple égyptien rendit à son dévouement patriotique les plus hauts hommages. Le prince Omar Toussoun et beaucoup de hautes personnalités assistèrent à ses funérailles.

Wahba pacha succède à Saïd pacha.

Six jours après l'annonce de l'enquête d'une commission d'enquête en Egypte, le cabinet Mohamed Saïd pacha résigna le pouvoir et fut remplacé par un cabinet Youssef Wahba pacha comprenant en outre Mohamed Tewfik Nassim pacha, Ahmed Zulficar pacha, Yéhia Ibrahim pacha, Ismaïl Sirry pacha, Ahmed Zïwer pacha, Mohamad Chafik pacha et Hussein Darwiche pacha.

Tout en se rendant compte des difficultés de la charge, Youssef Wahba pacha ne pouvait que se soumettre, disait-il dans sa lettre d'acceptation, à l'ordre supérieur du Sultan en vue de remplir son devoir envers la patrie. Wahba pacha savait en effet, vers quelles difficultés il allait et à quel danger il s'exposait en assumant le pouvoir quelques jours avant l'arrivée de la commission Milner. Il devait échapper quelques semaines plus tard à un attentat à la bombe.

vec franchise et clarté pour conquérir ses droits légitimes et sacrés.

Nous, descendants de Mohamed Aly, nous ne prenons pas seulement part aux efforts et aux vœux du peuple; mais nous dressons nos poitrines à côté de nos frères, ses fils, et joignons nos mains à leurs mains; une seule âme dans les corps fraternels sera toujours une force qu'on ne pourra briser ni vaincre.

Nous réclamons les droits légitimes de notre patrie, de notre peuple; nous demandons l'indépendance complète et absolue de l'Egypte, sans conditions ni restrictions.

Signé : Prince Omar Toussoun.
Prince Kamel El Din Hussein
Prince Youssef Kamal,
Prince Mohamed Aly Ibrahim,
Prince Ismaïl Daoud.
Prince Mansour Daoud.

1920

L'ARRIVÉE DE LA MISSION MILNER

Lorsque le 7 décembre 1919, la commission de lord Milner arriva au Caire, les Egyptiens avaient déjà reçu de leurs dirigeants nationalistes à Paris et au Caire l'ordre de la boycotter.

La mission était composée de sir Rennell Rodd, du général sir John Grenfell Maxwell, du brigadier-général sir Owen Thomas, de M. J. A. Spender et de M. Cecil James Barrington Hurst. Elle s'installa au Semiramis Hotel.

Son arrivée donna lieu à quelques manifestations.

Comme il avait été convenu, la plupart des personnages politiques, en dehors des ministres au pouvoir, s'abstinrent d'entrer en contact avec la mission. C'est tout juste si, par l'intermédiaire de certains journalistes ou de quelques personnalités de second plan, des entretiens officieux eurent lieu entre des membres de la Mission et des Egyptiens en rapport avec les dirigeants wafdistes se trouvant au Caire.

Pour mettre fin à cette situation, lord Milner fit publier dans l'Officiel du 29 décembre un avis annonçant que le but de sa mission n'était autre que celui de concilier les aspirations nationales du peuple égyptien avec les intérêts spéciaux de la Grande-Bretagne et les droits des étrangers dans le pays, et d'établir avec l'Egypte des relations amicales. Pour faciliter sa tâche, la mission désirait écouter tous les groupes et individus, sans les engager par leurs déclarations, ni s'engager à leur égard par ses propositions.

Le manifeste des Princes.

Tandis que la Mission Milner cherchait à entrer en contact avec les Egyptiens, et qu'elle multipliait à cet effet démarches et mises au point, les Princes publièrent le 3 janvier 1920 un manifeste appuyant les revendications nationales:

Le jour où Dieu a voulu que les destinées et l'avenir de l'Egypte soient mises entre les mains de Mohamed Aly, le premier, notre grand aïeul et notre grand seigneur, fut un jour béni. Il a régénéré l'Egypte moderne, comme un serviteur fidèle. Il a sauvé l'Egyptien et l'a guidé dans le chemin du progrès. La providence divine, qui a donné à cet auguste inspirateur la sagesse, le courage, dans toutes ses actions et la sincérité parfaite à l'Egypte, lui a donné aussi des enfants et des descendants qui résident dans ce pays béni et sacré, sur le sol duquel ils jouissent de ses biens et de toute prospérité.

Dieu nous impose comme devoir sacré de servir notre patrie, nos frères les Egyptiens et de suivre les traces de notre grand aïeul, pour réaliser ses vœux grands et nobles, et en accomplissant ses œuvres majestueuses par la conquête de la liberté nationale, l'affranchissement et l'indépendance de la vallée du Nil.

Attendu que le peuple égyptien, qui est la source de notre grandeur, de notre puissance et de notre gloire, a accompli son devoir envers la Patrie d'une façon qui nous rend fiers devant le monde entier.

Attendu qu'il n'y a aucune classe dans notre chère nation qui n'ait fait appel à

En quittant l'Egypte le 6 mars 1920, la commission Milner faisait transmettre aux journaux un communiqué annonçant qu'elle avait terminé son enquête en Egypte et ajourné ses travaux qu'elle reprendra à Londres après Pâques, pour préparer son rapport.

Le départ de la mission fut marqué par de nouvelles manifestations sans gravité.

Zaghoul pacha à Londres.

Dès que la mission Milner eut achevé son rapport aussitôt publié à Londres et au Caire le 18 août 1920, Saad Zaghoul pacha et les membres de la Délégation demeurés jusqu'alors à Paris, furent invités à Londres, où eurent lieu des négociations qui durèrent jusqu'en novembre. Mais ces négociations échouèrent, la mission Milner ayant refusé d'introduire dans son projet les réserves à l'acceptation desquelles la nation égyptienne avait subordonné l'ouverture de négociations officielles. La plus importante de ces réserves portait sur l'énonciation formelle de l'abolition du protectorat.

Et mettant fin aux négociations avec la mission Milner, Saad Zaghoul pacha avait adressé à son président une lettre d'une grande dignité nationale dont la conclusion était conçue en ces termes:

« Dans ces conditions, la Délégation égyptienne se voit à son grand regret dans l'impossibilité de s'engager dans la voie où Votre Seigneurie la convie. Elle est

été heureuse de s'employer utilement à créer dans le pays un courant d'entente, si elle avait été munie d'encouragement à cet effet.

« Quoi qu'il en soit, le fait que la porte de la discussion demeure ouverte entre votre Commission et la Délégation, nous autorise à compter sur la sagesse éprouvée de Votre Seigneurie et de ses collaborateurs pour aplanir les difficultés présentes et pour permettre de propager dans la nation égyptienne un esprit de réelle confiance et le désir sincère d'une entente parfaite avec la Grande-Bretagne.

Le rejet du projet Milner n'avait été décidé qu'après consultation de l'opinion publique égyptienne à laquelle avaient procédé quatre membres de la Délégation, venus spécialement en Egypte à cet effet, et qui comprenaient notamment Mo-

hamed Mahmoud pacha. Ces quatre membres devaient être parmi les premiers dissidents du Wafd lors de la scission de 1921.

L'année 1920 qui avait débuté par un événement heureux, celui de la naissance du prince héritier Farouk, événement qui avait été accueilli par une allégresse générale prenait fin par une déception et la perspective de difficultés politiques renouvelées.

Le cabinet Youssef Wahba pacha avait vécu juste le temps que passa en Egypte la commission Milner. Le 22 mai 1920, Mohamed Tewfik Nassim pacha constituait son premier cabinet comprenant comme nouveaux ministres, Mahmoud Fakhry pacha, ancien gouverneur du Caire, qui venait d'épouser la Princesse Foukieh, fille du Sultan Fouad.

troubles consécutifs à l'évolution des événements.

Après la rupture des négociations de Londres, la Commission Milner avait fait savoir que, considérant comme inopportun pour le moment d'examiner les amendements du Wafd en a, en conséquence, différé l'étude jusqu'au jour où des négociations officielles seront entamées après la présentation du rapport du vicomte Milner.»

Ce que la Mission Milner avait refusé à Saad Zaghloul pacha, au côté duquel se trouvait Adly Yéghen pacha, durant les négociations avec lord Milner, le gouvernement britannique allait enfin le concéder en partie à une délégation officielle désignée par le Sultan Fouad et qui était chargée d'entrer en contact avec le gouvernement de Londres.

1921

PREMIÈRES NÉGOCIATIONS OFFICIELLES

A la suite de l'échec des négociations avec la mission Milner, Saad Zaghloul et les membres du Wafd rentrèrent en Egypte. Ce retour après deux ans d'absence et l'exil à Malte, fut une occasion pour Alexandrie, les villes de la Basse-Egypte et le Caire de manifester leur attachement au Wafd. Partout où passa Saad Zaghloul, du port d'Alexandrie jusqu'à la Maison du Peuple, au Caire, ce fut une réception triomphale, une véritable a-

pothéose du patriotisme. Sur le parcours prévu du cortège, la population du Caire et les milliers de provinciaux accourus dans la capitale avaient passé la nuit dans les rues pour ne pas manquer d'être aux premières places.

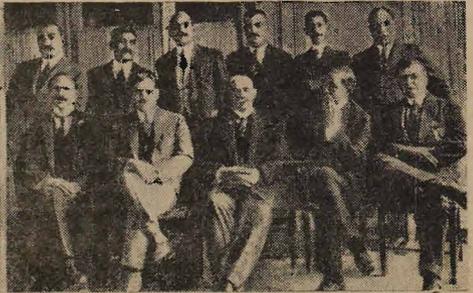
Durant plusieurs jours, le retour de Saad Zaghloul fut marqué par des manifestations pacifiques, des manifestations de joie et d'allégresse, mais qui devaient être suivies malheureusement par de nouveaux

Une concession au sujet du protectorat.

Le samedi 5 mars 1921, on rendait publique une lettre que le haut commissaire avait adressée le 26 février à Sa Hautesse le Sultan. Elle était ainsi conçue :

Hautesse,

Je n'ai pas manqué de rappeler au gouvernement de Sa Majesté les vus exprimées à plusieurs reprises par Votre Hautesse sur la nécessité pour le gouvernement de Sa Majesté d'arriver à une décision au sujet des propositions Milner, qui satisfasse les légitimes aspirations nationales de l'Egypte et du peuple égyptien.



Le Wafd à Paris et à Londres en 1920

A LONDRES : De droite à gauche : Mohamed Aly Allouba, Aly Maher, Hamad El-Bassel, Abdel-Aziz Fahmy, Saad Zaghloul, Loufi El-Sayed, Wacyf Ghali. C'est cette délégation qui négocia pour la première fois avec Lord Milner.

A PARIS : De droite à gauche : Abdel Latif El-Makhabati, Hamad El-Bassel, Saad Zaghloul, Mohamed Mahmoud, Loufi El-Sayed; debout : Mohamed Aly Allouba, Slimon Hanna, Hafez Agha, Moustapha El-Nahas, Wissa Wassef et Georges Khayat.

aspirations qui ont toujours eu les sympathies de Votre Hautesse.

Je suis maintenant heureux de pouvoir transmettre à Votre Hautesse la décision du gouvernement de Sa Majesté, laquelle, je suis certain, ira au devant des vœux de Votre Hautesse et facilitera la tâche importante que vous confiez le gouvernement de Sa Majesté, et qui consiste à nommer une délégalion officielle en vue de conférer avec le gouvernement britannique en ce qui concerne le règlement désiré.

J'attirerai particulièrement votre attention sur l'esprit de bonne volonté dont a fait preuve à cet égard le gouvernement de Sa Majesté en faisant une concession au sujet du Protectorat avant même les négociations officielles. Cette concession importante est un indice du désir du gouvernement de Sa Majesté d'établir avec le peuple égyptien des relations sur une base ferme et d'amitié durable. La décision du gouvernement est aux fins suivantes :

« Le gouvernement de Sa Majesté après une étude des propositions faites par Lord Milner, est arrivé à la conclusion que le statut du Protectorat ne constitue la base de rapports satisfaisants dans lesquels l'Egypte puisse continuer à se tenir vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Bien qu'il ne soit pas encore arrivé à des décisions finales en ce qui concerne les recommandations de Lord Milner, le gouvernement de Sa Majesté désire conférer, en ce qui concerne ces recommandations, avec une délégalion nommée par le Sultan, en vue, si possible, de substituer au Protectorat, des relations qui, tout en assurant les intérêts spéciaux de la Grande-Bretagne et en la mettant en mesure d'offrir des garanties suffisantes aux Puissances étrangères, fassent droit aux légitimes aspirations de l'Egypte et du peuple égyptien. »

Bien que le protectorat eût été entre temps reconnu par la Conférence de la paix, et consigné dans le traité de Versailles, le gouvernement britannique faisant siens les arguments développés par la Délégation égyptienne, se rendait enfin compte que le statut de décembre 1914 ne pouvait constituer la base de rapports satisfaisants entre la Grande-Bretagne et l'Egypte. Ce progrès, si on le devait à l'action du Wafd, il était également dû à l'esprit de clairvoyance de lord Allenby qui se rendait compte sur place de l'impossibilité d'établir des rapports amicaux entre les deux pays autrement que sur la base d'une reconnaissance des droits de l'Egypte.

Le Cabinet Adly Yéghen pacha.

Entre le 26 février, date à laquelle le haut commissaire avait adressé la lettre qu'on vient de lire au Sultan Fouad et le 5 mars date de sa publication, des tractations eurent lieu au sujet de la constitution de la Délégation officielle et sur la question de savoir sous quel gouvernement elle serait formée. Il fut enfin décidé que le Cabinet Nassim céderait la place à un Cabinet Adly Yéghen pacha. Le 16 mars, Sa Hautesse le Sultan invitait Adly pacha à constituer le nouveau gouvernement. Fouad Ier se réjouissait de



ADLY YÉGHEN Pacha.

la décision du gouvernement britannique relativement à l'abolition du protectorat, décision qui ouvre la voie, disait-il dans son Rescrit, à la réalisation des aspirations nationales. Sa Hautesse le chargeait donc de la formation du nouveau cabinet « dont la mission sera, tout particulièrement, d'entreprendre l'action politique commandée par les circonstances présentes. »

Le 17 mars Adly Yéghen pacha constituait son Cabinet. Il s'était assuré la collaboration de Hussein Ruchdy pacha, Abdel-Khalek Saroit pacha, Ismail Sedky pacha, Ahmed Ziwer pacha, Gaafar Wali pacha, Ahmed Midhat Yéghen pacha, Mohamed Chafik pacha, Naguib Boutros Ghali pacha, Abdel Fattah Yéhia pacha.

Différend avec Saad.

Dès la constitution du cabinet Adly Yéghen un différend le sépara du Wafd. Les raisons du conflit furent exposées dans les déclarations suivantes faites par Saad Zaghloul pacha à un avocat de ses amis, Me. Amine Ezz el Arab, et que publia l'«Ahram» du 5 mai.

Saad Zaghloul déclarait en réponse à la question de savoir s'il n'y avait pas moyen de résoudre le conflit qui opposait le gouvernement et le Wafd :

— J'estime qu'il ne m'est pas permis, ni à aucun de mes sincères amis non plus, de collaborer avec un ministère qui voudrait forcer les gens à avoir confiance en lui, en utilisant tous les moyens en son pouvoir, afin de comprimer les sentiments du peuple et les tourner en sa faveur.

« Quand même il accepterait aujourd'hui, toutes les conditions qu'il a rejetées hier, je refuse de prendre part avec lui aux négociations, alors qu'il s'est permis de me considérer comme son ennemi. Des ordres ont été donnés à tous les fonctionnaires d'avoir à s'abstenir de participer à toute fête qui serait donnée en mon honneur. Bien plus, nombre d'entre eux ont été contraincts de changer leurs opinions par les laquelle ils me soutenaient. Les démonstrations au cours desquelles mon nom était acclamé furent interdites, et toute la récompense a été décernée à ceux de Tantah dont, jusqu'à cette heure, les agresseurs jouissent de l'impunité. »

« Il y a plus, le Président du Conseil lui-même persiste à soutenir dans ses déclarations à la députation de la province de Gharbich, la nécessité de l'ingérence de la police à l'effet de réprimer les manifestations qu'il considère aujourd'hui comme nuisibles à la sécurité publique et qui en réalité ne nuisent qu'à son tempérament ou à son humeur politique. »

« Pourquoi donc les démonstrations étaient-elles licites et permises quand les manifestants l'ont élevé sur le pavés à la suite de la publication de son programme politique qui annonçait que le Ministère suivrait les indications tracées par le peuple et collaborerait avec la Délégation qui le représente ? Le ministre juge opportun de procéder à l'arrestation et jeter en prison tous ceux qui se font un devoir d'avertir nos compatriotes d'avoir à nous appuyer, tandis que les fonctionnaires qui exécutent obséquieusement ses ordres et forcent les gens à manifester leur confiance en lui, ceux-là sont dignes de tous les honneurs et de toutes les récompenses. »

Réponse d'Adly Pacha.

Le 6 mai, Adly Yéghen pacha publiait dans la presse la déclaration suivante en réponse à l'inter-
vention de Saad Zaghoul:

Nous ne nous attendions aucunement lorsque nous avons fait appel à la Délégation Egyptienne pour prendre part avec nous aux négociations officielles, que notre initiative de faire notre devoir envers la patrie serait contrecarrée par le moindre conflit.

Lorsque le gouvernement britannique, dans sa requête à Sa Hautesse le Sultan, demanda la désignation d'une délégation officielle à l'effet d'entreprendre les négociations, le Souverain ne chargea de former un ministère pour entreprendre cette tâche. Le Ministère publia alors un programme politique tendant à la réalisation des aspirations du pays.

Etant donné que le but du Ministère est le même que celui vers lequel aspire la Délégation Egyptienne, il a jugé utile de procéder à l'unification des forces et de joindre à lui la Délégation pour que tous deux prennent part aux négociations, il a même mentionné dans son programme la convocation faite à la Délégation.

Le pays tout entier a fait un accueil enthousiaste au programme ministériel en raison de sa conformité avec ses aspirations et a témoigné au Ministère sa plus grande confiance.

La rentrée de Saad Zaghoul pacha et des amis qui l'accompagnaient fut chaleureusement accueillie par le Ministère qui, à son tour, facilita les démonstrations et les fêtes qui furent données en leur honneur. Peu de temps après, nous fîmes appel au Président et à la Délégation pour collaborer avec nous dans les négociations. Pour y prendre part, il formula des conditions, certaines d'entre elles se rattachent au fond des négociations, d'autres leur sont étrangères.

Le ministère délibéra avec lui au sujet des conditions ainsi posées et le résultat des conversations fut que la seule divergence de vues entre le Président et le Ministère se résume dans ce seul point qui consiste en la présidence des délégués, cette présidence qu'il s'obstine à s'attribuer à lui-même. Nous lui avons amplement démontré que les traditions politiques de tous les pays ne permettent nullement que le chef d'un gouvernement qui collabore à des négociations politiques ne soit pas le chef de la Délégation Officielle qui entreprend ces négociations au nom de son pays.

Prétendre que l'Égypte n'a point de traditions à ce sujet, cela ne peut se tenir car l'Égypte qui, en ce moment, aspire à entrer dans le concert des nations indépendantes, n'a pas le droit de faire des innovations en matière politique en contradiction avec les traditions adoptées par les Puissances dont elle voudrait faire partie.

Quand j'ai fait part au Président de la Délégation que le Ministère se trouvait dans l'impossibilité de faire droit à ses désirs vu le prestige du gouvernement, il se mit à justifier sa manière de voir par une théorie qui, si elle était admise, aboutirait forcément à l'impossibilité de toutes négociations officielles entre l'Égypte et la Grande-Bretagne quels qu'en soient les délégués, du moment que le Sultanat Égyptien qui leur octroie leur qualité officielle est lui même la source d'où le ministère puise son autorité.

Il est vraiment regrettable que pour appuyer sa théorie, il se soit servi de paroles blessantes sur les sentiments de ceux qui lui ont tendu la main, paroles que rien ne justifie. «Le Président du Conseil, dit-il, n'est autre qu'un fonctionnaire du gouvernement britannique, sa chute et son accès au pouvoir ne dépendent que d'un signe du haut-commissaire qui, en cet état de choses, ne peut, vis-à-vis de son chef, le ministre des Affaires Étrangères d'Angleterre, discourir librement, car il lui est redevable de sa situation».

Que tous sachent que je ne suis point fonctionnaire britannique, que le ministre des affaires étrangères d'Angleterre n'est nullement mon chef, que je suis le premier ministre de l'État Égyptien et que, si j'ai accepté ces fonctions, c'est uniquement dans le but d'accomplir librement mon devoir envers ma patrie en dehors de toute considération.

Comment ne serais-je pas libre de défendre les intérêts de mon pays vis-à-vis du ministère des affaires étrangères d'Angleterre, alors que c'est moi qui ai déclaré, dans le programme officiel de mon ministère que je n'ai accepté ce poste que pour revendiquer la suppression du Protectorat et la réalisation de l'indépendance du pays ?

Pour trancher le débat avec le ministère, le Président de la Délégation déclara qu'il se refusait absolument de collaborer avec le ministère, alors même que toutes ses conditions seraient acceptées. La raison qu'il invoque consisterait en ce que le ministère force les gens à avoir confiance en lui, et que des ordres seraient données à tous les fonctionnaires d'avoir à s'abstenir de prendre part à n'importe quelle fête qui serait donnée en son honneur, et qu'il

a de plus forcé nombre d'entre eux de changer les opinions manifestées pour l'appuyer, ainsi que l'interdiction des manifestations où son nom était évoqué. La réponse aux acclamations fut la fusillade de Tantah.

Quand il prétend que des pressions sont exercées afin de contraindre les gens à avoir confiance dans le ministère, celui-ci n'avait aucun besoin de solliciter de nouvelles preuves de confiance unanimes, il n'a pas voulu non plus publier les dépêches et les messages qui affluèrent de toutes parts, soit de la part des Assemblées Représentatives ou des particuliers.

En ce qui concerne les ordres données aux fonctionnaires de n'organiser aucune fête en l'honneur de Saad Zaghoul, la vérité en cela est que le gouvernement a fait savoir au comité organisateur de la fête que cette cérémonie venue juste au moment où Saad pacha a manifesté son amitié envers le gouvernement et ses agressions réitérées contre lui pour des raisons personnelles qui n'ont rien à voir avec le fond de la question égyptienne, cela ne peut être adéquat à leurs obligations envers l'État. C'est un droit qu'on ne peut dénier à aucun gouvernement, sans cela ce serait le règne de l'anarchie et du désordre.

Le Gouvernement a interdit les manifestations conformément aux règles du droit commun, et s'il est une personne qui aurait le droit d'en paraître vexé, c'est bien Saad Zaghoul lui-même. Les manifestations ont duré longtemps après son arrivée et l'État a fait de son mieux pour la sauvegarde de la sécurité publique. Le public a été mécontent à la longue de cette série ininterrompue de manifestations, et ses sinistres effets ont été ressentis sur les marchés du commerce et sur la situation économique en général. Les habitants des villes ne peuvent vivre plus longtemps encore à la merci des manifestations et de tous les cortèges de troubles. La vie des manifestations n'est point la vie normale d'aucun pays au monde. Les hommes ont des intérêts, ils vont et viennent pour accomplir leur besogne ; les voies publiques ont été créées à l'effet de faciliter le commerce et le mouvement des affaires, non pour les manifestations et les criaileries. La police à qui incombe la tâche du maintien de l'ordre a des devoirs qu'elle doit négliger pour surveiller ces manifestations rendues sans intérêt à force d'être répétées.

Mieux que personne, le gouvernement regrette vivement l'incident de Tantah, l'Instruction est menée par le Procureur Général, ceux qui seront reconnus coupables auront leur juste châtiment.

L'attitude adoptée par Zaghoul pacha a obstrué la route à toute entente avec lui. Le Ministère a décidé de continuer son chemin, il a exposé la situation au Souverain qui a rendu un rescrit sultanien ordonnant la formation de la Délégation Officielle sous ma présidence. En exécution de ce Rescrit, le Ministère soumettra à l'approbation de S.H. le Sultan le rapport décrivant la mission des délégués ainsi que leurs noms. Nous avons foi en la sagesse du peuple et en le souci qu'il a de ses intérêts de vouloir bien préparer aux négociations qui vont avoir lieu une saine atmosphère de nature à faciliter aux délégués la mission qui leur est dévolue.

Le peuple aura finalement le dernier mot quand il s'agira de se prononcer sur le résultat des négociations.

Cette polémique et les commentaires qu'elle provoqua montraient bien que le conflit entre les deux hommes était irrémédiable. Les deux documents ci-haut devaient en fait consacrer la rupture entre le gouvernement Adly Yéghen et le Wafd, et cette rupture devait être la cause de graves troubles dans le pays. On eut à déplorer des désordres et des émeutes notamment à Alexandrie où l'état de siège dut être proclamé.

La délégation égyptienne.

Le 18 mai 1921, la délégation égyptienne était nommée par le Sultan Fouad sur la proposition d'Adly Yéghen pacha. Elle était composée comme suit : Adly Yéghen pacha, Hussein Ruchdy pacha, Ismaïl Sedky pacha, Mohamed Chafik pacha, Ahmed Talaat pacha, Yousef Soliman pacha.

Dans la lettre d'Adly Yéghen pacha au Sultan, il était dit notamment :

Le programme ministériel que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Hautesse au moment de la constitution du Cabinet répondait déjà à cette fin, quand il s'exprimait ainsi : « Pénétré de l'idéal du pays et s'inspirant des indications de la volonté nationale, le ministère aura en vue d'arriver à un accord mettant hors de doute l'indépendance de l'Egypte ».

Telles étaient, dès ce moment, les vues d'ensemble du Cabinet que je me permettrai de préciser ici afin de projeter plus de lumière encore sur les directives de notre action politique.

Les négociateurs égyptiens auront pour principal objectif de faire reconnaître l'Egypte comme un Etat indépendant au

double point de vue intérieur et extérieur et d'obtenir l'abolition formelle du Protectorat non seulement dans les rapports entre la Grande-Bretagne et l'Egypte, mais aussi, vis-à-vis des autres Puissances.

En ce qui concerne le memorandum Milner du 18 Août 1920, les négociateurs s'appliqueront à réaliser les réserves du pays à son sujet. Mais il est bien entendu que nous aborderons la discussion, libres de tout engagement relativement au dit memorandum, et que nous pourrions ainsi chercher à apporter dans l'accord toutes autres précisions de manière que les garanties demandées pour la sauvegarde des intérêts spéciaux de la Grande-Bretagne et des intérêts étrangers, ne soient pas incompatibles avec notre indépendance.

Nous avons pu constater que les principes que je viens d'indiquer sont en parfaite harmonie avec les vues du Wafd, mais il a été malheureusement impossible, à cause de divergence dans la manière de constituer la délégation officielle, d'obtenir sa collaboration conformément au

désir exprimé par le ministère dans son programme.

Il est vrai que, pour un grand nombre de membres du Wafd, l'abstention répond, non à un désaccord avec le ministère, mais à une ligne de conduite précédemment tracée et qui n'exclut pas la confiance dans l'action du ministère, dès lors qu'elle tend à réaliser la volonté du pays.

Les négociations.

La délégation ainsi constituée et accompagnée par des experts et des secrétaires, partit pour Londres où elle entreprit des négociations avec lord Curzon. Ces négociations comme les précédentes furent vouées à un échec pour plusieurs raisons dont la plus importante était que le gouvernement britannique exigeait le cantonnement de ses troupes dans n'importe quelle zone en Egypte et pour une période indéterminée.

SECOND EXIL DE SAAD

La rupture des négociations fut pour le Wafd le signal d'une activité nouvelle. Le 20 décembre 1921, anniversaire de la proclamation du protectorat, Saad Zaghoul pacha devait prononcer un discours à un meeting organisé par le Wafd et qui devait avoir lieu au Cairo's Club. Le meeting fut interdit par une ordonnance du vicomte Allenby. Il y eut une protestation de Saad Zaghoul dans laquelle le président du Wafd annonçait sa résolution de poursuivre la lutte jusqu'à la réalisation du but suprême. L'ordre d'interdiction et la protestation de Saad Zaghoul furent marqués par des manifestations dans plusieurs quartiers du Caire.

Le 22 décembre, le communiqué suivant fut publié :

« D'ordre des autorités militaires, il est interdit à Saad Zaghoul pacha de prononcer des discours, d'assister à des réunions politiques, de publier des articles dans la presse et, en résumé, de prendre une part quelconque aux questions politiques.

« Saad Zaghoul pacha a en outre reçu l'ordre de quitter le Caire pour se fixer dans sa résidence de province.

« Fathallah Barakat pacha, Atef Barakat, Sadek Henein bey, Sin-

not Hanna bey, Moustapha El Nahas bey et William Makram Ebeid effendi ont reçu l'ordre des autorités militaires de se rendre à leurs domiciles et de s'abstenir de toute activité.

Saad Zaghoul pacha ayant refusé d'obtempérer à l'ordre du Vicomte Allenby, le haut commissaire prit des ordonnances qui furent aussitôt exécutées.

Aucune banque, institution ou personne possédant des fonds ou de l'argent en dépôt ou autrement, au nom ou pour le compte ou à la disposition de Saad Zaghoul pacha, ou du groupe communément connu sous le nom de « Wafd » ou de tout membre qui en fait partie, ne doit effectuer sans la permission du commandant en chef des versements sur ces fonds ou cet argent, ou faire honneur à des chèques ou des traites sur ces fonds ou cet argent.

Dans la matinée du 23 décembre, le président du Wafd était mis en état d'arrestation ainsi que quatre autres membres. Ils furent dirigés par train vers Ismailia où ils passèrent les fêtes de Noël, puis à Suez, où ils attendirent le premier bateau en partance pour les Seychelles.

Les protestations.

Dès les premières mesures prises par le général commandant en chef, les membres dissidents qui avaient quitté le Wafd après la rupture entre Adly Yéghen pacha et Saad Zaghloul pacha, adressèrent à M. Lloyd George une violente protestation contre la politique adoptée à l'égard du Wafd. Les signataires des deux protestations étaient: Abdel Aziz Fahmy bey, Mohamed Mahmoud pacha, Loutfi El Sayed bey, Georges Khayat bey, Abdel Latif El Makabbati bey, Hafaz Afifi bey et Mohamed Aly bey, tous membres de l'ancienne Délégation.

Ces événements furent marqués par de graves manifestations au Caire, et des incidents à Alexandrie. Deux vaisseaux de guerre britanniques reçurent l'ordre de se rendre immédiatement à Alexandrie.

La démission du Cabinet Adly Yéghen pacha.

Démissionnaire depuis son retour de Londres, Adly Yéghen pacha avait hâte d'être déchargé du pouvoir. Le président du conseil avait

le plus grand intérêt à ce que sa démission fut acceptée sans retard parce que le cabinet démissionnaire ne pouvait en aucune façon assumer la responsabilité des mesures prises par les autorités militaires sans qu'il eût été consulté ou qu'il en fut même informé.

Présentée le 8 décembre, la démission d'Adly Yéghen pacha fut acceptée le 24.

Le pays sans gouvernement.

Entre le 8 et le 24 décembre, tandis que la démission d'Adly Yéghen pacha était en suspens, aucun cabinet n'ayant pu être constitué, le field-marshal Allenby rendit une ordonnance, le 27 décembre, déterminant les conditions dans lesquelles les affaires publiques devaient être expédiées. En voici le texte:

«Provisoirement et jusqu'à la formation du nouveau ministère, le sous-secrétaire d'Etat ou le Sous-Secrétaire d'Etat p.i. de chaque Ministère est autorisé par la présente proclamation à exercer les pouvoirs et à accomplir les fonctions du Ministre dans toutes les matières administratives, y compris le droit d'ester en justice».

vif regret, à des interprétations contraires à la pensée et à la politique du Gouvernement de Sa Majesté.

2. A en juger par les nombreux commentaires qui ont été publiés relativement à cette note, il semble que beaucoup d'Égyptiens soient sous l'impression que la Grande-Bretagne est sur le point de renouer aux dispositions libérales et bienveillantes qu'elle nourrit à l'égard des aspirations égyptiennes, et qu'elle compte user de sa situation spéciale en Egypte pour maintenir un régime politique et administratif inconciliable avec les libertés promises.

3. Rien n'est plus inexact qu'une telle interprétation de la pensée du Gouvernement de Sa Majesté. La note explicative a insisté au contraire sur ce principe dominant que les garanties réclamées par la Grande-Bretagne n'ont pas pour but de continuer un protectorat effectif ou virtuel. La Grande-Bretagne, y est-il dit, désire sincèrement voir une Egypte jouissant des prérogatives nationales et de la situation internationale d'un Etat Souverain».

4. Si au point de vue de ces garanties il a paru aux Égyptiens qu'elles sont de nature à dépasser le caractère conciliable avec la situation d'un pays libre, ils ont par contre perdu de vue que la Grande-Bretagne y a été poussée par le souci de sa propre sécurité en face d'une situation qui réclame de sa part une grande prudence au point de vue surtout de la disposition de ses forces militaires. Néanmoins, les conditions où se trouve actuellement le monde et l'effervescence qui règne en Egypte depuis l'armistice ne sont pas des facteurs permanents, et il est à espérer que d'un côté les conditions mondiale finiront par s'améliorer, tandis que d'autre part, et ainsi que le rappelle la note, «le temps viendra où l'attitude de l'Égypte donnera confiance dans des mesures de garantie égyptiennes».

5. Quant à vouloir intervenir dans la gestion intérieure de l'Égypte, le Gouvernement de Sa Majesté a assez dit — et il le répète — que son désir le plus fervent est de remettre aux mains des Égyptiens le soin de leurs propres affaires. Le projet d'accord proposé par la Grande-Bretagne ne s'écartait pas de cette pensée et s'il y était question de la présence de deux fonctionnaires britanniques aux Finances et à la Justice, il n'entraînait pas dans les vues du Gouvernement de Sa Majesté de se servir de ces deux fonctionnaires pour intervenir dans les affaires de l'Égypte, mais simplement pour maintenir un contact que réclame la protection des intérêts étrangers.

1922

LA DÉCLARATION DU 28 FÉVRIER

L'Égypte est proclamée Etat indépendant et souverain.

Entre le 24 décembre 1921, date de la démission du Cabinet Adly Yéghen, et le 28 février 1922, des négociations secrètes eurent lieu au Caire, entre Abdel Khalek Saroit pacha et le vicomte Allenby, et des échanges de vues entre le vicomte Allenby et le Foreign Office. Ces négociations auxquelles participa également Sedky pacha, autre membre, avec Saroit pacha, du cabinet démissionnaire d'Adly Yéghen, portèrent sur la mise en application du projet Curzon rejeté par l'ancien premier ministre. Après l'aboutissement en principe des négociations du Caire, le vicomte Allenby se rendit à Londres pour soumettre son projet, mais il avait également en poche sa démission. Moins d'un mois plus tard, une dépêche Reuter annonça que le haut commissaire britannique rentrant

au Caire, apportait, pour l'Égypte, la déclaration de son indépendance.

A son arrivée au Caire, le vicomte Allenby fut reçu par une population en délire. Mais quelques jours auparavant, Abdel Khalek Saroit pacha, dont on connaissait les démarches, avait échappé à un attentat.

Lettre de lord Allenby au Sultan Fouad.

Quelques jours après sa rentrée au Caire, lord Allenby adressa au Sultan Fouad la lettre suivante:

Le Caire, le 28 février 1922.

Hautesse,

1. J'ai l'honneur d'exposer à Votre Hauteesse que certains passages de la note explicative que je Lui ai adressée à la date du 3 décembre 1921 ont donné lieu à mon

6. Telle est uniquement la portée des garanties britanniques. Elles ont été formulées sans le moindre désir de faire obstacle à ce que l'Égypte jouisse des droits complets d'un gouvernement national.

7. Animée de telles intentions, on doit comprendre qu'il régnait à la Grande-Bretagne, aussi bien de voir les Égyptiens reculer par leur propre fait l'échéance de leur accession à un idéal désiré de part et d'autre, que d'avoir à intervenir elle-même pour ramener l'ordre quand il arrive à être menacé de telle façon à provoquer les craintes des étrangers et à mettre en cause les intérêts des Puissances. Il serait déplorable à cet égard que les Égyptiens voient dans les mesures exceptionnelles qui viennent d'être prises une atteinte quelconque à leur idéal ou l'indication d'un changement de la règle politique qui vient d'être esquissée. Le Gouvernement de Sa Majesté a voulu tout simplement mettre fin à une agitation nuisible qui, en s'adressant à la passion de la population, peut avoir des conséquences telles, qu'elle mette en péril tout le résultat de l'effort national égyptien. C'est donc surtout dans l'intérêt de la cause égyptienne — qui gagne à être examinée dans une atmosphère de calme et de sincère discussion — que ces mesures ont été prises.

8. Maintenant que la tranquillité paraît renaitre grâce à l'esprit de sagesse, qui est le fond du caractère égyptien et qui finit par l'emporter dans les heures décisives, je suis heureux de pouvoir annoncer à Votre Hautesse que le Gouvernement de Sa Majesté se propose de recommander au Parlement la Déclaration ci-jointe. Cette déclaration, j'en suis persuadé, établira un régime de confiance mutuelle et posera les bases d'une solution satisfaisante et définitive de la question égyptienne.

9. D'ores et déjà, rien ne s'opposera au rétablissement de la fonction de Ministre des Affaires Étrangères, préparant ainsi la voie à la création d'une représentation diplomatique et consulaire égyptienne.

10. L'institution d'un Parlement jouissant du droit de contrôle sur la politique et sur l'administration d'un gouvernement constitutionnellement responsable est une matière dont la détermination revient à Votre Hautesse et au peuple égyptien. Dans le cas où la mise en vigueur de l'Acte d'Indemnité applicable à tous les habitants de l'Égypte, mentionné dans la Déclaration ci-jointe, serait retardée par des circonstances quelconques, je désire informer Votre Hautesse que je serai prêt, en attendant l'abrogation de la

Proclamation du 2 novembre 1914, à suspendre l'application de la Loi Martiale en ce qui concerne toutes les mesures touchant le libre exercice des droits politiques des Égyptiens.

11. La parole est maintenant à l'Égypte et il est à espérer que, sachant apprécier l'étendue des bonnes dispositions britanniques, elle puisera dans la réflexion et non dans la passion l'inspiration de son attitude.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Déclaration du 28 Février.

CONSIDÉRANT que le Gouvernement de Sa Majesté, conformément à ses intentions déclarées, désire immédiatement reconnaître l'Égypte comme État souverain et indépendant ; et

CONSIDÉRANT que les relations entre le Gouvernement de Sa Majesté et l'Égypte constituent un intérêt essentiel pour l'Empire Britannique ;

Sont déclarés par les présentes les principes suivants :

1. Le Protectorat Britannique de l'Égypte est terminé, et l'Égypte est déclarée être un État souverain et indépendant.

2. Aussitôt que le Gouvernement de Sa Hautesse aura promulgué un Acte d'Indemnité applicable à tous les habitants de l'Égypte, la Loi Martiale proclamée le 2 novembre 1914 sera abrogée.

3. En attendant le moment où il sera possible, par la libre discussion et des accommodements amicaux des deux côtés, de conclure entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement Égyptien, des accords en ce qui regarde les matières suivantes, ces matières sont absolument réservées à la discrétion du Gouvernement de Sa Majesté,

- (a) La sécurité des communications de l'Empire Britannique en Égypte ;
- (b) La défense de l'Égypte contre toute agression étrangère ou contre toute ingérence directe ou indirecte ;
- (c) La protection des intérêts étrangers en Égypte et la protection des minorités ;
- (d) Le Soudan.

En attendant la conclusion de tels accords, le « statu quo » en toutes ces matières restera intact.

La constitution du Cabinet Abdel-Khalek Saroit.

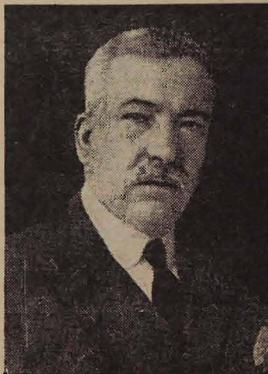
Le 1er mars 1922, Abdel Khalek Saroit pacha constituait un cabinet sur la base de la Déclaration à l'Égypte. Se réservant les portefeuilles

de l'Intérieur et des Affaires étrangères, le président du conseil avait confié les Finances à Ismail Sedky pacha, la Guerre et la Marine à Ibrahim Fathy pacha, les Wakfs à Gaafar Wali pacha, l'Instruction publique à Moustapha Maher pacha, l'Agriculture à Mohamed Choucri pacha, la Justice à Moustapha Fathy pacha, les Travaux publics à Hussein Wassef pacha et les Communications à Wassef Semeika pacha.

En acceptant la mission de constituer le Cabinet, Saroit pacha avait adressé au Sultan Fouad la lettre-programme dont voici le texte :

Hautesse,

Ayant fait nôtres les aspirations du pays vers l'indépendance, nous ne pouvions, mes collègues et moi qu'approuver l'atti-



ABDEL KHALEK SAROIT Pacha.

tude prise par la Délégation Officielle chargée de négocier un accord avec la Grande-Bretagne. Nous ne pouvions pas, par conséquent, assumer le pouvoir, tant que les principes qui devaient guider la politique du Gouvernement Britannique vis-à-vis de l'Égypte étaient ceux qui paraissent résulter du Memorandum du 10 Novembre dernier et de la Note explicative qui l'a suivi. L'exercice du pouvoir sous l'égide de tels principes eût été, en quelque sorte, les admettre.

Mais la lettre que S.E. le Haut-Commissaire Britannique vient d'adresser à Votre Hautesse et la déclaration faite par le Gouvernement Britannique au Parlement, en apportant un changement profond à la situation, permettent à ce Ministère de se constituer, car il considère que, par ces documents, satisfaction a été donnée

au sentiment national égyptien, non seulement par le fait de la déclaration immédiate de l'indépendance du pays avant tout accord, mais aussi par le fait que les négociations auront lieu en toute liberté et sans engagement préalable.

Cette étape ayant été heureusement franchie, il ne reste plus à l'Égypte qu'à s'employer à démontrer à la Grande-Bretagne, relativement à la protection de ses intérêts, qu'il n'est nul besoin pour elle d'insister sur des garanties pouvant porter atteinte à notre indépendance; la bonne foi de l'Égypte et son propre intérêt au respect des engagements pris, constituent à cet égard la meilleure et la plus efficace des sauvegardes.



ISMAIL SEDKY Pacha.

Mais pour que les efforts du pays en vue de la réalisation intégrale de ses aspirations, produisent tous leurs fruits, le Ministère considère que l'action gouvernementale doit être coordonnée avec celle d'une représentation nationale en vue de desseins uniformes et cohérents.

C'est pourquoi, conformément aux ordres de Votre Hautesse, le Ministère mettra immédiatement à l'étude l'élaboration

d'un projet de Constitution d'après les principes du droit public moderne. Cette Constitution consacrerait le principe de la responsabilité ministérielle et permettrait ainsi au Parlement d'exercer son contrôle sur l'œuvre politique à entreprendre.

Il est évident, ainsi que l'admettent les deux derniers documents qui viennent d'être communiqués à Votre Hautesse, que le libre fonctionnement de la Constitution exige la suppression de la Loi Martiale, et qu'en tous cas, les élections doivent être faites dans des conditions normales et sous un régime excluant toute mesure d'exception. A cet effet, le Ministère prendra, sans délai, les dispositions nécessaires, et, fort de l'attitude du pays, s'efforcera d'obtenir le retrait des mesures restrictives de la liberté prises en vertu de la loi martiale.

Le rétablissement de la fonction de Ministre des Affaires Étrangères prépare la voie à la création d'une représentation diplomatique et consulaire de l'Égypte à l'Étranger.

Le statut politique nouveau et les institutions démocratiques dont le pays sera doté ne sauraient, bien entendu, se concilier avec le régime administratif actuel. Le Ministère entend donc assumer désormais sans partage la charge d'une gestion dont il aura vis-à-vis du Parlement l'entière responsabilité.

Pénétré de cette volonté, il s'efforcera de donner aux affaires du pays une direction s'inspirant uniquement de l'intérêt national.

Le Ministère est convaincu que l'action et la concorde des Égyptiens dans l'œuvre à entreprendre ainsi que le souci de l'ordre et le sens de la mesure dont le pays — nous n'en doutons pas — fera preuve, constituent le facteur le plus puissant d'un règlement satisfaisant des questions réservées et le plus solide argument en faveur du point de vue national.

En saluant l'ère nouvelle dont l'action patriotique et constante de Votre Hautesse a hâté l'avènement, le Ministère est convaincu que cette action Auguste le soutiendra dans l'œuvre de demain qui couronnera, nous en avons la conviction, l'effort national.

Du Roi Fouad à Saroit Pacha.

Le 15 mars, le Roi Fouad adressa à Abdel-Khalek Saroit pacha le rescrit suivant:

Mon cher Abdel-Khalek Saroit Pacha,

En ce jour heureux où s'est accomplie la reconnaissance de l'indépendance de Notre pays. Nous éprouvons une vive joie d'adresser la parole à Notre peuple bien-aimé.

Nous adressons le présent Rescrit à Votre Excellence, en vue de porter Notre Proclamation dont copie ci-jointe à la connaissance de Notre Gouvernement et de l'annoncer sur tous les points du territoire. Vous voudrez bien, en même temps, la communiquer officiellement à tous ceux auxquels vous croirez devoir la notifier.

Fait au Palais d'Abdine, le 16 Ragab 1340 (15 Mars 1922).

FOUAD

TEXTE DE LA PROCLAMATION

La Bonté Divine Nous ayant réservé le bonheur de voir s'accomplir, sous Notre règne, l'indépendance du pays, Nous en rendons grâce au Tout Puissant et proclamons hautement que, dès aujourd'hui, l'Égypte constitue un Etat souverain et indépendant. Nous prenons désormais les titres de « Majesté » et de « Roi d'Égypte », qui sont à la fois une affirmation de la personnalité internationale de Notre pays, en tant qu'Etat indépendant, et une satisfaction à sa dignité nationale.

En cette heure solennelle, Nous prenons Dieu et Notre peuple à témoin de Notre désir inébranlable de continuer à consacrer à la prospérité de Notre patrie et au bonheur de Notre peuple bien-aimé toutes Nos forces et tout Notre dévouement.

Puisse ce jour être l'heureux prélude d'une ère prospère qui fera revivre pour l'Égypte le souvenir de sa gloire passée.

Fait au Palais d'Abdine, le 16 Ragab 1340, (15 Mars 1922).

Saroi.

FOUAD

CHAPITRE TROISIEME

De l'Indépendance au Traité Anglo-Egyptien.

Après la Déclaration du 28 Février proclamant l'Égypte pays indépendant et souverain — indépendance qui fut aussitôt reconnue par les puissances dont les représentants furent élevés au rang d'envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires, le représentant de la Grande Bretagne devenant Haut-Commissaire, — une ère nouvelle s'ouvrait en Égypte.

tagne pour les actes accomplis sous l'état de siège.

Cette œuvre devait être réalisée dans des circonstances intérieures difficiles et contre une opinion publique hostile. Les événements qui avaient marqué la constitution du Cabinet Adly Yéghen au début de 1921 avaient divisé le pays en raison même du conflit qui s'était élevé entre Adly Yéghen et

qu'elle refusait de reconnaître en invoquant le fait, qu'étant un acte unilatéral, elle n'engageait pas la nation d'autant plus que, pour établir un régime sur sa base, les autorités militaires avaient dû recourir à de nouvelles mesures contre le Wafd. Cette opposition devait au surplus s'étendre à tous les actes du Cabinet, lequel comprenait ou était appuyé par les dissidents qui a-



La Commission législative qui élaborait en 1922 le projet de Constitution.

La Déclaration du 28 Février n'était pas une fin mais un moyen. L'indépendance était conditionnée par quatre points dont la solution était réservée à des négociations ultérieures, lesquelles devaient être entreprises par un gouvernement constitutionnel issu d'un parlement librement élu.

La tâche du Cabinet Saroit consistait donc à faire élaborer une Constitution et une loi électorale et à abolir la Loi Martiale après garanties données à la Grande Bre-

Saad Zaghoul au sujet de la présidence de la Délégation Officielle devant négocier avec lord Curzon sur la base du rapport de la Mission Milner. Au surplus, Saad Zaghoul avait été exilé aux Seychelles avec quatre membres du Wafd et ce fait pesait gravement sur l'action du gouvernement.

Dès les premiers jours de mars, la nouvelle équipe du Wafd qui assumait, en l'absence de Saad Zaghoul, l'opposition, marquait son hostilité à la Déclaration du 28 Février

vaient quitté le Wafd après le conflit Yeghen-Zaghoul.

Le Comité des Trente.

L'institution de la Commission législative chargée d'élaborer un projet de Constitution et de loi électorale fut le premier acte du Cabinet Saroit. Le 3 avril 1922, le premier ministre soumettait au conseil des ministres réuni au palais d'Abdine sous la présidence du Roi une note qui fut approuvée et

aux termes de laquelle la commission qui devait être alors dénommée Comité des Trente était constituée comme suit :

Husseïn Ruchdi pacha, président ; Ahmed Hachmat pacha, Joseph Saba pacha, Ahmed Talaaat pacha, Mohamed Tewfik Rifaat pacha, Abdel-Fatah Yehia pacha, El-Sayed Abdel-Hamid El-Bakri, Cheikh Mohamed Bekhit, Amba Younanes, Galini pacha Fahmy, Ismaïl Abaza pacha, Mahmoud Abou Hussein pacha, Mansour Youssef pacha, Joseph Aslan Cattawi pacha, Ibrahim Abou Rehan pacha, Ali El-Manzaloui bey, Abdel-Latif El-Makabbati bey, Zakaria Namek bey, Mohamed Aly bey, Ibrahim El-Helbaoui bey, Abdel-Aziz

Fahmy bey, Mahmoud Aboul-Nasr bey, Cheikh Mohamed Kheirat Radi bey, Hassan Abdel Razek pacha, Abdel Kader El Gamal pacha, Saleh Lamloum pacha, Elias Awad bey, Ali Maher bey, Tewfik Doss bey, Abdel Hamid Moustapha bey, Hafez Hassan pacha, Abdel Hamid Badawi bey.

Les membres du Comité des Trente avaient pour mission d'élaborer un projet de Constitution d'après les principes du droit public moderne, consacrant le principe de la responsabilité ministérielle et permettant au Parlement d'exercer un contrôle sur l'œuvre politique à entreprendre.

DÉMISSION DU CABINET SAROÏT

Le 25 octobre, le Bureau de la Presse publiait un communiqué annonçant que quatre jours auparavant, le 21 octobre, les membres du Comité des Trente avaient été reçus par Abdel Khalek Saroït pacha à Bulkeley pour présenter au président du conseil une copie du projet de Constitution revêtue des signatures du président du Comité et des membres, accompagnée d'un rapport et des procès verbaux.

Des discours de circonstance furent prononcés à cette occasion, auxquels Saroït pacha répondit en déclarant en conclusion :

— Je suis persuadé que Sa Majesté le Roi, notre Auguste Souverain, inspiré par les plus nobles sentiments envers son pays et désireux d'assurer sa prospérité et son bien-être, accueillera cette œuvre avec la satisfaction qu'elle mérite, lui accordera sa sollicitude et réalisera les vœux que la nation ne cessait d'exprimer : avoir une Constitution lui assurant le bien-être et la prospérité.

L'élaboration de la Constitution semblait devoir être le terme de l'existence du Cabinet Saroït. Le 29 novembre 1922, soit neuf mois après la Déclaration du 28 Février, le président du conseil remettait au Roi Fouad la démission collective de son Cabinet.

Le 30 novembre, « La Réforme », commentait la démission en ces termes :

Ce n'était un mystère pour personne que la crise ministérielle é-

taît ouverte depuis longtemps. On en connaissait les causes, mais nous nous gardions de les discuter dans la presse pour des raisons d'opportunité et de convenance.

Le ministère Saroït avait rempli sa mission le jour même où il était né. Il mettait fin à la carence gouvernementale qui paralysait toute l'administration du pays.

C'était un acte de courage de la part de Saroït d'accepter le pouvoir dans les circonstances les plus difficiles. On sait d'ailleurs que la condition formulée par lui pour la constitution du Cabinet, à savoir la reconnaissance de l'indépendance de l'Égypte, avait été consacrée par la note du maréchal Allenby à S.M. le Roi en date du 28 Février 1922.

Il fallait préparer la Constitution nouvelle et c'était la tâche dont se chargea le ministère. C'était aussi l'écueil sur lequel paraît s'être brisé Saroït pacha.

On peut dire que, depuis longtemps la crise ministérielle était ouverte, elle se dénoue normalement par une démission prévue.

Quel que soit le successeur de Saroït, nous craignons fort qu'il ne se heurte aux mêmes écueils et aux mêmes oppositions.

L'heure est-elle venue des réalisations ?

Si oui, un cabinet pourra vivre. S'il faut attermyer encore, le nouveau cabinet traînera une existence précaire, sans faire avancer d'un pas la question égyptienne.

Ce que « La Réforme » ne disait pas alors pour « des raisons d'op-

portunité et de convenance » se rapportait à la politique de rigueur adoptée par Saroït pacha contre l'opposition, l'attitude à l'égard de la presse surtout celle qui déployait des efforts en faveur d'une politique d'apaisement considérée d'autant plus possible qu'un rapprochement avait été effectué entre le Wafd et les sphères responsables. Ce rapprochement était combattu surnoisement par certains milieux, tandis que les cercles britanniques le considéraient maintenant avec une plus claire vision des possibilités. Les mesures de suspension qui frappèrent alors la « Liberté » wafdiste et l'« Ahram », pour des raisons contradictoires, une « liste noire » de personnages promis à des mesures d'exception qui circulaient sous le manteau, les rumeurs de propagande khédiste, les attentats politiques contre les Anglais, tous ces faits, et bien d'autres encore avaient créé une atmosphère insupportable dont toutes les sphères souhaitaient la dissipation.

L'œuvre de Saroït pacha.

Mais il faut rendre justice à l'homme. Si l'on a pu reprocher à l'artisan de la Déclaration à l'Égypte certaines erreurs, certaines attitudes, il est juste, comme le faisait à l'époque « La Réforme », de reconnaître les services qu'il a rendus à l'Égypte. Nous ne saurions mieux faire pour les mettre en valeur que de reproduire le texte de sa lettre de démission :

Majesté,

Lorsque Votre Majesté a daigné m'honorer de Sa haute confiance en m'invitant à former un Ministère, j'ai pu, grâce à Son appui bienveillant, entreprendre l'action en vue du changement du Statut politique du pays et de l'abolition du protectorat. Au moment où le succès de mes efforts, que Votre Majesté n'a cessé d'entourer de Sa haute sollicitude, pouvait s'annoncer, j'ai eu l'honneur d'être chargé officiellement par Votre Majesté de former le Ministère qui, dans la proclamation par Votre Majesté de l'indépendance de l'Égypte, a eu le plus heureux des préludes. Cette indépendance, reconvenue dans la suite par les Puissances, a permis à l'Égypte de prendre rang parmi les pays libres et indépendants. La royauté put s'y établir sur des assises durables.

Je devais dans ces circonstances à Votre Majesté ainsi qu'au pays d'indiquer les di-

rectives que je m'engageais à adopter en vue de la réalisation des aspirations nationales. C'est pourquoi j'ai soumis à Votre Majesté, en réponse au Rescrit qui m'a été adressé, la déclaration du Ministère sur la politique qu'il entendait suivre. Au premier rang de ses directives, le Ministère a promis, en exécution de la volonté de Votre Majesté, de mettre à l'étude l'élaboration d'un projet de Constitution d'après les principes du Droit Public Moderne, qui consacrerait le principe de la responsabilité ministérielle et permettrait ainsi au Parlement d'exercer son contrôle sur l'œuvre politique à entreprendre; qu'il entend assumer sans partage le Gouvernement du pays et donner aux affaires publiques une direction s'inspirant uniquement de l'intérêt national et qu'enfin le Ministère s'efforcera d'obtenir la suppression de la loi martiale.

Le Ministère éprouve une grande satisfaction du fait que, sous l'égide de Votre Majesté, il a réussi à donner suite à son programme. D'une part, la Commission chargée d'élaborer le projet de Constitution a terminé ses travaux et a présenté un projet établissant les principes de gouvernement que le Ministère souhaiterait voir fonctionner dans le pays; ce projet est actuellement sous examen.

D'autre part, le Ministère a pu jeter les bases de la gestion des affaires du pays exclusivement par son Gouvernement national. Les postes de Conseillers ont été supprimés, à l'exception de ceux des Conseillers Financier et Judiciaire. Toutefois, leur mission se limitait à émettre des avis et à donner des conseils, sauf pour le premier, en ce qui concerne la Dette Publique. L'usage pour lui d'assister aux séances du Conseil des Ministres a cessé. Les autres fonctionnaires étrangers ne relèvent plus que de l'autorité exclusive du Ministère Egyptien et lorsqu'ils quittent le service, ils sont remplacés par des Egyptiens. En vue de former des capacités et compétences qui nous font défaut, des missions ont été envoyées en Europe, dont les membres pourraient à l'avenir être nommés dans les postes exigeant des connaissances techniques. En général, la gestion par le Ministère des affaires publiques s'est inspirée exclusivement de l'intérêt national.

Enfin, pour ce qui concerne l'abolition de la loi martiale, le Ministère est heureux de soumettre à Votre Majesté que le « Bill of indemnity » qui est la condition de cette abolition, ayant été arrêté entre les deux Gouvernements Egyptien et Britannique, il ne dépend plus que du Gouvernement de Votre Majesté d'accomplir la dite abolition.

Durant mon Ministère, les changements

survenus dans le Proche-Orient, ayant rendu nécessaire la révision du Traité de Sévres, le Gouvernement Egyptien s'est efforcé de demander aux Puissances intéressées de l'inviter à participer à la Conférence de Lausanne, afin que rien touchant l'Egypte ne puisse y être décidé sans qu'elle soit entendue. Le Ministère a soumis à Votre Majesté son programme relativement à la révision des dispositions du dit Traité qui nous intéressent, en vue d'assurer au pays la réalisation de ses aspirations.

J'aurais souhaité de poursuivre, avec mes Collègues, l'exécution intégrale de notre programme, mais j'estime préférable d'en laisser le soin à d'autres.

J'ai donc l'honneur de présenter ma démission à Votre Majesté et La prie de vouloir bien accepter l'hommage de ma gratitude pour le bienveillant appui que j'ai trouvé auprès d'Elle.

Je prie le Tout Puissant de guider le pays dans la voie la meilleure et d'exaucer nos vœux pour son bien-être et sa prospérité sous l'égide de Votre Majesté.

Je reste de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur.
SAROIT.

Fondation du parti libéral-constitutionnel.

Ajoutons que, sous le cabinet Saroit, en septembre, fut fondé le parti libéral constitutionnel au cours d'une grande réunion tenue au Shepheard's. Présidé par Adly Yeghen pacha, le nouveau parti comprenait tous les membres dissidents du Wafd qui s'étaient séparés de Saad Zaghloul pacha après la rupture entre celui-ci et Adly Yeghen.

Le jour même de la fondation du parti, son organe, la «Siassa», parut. La rédaction en chef en était confiée au Dr. Hussein Heykal qui s'était assuré la collaboration de nombreux écrivains et journalistes dont le plus important était le Dr. Taha Hussein.

LE DEUXIÈME CABINET NASSIM PACHA

Le 30 novembre 1922, le Roi Fouad chargeait Mohamed Tewfik Nassim pacha de constituer le nouveau Cabinet. Il lui adressait à cette occasion un Rescrit dont le der-

à réaliser les aspirations nationales de notre Peuple bien-aimé.

Ces vœux du Roi Fouad disaient éloquentement les espoirs qu'il fondait sur le changement de cabinet et la mission nationale que Nassim pacha était appelé à accomplir.

Le choix de Nassim pacha fut accueilli avec satisfaction par l'opinion publique, par cette même opinion publique qui avait salué par des manifestations populaires d'une hostilité inouïe la démission de son premier cabinet en mars 1921.

Acceptant la mission que lui confiait le Roi Fouad, le président du conseil lui adressait le 1er décembre 1922 la lettre suivante par laquelle il soumettait à Sa Majesté la liste de ses collaborateurs:

Sire,

Infiniment flatté de l'honneur que m'a fait mon Auguste Souverain, en m'appelant à constituer le ministère, je me suis fait un devoir de mettre mes forces au service du Roi et de la Nation. Si j'accomplis ma tâche avec droiture et loyalisme, j'aurai accompli d'un cœur léger la mission qui m'a été confiée. Dieu m'en demandera compte avec plus de sévérité que les hommes.

C'est donc d'un cœur sincère que j'adresse mes remerciements à Votre Majesté



TEWFIK NASSIM Pacha.

nier alinéa était ainsi conçu: «Nous prions le Tout Puissant de nous aider tous à assurer la prospérité et le bonheur de Notre cher pays et

de la confiance qu'elle m'a accordée. En acceptant la présidence du conseil, je m'efforcerai de marcher, comme je l'ai toujours fait, dans le droit chemin, implorant l'assistance divine et le concours de mon Auguste Souverain. Plaise à Sa Majesté de rendre le Décret m'investissant de la présidence du conseil et du portefeuille de l'Intérieur, et approuvant la nomination des autres titulaires du Cabinet que j'ai choisis pour collaborer avec moi.

Tewfik Nassim.

Dès son avènement au pouvoir, Nassim pacha s'attela à l'œuvre qui attendait son gouvernement. Il avait en premier lieu à envisager la réalisation de cette politique d'apaisement vers quoi tendaient les sphères responsables, et en tout

premier lieu le Roi Fouad. Cette politique d'apaisement consistait à ramener les exilés et les déportés, à faire renaître le calme et la confiance, à dissiper les raisons de mécontentement qui armaient les auteurs des attentats politiques dont les effets pesaient lourdement sur la situation, et enfin à mettre à l'étude le projet de Constitution et le Bill d'Indemnité afin de pouvoir au plus tôt promulguer la Charte et abolir la loi martiale.

Mais l'action du Cabinet Nassim ne devait que préparer le terrain à ces réalisations. Ses démarches furent en butte à des obstacles insurmontables, surtout en ce qui concerne les dispositions de la Constitution se référant au Soudan.

L'échange de vues a donné lieu à une longue controverse au cours de laquelle nous avons fait valoir, preuves à l'appui, la nécessité de maintenir intégral le texte du projet. Finalement, la Résidence Britannique proposa un nouveau texte qui fut soumis à un examen, après avoir été amendé; il fut approuvé et transmis au Foreign Office. La Constitution, dit ce texte, devra être exécutée dans tout le territoire d'Égypte, à l'exception du Soudan, à condition que les droits de l'Égypte sur le Soudan, ne soient pas diminués. Une nouvelle controverse surgit au sujet de la dénomination du Souverain, et la modification de l'article 145. Etant donné que cela était de nature à porter atteinte aux droits du pays, j'ai refusé d'acquiescer et j'ai décliné toute responsabilité. J'ai même adressé une note au Haut Commissaire exposant le point de vue du gouvernement, et c'est avec regret que je déclare qu'elle n'a pas eu le don de plaire au gouvernement britannique, qui a adressé à Votre Majesté une note sévère à laquelle Votre gouvernement ne s'attendait nullement, surtout à un moment où les négociations suivaient leur cours régulier, de concert avec la Résidence. Lorsque nous nous sommes rendu compte de cette note, nous n'avons point accepté d'en supporter la responsabilité, et nous nous sommes référés immédiatement à Votre Majesté pour lui soumettre la démission du Cabinet.

La position était critique, et le temps prescrit dans ces notes, pour y répondre, était compté par heures. Le délai fut prolongé jusqu'à ce que le conseil des ministres se réunît au matin. Les pourparlers continuèrent entre la Résidence et le gouvernement; ils eurent pour résultat l'inscription de deux textes, dans lesquels il est dit que le titre du Souverain sera décidé au moment de trancher définitivement la question du Soudan par l'intermédiaire de représentants autorisés, et que l'exécution de la Constitution n'affectera pas les droits de l'Égypte sur le Soudan. C'est alors que le Haut Commissaire transmit les deux textes au Foreign Office, attendant la réponse qui n'est pas encore parvenue.

Attendu que S.E. le Haut Commissaire a assuré dans les notes qu'il a adressées à Votre Majesté que le gouvernement britannique ne désirait nullement s'opposer aux droits de l'Égypte sur le Soudan ni à ses droits sur les eaux du Nil, ajoutant que si l'Égypte n'acceptait pas dans les 24 heures le point de vue britannique, le gouvernement anglais reprendrait toute sa liberté d'action et recourrait à toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires.

1923

DÉMISSION DU CABINET NASSIM

Les difficultés rencontrées par Nassim pacha pendant les deux mois que dura son Cabinet sont exposées dans la lettre de démission qu'il soumit le 5 février 1923 au Roi et dont les termes mettent en relief le dévouement et le patriotisme de son auteur:

Sire,

Le pays a traversé de nombreuses phases au cours de son évolution politique; il s'attendait chaque fois qu'un gouvernement assumât le pouvoir qu'il conduisit la nation vers le droit chemin et lorsque le Roi me conféra ainsi qu'à mes collègues l'insigne honneur de servir la patrie, nous avons accepté de collaborer en vue de la réalisation de ses aspirations, qui furent placées comme un dépôt entre nos mains.

Pendant que le pays traversait une des phases les plus délicates de son histoire, en visant à la solution d'une multitude de ses affaires publiques concernant la conférence de Lausanne, la proclamation de la Constitution et l'exécution de l'Indemnité Act avant la suppression de l'état de siège, nous nous sommes entièrement consacrés à l'étude de ces multiples questions en commençant par celle de la Conférence de Lausanne, où l'opinion fut très divergente au sujet de la représentation et des représentants.

Aucune convocation officielle n'était encore parvenue au gouvernement égyptien, l'invitant à participer aux travaux de la

Conférence. C'est alors que le ministère égyptien des affaires étrangères fit des démarches auprès des puissances, à la suite de notre arrivée au pouvoir, dans le but de faire ressusciter cette convocation. Il fit de vaines tentatives. Le programme suivant lequel le gouvernement voulait être admis à Lausanne ne fut pas admis.

Sur ces entrefaits, la Commission Législative était en train d'examiner la loi électorale et le projet de Constitution. Quand elle eut fini de les étudier, elle les transmit au gouvernement, qui amenda à son tour, la loi électorale, en supprimant certaines dispositions et en y ajoutant certaines autres. Cela eut pour résultat de ne point priver de leur droit d'électeurs les exilés, les déportés et ceux qui ont été condamnés par les tribunaux militaires anglais. Les articles de la Constitution qui ont trait aux droits de la nation, n'ont aucunement été diminués. Les dispositions relatives à la participation effective de la nation au pouvoir ont été maintenues. La nation a le contrôle et c'est devant la Chambre que le gouvernement serait responsable. La Constitution fut l'objet de beaucoup d'amendements, dans l'intention de la présenter sur le même modèle que les Constitutions des peuples civilisés. Cela était sur le point de se réaliser lorsque vint l'opposition du gouvernement anglais aux deux textes concernant le Soudan, exigeant d'amender le premier, et de ne donner au Roi que le titre de Souverain d'Égypte, et non de «Souverain d'Égypte et du Soudan».

Etant donnés les dangers graves auxquels est exposé le pays à la suite de cet ultimatum, en cas de refus, le gouvernement a paré à ce danger et a décidé d'écrire à Votre Majesté pour l'acceptation des deux textes désirés à inscrire dans la Constitution, jusqu'à l'arrivée de la réponse du gouvernement britannique. Les 24 heures fixées pour l'arrivée de cette réponse sont déjà passées.

Le Gouvernement a refusé jusqu'à la dernière minute de donner son acceptation. Ce faisant, il a rempli son devoir envers le Trône, comme il a rempli son devoir

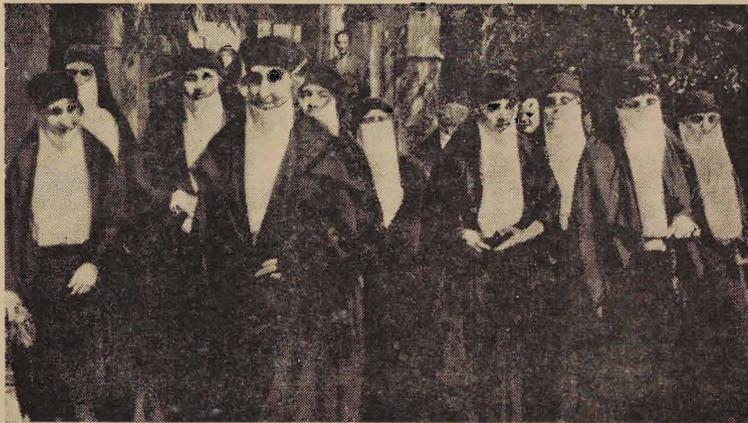
particulière aux exilés, aux prisonniers, aux déportés et nous avons agi de notre mieux dans ce sens toutes les fois qu'une occasion s'offrait à nous, mais des obstacles sont venus entraver la réussite de nos projets.

Nous n'avons recherché pour tous nos efforts, ni récompense, ni éloges. Nous avons gardé le silence et subi les critiques, jusqu'à ce que les négociations puissent aboutir à ce que le résultat satisfaisant. Notre volonté d'agir n'a pas fléchi une minute parce que nous n'avons pas demandé l'impossible, mais nous avons cherché à réali-

la proposition de Saad Zaghoul pacha, en 1924, une motion déclarant que Nassim pacha avait bien mérité de la patrie.

Yéhia Ibrahim Pacha constitue le nouveau Cabinet.

Pour constituer le nouveau cabinet, le Roi Fouad fit appel à Yéhia Ibrahim pacha dont la mission consistait à concilier les points de vue en présence au sujet des deux



Après le transfert du leader national à Gibraltar, Mme Zaghoul pacha obtint l'autorisation de rejoindre son époux. La voici en compagnie des dames wafdistes quelques instants avant son départ.

envers le pays depuis le commencement de la crise jusqu'à présent. Il a présenté sa démission avant d'inscrire dans la Constitution les modifications acceptées par Votre Majesté sous la pression des circonstances, sauvegardant les droits du Trône et du pays dans les moments les plus critiques.

Quant à l'Indemnity Act, à la ratification duquel le gouvernement britannique a subordonné la levée de la loi martiale, et sous le poids duquel le Pays gémit depuis 9 ans, nous avons exigé, en vue de sa ratification, des garanties aux deux points de vue civil et criminel. Nous avons fait de grands pas dans cette voie, mais nous nous sommes arrêtés à mi-chemin pour connaître l'avis du gouvernement britannique sur les garanties demandées par nous.

Nous avons donné une attention toute

ser les aspirations du pays et à concilier les intérêts de notre nation et ceux d'autrui, confiants dans le succès. Mais lorsque j'ai perdu tout espoir, je me suis retiré du pouvoir avant que rien ne s'accomplisse, étant ainsi sans reproche.

Je demande au Tout-Puissant de garder Votre Majesté et de donner au pays un gouvernement fort qui puisse réaliser ses aspirations nationales.

En terminant je prie Votre Majesté d'accepter ma démission.

Je suis de Votre Majesté le très dévoué et très respectueux serviteur.

Mohamed Tewfik Nassim.

L'action patriotique de Nassim pacha lui valut la reconnaissance nationale. Le Parlement, au cours de sa première session de la première législature devait en effet voter, sur

textes de la Constitution se référant au Soudan.

Le Cabinet Yéhia Ibrahim ne fut pas accueilli avec faveur, comme en témoigne le commentaire suivant de «La Réforme»:

Nous ne commenterons pas la formation du nouveau ministère. Sa grande qualité est d'avoir mis fin à une crise fâcheuse. C'est un cabinet d'affaires à ce qu'il semble. Mais à l'heure où nous sommes, il serait téméraire d'émettre un jugement sur Yéhia Ibrahim pacha et ses collègues.

Il faut les voir à l'œuvre pour être fixé. En attendant, ce n'est pas par des acclamations que les nouveaux ministres ont été accueillis, et cela n'a pas dû les surprendre.

Dans tous les cas, ce que nous avions prévu s'est réalisé. L'accord n'ayant pu se faire entre le Wafd et Adly, force était au Souverain d'appeler un certain nombre d'hommes de bonne volonté au pouvoir.

Il les a trouvés à l'heure qu'il fallait.

Ancien président de la Cour d'Appel nationale, Yehia Ibrahim pacha était un homme de loi et non un politicien ou un homme d'Etat. Il avait d'excellents principes, il était droit et intègre et par dessus tout bonhomme. Sa politique de conciliation consista à adopter, en ce qui concerne les textes constitutionnels, une attitude basée sur les termes de l'ultimatum que le maréchal Allenby avait adressé au Cabinet Nassim.

C'est ainsi qu'il réussit successivement à promulguer la Constitution et l'Acte d'indemnité, à faire abolir la loi martiale, à nommer les représentants diplomatiques et consulaires à l'Etranger, à rapatrier Saad Zaghloul et ses collègues exilés et à libérer les membres des

autres équipes du Wafd qui avaient été condamnés à la prison ou internés, durant les deux dernières

la promulgation de la Constitution et de l'Indemnité Act, devait provoquer une détente.



YEHIA IBRAHIM Pacha.

années. Ces mesures furent accueillies par des réjouissances populaires, et le retour des déportés, après

La promulgation de la Constitution.

La Constitution fut promulguée le 19 avril 1923 par un Rescrit royal dont voici le texte:

Nous, Roi d'Egypte,

Considérant que dès Notre avènement au Trône et l'engagement que Nous avons pris de veiller sur le dépôt que le Très-Haut Nous a confié, tous Nos efforts ont constamment tendu à assurer le bien-être de Notre peuple et à le guider dans la voie que Nous savons devoir le conduire au bonheur et au progrès et lui valoir les bienfaits dont jouissent les peuples libres et civilisés ;

Considérant que ce résultat ne peut être véritablement acquis que par la possession d'un régime constitutionnel semblable aux régimes constitutionnels les plus modernes et les plus perfectionnés, et propre à assurer au peuple une vie heureuse prospère et complètement libre, à leur garantir une participation effective dans l'admini-



Après son retour d'exil en 1924, Saad Zaghloul pacha reconstitua le Wafd en nommant de nouveaux membres en remplacement des dissidents de 1921. La plupart des nouveaux membres avaient fait partie des équipes qui s'étaient succédé de 1921 à 1923. De droite à gauche : premier rang : Fakhry Abdel-Nasr bey, Georges Khayat bey, Sayed Hussein El-Kassabi, Masri El-Saadi pacha, Saad Zaghloul pacha, Hammad El-Bassel pacha, Wissam Wassaf bey, Sinnot Hanna bey, Nour El-Gharabli pacha; deuxième rang : El-Nahis pacha, Morcos Hanna bey, Mohamed Atef Barakat bey, Eloul El-Gazzar bey, Makram Ebeid pacha, Aly Chamey pacha, Moustapha Bekir-bey, Hassan Hassib pacha, Cheikh Moustapha El-Kayati; troisième rang : Abdel-Halim El-Biall bey, Salama Mikhail bey, Ata Afifi bey, Ibrahim Rateb bey, Hussein Hilal bey, Ragheb Iscandar bey et Waqyf Boutros Ghali pacha.



Sa Majesté la REINE NAZLI
et L.L.A.A.R.R. les Princesses FAIZA, FAIKA et FATHIA
et Son Excellence MOHAMED ALY RAOUF
époux de la Princesse FAIZA

nistration des affaires publiques, l'établissement des lois et le contrôle de leur exécution ; à lui inspirer la quiétude et la confiance dans le présent et l'avenir, tout en sauvegardant l'esprit national, les qualités et les traits distinctifs qui sont le glorieux héritage historique de Notre peuple :

Considérant que ce fut toujours Notre idéal le plus cher et l'objet principal des efforts que Nous déployâmes en vue d'élever Notre peuple au rang élevé à la hauteur de sa grandeur historique passée, rang auquel son intelligence et ses aptitudes lui donnent le droit de prétendre, et en vue de lui permettre de tenir dignement la place qui lui revient parmi les peuples et les nations civilisées... Ordonnons... (suit le texte de la Constitution).

L'établissement du régime constitutionnel fut accueilli par des réjouissances populaires. Toute la presse, sauf celle de l'opposition, salua l'ère nouvelle avec enthousiasme, rendant hommage au Roi Fouad, premier Monarque constitutionnel de l'Égypte.

Le 30 avril 1923, la loi électorale était promulguée à son tour.

L'abolition de la loi martiale.

Mais les bienfaits de l'ère nouvelle ne devaient être ressentis par le pays qu'après l'abolition de la loi martiale rendue possible en juillet 1923 par la promulgation de l'Acte d'Indemnité dont voici le texte :

NOUS, ROI D'EGYPTE,

Considérant que par Proclamation en date du 2 novembre 1914 du Général Commandant en Chef les Forces de Sa Majesté Britannique en Égypte, le territoire égyptien a été déclaré en état de siège à compter de cette date ;

Que, d'accord avec le gouvernement britannique, le gouvernement égyptien estime le moment venu de prendre les mesures législatives nécessaires pour permettre l'abrogation de cette Proclamation et la levée de l'état de siège existant ;

Sur la proposition de Notre Conseil des Ministres, décrets :

Art. 1. — L'expression « en vertu de la loi martiale » a, dans la présente loi, le sens de « sous l'autorité explicite ou implicite du Général Commandant en Chef les Forces de Sa Majesté Britannique en Égypte pendant la période du 2 Novembre 1914 jusqu'à la date de la mise en vigueur de la présente loi ».

La qualification « autorité militaire » s'étend à toute Cour Martiale, tout Tribunal Militaire, Comié, Commission, Conseil d'Arbitrage ou autre corps similaire siégeant ou institué en vertu de la loi martiale ainsi qu'à tout fonctionnaire ou particulier agissant en vertu de la dite loi.

Art. 2. — Aucune action, demande, poursuite, ni autre procédure quelconque même à titre reconventionnel ou d'exception ou de défense, soit actuellement pendante soit à tenter ultérieurement par qui que ce soit, n'est ni ne sera plus recevable devant aucune juridiction du pays à l'effet d'attaquer soit directement par voie d'annulation, rétractation ou modification, soit indirectement par voie de dommages-intérêts, compensations, libération de charges ou obligations, remboursement, reprise, revendications ou restitution des biens ni d'aucune autre manière, toute proclamation, disposition, ordre, mesure ou décision et généralement tout acte prescrit ou accompli par l'Autorité Militaire en vertu de la loi martiale y compris les proclamations et ordres traitant des biens meubles et immeubles de l'ex-Khédive Abbas Hilmi pacha ainsi que les ventes et transferts de ces biens effectués par le Séquestre Officiel des biens ennemis.

En pareil cas, l'instance devra toujours être rejetée de plein droit et en tout état de cause.

Art. 3. — L'irrecevabilité établie à l'article précédent s'étend à toute procédure quelconque ayant trait soit à une dénonciation prétendue fautive adressée à une autorité militaire, soit à une affaire qui a fait l'objet d'une enquête militaire,

soit à un témoignage prétendu faux donné au cours d'une enquête devant la dite autorité.

Art. 4. — Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution de la présente loi qui entrera en vigueur dès sa publication au « Journal Officiel ».

Fait au Palais de Montazah le 5 Juillet 1923.

FOUAD.

L'abolition de la loi martiale devait avoir pour résultat la levée de la censure sur la presse établie au début de la grande guerre, le retour des exilés et des déportés et la libération des détenus encore en prison.

Le retour de Saad Zaghloul de Gibraltar où il avait été déporté après un long séjour aux Seychelles, fut l'occasion de grandioses manifestations populaires, le 17 septembre 1923. Le peuple lui fit une réception aussi enthousiaste qu'en 1921, gardant au chef une confiance entière qui devait bientôt être exprimée par le suffrage populaire.

A la conférence de Lausanne.

Ajoutons enfin aux événements qui marquèrent l'année 1923, que le 24 juillet 1923, la Turquie renonça par le Traité de Lausanne, à tous ses droits sur l'Égypte et le Soudan.

L'Égypte n'avait pas été officiellement représentée à la Conférence. Mais le Wafd et le parti nationaliste y avaient envoyé chacun une délégation.

1924

LE PREMIER PARLEMENT EGYPTIEN

Saad Zaghloul pacha au pouvoir.

Le 12 janvier 1924 eurent lieu les élections législatives : ce fut le triomphe des principes zaghlouistes.

A la suite de ce triomphe, Zaghloul pacha invita Yéhia Ibrahim pacha à abandonner le pouvoir aux représentants de la majorité. Le 18 janvier, le cabinet Yéhia Ibrahim présenta sa démission à Sa Majesté le Roi qui était à la veille de partir pour la région du Canal de Suez afin d'inaugurer la ville de Port-Fouad. Aussitôt rentré au Caire le 28 janvier, le Souverain invita Zaghloul

pacha à constituer le ministère. Le chef national accepta, et le premier ministère constitutionnel fut formé.

Le 29 janvier, Saad Zaghloul adressait au Roi la lettre suivante dans laquelle il exposait son programme et soumettait à sa haute approbation le choix de ses collaborateurs :

Sire,

La haute bienveillance avec laquelle Votre Majesté a accueilli l'expression de la

confiance de la nation et celle de ses représentants pour mon humble personne, me fait un devoir, à l'heure où le pays fait son entrée dans le régime parlementaire et constitutionnel, de respecter sa volonté et d'asseoir son gouvernement sur la

ce réelle de l'Égypte et du Soudan, avec le respect des intérêts étrangers qui ne seront pas en contradiction avec cette indépendance.

D'autre part, la nation a manifesté son profond désir qu'une amnistie générale

Il était par conséquent du devoir du ministère issu des élections législatives de diriger toute sa sollicitude envers la solution de ces problèmes par ordre d'importance, en mettant fin aux désordres et en établissant les responsabilités et en indiquant les responsables.

Tout cela ne peut s'accomplir de façon satisfaisante qu'avec l'aide et l'appui des Chambres. C'est pourquoi le premier devoir de ce ministère sera de préparer tout ce qui sera utile en fait de documents et de renseignements indispensables à la tâche très importante qu'il entreprendra.

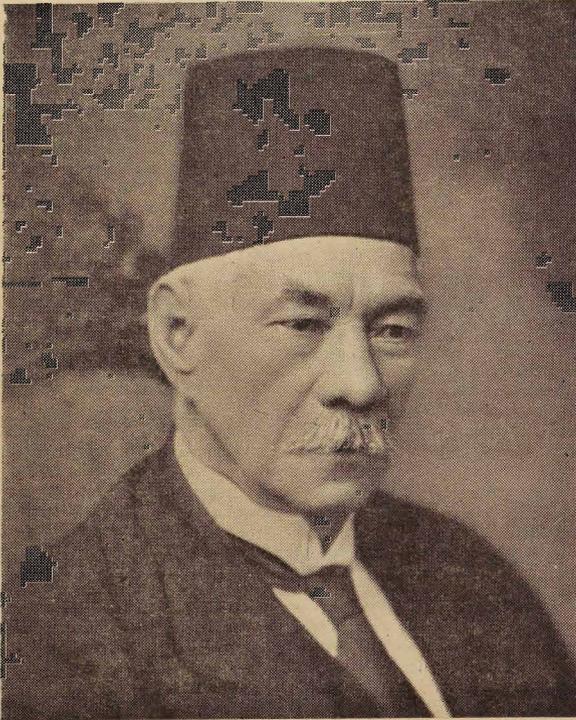
La nation a passé un temps très long à regarder le gouvernement comme un oiseau regarderait son chasseur, et non comme une armée envers son chef. Le gouvernement était considéré par la nation comme un adversaire en état de lui susciter des intrigues, et non comme son mandataire fidèle. Cet esprit est né d'un malentendu qui fut très funeste pour l'administration du pays et qui a énormément retardé son avancement et son progrès. Le nouveau ministère n'a rien de mieux à faire que de dissiper ce malentendu en créant la confiance dans le gouvernement et de démontrer que le gouvernement n'est autre chose qu'une fraction de la nation qui a pris le soin de la diriger, de la défendre et de gérer ses intérêts conformément au bien général. C'est pourquoi, il doit agir de son mieux pour faire disparaître les causes qui engendrent les contestations et les querelles entre les familles, et de faire régner la concorde entre toutes les classes de la population. Il a de même pour devoir de répandre l'esprit de la Constitution dans toutes les Administrations publiques en habituant tout le monde au respect des règlements constitutionnels et à la soumission aux lois. Cela ne peut s'accomplir qu'en prêchant le bon exemple, et en ne permettant pas que la Constitution soit violée.

Voilà le programme de mon ministère. Je l'ai élaboré comme je l'entends et comme la nation désire qu'il soit, conscient que, exécuter un pareil programme, ce n'est nullement une chose facile, surtout en tenant compte de l'état de ma faible santé, le relâchement de mes forces, ainsi que l'entrée du pays dans un régime dont il a été privé de longue date.

Pour mener à bien mon programme, je mets toute ma confiance en Dieu, dans l'appui de Votre Majesté et du parlement et dans la collaboration des fonctionnaires, des habitants du pays et des colonies étrangères.

Le Cabinet Zaghoul était ainsi constitué :

Saad Pacha Zaghoul, *Président du Conseil et Intérieur* ;



SAAD ZAGHLOUL Pacha.

confiance de ses élus, et de ne point me dérober de la responsabilité du pouvoir, devant laquelle j'avais bien des fois reculé dans d'autres circonstances, et de former le ministère que Votre Majesté m'a chargé de constituer, sans toutefois que cette acceptation puisse paraître comme une reconnaissance d'une situation quelconque ou d'un droit que le Wafd dont je me considère honoré d'être le Président, a renié.

Les élections législatives ont clairement démontré que la nation était unanime dans son attachement aux principes du Wafd qui tendent à la nécessité pour le pays de jouir de son droit naturel à l'indépendan-

soit accordée aux condamnés politiques de même qu'elle a témoigné son aversion pour certains engagements contractés et certaines lois promulguées depuis la fermeture de l'Assemblée Législative, lois qui furent de nature à diminuer les droits du pays tout en restreignant la liberté individuelle.

La nation s'est plainte vivement de la perturbation financière et administrative du pays ; son mécontentement fut encore plus grand devant l'inertie manifestée par la non-diffusion de l'instruction publique. La sécurité publique, l'amélioration des conditions hygiéniques et économiques furent également très négligées.

Mohamed pacha Said, *Instruction publique*;

Tewfick Nassim pacha, *Finances*;
Wacyf Ghali bey, *Affaires Etran-*
gères;

Hassan Hassib pacha, *Guerre et*
Marine;

Ahmed Mazloum pacha, *Wakfs*;
Fathallah Barakat pacha, *Agri-*
culture;

Morcos Hanna bey, *Travaux Pu-*
blics;

Moustapha El Nahas bey, *Com-*
munications;

Neghib El Gharabli Effendi, *Jus-*
tice.

Pour la première fois, un Cabine-
net égyptien comprenait deux mi-
nistres coptes, au lieu d'un seul
comme par le passé. Les deux mi-
nistres coptes étaient Wacyf Ghali
pacha et Morcos Hanna bey, mem-
bres du Wafd.

Une fois au pouvoir, Saad Zaghloul
s'occupa de compléter la composi-
tion du parlement. Le 15 fév-
rier eurent lieu les élections sénato-
riales et deux jours plus tard, le
Roi nomma les deux cinquièmes
des sénateurs. Ce fut la clôture de
la campagne électorale.

fiance dont vous avez été les uns et les
autres l'objet.

Béni soit le Tout Puissant qui a comblé
un de Mes vœux les plus chers et réalisé un
des principaux souhaits de la Nation.

Les institutions représentatives, sanc-
tionnées par la Constitution, entrent au-
jourd'hui en vigueur. Elles marqueront, J'en
suis certain, une ère nouvelle de force
et de prospérité pour Notre Pays bien-aimé.

La Nation a placé en vous sa confiance.
Elle vous a chargés ainsi d'une lourde res-
ponsabilité. Une tâche ardue et délicate
d'où dépend l'avenir de l'Égypte, s'impose à
vous, celle de réaliser son indépendance
complète dans la vraie acception du mot.
Nul doute que vous n'apportiez à l'accom-
plir, un esprit de prudence, de sagesse et
de circonspection.

INAUGURATION OFFICIELLE DU PARLEMENT.

Le programme du Cabinet Zaghloul.

La première session de la premi-
ère législature du Parlement fut
inaugurée le 15 mars au cours d'une
séance solennelle des Chambres
réunies en Congrès, en présence
du Roi Fouad, des membres du
corps diplomatique, des hauts fonc-
tionnaires de l'État, des notables é-
gyptiens et européens en grande ten-
ue. Du palais d'Abdine au palais
législatif, le Roi Fouad, accompa-
gné de Saad Zaghloul, fut ovation-
né et applaudi par une foule nombre-
use que retenait une double haie
de soldats de l'armée égyptienne.

Après que le Roi eut prêté le ser-
ment constitutionnel ainsi conçu :

«Je jure, par le Dieu Tout-Puissant
d'observer la Constitution et les lois
du Peuple égyptien, de maintenir
l'indépendance nationale et l'inté-
grité du territoire», le président du
conseil donna lecture du discours
du Trône :

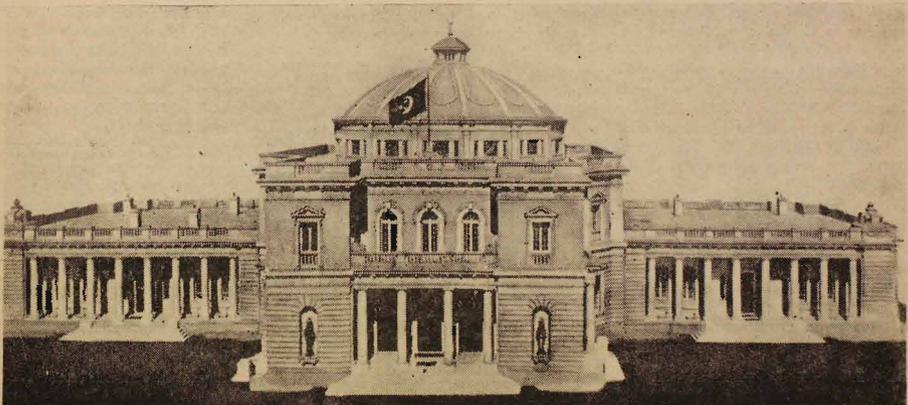
Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Je vous adresse mes meilleures saluta-
tions. Je salue en vous les représentants
de Mon Peuple généreux. Je vous félicite,
membres élus et membres nommés, du
premier Parlement Egyptien fondé selon
les principes modernes, de la grande con-

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA GRANDE-BRETAGNE

L'union sacrée et indissoluble du Trône
et du Peuple, en vue de l'achèvement de
cette tâche, est scellée par le serment solen-
nel de fidélité à la Constitution que Je
viens de prêter et que vous prêterez inces-
samment.

C'est pourquoi, il M'appartient de déclarer
publiquement en Mon nom et au Vôtre,
que Mon Gouvernement est prêt à entrer
avec la Grande-Bretagne dans des nég-
ociations, libres de toutes entraves,
en vue de réaliser nos aspirations
nationales concernant l'Égypte et le Sou-
dan et qu'il est plein d'espoir d'atteindre
ce but par la force de Notre droit et du
Tout Puissant.



Vue extérieure de la Chambre des Députés

Une de vos principales attributions est aussi celle d'assister le Gouvernement et de collaborer avec lui dans l'administration du pays, d'après le système établi par la Constitution lequel est basé sur la coopération des pouvoirs de l'Etat et sur le principe de la responsabilité ministérielle.

Ce système impose des devoirs tant au Gouvernement qu'au Parlement tandis qu'il appartiendra au gouvernement d'ap-

précier le Trésor de dépenses inutiles, dont ne résulterait pas un bénéfice pour l'Administration, d'observer la plus stricte économie dans le budget du personnel tant dans le nombre des fonctionnaires, qui ne doit pas dépasser les besoins du service, que dans le chiffre de leurs traitements qui ne doit pas dépasser la valeur du travail pour lequel ils sont alloués.

tème fiscal garantiront la stabilité budgétaire et permettront de reprendre le programme des travaux publics délaissés depuis plusieurs années.

La défense de notre richesse agricole et la nécessité de la développer en raison de l'augmentation de la population exigent de ne plus remettre davantage la solution des problèmes d'amélioration et d'extension du système d'irrigation et de drainage.

Il faudra également améliorer les voies de communication, développer le commerce dans toutes ses branches, exploiter les mines, encourager les industries égyptiennes précédemment créées, tâcher, en un mot, de tirer le plus grand profit de la position géographique du pays.

LE'EGYPTE ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

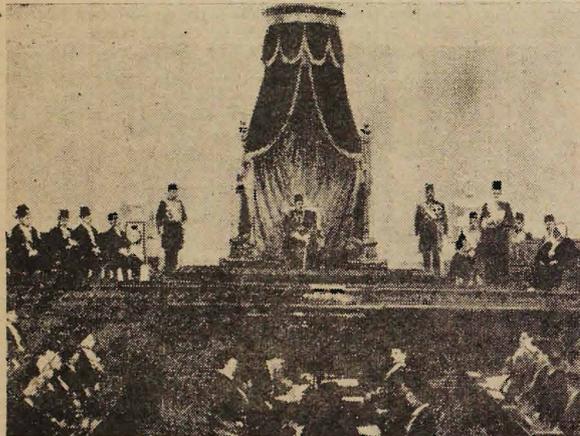
L'amélioration de la sécurité et de l'hygiène publiques, l'élevation sociale et morale de la femme, la protection de la maternité et de l'enfance, l'adoption de mesures sociales pour la protection de la main d'œuvre, la diffusion de l'instruction primaire et supérieure, autant de questions qui requerront l'attention du Parlement. A l'Egypte donc de prendre le rang qui lui revient dans le concert des nations en établissant et maintenant les relations les plus cordiales avec toutes les Puissances sans préférence ni privilèges qui seraient contraires au principe de notre indépendance. Nous espérons fermement que l'entrée de l'Egypte dans la Ligue des Nations comme pays complètement indépendant viendra couronner notre liberté politique.

La tâche du Gouvernement et des Chambres est, partant, vaste, grave et difficile.

Mais, j'ai pleine confiance qu'elle pourra être graduellement achevée grâce au concours de l'esprit national qui, comme un sang nouveau, anime aujourd'hui Mon Peuple et le remplit d'ardeur pour le bien de la Patrie.

Avec ces sentiments Je déclare ouverte la première session du Parlement et vous invite à inaugurer vos travaux.

Que le Dieu Tout Puissant guide vos pas et qu'il vous inspire pour le plus grand bien de l'Egypte.



Séance inaugurale du Parlement, le 15 Mars 1924. Assis sur le Trône : le Roi Fouad. Debout, lisant le discours du Trône; Saad Zaghloul Pacha.

pliquer et d'exécuter les principes et les dispositions de la Constitution dans l'esprit le plus libéral et le plus démocratique; il appartiendra au Parlement de compléter la législation en élaborant les lois que la Constitution prévoit. De réviser la législation en vigueur et particulièrement celle qui n'a pas été soumise à l'Assemblée Législative par suite de la suspension de ses travaux, et de réviser la loi électorale en s'inspirant de l'expérience acquise,

LE BUDGET DE L'ETAT

Le Budget de l'Etat pour l'exercice prochain sera incessamment soumis à la Chambre des Députés. Vous constaterez que non seulement l'équilibre budgétaire est assuré mais qu'une forte augmentation de la réserve est acquise. Ce résultat particulièrement favorable au crédit financier du pays ne saurait cependant nous dispenser d'une politique financière prudente. Il importe plutôt d'éviter soigneusement tout ce qui serait de nature

à fauter l'amélioration de l'administration intérieure par une meilleure distribution des services, la répartition des différentes fonctions et la délimitation des attributions de chacun en vue de faciliter le travail, d'assurer sa rapide et régulière exécution, de stimuler l'activité des fonctionnaires en leur inspirant le sentiment de la responsabilité et de la discipline tout en garantissant leurs droits par l'adoption de règles équitables pour les nominations et les promotions.

UN IMPOT SUR LE REVENU

Pour ce qui est des impôts, il faut se garder de les augmenter bien qu'il soit nécessaire de réviser et de compléter votre système fiscal, non seulement dans le but d'assurer un meilleur rendement et une plus équitable péréquation, mais aussi dans le but de soumettre à une contribution les revenus qui se trouvent aujourd'hui injustement exemptés.

Le strict et vigilant contrôle des dépenses publiques et le renforcement du sys-

Commentaire de «La Reforme».

«La Réforme» du 15 mars 1924 appréciait comme suit l'événement historique:

A partir d'aujourd'hui, c'est la nation qui est la source de tout pouvoir; c'est la liberté complète de la presse; c'est la liberté indivi-

duelle garantie; en un mot, c'est la nation qui pourvoiera à tous ses besoins et qui suggérera, au pouvoir exécutif, les moyens de diriger le pays vers l'indépendance complète.

Sous l'égide d'Ismail le Magnifique, on avait fait un essai de régime parlementaire; sous le règne de S.M. Fouad Ier on applique une Constitution garantissant à la nation égyptienne sa liberté et son indépendance. Et, par ce fait même, commence la tâche politique du ministère qui puisera, désormais, sa force et sa tactique dans ce Parlement représentant la nation tout entière.

Les Egyptiens, en fêtant cette journée du 15 Mars, inaugurent un régime de liberté et de prospérité pour la Vallée du Nil et ajoutent à leur histoire, une page mémorable en tête de laquelle seront inscrits en lettres d'or les noms de S.M. Fouad Ier, le digne fils d'Ismail le Grand, et de Zaghoul pacha, l'enfant dévoué de l'Egypte Moderne.

Zaghoul pacha victime d'un attentat.

Le 12 juillet 1924, Saad Zaghoul pacha devait quitter le Caire pour se rendre à Alexandrie où il devait assister aux réceptions royales que le Roi Fouad allait tenir au Palais de Ras el Tine à l'occasion du Courban-Bairam.

En arrivant à la gare de Bab el Hadid, au Caire, salué par une foule nombreuse et enthousiaste, Saad fut attaqué par un jeune Egyptien de 24 ans, étudiant à Berlin, qui passait ses vacances en Egypte. Le criminel tira sur le chef national une balle de revolver. Voici ce qu'écrivait « La Réforme » le jour même :

Un attentat a été commis ce matin sur la personne de Zaghoul pacha.

Jamais crime ne fut plus odieux, et cela à tous les points de vue. Zaghoul pacha personnifie les vœux du pays; attenter à ses jours, c'est entraver l'œuvre qu'il a entreprise et compromettre la cause à laquelle il a voué son existence.

Avant hier, devant la Chambre, le Président du Conseil a voulu en avoir le cœur net, après les débats orageux qui se sont déroulés pendant la séance, et il disait aux députés : « Si j'ai été fautive en quoi que ce soit, envers l'un de vous, je lui demande de me pardonner. »

Voilà une parole qui sera toujours inscrite dans tous les cœurs.

Depuis son avènement au pouvoir, Zaghoul pacha avait toujours devant les yeux les intérêts de son pays. En cela, il n'a fait que continuer la tâche assumée par lui depuis 1919. On sait bien que cette tâche n'était point facile, mais les qualités du Président du conseil, comme son expérience, devaient triompher un jour des difficultés semées sur la voie de la réalisation des aspirations du pays. Il devait arriver ce ma-

leader national devait quitter la clinique où il fut soigné quelques jours plus tard. Mais l'attentat devait être une occasion nouvelle pour le peuple de manifester son attachement au leader, et aux Wafdistes de proclamer une fois de plus leur fidélité à leur chef et à ses principes. De nombreuses réunions eurent lieu au cours desquelles les



Parmi les premiers à féliciter Saad Zaghoul après la formation de son ministère figurait le Prince Omar Toussoun. Le voici photographié à la Maison du Peuple en compagnie du Président du Wafd et d'Ahmed Mazloum Pacha, Président de la Chambre des députés.

tin dans notre ville pour participer aux réceptions officielles tenues par Sa Majesté le Roi à l'occasion de la fête du Courban Bairam.

Le criminel avait, sans doute, pour but d'empêcher Saad pacha Zaghoul de partir pour l'Europe. Il faut souhaiter que la blessure du Président du Conseil ne soit pas aussi grave que l'ont dépeinte les premières informations arrivées dans notre ville.

Nous faisons les vœux les plus sincères pour le prompt rétablissement du Leader Nationaliste.

Quant au crime lui-même, il est inutile de souligner l'indignation qu'il a causée dans toutes les parties du pays et qu'il causera dans le monde civilisé.

Fort heureusement la blessure de Saad Zaghoul n'était pas grave. Le

orateurs exprimèrent les sentiments unanimes de la nation, et dès qu'il fut complètement rétabli, des thés et des banquets furent donnés en l'honneur du président du conseil. A toutes ces occasions, le Roi Fouad avait manifesté la plus grande sollicitude à l'égard du chef de son gouvernement.

Les négociations.

Avec l'établissement du régime parlementaire, le but premier des gouvernements constitutionnels sera de négocier avec la Grande-Bretagne la solution des quatre points réservés par la Déclaration du 23 Février. De 1924 à 1936, c'est à dire pendant douze années, telle fut la

mission impartie aux gouvernements constitutionnels.

Dès qu'il se fut rétabli de sa blessure, Saad Zaghoul pacha se prépara à se rendre en Angleterre pour négocier avec M. Ramsay Macdonald, venu au pouvoir depuis peu. La présence en Angleterre d'un gouvernement travailliste autorisait les plus grands espoirs. N'est-ce pas M. Ramsay Macdonald, en effet, qui, de passage en Egypte quelques années auparavant, avait dit, à la

Maison du Peuple, qu'il résoudreait la question égyptienne en moins de temps qu'il n'en fallait pour boire une tasse de café?

Saad Zaghoul pacha partit donc à la tête d'une délégation. Des conversations eurent lieu entre lui et M. Ramsay Macdonald. Les deux premiers ministres ne tinrent pas plus de trois réunions, et les conversations n'aboutirent pas à un résultat permettant d'engager des négociations officielles.

compatriote l'avocat Georges Merzbach entre en coup de vent dans ma voiture : il est venu au devant de moi, en auto, pour m'avertir, le tenant d'un ministre, que je suis appelé pour aplanir un grave conflit constitutionnel entre le Roi et Saad Zaghoul. De l'issue qui interviendra dépend le sort du Gouvernement et la tranquillité de l'Egypte.

Je fais mine de prendre les choses assez à la légère ; mais, au fond de moi-même, je me rends compte, connaissant la psychologie des deux parties en cause, de l'extrême gravité du problème posé.

A 4 heures, j'arrive à la Présidence du conseil. Le jardin est encombré de délégations, sur lesquelles flottent les drapeaux verts et rouges, et d'où s'élèvent, défilants les cris de « Vive Saad ! ».

L'antichambre est pleine de visiteurs, mais à peine le secrétaire m'a-t-il aperçu, qu'il se précipite vers moi et m'introduit.

Saad Zaghoul, assis derrière son bureau, dresse sa haute taille et me tend la main : « Soyez le bienvenu, dit-il, nous avons besoin de vous ». Et, sans autre préambule, il m'explique qu'une divergence capitale s'est élevée entre le Roi et le ministre, quant à l'interprétation d'une disposition constitutionnelle. Et comme la Constitution contient de multiples dispositions empruntées à la Charte belge, je suis invité à donner mon avis. Il s'agit de l'article 74 qui confère au Roi la nomination directe des deux cinquièmes du nombre des sénateurs.

LES POUVOIRS CONSTITUTIONNELS

Saad Zaghoul pacha reentra immédiatement en Egypte où de graves événements devaient marquer les dernières semaines de son gouvernement.

Ce fut d'abord un conflit entre le Cabinet et le Palais à propos des pouvoirs constitutionnels du Souverain. M. Firmin Van den Bosch, ancien procureur général près les juridictions mixtes, qui intervint en qualité d'arbitre, raconte dans « Vingt années d'Egypte », les circonstances dans lesquelles le différend fut résolu :

Un samedi, vers midi, je suis dans mon cabinet. Coup de téléphone du Caire. C'est

Saad Zaghoul pacha, président du conseil. Il me demande de me rendre dans son cabinet le lendemain à 4 heures. J'objecte que je dois être dans la capitale jendî est, vu de pressantes occupations judiciaires, je demande s'il n'y a pas moyen de remettre l'entretien. « Pas possible, c'est urgent et important ». Et je perçus de la gravité dans l'accent.

Dix minutes plus tard, nouveau coup de téléphone. Nachaat pacha, homme de confiance du Roi Fouad, me demande s'il est bien entendu que je serai au rendez-vous fixé par le Premier. Lui aussi ajoute : « C'est indispensable ».

Le lendemain, dimanche, je pars pour le Caire par le train de midi. A Benha, mon



Saad Zaghoul Pacha fut le chef du premier Gouvernement constitutionnel formé en Mars 1924. Le voici photographié en compagnie de quelques membres du Cabinet et de hauts personnages du Royaume à la cérémonie du départ du Mahmal en 1924.

Est-ce là une prérogative personnelle du Souverain, et dont il peut user, sans le concours de ses ministres, ou bien ce droit est-il conditionné par la règle générale inscrite à l'article 48 qui stipule que le Roi exerce ses pouvoirs par l'intermédiaire de ses ministres ? Le Président du conseil conclut, en soulignant ses paroles d'un geste énergique de la main sur la table : « Voilà la question, et elle doit être réglée dans les vingt quatre heures ! ».

Je commence par me retrancher derrière l'imprécision de mes souvenirs; je demande à consulter les textes, à réfléchir et à différer mon opinion. Dans ce septuagénaire miné par l'exil et la maladie, quelle surprenante verdure intellectuelle et surtout quelle puissance de volonté dominatrice et farouche !

A tout moment, les clameurs du dehors réclament la présence de Saad ; une, deux fois, il va au balcon et remercie en quelques phrases amicales ; finalement il s'énerve et, se penchant au dehors, il clame d'une voix impérative : « Bien, mais laissez-moi travailler pour vous ! ». Et d'un geste brusque, il ferme la fenêtre.

L'entretien se termine par ces mots du

pacha : « A demain, 10 heures, au Palais d'Abdine ! ».

La nuit est venue. Je me fraie difficilement un chemin à travers la foule bariolée des manifestants. Les bannières s'agitent éperdument; toutes les mains se tendent et une foule bruyante s'élève vers le grand vieillard debout là-haut, dans un halo de lumière, le bras élargi en un geste qui semble béni.

Lorsque le lendemain matin, je pénètre dans le cabinet du Roi, celui-ci visiblement ému, maniait un coupe-papier. Zaghoul pacha, assis en face, très maître de lui, parlait avec une calme ferveur.

L'entretien se poursuivit devant moi. J'en compris tout de suite la portée et l'importance : d'une part, un souverain élevé dans les traditions orientales du pouvoir personnel et qui tâchait d'en garder par devers lui un dernier lambeau; d'autre part, un premier ministre ayant l'amour-propre des prérogatives que la Constitution lui conférait. Derrière la correction des paroles, je percevais un antagonisme qui, sous peine d'un éclat qui aurait pris vite l'allure d'une catastrophe, devait être réduit sans retard.



AHMED MAZLOUM Pacha
président de la première Chambre
en 1924.

Au cours de la conversation et comme elle s'animaient davantage, Zaghoul pacha prononça ces mots : « Si le peuple était consulté... ». Par la large baie vitrée, je regardais en ce moment l'immense place d'Abdine, au sable doré, sous l'éclatant soleil : des gens allaient tranquilles à leurs occupations, des enfants jouaient. Et je me disais : un mot de cet homme politique qui a aujourd'hui toute l'Égypte, âmes et corps, avec lui, et l'image de vie paisible et insouciance que j'ai là sous les yeux se transformerait en un spectacle redoutable de déchaînement populaire!

Mais la voix de Zaghoul s'est levée : « Acceptez-vous, Sire, que M. le Procureur général tranche le différend et que sa décision soit sans discussion ? ».

Le Roi réfléchit un instant puis acquiesça d'un « oui » résigné.

Je sollicitai l'autorisation de me recueillir quelques minutes, et un chambellan me conduisit dans un salon qui donne sur les jardins royaux.

L'admirable perspective: au loin la chaîne du Mokattam baignée dans une buée purpurine ; des dômes de mosquées et de sveltes minarets pointant vers l'azur ; et, au premier plan, la fantaisie ordonnée d'un parc, où, à l'ombre des palmiers, l'éclat des fleurs se mariait délicieusement à la fraîcheur des pelouses.

C'est devant cet admirable horizon que je me recueillis et que je rédigeai hâtivement au crayon quelques notes,



Saad Zaghoul, le bras en écharpe, assiste à une cérémonie donnée en son honneur.

Quand je rentra, les deux interlocuteurs étaient dans la même position que lorsque je les quittais.

J'eus le sentiment d'être très ému en faisant la déclaration suivante: « Le régime constitutionnel qui régle aujourd'hui les destinées de l'Egypte est un fait vis-à-vis duquel je n'ai pas le droit de m'ériger en juge. L'irresponsabilité du Roi est à la base de ce régime et le Souverain n'exerce ses pouvoirs que par l'intermédiaire de ses ministres. Ce principe ne souffre légalement aucune exception et s'étend à tous les actes du Roi. Y soustraire un seul, c'est porter atteinte à l'essence même du régime. J'estime donc que la nomination des sénateurs doit être faite sur la proposition du Conseil des ministres ».

Et j'ajoutai: « Puisque c'est ma qualité de Belge et la circonstance de la similitude de nos deux Constitutions qui me vaut aujourd'hui l'honneur d'être choisi, comme arbitre, que Votre Majesté me permette de lui rappeler respectueusement que trois rois ont régné en Belgique, sous l'égide du régime constitutionnel: le premier donna à notre indépendance, en des circonstances bien précaires, des assises solides; le se-

cond, en dépit des restrictions mises à son action, marqua notre vie nationale de sa forie et géniale empreinte et, quant au troisième, Votre Majesté sait que le régime constitutionnel ne l'a pas empêché d'être un grand soldat et un grand patriote ».

Brusquement, le Roi me tendit la main; « J'adhère à une opinion ainsi formulée. Merci ».

Et Zaghoul pacha compléta: « Moi aussi ».

L'audience est terminée; quand j'eus pris place dans l'automobile, à côté du Président du conseil, il me reuint affectueusement la main et m'exprima toute sa gratitude: « Vous avez épargné à l'Egypte une crise bien grave, dit-il, bien grave ».

À la suite de l'arbitrage de M. Firmin Van den Bosch, Saad Zaghoul pacha retira la démission qu'il avait présentée au Roi et que Sa Majesté avait refusé d'accepter. Mais la crise grave que l'intervention du Procureur général avait évitée n'allait pas tarder à se produire dans un autre domaine.

L'ASSASSINAT DE SIR LEE STACK PACHA

Ultimatum au Gouvernement Egyptien.

Démission du Cabinet Saad Zaghoul.

Depuis quelque temps des nouvelles inquiétantes parvenaient du Soudan. Une révolution s'y était produite. Des attentats avaient été commis contre des officiers et médecins britanniques. Le maintien de l'armée égyptienne était mis en jeu. De passage au Caire, retour de ses vacances en Angleterre, le Ferik Sir Lee Stack pacha, gouverneur général du Soudan et Sirdar de l'armée égyptienne, discutait la situation avec les autorités compétentes, avant de regagner Khartoum où des mesures devaient être prises.

Or, le 19 novembre, tandis que le Ferik Sir Lee Stack pacha quittait vers 1 heure 30 le Ministère de la guerre, il fut assailli par une bande qui lança sur sa voiture une bombe et tira sur lui vingt coups de revolver. Les agresseurs prirent la fuite après avoir blessé grièvement le Sirdar, son aide de camp, le chauffeur et un agent de police qui avait essayé de les prendre en chasse.

Le Sirdar ne devait pas survivre à ses blessures. Transporté à l'hô-

pital Anglo-Américain de Ghézireh, il succomba le lendemain à minuit.

L'ultimatum britannique.

L'attentat, qui avait provoqué une profonde horreur, devait avoir les plus graves conséquences pour l'Egypte.

Le 22 novembre, le soir même des funérailles solennelles du Sirdar, à 5 heures, le field marshal lord Allenby, se rendit à la Présidence du Conseil, accompagné d'un détachement de 250 soldats de la cavalerie britannique. Le haut commissaire fut aussitôt introduit dans le cabinet de Saad Zaghoul qui l'attendait. Il remit au chef du gouvernement un ultimatum dont les termes avaient été arrêtés après deux jours de consultation avec le Foreign Office, et le fit suivre d'une note explicative.

Dans l'ultimatum, le gouvernement britannique demandait au gouvernement égyptien:

I. Qu'il présente des excuses amplement suffisantes pour le crime.

II. Qu'il poursuive avec la plus grande énergie et sans égard aux personnes, la recherche des coupables et qu'il frappe les criminels, également sans égard aux personnes ni à leur âge, des peines les plus sévères.

III. Qu'il interdise dorénavant et suprime rigoureusement toute manifestation populaire politique.

IV. Qu'il paie immédiatement au Gouvernement de Sa Majesté une amende d'un demi million de livres.

V. Qu'il donne dans un délai de vingt quatre heures des ordres pour que tous les officiers égyptiens et les unités purement égyptiennes de l'armée égyptienne soient retirées du Soudan, avec comme résultat, telles modifications qui seront indiquées ultérieurement.

VI. Qu'il donne notification au Département compétent que le Gouvernement du Soudan accroitra la superficie à être cultivée à la Guézireh, en la portant du chiffre 300.000 feddans jusqu'à un chiffre illimité au fur et à mesure des nécessités.

VIII. Qu'il abandonne toute opposition aux désirs du Gouvernement de Sa Majesté, dans les matières ci-après indiquées concernant la protection des intérêts étrangers en Egypte.

Faute de satisfaire immédiatement à ces demandes, le Gouvernement de Sa Majesté, prendra incessamment les mesures appropriées pour la sauvegarde de ses intérêts en Egypte et au Soudan.

Dans la note explicative, le Gouvernement britannique réclamait d'autre part que:

I. Les officiers égyptiens et les unités purement égyptiennes de l'Armée Egyptienne ayant été retirés, les Unités Soudanaises de l'Armée Egyptienne seront transformées en une Force Armée Soudanaise, devant obéissance au Gouvernement Soudanais seulement, et sous le commandement suprême du Gouverneur Général au nom duquel les brevets seront délivrés.

II. Les règles et les conditions concernant le service, la discipline et la retraite des fonctionnaires étrangers qui sont encore au service du Gouvernement Egyptien, ainsi que les conditions financières réglant les pensions des fonctionnaires étrangers qui ont quitté le service devront être révisées conformément aux désirs du Gouvernement de Sa Majesté.

III. Jusqu'à ce qu'un accord soit intervenu entre les deux gouvernements au sujet de la protection des intérêts étrangers en Egypte, le Gouvernement Egyptien maintiendra les postes de Conseiller Financier et de Conseiller Judiciaire et respectera leurs pouvoirs et privilèges tels qu'ils étaient prévus lors de l'abolition du

Protectorat ; il respectera également le statut et les attributions actuelles du Bureau Européen du Ministère de l'Intérieur ainsi qu'elles ont été déjà définies par Arrêté Ministériel et il tiendra dûment compte des recommandations que pourra faire le Directeur Général relativement aux matières de sa compétence.

A propos des termes de cet ultimatum, M. Firmin Van den Bosch écrit dans «Vingt années d'Egypte» :

Au Caire on était plutôt partisan de sanctions uniquement politiques et morales, mais Londres pressait pour y joindre des sanctions financières et économiques.



Saad Zaghloul Pacha à Londres lors des ses entretiens avec Ramsay Macdonald

Et cette idée finit par prévaloir à tort peut-être : car l'exigence d'une amende d'un demi million de livres et cette autre exigence, moins compréhensible encore, d'une augmentation de 300.000 feddans dans les terres irrigables du Soudan, permirent à la presse égyptienne et à une partie de la presse européenne d'accuser l'Angleterre d'exploiter à son profit matériel la mort du Sirdar.

Quoi qu'il en soit, le fait était là et le gouvernement de Saad Zaghloul pacha devait prendre une décision. Le lendemain du jour où il reçut l'ultimatum, le président du conseil fit un exposé à la Chambre et au Sénat successivement réunis en comité secret.

Le cabinet Saad Zaghloul adressa aussitôt au haut commissaire une lettre l'informant que le gouvernement égyptien acceptait une partie des demandes formulées, ce

qui lui valut, le lendemain même, une réponse de lord Allenby, l'informant qu'à la suite de son refus d'accepter les conditions requises par le gouvernement britannique portant les Nos. 5 et 6 de sa communication, les instructions suivantes ont été données au gouvernement du Soudan :

1. — Renvoyer du Soudan les officiers et les unités de l'armée égyptienne avec les modifications qui seront indiquées ultérieurement.

2. — La liberté d'augmenter l'arçage de Gueziréh de 300.000 feddans à un chiffre illimité au fur et à mesure des nécessités.

Excellence,

En réponse à votre note en date d'hier et celle du 22 cour. j'ai l'honneur de vous envoyer, ci-inclus, un chèque sur la National Bank of Egypt d'un montant de cinq cent mille livres égyptiennes.

Pour ce qui concerne les mesures indiquées dans les alinéas 1 et 2 de la note de Votre Excellence, le Gouvernement égyptien persiste à maintenir toutes les dispositions formant sa note du 22 cour. et proteste, formellement, contre les mesures prises par le gouvernement de S.M. Britannique qu'il considère comme injustifiées et comme une atteinte aux droits reconnus à l'Egypte.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : Saad Zaghloul.

Démission du Cabinet.

Le jour même, le président du Conseil soumettait au Roi Fouad la démission collective du Cabinet dans une lettre dont voici le texte :

Sire,

J'ai eu l'honneur, il y a deux jours, de faire part verbalement à Votre Majesté de mon intention et de celle de mes collègues de nous démettre du pouvoir et de Lui exposer les motifs qui nous y ont amenés. Dans l'après-midi d'hier, à 6 heures, j'ai soumis la lettre de démission, insistant pour qu'elle fût acceptée et, conformément aux ordres de Votre Majesté, j'ai attendu jusqu'aujourd'hui. Mais immédiatement après cette audience, j'ai reçu une lettre de S.E. Lord Allenby m'annonçant que des instructions ont été données au Gouvernement du Soudan :

1. — en vue d'exécuter le retrait du Soudan des officiers égyptiens et des unités purement égyptiennes de l'armée égyptienne et les modifications que comporte ce retrait.

2. — en vue d'accroître la superficie à cultiver à Gueziréh en la portant du chiffre de 300.000 feddans, jusqu'à un chiffre illimité.

Son Excellence a ajouté qu'il informera le gouvernement en temps opportun de l'action que son Gouvernement entreprendra pour la protection des intérêts étrangers en Egypte et a demandé que la somme de cinq cent mille livres fût payée aujourd'hui avant midi.

Le Gouvernement a donc envoyé à Son Excellence un chèque pour ce montant sur la National Bank of Egypt accompagné d'une lettre protestant contre ces mesures.

Le haut commissaire ajoutait :

Votre Excellence apprendra en temps voulu, les mesures que le Gouvernement de Sa Majesté est en train de prendre, à la suite du refus de Votre Excellence ayant trait à l'acceptation de la demande No. 7 concernant la protection des intérêts étrangers.

Je prends acte que le gouvernement égyptien a accepté, entre autres, la demande No. 4.

Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique attend que le paiement de la somme d'un demi million de livres soit effectué entre mes mains, demain, avant-midi.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de sa haute considération.

Versement de l'amende et protestation de Saad.

Le 24 novembre, Saad Zaghloul pacha adressait à lord Allenby la lettre suivante :

J'ai ensuite eu l'honneur d'être reçu par Votre Majesté et de Lui renouveler ma prière d'accepter ma démission. Puis, après avoir quitté Votre Majesté, j'ai reçu de Son Excellence une lettre m'informant que, comme première mesure de son Gouvernement des ordres ont été donnés pour qu'une force militaire britannique occupât les Douanes d'Alexandrie.

En présence de ces atteintes répétées à l'indépendance et aux droits du pays, je

ne puis qu'insister de nouveau auprès de Votre Majesté pour qu'Elle daigne hâter l'acceptation de la démission, cela me paraissant le meilleur moyen de préserver le pays de maux continuels.

Je prie Dieu sans cesse d'accorder tout succès à Votre Majesté et je demeure, Sire, de Votre Majesté le très reconnaissant serviteur.

(s) Saad Zaghloul.

POUR SORTIR LE PAYS DE L'IMPASSE

Le Roi Fouad fait appel à Ziwer Pacha.

Pour sortir le pays de l'impasse où l'avaient mis l'assassinat du Sirdar et l'ultimatum du gouvernement britannique, le Roi Fouad fit appel à Ahmed Ziwer pacha auquel il adressait, en date du 24 novembre, un Rescrit dans lequel il lui disait : « Connaissez votre grande énergie, la rectitude de votre jugement, votre parfaite expérience, vos hautes aptitudes dans la gestion des affaires politiques et en raison de notre grande confiance en vous, il nous a plu de vous appeler à la Présidence du Conseil ».

Ahmed Ziwer pacha qui avait été gouverneur d'Alexandrie, plusieurs fois ministre, et qui occupait à ce moment-là un siège de sénateur nommé, pouvait compter sur de nombreux concours. Comptant faire une politique d'apaisement, étant lui-même indépendant, il s'était assuré la collaboration de deux wafdistes notoires : Osman Moharram pacha et Ahmed Mohamed Khachaba bey, députés.

Voici le texte de la lettre par laquelle Ziwer pacha soumettait le jour même la composition de son cabinet au Roi Fouad :

Sire,

Mon dévouement à Votre Auguste Personne et à Votre glorieuse Dynastie, ainsi que l'amour que je professe pour ma chère Patrie, me dictent l'impérieux devoir de répondre par une acceptation à l'appel de Votre Majesté.

Je ne me dissimule pas la lourde charge que j'assume dans les circonstances actuelles. J'espère cependant que grâce à l'appui bienveillant de Votre Majesté et au concours éclairé de la Nation, je pourrai m'acquitter de mon devoir dans l'intérêt de la chose publique et des droits sacrés du pays. Le Ministère fera connaître

son programme dès qu'il se présentera devant le Parlement.



AHMED ZIWER Pacha.

J'ai, en conséquence, l'honneur de soumettre à Votre Majesté les noms des Ministres que j'ai choisis pour collaborer avec moi, tout en me réservant le portefeuille de l'intérieur et, provisoirement, celui des affaires étrangères.

Ahmed Mohamed Khachaba bey, ministre de l'Instruction Publique et Ministre de la Justice provisoirement ;

Osman Moharram bey, ministre des Travaux Publics ;

Mohamed El Sayed Abou Aly pacha, ministre de l'Agriculture ;

Mohamed Sedky pacha, ministre des wafks ;

Youssef Cattoui pacha, ministre des Finances ;

Nakhla Gorgui El Monteï bey, ministre des communications ;

Mohamed Sadek Yehia pacha, ministre de la guerre et de la marine.

Si ce choix rencontre l'approbation de Votre Majesté, je La prie de vouloir bien le sanctionner par Décret.

Puisse le Très Haut m'accorder Son divin appui.

Je reste toujours, Sire, de Votre Majesté le très humble, très fidèle, très obéissant et très dévoué serviteur,

Ahmed Ziwer.

Quelques jours plus tard, le portefeuille de la Justice provisoirement confié à Ahmed Mohamed Khachaba bey, était attribué à Ahmed Moussa pacha. Mais à la suite de l'acceptation par Ziwer pacha des termes de l'ultimatum, ces deux ministres ainsi qu'Osman Moharram pacha donnèrent leur démission le 2 décembre.

Après une prorogation d'un mois, la Chambre fut dissoute et de nouvelles élections furent ordonnées pour connaître l'opinion du pays après l'acceptation de l'ultimatum britannique.

Commencée par des élections générales, l'année 1924 prenait fin par d'autres élections. Le premier cabinet wafdiste avait vécu un peu plus de dix mois, du 29 janvier au 24 novembre 1924.

1925

LA POLITIQUE DE CONCILIATION DU CABINET ZIWER

En acceptant le pouvoir dans les circonstances difficiles de fin novembre 1924, Ahmed Ziwer pacha avait pour programme de « sauver ce qui pouvait être sauvé ». Ainsi qu'il le déclarait lui-même, « il fallait coûte que coûte, et sous peine d'aggraver et d'accélérer encore, contre l'Égypte les réactions d'ani-

mosité de l'Angleterre, et mettre ainsi en péril l'indépendance concédée en 1922, rétablir la liaison entre le gouvernement et la Résidence, amorcer à nouveau la collaboration, en donnant des preuves de sincérité et de bon vouloir ».

Pour l'opposition wafdiste, cette politique, qui avait consisté à ac-

cepter tous les termes de l'ultimatum britannique, était une capitulation. Mais Ziwer pacha n'en avait cure. Il avait un programme et il en poursuivait la réalisation au risque même d'être traité de dictateur. Dictateur il le fut en effet, mais un dictateur débonnaire dont l'action ne s'accompagnait d'aucune animosité, au contraire. Son tempérament le mettait au-dessus des querelles de personnes dont il ne percevait d'ailleurs les échet que par les comptes rendus qu'on lui en faisait. Il ne lisait pas lui-même les journaux, ne trouvait aucun intérêt personnel à suivre les polémiques, et il aurait volontiers réalisé ses desseins d'accord avec la Chambre wafdiste si celle-ci avait accepté de coopérer avec lui. Aussi, peut-on dire, c'est contraint et forcé, qu'après avoir commencé par proroger la Chambre, il finit par la dissoudre afin de procéder à une nouvelle consultation du pays.

Un parlement d'un jour.

A cet égard, la démission des deux ministres wafdistes, qui abandonnèrent le cabinet après l'acceptation de tous les termes de l'ultimatum et la prorogation de la Chambre, en constituant un tournant, offraient à Ziwer pacha la faculté de remanier son cabinet et y introduisait Ismail Sedky pacha en qualité de ministre de l'intérieur. C'est Ismail Sedky pacha qui organisa la consultation électorale. Il s'y prit en rétablissant tout d'abord le suffrage à deux degrés que la Chambre wafdiste avait modifié, il revisa la délimitation des circonscriptions et fit dresser de nouvelles listes électorales. Tout cela nécessita un certain temps, et ce ne fut qu'au début de mars 1925 qu'eurent lieu les élections du second degré. Saad Zaghloul pacha, qui n'avait pas été élu électeur-délégué, réussit néanmoins à se faire élire député.

L'inauguration de la nouvelle session eut lieu conformément au cérémonial établi le 15 mars 1924.

Après la séance inaugurale, la Chambre procéda à l'élection présidentielle. Deux candidats étaient en présence : Saad Zaghloul pacha, pour l'opposition, et Abdel Khalek Saroit pacha, pour les partis ministériels. Du scrutin qui allait

avoir lieu dépendait le sort de la nouvelle Chambre. Celle-ci le savait qui avait été avertie par les journaux ministériels et notamment par la « Siassa » dont la campagne contre Saad et le Wafd se poursuivait avec une rare violence.

A midi, les jeux étaient faits. Saad Zaghloul pacha était élu à une forte majorité. Saroit pacha n'ayant obtenu que 80 voix. La Chambre renvoya alors l'élection du bureau à la séance de l'après-midi. A 6 heures, le scrutin était en cours lorsque, arrivant dans l'hémicycle, Ahmed Ziwer pacha sortit de sa poche un document dont il donna lecture. C'était le décret de dissolution. Inaugurée à 10 heures du matin, la Chambre était dissoute à 6 heures du soir. Elle avait vécu exactement huit heures.

Création du parti de l'Ïttihad.

A la suite de cet échec, il ne fut plus question de rétablir la vie parlementaire. Comprenant déjà des libéraux, dont Ismail Sedky pacha,

le cabinet Ziwer allait s'appuyer sur un nouveau groupement politique, le parti de l'Ïttihad (L'Union) qui fut constitué au cours d'un grand thé offert au Semiramis Hôtel. La présidence du parti fut assumée par Yehia Ibrahim pacha, tandis qu'un certain nombre d'anciens ministres et d'officiers supérieurs de l'armée à la retraite ou en disponibilité composèrent le comité de direction. Le jour même de sa création, le parti publia un organe de langue arabe « L'Ïttihad » et faisait de « La Liberté », qu'il venait d'acquérir, son organe de langue française.

Composé donc de libéraux, d'ittihadistes et d'indépendants, le cabinet Ziwer alla de l'avant assez péniblement. A la fin de 1925, il avait été quatre fois remanié, abandonné en cours de route par les libéraux qui s'étaient démis en raison de l'attitude du cabinet à l'égard d'un membre de leur parti auteur d'un livre qui avait suscité une longue controverse.

1926

LA COALITION PREND LE POUVOIR

Malgré la précarité de sa situation, le cabinet Ziwer tenta au début de 1926 de modifier de nouveau la loi électorale. Plusieurs projets et contre-projets furent présentés, tandis que, d'autre part, un rapprochement s'opérait entre wafdistes,

libéraux et nationalistes. Lord Allenby avait été remplacé par lord Lloyd, qui décida, après un examen de la situation, de rétablir la vie parlementaire. Cette mesure était d'autant plus raisonnable que la suspicion qui pesait sur le Wafd à la suite de l'assassinat du Sirdar, avait été complètement dissipée. Des trois personnalités wafdistes arrêtées au cours des semaines qui suivirent le drame de novembre 1924, une avait été remise en liberté au cours de l'enquête, et les deux autres acquittées par la cour d'assises. Dès que les intentions de lord Lloyd furent connues la coalition s'effectua entre le Wafd, le parti libéral et le parti nationaliste au cours d'une réunion de l'ancienne Chambre tenue, par surprise, au Continental, laquelle fut suivie d'un Congrès qui se réunit quelques jours plus tard au domicile de Mohamed Mahmoud pacha et auquel prirent part, aux côtés de Saad Zaghloul, Adly Yéghen pacha, Hussein Ruchdy pacha, Abdel Khalek Saroit pacha et Ismail Sedky pacha,



LORD LLOYD

Adly Yeghen pacha. succède à Ziwer pacha.

La réconciliation ayant été ainsi faite, la coalition exigea le rétablissement du suffrage universel. Ce fut là le dernier acte de Ziwer pacha avant de quitter le pouvoir le 7 juin 1926 et c'est sur la base du suffrage universel qu'il procéda aux nouvelles élections.

Régulièrement, c'est Saad Zaghoul pacha, chef du parti de la majorité, qui aurait dû constituer le nouveau cabinet. Mais la Résidence s'était opposée à une présidence de Saad Zaghoul et avait fait de son

Avant de clore la revue des événements qui marquèrent le passage au pouvoir de Ziwer pacha, disons que c'est son cabinet qui conclut, en 1925, l'accord avec l'Italie sur la délimitation de la frontière occidentale.

Le programme du Cabinet Adly Yéghen pacha.

Adly Yéghen pacha exposait en ces termes le programme de son gouvernement dans la lettre d'acceptation qu'il adressa le 7 juin 1926 au Roi Fouad:

sentants de la nation. Je suis convaincu que l'intérêt du pays dont le gouvernement et le Parlement s'inspireront exclusivement, sera le meilleur garant du maintien de la confiance et de la bonne entente dans leurs rapports respectifs, pour le plus grand bien de notre chère Patrie.

Le Parlement étant sur le point de se réunir, le Ministre lui exposera sa ligne de conduite lorsqu'il se présentera devant lui. Je me hâte cependant de dire que, conformément aux vœux de Votre Majesté, le premier souci du Ministère sera de développer la vie constitutionnelle dans le pays et d'en assier les traditions sur des bases solides.

Se réservant le portefeuille de



Le Congrès national au cours duquel les partis constituèrent la coalition de 1926.
De gauche à droite : Adly Yéghen, Saad Zaghoul, Abdel-Khalek Saroit, Fathalla Barakat et Ismail Sedky Pacha.

vété une condition de la reprise de la vie parlementaire. Saad pacha et les partis de la coalition durent se résigner, bien que cette condition eut été considérée comme une intervention dans les affaires intérieures. Lorsqu'elle fut discutée à la séance de la Chambre tenue au Continental, elle fut combattue par la majorité des députés présents, mais c'est finalement Saad pacha lui-même qui l'imposa à ses partisans.

La coalition était donc d'accord sur l'attribution des charges lorsque le Roi Fouad fit appel le 7 juin 1926 à Adly Yéghen pacha pour constituer le nouveau cabinet. Le pays s'était prononcé, en mai, par des élections qui avaient donné une grande majorité au Wafd. Sur 214 sièges que comprenait alors la Chambre, le parti itchadiste, qui appuyait le cabinet Ziwer, n'en obtint que trois, tandis que la coalition: enlevait tous les autres, soit 175 aux Wafdistes et 36 aux libéraux et aux nationalistes.

Sire,

Je sens profondément tout l'honneur que me confère la haute confiance de Votre Majesté en me chargeant de former le nouveau ministère et tout le poids de cette mission à l'heure où la nation vient de se prononcer en faveur d'une politique d'apaisement et de concorde, où la reprise de la vie parlementaire est accueillie de toutes parts avec une si vive satisfaction et où le pays affirme sa volonté et prend son élan pour une régénération complète dans tous les domaines de son activité.

Les responsabilités du gouvernement dans les circonstances actuelles sont en vérité bien lourdes. Aussi, ne me serais-je décidé à les assumer si je n'étais assuré de la haute sollicitude de Votre Majesté, et si je ne me sentais requis par la nation d'accepter cette mission pour sauvegarder les intérêts du pays.

C'est donc uniquement par dévouement pour Votre Majesté et pour le Pays que j'accepte d'assumer cette lourde charge dans l'accomplissement de laquelle je compte entièrement sur l'appui bienveillant de Votre Majesté et le concours des repré-

l'Intérieur, Adly Yéghen pacha avait confié les affaires étrangères à Abdel Khalek Saroit pacha, la Justice à Zaki Aboul Séoud pacha, l'Agriculture à Fathallah Barakat pacha, les Finances à Morcos Hanna pacha, les Wakfs à Mohamed Néguib El-Gharabli pacha, l'Instruction publique à Aly Chamsy effendi, la Guerre et la Marine à Ahmed Mohamed Khachaba bey, les travaux publics à Osman Moharram bey et les Communications à Mohamed Mahmoud pacha.

Conformément à l'accord des partis de la coalition, Saad Zaghoul pacha fut élu le 10 juin, président de la Chambre. Il dirigea les travaux de l'Assemblée avec un esprit de coopération auquel Adly Yéghen pacha ne manqua jamais de rendre hommage.

Néanmoins, certains projets de lois, soumis à la Chambre et que celle-ci modifia contre le gré du gouvernement, notamment les lois sur les réunions publiques et le

port d'armes, créèrent des difficultés entre le gouvernement et la Résidence que le président du conseil ne parvint pas à apaiser. Grand seigneur, Adly Yéghen pacha n'était pas rompu à la vie parlementaire. Il n'avait pas la manière, ni la souplesse nécessaires pour dominer l'assemblée. Il comptait sur ses ministres et sur le président de la

Chambre, chef lui-même de la majorité parlementaire, beaucoup plus que sur lui-même.

L'attitude rigide du chef du gouvernement provoqua à la Chambre des séances orageuses, et ce fut à l'issue de l'une d'elles qu'il décida, d'accord avec ses collègues, de soumettre au Roi la démission collective du cabinet.

1927

LE PREMIER VOYAGE DU ROI FOUAD EN EUROPE

La démission du Cabinet Adly Yéghen pacha eut lieu le 19 avril 1927. Le Roi Fouad fit alors ap-

visites officielles à Londres, à Paris, au Saint Siège, à Rome et à Bruxelles et fut partout l'objet

pitale anglaise pour se trouver auprès du Roi au cours de ses visites à Paris, à Rome et à Bruxelles. Mais à la fin de l'été, ses conversations terminées, Saroit pacha rentra en Egypte en même temps que le Roi Fouad, et consacra tout son temps à mettre au point la correspondance échangée avec M. Austin Chamberlain.

MORT DE SAAD ZAGHLOUL PACHA

Moustapha El-Nahas Pacha lui succéda.

Tandis que l'Egypte était à l'honneur durant le voyage du Roi Fouad en Europe et que son prestige s'élevait à la hauteur du Souverain qui la représentait avec une grande dignité et une grande distinction, un deuil cruel, un deuil national devait la frapper en la personne de Saad Zaghloul pacha.

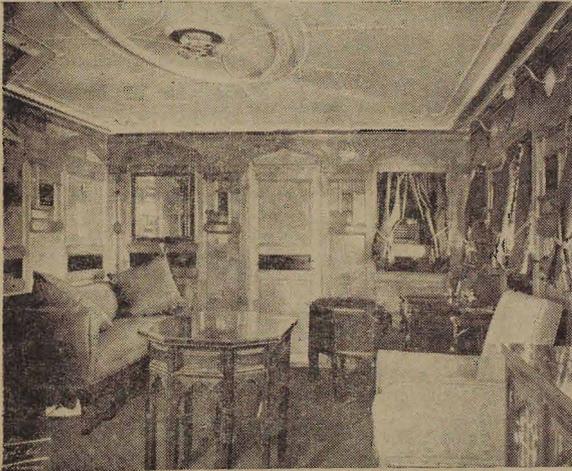
Durant les vacances parlementaires, le président du Wafd s'était retiré dans sa maison natale de Masgued Wassif, dans la Charbieh, où il s'offrait des loisirs réparateurs. Il recevait tous les jours de nombreuses visites et retenait souvent, auprès de lui, quelques intimes. Il se portait parfaitement bien, il était enjoué et de fort bonne humeur et rien, absolument rien ne faisait présager une fin soudaine.

Un jour, cependant, Saad Zaghloul pacha souffrit d'un mal dont l'apparence ne l'inquiéta pas plus qu'il n'avait suscité la moindre appréhension dans son entourage. C'était un mal à l'oreille que l'on ne prit pas d'abord au sérieux et qui, pourtant, devait l'emporter.

Lorsque, transporté au Caire, on diagnostiqua un érysipèle, c'était trop tard. Saad Zaghloul pacha s'en rendit lui-même compte. Quelques instants avant sa mort, il prononça ces dernières paroles. « Je suis fini. Il rendit le dernier soupir à 11 h. 40, le 23 août 1927.

La nouvelle de sa mort fut accueillie le soir même et le lendemain matin avec une profonde consternation. Elle fut aussitôt câblée au Roi Fouad et au chef du gouvernement.

Le 24 août, « La Réforme » traduisait en quelques lignes hâtives, suivies d'une longue biographie du chef national, l'émotion ressentie par le pays:



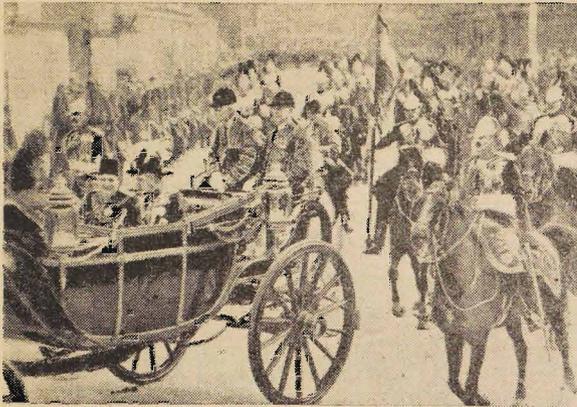
Vue intérieure du yacht royal "Mahroussah" : le fumoir.

pel à un des membres du cabinet démissionnaire, Abdel Khalek Saroit pacha, négociateur de la Déclaration du 28 février, qui garda tous les collaborateurs d'Adly Yéghen pacha et leur adjoignit Gaafar Wali pacha en qualité de ministre de la Guerre et de la Marine. La coalition était maintenue, mais le gouvernement avait à sa tête un homme dont l'expérience allait avoir raison des résistances qui avaient découragé son prédécesseur.

Cette année-là, le Roi Fouad devait entreprendre son premier voyage en Europe, voyage au cours duquel l'éminent Souverain fit des

d'un accueil chaleureux qui contribua grandement à resserrer l'amitié entre l'Egypte et les pays visités par le Roi.

Fouad Ier voyagea à bord du « Mahroussa », accompagné d'une suite nombreuse, Abdel Khalek Saroit pacha s'était arrangé pour se trouver en Europe en même temps que le Souverain. Durant le séjour à Londres, il entama des conversations avec M. Austin Chamberlain dans l'espoir de résoudre d'une manière satisfaisante les quatre points réservés. Ces conversations furent souvent interrompues, Saroit pacha ayant été obligé de quitter la ca-



Le Roi Fouad I et le Roi George V se rendant en carrosse de la gare de Victoria au palais de Buckingham.

Un deuil national vient de frapper l'Égypte : Saad Zaghloul Pacha est mort hier soir à 11 heures quarante.

Décrire l'émotion que cette mort a produite dans tous les milieux c'est tenter l'impossible... Jamais deuil ne fut plus général, jamais chagrin ne fut plus grand, jamais douleur ne fut plus profonde.

Dans toutes les rues, dans toutes les maisons, dans toutes les chaumières, ce sont des larmes qu'on verse et des regrets sincères qu'on exprime.

Zaghloul Pacha est mort, mais son souvenir survivra dans tous les cœurs de ceux qui l'ont connu ou qui ont entendu parler de lui.

Zaghloul pacha est mort, mais il laisse les traces d'une carrière grandiose et d'une œuvre patriotique à achever. Et c'est en se consacrant à cette œuvre politique qu'il s'est distingué par son dévouement, son désintéressement et son patriotisme éclairé.

C'était, en effet, un deuil national.

Après un échange de vues entre le cabinet et Saroit pacha, le conseil des ministres prit toutes les mesures concernant les obsèques qui devaient avoir lieu le lendemain et qui se déroulèrent, comme toutes les manifestations de l'époque, avec le concours d'une foule considérable, massée dans les rues de la capitale, les balcons, les fenêtres et les terrasses des maisons. A part la joie populaire avait fait place à une peine indicible, les obsèques du chef national rappelèrent ses deux retours d'exil.

La commémoration de Saad.

Le 27 août 1927, le conseil des ministres prit les décisions suivantes pour commémorer le souvenir du leader disparu :

1. Eriger deux statues du regretté président; l'une au Caire, l'autre à Alexandrie sur l'une des places les plus importantes de ces deux villes.

2. Acquérir la Maison du Peuple au nom du gouvernement et l'incorporer aux monuments d'utilité publique sous l'appellation de « Maison du Peuple », en accordant

la jouissance à vie à la veuve du défunt.

3. Fonder un hôpital ou un asile au Caire sous le nom de « Saad Zaghloul ».

4. Acquérir la maison natale du défunt au village d'Ibiana, markaz Fota, moudirieh de Gharbieh et l'incorporer aux monuments d'utilité publique.

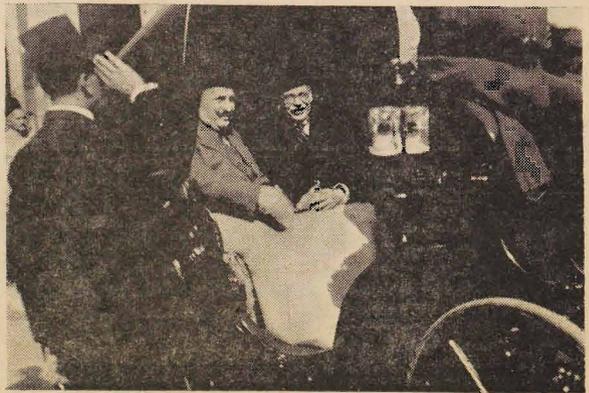
5. Édifier le tombeau de Saad pacha, près de la Maison du Peuple, aux frais de l'Etat.

D'autre part, le nom de Saad Zaghloul fut donné à deux principales rues du Caire et d'Alexandrie et cet exemple fut suivi par toutes les municipalités et conseils provinciaux à travers le pays.

La confection des statues fut confiée à un artiste égyptien, Mahmoud Moukhtar à qui l'on devait déjà la statue de la Liberté érigée Place Bab-el-Hadid au Caire.

Moustapha El Nahas pacha élu président du Wafd.

A la mort de Saad Zaghloul, Moustapha El-Nahas pacha était secrétaire du Wafd. Il avait été ministre des communications dans le cabinet du chef national et avait été élu, sous la coalition, vice-président de la Chambre. Sa fidélité aux principes du Wafd et les qualités dont il avait fait montre durant les événements de 1919 à 1927 l'avaient signalé à l'attention de ses collègues qui le désignèrent pour succéder au leader disparu, et c'est à l'unanimité qu'il fut élu président du Wafd.



Retour au Caire du Roi Fouad accompagné d'Abdel-Khalek Saroit pacha.



Les membres du Wafd à l'issue de la réunion au cours de laquelle Moustapha El-Nahas Pacha fut élu président en remplacement de Saad Zaghloul.

1928

REJET DU PROJET SAROIT-CHAMBERLAIN

Saad Zaghloul pacha vivant aurait-il agréé le projet d'accord qu'Abdel Khalek Saroit pacha avait rapporté de Londres, l'année dernière, après ses conversations avec M. Austin Chamberlain et qui fut mis au point, durant les mois qui suivirent, par des échanges de vues poursuivis au Caire ? On l'a prétendu. Quoi qu'il en soit, soumis au début de 1928 au Conseil des ministres le projet fut rejeté après qu'il eut été étudié et refusé par le Wafd, considérant qu'il ne se conciliait, ni dans l'esprit ni dans la lettre, avec l'indépendance et la souveraineté du pays, et qu'il rendait perpétuelle l'occupation militaire britannique.

Cette décision devait constituer pour Saroit pacha le terme de sa présidence. Invoquant son état de santé, il pria le Roi Fouad de le décharger du pouvoir. Ce n'était pas là un prétexte. Si le président du conseil estimait que le rejet du projet d'accord devait entraîner sa retraite, son état de santé n'était sûrement pas étranger à sa décision. Saroit pacha souffrait d'hypertension et d'une maladie de cœur, aux-

quels il devait succomber au cours de l'été de 1928 tandis qu'il se trouvait à Paris. La même année, l'E-



MOUSTAPHA EL-NAHAS Pacha.

gypte perdit également deux autres de ses meilleurs serviteurs: Hussein Rouchdy pacha, qui avait été président du Sénat depuis l'établissement du régime parlementaire, et Mohamed Said pacha, qui avait fait partie du cabinet Zaghloul en qualité de ministre de la justice.

Le premier Cabinet Nahas.

C'est le 4 mars 1928 qu'Abdel Khalek Saroit pacha présenta sa démission au Roi Fouad. Le Souverain fit alors appel à Moustapha El Nahas pacha «à son expérience et son aptitude à assumer les hautes charges».

Le président du Wafd constitua son cabinet sur la base de la coalition. Il garda la plupart des membres du précédent ministère. Le 16 mars, il en soumettait la composition au Roi Fouad par la lettre dont voici le texte:

Sire,

La haute confiance que Votre Majesté a la bonté de me marquer et l'honneur insigne qu'Elle daigne me témoigner en me chargeant de former le nouveau Cabinet me remplissent de fierté, de loyalisme et de gratitude.

Je me rends compte, Sire, de tout le poids du pouvoir en ces circonstances délicates. Je m'incline cependant devant l'appel du Pays et de ma conscience, comptant

sur l'appui du Tout-Puissant pour n'aider à en supporter les graves responsabilités. J'aurai constamment en vue la sauvegarde des droits du Pays et le service de son Auguste Souverain auquel, grâce à l'amour de Sa Majesté pour le bien de Son Peuple, revient le principal mérite de la sauvegarde de la Constitution et du raffermissement de ses traditions, ce qui a créé entre la Nation et son Roi un lien puissant que les épreuves ont encore fortifié.

Le nouveau Ministère fera connaître sa ligne de conduite politique lorsqu'il se présentera devant le Parlement.

Dans l'accomplissement de la tâche que j'assume, Sire, l'appui et la bienveillance de Votre Majesté, la confiance et le concours que j'espère trouver auprès des représentants de la Nation, l'encouragement de l'opinion publique seront mes soutiens, avec l'aide de Dieu et sa divine sollicitude.

Le premier cabinet Nahas ne devait pas vivre plus de trois mois environ. Parce que le Wafd avait rejeté le projet d'accord Saroit-Chamberlain, son président ne jouissait pas d'un préjugé favorable auprès du haut commissaire lord Lloyd. De plus, le cabinet était combattu par l'opposition ittehadiste dont l'organe avait révélé une affaire d'honoraires d'avocat mettant en cause l'intégrité professionnelle du chef du gouvernement, de Me Wissa Wassef et de Me. Djaafar Fakhry, affaire connue sous le nom de « Documents Seif el Dine ». Enfin, la formation ministérielle était affaiblie par une certaine opposition que les membres libéraux-constitutionnels menaient dans son sein.

C'est dans ces conditions assez précaires que se produisit une intervention britannique. Votée par la Chambre après amendements, malgré l'opposition de Saad Zaghloul pacha, avant sa mort, la loi sur les réunions publiques était venue devant le Sénat, dernière étape avant sa promulgation. Cette législation constituait un excellent prétexte, car les quatre points réservés étant encore pendants en raison du rejet du projet d'accord Chamberlain, la question de la sécurité pouvait être invoquée à tout moment par le représentant de la Grande-Bretagne. C'est ce que lord Lloyd ne manqua pas de faire. Il adressa donc un ultimatum au cabinet lui demandant de retirer le projet de loi. Cette sommation fut appuyée

par l'ordre donné à deux croiseurs, mouillant à Malte, d'appareiller vers l'Egypte.

En réponse à cet ultimatum, le cabinet Nahas décida de différer la discussion du projet à une prochaine session. Il avait ainsi éliminé le prétexte de l'intervention britannique. Le haut commissaire n'estima pas cette solution satisfaisante, mais sur un conseil impératif de Londres l'affaire en resta là.

Quelles furent au juste les raisons qui opposèrent, au sein du cabinet, wafdistes et libéraux et qui mirent fin à la coalition si péniblement réalisée en 1926 ? Bornons-nous à constater ici qu'après une grève perdue des ministres libéraux, ayant à leur tête Mohamed Mahmoud pacha, ceux-ci finirent par se retirer.

Le 25 juin à 11 heures du matin, le Roi adressait à Moustapha El Nahas pacha en sa résidence d'Héliopolis, le Rescrit suivant le déchargeant du pouvoir :

Mon Cher Moustapha El Nahas pacha,

Considérant que la coalition, sur la base de laquelle le Ministère avait été formé, a été fortement atteinte, Nous avons décidé de révoquer Votre Excellence, en vous remerciant ainsi que vos collègues de ce que vous avez accompli au service du Pays.

La révocation du cabinet Nahas consacrait la rupture de la coalition. Le pays allait connaître une nouvelle période troublée avec le passage du Wafd à l'opposition, car comme en 1924, c'est sans le concours du parlement qu'allait gouverner le nouveau cabinet.

LE CABINET MOHAMED MAHMOUD PACHA

Quel était le programme initial de Mohamed Mahmoud pacha ? Il l'exposait comme suit dans sa lettre au Roi :

Sire,

Je m'avance vers le Trône de Votre Majesté avec le plus profond sentiment de

loyalisme et la plus vive gratitude pour la précieuse confiance que Votre Majesté a daigné me témoigner en me chargeant de la présidence du Conseil des Ministres et en m'honorant du titre de Riassat.

Apprécié à leur juste valeur ce que l'acceptation de cette tâche comporte de lourdes responsabilités, ainsi que les difficultés à résoudre et les obstacles à aplanir dans les circonstances actuelles. Mais comptant sur l'aide de Votre Majesté, l'appui de la Nation et le concours de mes collègues, je m'en remets à Dieu, en le priant de me guider dans mes efforts pour la haute satisfaction de Votre Majesté et le bien du Pays.

Ce n'est pas ici le lieu de développer le programme du Cabinet dont Votre Majesté a bien voulu me confier la formation. Je ne puis cependant accepter cet honneur sans faire connaître à Votre Majesté et à la Nation la ligne de conduite que je m'engage à suivre et le but que je me propose d'atteindre.

Cet engagement se résume en ceci qu'avec la collaboration de mes collègues, je déploierai tous mes efforts pour diriger la politique du pays et gérer ses affaires dans un sens qui sauvegardera ses droits et accroîtra son prestige. Nous aurons en vue le maintien, sous l'égide de Votre Majesté, de la Constitution comme pilier solide et base fondamentale du gouvernement. Nous ferons de la vie parlementaire une représentation fidèle des besoins et aspirations du pays, une aide puissante au développe-



MOHAMED MAHMOUD Pacha.

ment de sa prospérité et de son progrès, comme nous nous efforcerons aussi au développement de sa complète indépendance. Nous veillerons, dans ce but, à raffermir la bonne entente avec la Grande Bretagne et les autres Puissances étrangères. Nous travaillerons, simultanément, à propager la confiance, à assurer le libre cours de la Justice, à protéger les droits de chacun, à consolider les libertés, en exigeant sans faiblesse de tous le respect des limites imposées par la loi.

Sire,

J'ai pleine confiance que la haute sympathie et l'aide précieuse de Votre Majesté aplaniront les difficultés de notre tâche et seront notre meilleur appui.

Sa composition.

Le Cabinet fut ainsi constitué :

Mohamed Mahmoud pacha, Présidence et Intérieur;

Gaafur Wali pacha, Guerre et Marine, et provisoirement ministre des Wakfs;

Abdel Hamid Soliman pacha, Communications;

Ahmed Mohamed Kuchaba pacha, Justice;

Nakhla El-Moïci pacha, Agriculture;

Aly Maher pacha, Finances;

Ibrahim Fahmy, pacha, Travaux publics;

Hafez Afifi bey, Affaires étrangères;

Ahmed Loutfi El-Sayed bey, Instruction publique.

Le cabinet était composé de sept ministres libéraux et deux itchéadistes. Ces deux derniers étaient Nakhla El-Moïci pacha et Aly Maher pacha.

C'est en 1929, tandis qu'il accompagnait le Roi Fouad dans son voyage en Europe, que Hafez Afifi bey, ministre des affaires étrangères, fut promu pacha.

Suspension des libertés constitutionnelles.

Le nouveau gouvernement adopta dès sa constitution une politique nettement anti-wafdiste, beaucoup plus accusée que le cabinet Ziwer, en 1925 et 1926, et que le cabinet Saroit en 1922. La rupture de la coalition allait entraîner non seule-

ment la dissolution de la Chambre après sa prorogation d'un mois, mais encore, ce qui était plus grave, la suspension pour une durée de trois ans renouvelable, des dispositions des articles 89, 155 et 157 et du dernier alinéa de l'article 15 de la constitution dont voici le texte :

Article 89. — L'acte de dissolution de la Chambre des députés doit contenir convocation des électeurs-délégués pour des élections nouvelles devant avoir lieu dans un délai ne dépassant pas deux mois, ainsi que la convocation de la nouvelle Chambre dans les dix jours qui suivent les élections.

Article 155. — Aucune disposition de la présente Constitution ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, être suspendue, sauf temporairement, en temps de guerre ou d'état de siège et de la manière déterminée par la loi. En aucun cas la réunion du Parlement, dans les conditions établies par la présente Constitution, ne peut être entravée.

Article 157. — Pour réviser la Constitution, chacune des Chambres, par une délibération prise à la majorité absolue de tous les membres, déclare la nécessité de la révision et en spécifie l'objet.

Une fois cette délibération sanctionnée par le Roi, les deux Chambres statuent, de commun accord avec Lui, sur les points qui font l'objet de la révision. Chacune des deux Chambres ne peut valablement délibérer que si les deux tiers de ses membres sont présents et les résolutions

doivent être prises à la majorité des deux tiers des voix.

Article 15. — La presse est libre dans les limites tracées par la loi. La censure préventive est interdite.

Les avertissements, la suspension ou la suppression des journaux par voie administrative sont également interdites, sauf le cas où il serait nécessaire d'y recourir pour la protection de l'ordre social.

En suspendant pour une durée de trois ans renouvelable l'application de ces articles de la Constitution, le cabinet Mohamed Mahmoud manifestait sa résolution, en dissolvant la Chambre, de ne pas faire de nouvelles élections, de procéder à une révision de la Constitution sans être astreint aux conditions déterminées par la Charte, à avertir, suspendre et supprimer les journaux par voie administrative.

Son gouvernement était donc un gouvernement de dictature. Mohamed Mahmoud pacha ne s'en cachait pas lui-même qui la qualifiait de « Dictature libératrice » et son gouvernement de « main de fer ». Ces deux qualificatifs revenaient souvent dans les discours qu'il prononçait au cours de fréquentes tournées en province et dont le but était de battre en brèche l'influence du Wafd et la popularité de ses dirigeants.

1929

LES CONVERSATIONS AVEC M. ARTHUR HENDERSON

La politique de Mohamed Mahmoud pacha avait l'appui, apparent du moins, du haut commissaire lord Lloyd. A la faveur des circonstances nouvelles, le gouvernement conclut avec la Grande-Bretagne l'accord, violemment combattu alors par le Wafd, sur la distribution des eaux du Nil et la construction du barrage de Djebel-Awlia. Mais la suite des événements ne devait pas favoriser la politique du cabinet à laquelle l'avènement au pouvoir en Grande-Bretagne des travaillistes devait en fixer le terme.

Durant l'été de 1929, le Roi Fouad fit un second voyage en Europe avec un même succès pour le Monarque et l'Egypte que le voyage de 1927. Le Souverain visita

cette année-là Londres. Il y fit un séjour officieux dans la capitale et en province. Durant le séjour de Sa Majesté, Mohamed Mahmoud pacha, sans en avertir le Roi, entama avec M. Arthur Henderson, alors principal secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, des conversations qui allèrent bien au-delà du but envisagé par le président du Conseil égyptien. A la fin des conversations, c'est un véritable projet de traité que le Secrétaire d'Etat au Foreign Office chargea Mohamed Mahmoud pacha de soumettre au peuple égyptien.

Les conversations Mohamed Mahmoud-Henderson marquaient un véritable progrès sur les précédentes, et le projet qui en était résulté donnait une plus entière satisfaction

aux aspirations nationales de l'Égypte. Mohamed Mahmoud pacha considéra ce résultat comme un succès personnel, mais il n'avait pas apprécié la véritable signification du fait que le projet devait être soumis à l'approbation du peuple égyptien.

Tandis que le président du conseil prenait le chemin du retour en Égypte, la pensée de M. Arthur Henderson fut précisée à la tribune de la Chambre et par la pres-



Sir PERCY LORRAINE

se, grâce à la campagne menée en Égypte par les journaux wafdistes et à Londres par Makram Ebeid pacha et le Dr. Hamed Mahmoud, installés à demeure en qualité d'ambassadeurs du Wafd.

A son arrivée à Alexandrie, où se trouvaient encore les Ministères, Mohamed Mahmoud pacha présenta le projet d'accord au cours d'un discours prononcé à une grande réunion tenue dans la cour du Collège Saint Marc, à Chatby. Ce discours devait être son dernier acte politique.

Lord Lloyd qui avait été relevé de ses fonctions en été de 1929, fut remplacé par Sir Percy Lorraine, et le Foreign Office faisait officiellement savoir que la soumission du projet de traité au peuple égyptien signifiait qu'il devait être soumis à un parlement librement élu et sur la base du suffrage universel.

Aucune des circonstances de l'année 1929 n'avait servi la politi-

que de Mohamed Mahmoud. L'avènement en Angleterre d'un gouvernement travailliste, le remplacement de lord Lloyd par sir Percy Lorraine et la nécessité de procéder à de nouvelles élections pour soumettre le projet de traité au Parlement, tout cela allait empêcher la réalisation du programme du Cabinet.

Il ne restait donc plus à Mohamed Mahmoud pacha qu'à se démettre. C'est ce qu'il fit aussitôt, mais sa démission ne fut acceptée que le 2 octobre, après que les hautes sphères se fussent accordées avec le Wafd, par l'entremise de Waqyf Ghali pacha, sur le développement futur des événements et une transition au cours de laquelle devaient avoir lieu les élections.

La démission de Mohamed Mahmoud pacha.

Voici le texte de la démission de Mohamed Mahmoud pacha :

Sire,

J'ai l'honneur de faire part à Votre Majesté que depuis le jour où, conformément au désir que Vous m'avez exprimé, j'ai assumé le pouvoir, je n'ai pas cessé de diriger tous mes efforts à remplir le programme que le Cabinet avait tracé et qui avait été approuvé par Votre Majesté. Nous avons la satisfaction d'avoir fait de notre mieux pour propager la confiance dans les esprits et établir un régime de tranquillité dans tout le pays et les méthodes de réorganisation et les projets de réforme que nous avons entrepris constituent, s'ils sont exécutés, une sûre garantie pour guider le pays dans la voie du progrès et de la prospérité.

Ma satisfaction est encore plus grande et beaucoup plus réelle en ce qui regarde le succès des conversations que j'ai entamées avec le Ministère britannique des Affaires Étrangères et qui ont abouti au projet d'un traité d'alliance entre les nations britannique et égyptienne.

Ce projet en fait règle les difficultés qui ont été pendantes depuis trop longtemps et, tout en réalisant les aspirations du pays,

sauvegarde sa dignité, assure son indépendance et sa liberté et procure à l'Égypte un moyen d'occuper un rang honorable parmi les nations.

M'étant engagé à recommander l'adoption du projet, j'ai cherché à rendre les conditions favorables à cette fin et à aplanner les obstacles qu'elle rencontrait. J'ai toujours travaillé avec sincérité et dévouement à remplir cette mission.

Ayant cet objectif en vue, j'ai pensé à mon retour d'Europe, qu'il était de mon devoir de présenter ma démission à Votre Majesté, de façon que ce Cabinet ne put constituer d'aucune façon, par sa présence au pouvoir, un obstacle, quel qu'il fût, à la réalisation des désirs de Votre Majesté pour le bien et l'intérêt du Pays.

Votre Majesté ayant exprimé le désir que je continue à rester au pouvoir, je me suis conformé à Votre désir et j'ai attendu le temps suffisant pour que Vous ayez examiné la situation politique et que Vous fussiez d'avis que les faits Vous permettaient de prendre une décision.

Toutefois, le cours des événements politiques m'a convaincu que je ne pouvais remplir l'engagement que j'avais assumé d'une manière que j'estime la meilleure pour assurer le succès du traité et pour répondre aux intérêts du Pays. Pour cette raison, j'ai l'honneur de présenter de nouveau ma démission, que je prie Votre Majesté d'accepter.

Je n'oublierai jamais, Sire, la bienveillance et l'appui que Votre Majesté m'a toujours témoignés.

J'ai l'honneur d'être de Votre Majesté les très dévoué et très fidèle serviteur.

L'affaire des documents Seif el Dine.

Ajoutons que sous le cabinet Mohamed Mahmoud pacha, des poursuites avaient été engagées contre Moustapha El Nahas pacha, Me. Wissa Wassef et Me. Djaafar Fakhry bey pour une affaire d'honoraires dans le procès intenté par feu le prince Seif El Dine. Déférés au Conseil de discipline du barreau, Moustapha El Nahas pacha et les deux autres avocats furent acquittés.

LE CABINET DE TRANSITION ADLY YEGHEN

C'est la personnalité indépendante d'Adly Yéghen pacha qui s'imposa à tous pour assurer la transition du régime de Mohamed Mahmoud pacha au rétablissement sans restriction de toutes les dispositions constitutionnelles dont l'application

avait été suspendue en 1927 pour une durée de trois ans renouvelable. Après les événements de 1925, Adly Yéghen pacha avait quitté la présidence du parti libéral constitutionnel, et c'est Abdel Aziz Fahmy pacha qui devait lui succéder, mais

pas pour longtemps. Lorsque la coalition de 1926 fut conclue, Abdel-Aziz Fahmy pacha se retira et c'est Mohamed Mahmoud pacha qui devint chef du parti libéral.

Adly Yéghen pacha était donc tout désigné pour assurer la transition et procéder aux élections. En acceptant la mission dont le chargeait le Roi Fouad, Adly pacha déclarait :

Après avoir mûrement pesé la présente situation, j'ai estimé que le dévouement que je dois à Votre glorieux Trône, et mon devoir envers mon pays dans cette phase particulièrement grave de son histoire, surtout après les efforts qu'il a faits et les étapes qu'il a parcourues dans la réalisation de ses aspirations, me commandent de ne

m'arrêter devant aucune considération qui puisse me faire hésiter. J'aurai pour devoir de déployer bien des efforts afin que la nation puisse arriver à prendre une décision dans ce tournant historique de sa cause nationale.

Constitué le 5 octobre, le cabinet Adly Yéghen pacha soumettait le 31 décembre sa démission au Roi. Durant ses trois mois de gouvernement « il ne s'était pas départi du plan qu'il s'était tracé qui est le retour au régime parlementaire au mieux des circonstances dans lesquelles il a pris le pouvoir ». Les élections une fois terminées, il ne restait plus que la convocation du Parlement dans le délai fixé.

Makram Ebeid Effendi, Ministre des Finances.

Mahmoud Fahmy El Nokrachy Effendi, Ministre des communications.

Mohamed Bahi El Dine Barakat Ministre de l'Instruction Publique.

Mahmoud Bassiouni Effendi, Ministre des Wakfs.

Les négociations Nahas-Henderson.

Le programme du cabinet fut développé dans le discours du Trône.



SAID ZULFIKAR Pacha
qui fut durant de longues années
Grand Chambellan du Roi.

1930

LE DEUXIÈME CABINET

MOUSTAPHA EL-NAHAS PACHA

Les élections ayant donné une quasi unanimité au Wafd, c'est à son président, Moustapha El Nahas pacha, que le Roi Fouad confia la mission de constituer le nouveau cabinet. Celui-ci fut formé le 1er janvier 1930 avec pour programme le raffermissement de la Constitution et la réalisation de la complète indépendance du pays, comme le déclarait le président du Conseil dans sa lettre d'acceptation au Roi :

Sire,

J'ai l'honneur de déposer au pied de Votre glorieux trône l'hommage de mon inaltérable loyalisme et de mon profond dévouement pour Votre Auguste Personne.

Je remercie vivement Votre Majesté de l'insigne honneur qu'elle me fait en me chargeant de former le Ministère et d'en assumer les lourdes responsabilités.

J'accepte, Sire, la grave responsabilité qui m'est échu en mettant ma confiance en Dieu et en comptant sur l'appui efficace de Votre Majesté, tout en me basant sur la confiance de la nation qui a constamment soutenu le Wafd dont je m'honore d'être le Président.

Vous avez daigné ordonner, Sire, au précédent Ministère de procéder aux élections générales conformément aux termes de la Constitution dans une atmosphère d'entière liberté et de complète neutralité. Les élections qui se sont déroulées ont

été le reflet de la volonté du pays qui n'a cessé d'aspirer à la vie constitutionnelle sous l'égide de Votre Trône.

Le Ministère s'empresse de soumettre au Parlement son programme dont le principal but tendra au raffermissement de la Constitution et d'acheminer le pays dans la voie du progrès. Il tendra aussi à la réalisation de la complète indépendance du pays afin qu'il puisse aboutir à un noble et ferme accord entre l'Egypte et la Grande-Bretagne. Le Ministère déploiera également tous ses efforts en vue de resserrer les liens qui unissent l'Egypte aux Puissances étrangères.

Je ne dirai jamais assez, Sire, combien Votre appui m'est essentiel et efficace et combien je compte sur l'aide bienveillante des représentants de la nation afin que je puisse mener à bien la tâche qui m'est dévolue.

Le Cabinet fut composé comme suit :

Moustapha El Nahas Pacha, Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur.

Hassan Hassib Pacha, Ministre de la Guerre et de la Marine.

Wacyf Boutros Ghali Pacha, Ministre des Affaires Etrangères.

Moh. Naghib El-Gharabli pacha, Ministre de la Justice.

Osman Moharram Pacha, Ministre des Travaux Publics.

Mohamed Safouat Pacha, Ministre de l'Agriculture.

prononcé à l'inauguration solennelle de la nouvelle législature. Le raffermissement de la Constitution faisait l'objet d'un long passage. Le gouvernement, disait-il, est résolu à entourer la Charte d'un rempart qui la mette à l'abri de toute atteinte. Le cabinet Nahas entendait par là, élaborer une législation prévoyant la mise en jugement des ministres qui se rendraient coupables d'agissements contre la Constitution semblables à ceux du cabinet Ziwer en 1925 et du cabinet Mohamed Mahmoud en 1928-29.

Les journaux de l'opposition et notamment les organes itihadistes

mirent en garde le cabinet contre une pareille législation qui serait, disaient-ils, rien moins que constitutionnelle.

Mais la principale préoccupation du Cabinet, la plus immédiate tout au moins, consistait à discuter avec M. Arthur Henderson les propositions pour un traité qu'il avait soumises à l'Égypte, l'année précédente, par l'entremise de Mohamed Mahmoud pacha.

Le 6 février, le Sénat présidé par Adly Yéghen pacha, et la Chambre, présidée par Me. Wissa Wassef, donèrent au Cabinet Nahas « mandat de négocier avec le gouvernement britannique en vue de la conclusion d'un accord honorable et solide de nature à resserrer les liens d'amitié entre les deux pays ».

Dans le domaine économique, le cabinet avait obtenu, par ailleurs, pleins pouvoirs pour la mise en application du nouveau régime douanier. Ces pleins pouvoirs avaient été combattus par un seul député de la majorité, Me. Hassan Sabry.

Les négociations officielles commencèrent à Londres vers la mi-mars et se prolongèrent jusqu'à fin avril. Elles échouèrent par suite du désaccord sur la question du Soudan, survenu à la dernière minute, bien que l'accord eût été réalisé relativement à l'Égypte, sauf en ce qui concernait un petit nombre de questions dont la plus importante se rapportait à l'aviation.

Démission du cabinet Nahas.

Retré en Égypte après l'échec des négociations, Nahas pacha n'al-

lait pas tarder à se rendre compte combien la situation de son cabinet devenait instable par suite de la non-conclusion du traité. N'ayant pas réussi à résoudre les quatre questions réservées, il tenta de réaliser le dessein formulé dans sa lettre au Roi et dans le discours du Trône et qui consistait à raffermir la Constitution. Il soumit au Roi un projet de loi sur la mise en jugement des ministres. Mais le Sou-



LUTFI EL SAYED Pacha
qui fut durant de longues années recteur
de l'Université Fouad I du Caire.

verain ayant refusé de signer le décret soumettant le projet aux Chambres, Nahas pacha présenta la démission du Cabinet qui fut acceptée.

Le deuxième Cabinet Nahas avait vécu cinq mois et dix sept jours.

Le pays allait alors connaître une expérience nouvelle.

ISMAIL SEDKY PACHA AU POUVOIR

Promulgation d'une nouvelle Constitution et d'une nouvelle loi électorale.

Rien dans les documents relatifs à la crise ne faisait prévoir les grandes réformes fondamentales qu'allait entreprendre Ismail Sedky pacha. Si Moustapha El Nahas pacha déclara que le Cabinet s'était démis parce qu'il s'était trouvé dans l'impossibilité de réaliser le programme qu'il s'était engagé à mettre à exécution, le nouveau président se bornait à dire que « dans l'accomplissement de sa tâche, le ministère compte sur la haute bien-

veillance de Votre Majesté et son précieux appui, comme il s'inspire de son dévouement à Votre Auguste Trône et de la notion qu'il se fait de son devoir envers le Pays ».

Son Cabinet fut constitué comme suit :

Ismail Sedky Pacha, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Finances;

Mohamed Tewfik Rifaat Pacha Ministre de la Guerre et de la Marine;

Abdel Fattah Yehia Pacha, Ministre de la Justice;

Hafez Hassan Pacha, Ministre des Travaux Publics et de l'Agriculture;

Aly Maher Pacha, Ministre de l'Instruction Publique;

Tewfik Doss Pacha, Ministre des Communications;

Mohamed Helmy Issa Pacha, Ministre des Wakfs;

Hafez Afifi Pacha, Ministre des Affaires Étrangères.

Le Cabinet fut durant les trois ans qu'il passa au pouvoir fréquemment remanié. De l'Instruction publique, Aly Maher pacha était passé à la Justice, et il était ministre de la Justice lorsqu'il donna sa démission à la suite de l'incident électoral de Badari, stigmatisé par un arrêt de la Cour de Cassation, et au sujet duquel il avait demandé l'ouverture d'une enquête refusée par Sedky pacha.

Mohamed Tewfik Rifaat pacha devint, après les élections, président de la Chambre.

Hafez Afifi pacha fut nommé quelques mois plus tard ministre plénipotentiaire à Londres.

Enfin, Tewfik Doss pacha devait, lui aussi, abandonner le Cabinet.

L'agitation dans le pays.

Ismail Sedky pacha était, au moment de la constitution de son cabinet, membre du parti libéral constitutionnel et de son comité directeur. Mais c'est sans le concours ni l'appui du parti qu'il assumait les charges du pouvoir, et c'est même contre son parti qu'il fut amené à gouverner.

Dès les premiers jours du Cabinet, l'opposition wafdiste manifesta une grande activité. Elle organisa des tournées en province. La première eut lieu dans la Charkieh, la deuxième à Mansourah. Celle-ci fut marquée par des troubles graves. La police et l'armée durent intervenir pour maintenir l'ordre et l'on eut à déplorer, ce jour-là, de nombreux tués et blessés des deux côtés. Sinnot Hanna bey, membre du Wafd, qui se trouvait dans l'auto de Nahas pacha, fut lui-même blessé. Il eut le bras transpercé par un coup de baïonnette. La journée de Mansourah avait été chaude. Nahas pacha prononça le soir même, à la gare de cette ville, au moment du départ pour le Caire, un violent

discours dans lequel il formula une accusation de tentative d'assassinat.

Le lendemain même, dans une lettre adressée au chef du nouveau gouvernement et au président du Wafd, sir Percy Lorraine les rendait solidairement responsables du maintien de la sécurité et de l'ordre.

Mais ce double avertissement n'eut pas pour effet de calmer les esprits et de ramener la tranquillité. Les plus graves incidents devaient avoir lieu autour du parlement et au parlement même où les Chambres entendaient se réunir à la fin du mois de prorogation, le 23 juillet. Mais avant cette date, un décret-loi prononça la clôture de la session. Au lendemain d'un Congrès tenu au Club Saadiste et au cours duquel le Wafd et les comités régionaux avaient voté des résolutions protestant contre les mesures prises par le gouvernement, il fut décidé que les Chambres tiendraient quand même leur session.

Pour empêcher la réunion du parlement, le gouvernement prit des mesures exceptionnelles. Le palais législatif fut entouré d'un bataillon de l'armée et de détachements de la police, et les portes furent fermées à l'aide de chaînes; à l'heure fixée par l'opposition, les parlementaires, réunis au Club Saadiste, se rendirent en groupe au palais législatif, précédés du président de la Chambre, Me. Wissa Wassef, et des membres du bureau. Arrivés devant la grande grille, Me Wissa Wassef, ordonna à la police du parlement de briser les chaînes. Ce qui fut fait à l'aide d'une hache des pompiers. Et par la porte enfin ouverte, les députés envahirent la Chambre et tirent séance. Cette journée historique prit fin par l'extinction des lumières, mais dans Phénicie même, les députés avaient en ce temps d'entendre un exposé de Nahas pacha et de voter une motion de méfiance dans le gouvernement.

Le pacte entre le Wafd et le parti libéral.

Quand avec les semaines qui passaient, les desseins du gouvernement, en ce qui concerne les lois organiques se précisèrent, le parti libéral hésitant jusque là, passa franchement dans l'opposition et conclut

avec le Wafd un pacte dont la principale résolution annonçait que les deux partis boycotteraient les élections législatives si une atteinte quelconque était portée à la Constitution.

Depuis ce jour-là, on vit Mohamed Mahmoud pacha et ses amis qui avaient combattu le Wafd en 1928 et 1929, participer à toutes les manifestations contre le gouvernement, aux côtés de Nahas pacha et



ISMAIL SEDKY Pacha.

de ses amis. C'est ensemble qu'ils avaient décidé de faire une tournée à Béné-Souef où ils durent passer la journée et la nuit à la gare même cernée par la force publique. C'est ensemble qu'ils avaient pris le train pour Tantah, mais débarquèrent le soir au Vieux-Caire après que le gouvernement eut détourné le train de sa destination. C'est ensemble aussi qu'ils durent comparaître un matin devant le procureur général, après une visite surprise à Béné-Souef, par la route cette fois, et au cours de laquelle des troubles s'étaient produits.

Les réformes constitutionnelles.

Le pacte wafdo-libéral retarda l'application du programme de Sedky pacha, mais n'en empêcha pas la réalisation. Le 22 octobre, la Constitution et la loi électorale de 1923 furent abrogées et remplacées par une nouvelle Charte et un nouveau mode d'élection à deux degrés. Et la dissolution affectait cette fois

non seulement la Chambre, mais encore le Sénat.

Commentaires de "La Réforme".

Le 24 octobre, « La Réforme » commentait comme suit la nouvelle Constitution:

Le sort en est jeté...

La Constitution égyptienne dont les principales dispositions étaient considérées comme intangibles, vient de subir de grands changements, restreignant sensiblement les pouvoirs conférés, actuellement, aux représentants de la nation qu'on dit être, pourtant, la source de tous les pouvoirs.

Nous ne nous étendrons pas, pour le moment du moins, sur la véritable portée de ces changements; nous dirons simplement qu'ils sont de nature à compliquer davantage la situation actuelle et qu'ils seront désapprouvés, non seulement par les adversaires du ministère, mais aussi par un grand nombre de ses partisans et de ses amis qui préfèrent rester fidèles à la mémoire de Rouchdy pacha et de Saroit pacha en respectant l'œuvre magnifique que ces deux grands disparus avaient accomplie dans l'intérêt du pays.

Lorsqu'en 1923, la Commission des Trente présenta le projet de Constitution à Saroit pacha, alors président du Conseil, celui-ci promit de la respecter. Il tint sa parole, convaincu qu'il était que l'œuvre entreprise et achevée par la fine fleur des éléments modérés, à la tête desquels se trouvait Rouchdy pacha, ne pouvait contenir aucune disposition incompatible avec les aspirations du pays ou avec sa maturité politique. Les événements confirmèrent ses prévisions et c'est pourquoi il demeura ferme dans sa conviction jusqu'à sa mort, malgré les dissensions qui s'étaient produites et les crises politiques ou constitutionnelles auxquelles ces dissensions avaient donné lieu.

C'était là, d'ailleurs, la première et la plus éclatante preuve que la Constitution égyptienne, élaborée par la commission des Trente, était conforme aux besoins de la jeune Egypte que d'aucuns voulaient — et veulent encore — représenter pour le régime constitutionnel dont on l'a dotée.

Plus tard, lorsque Yéhia Ibrahim pacha succéda à Saroït pacha et que le bruit courut que le nouveau ministère allait introduire certaines modifications à l'œuvre de la commission présidée par Rouchdy pacha, on vit l'éminent juriste qu'est Abdel Aziz Fahmy pacha — aujourd'hui président de la Cour d'Appel indigène — publier, dans la presse, des lettres ouvertes dans lesquelles il mettait Yéhia pacha Ibrahim en garde contre ces modifications et lui rappelait que la Constitution égyptienne est une et indivisible.

Plus tard encore, sous la dictature de Mohamed Mahmoud pacha, on vit ce celui-ci s'opposer catégoriquement à toute modification de la charte du pays se contentant de suspendre l'effet de quelques articles qui entravaient l'exercice de son autorité absolue.

En raison de tous ces événements et par suite des engagements que Sedky pacha, lui-même, avait pris dernièrement de ne pas toucher aux dispositions fondamentales de la Constitution, on croyait qu'il se contenterait de modifier la loi électorale.

Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. L'œuvre de Saroït pacha, Rouchdy pacha, Abdel Aziz Fahmy pacha et leurs éminents collègues — parmi lesquels se trouvait également Sedky pacha — vient d'être abolie et ce dernier s'efforce d'édifier son régime sur une Constitution qui, dans son ensemble, prive la nation et ses représentants de tous les droits qu'ils avaient acquis au cours des sept dernières années.

Cet événement, que rien ne justifiait, aura une très grande répercussion sur la situation. Il consacre, en effet, le début d'une nouvelle expérience avec une nouvelle Charte.

Ce sont là de simples observations que notre impartialité et notre dévouement à ce pays hospitalier, nous portent à faire dans l'unique but de satisfaire notre conscience et de nous conformer aux traditions de notre journal qui n'a jamais appuyé — et qui n'appuiera jamais une expérience qui pourrait être funeste à la nation.

Création du parti Al-Chaab.

Avec les réformes constitutionnelles, le pacte wafdo-libéral allait avoir sa pleine signification. Les deux partis renouvelèrent leur résolution de boycotter les élections faites sur la base des nouvelles lois organiques. Ismail Sedky pacha s'attendait à cette attitude et il para le coup en créant un nouveau parti : «Al Chaab» qui devait comprendre quelques éléments libé-

faire soigner. La dernière de ces difficultés avait été provoquée par le choix d'un ministre des Finances dont la nomination devait alléger le poids des responsabilités assumées par Sedky pacha depuis 1930. Le ministre proposé, Mire. Hassan Sabry bey, n'avait pas l'agrément du président du conseil, et pour mettre fin à un malentendu qui se prolongeait, Ismail Sedky pacha dut résigner le pouvoir.

L'œuvre du Cabinet Sedky pacha.

Quelle fut durant ces trois années, 1930-1933, l'œuvre du cabinet Sedky ? Le président l'exposa lui-même dans sa lettre de démission dont on trouvera ci-après le texte complet :

Sire,

Lorsque Votre Majesté daigna, en juin 1930, dans des circonstances délicates et particulièrement graves, me confier le pouvoir, je me sentis comblé d'honneur par cette haute confiance, et la bienveillante sollicitude de Votre Majesté me fut le plus précieux des appuis.

Dès la première heure, le Ministère dut faire face à un mouvement de sédition aveugle, où la racaille fut mise à contribution pour livrer le pays aux désordres et à l'anarchie. Modéré dans l'action, mais avec une résolution énergique, le ministère en eut raison et sauva ainsi le pays des plus graves dangers. S'occupant, dans la suite, de l'étude de la Constitution en vigueur, il en découvrit les déficiences et les lacunes; mais trop convaincu des bienfaits du régime parlementaire et connaissant les dispositions constitutionnelles de Votre Majesté, il chercha à s'inspirer des travaux et des autorités en la matière, ainsi que des règles reconnues par les constitutions modernes comme les plus aptes à assurer l'équilibre entre les pouvoirs. Le Ministère put ainsi offrir au pays une version corrigée de la Constitution qui, de l'avis des hommes de bonne foi, conciliait très heureusement l'organisation sociale et les modalités de la représentation et de l'exercice du pouvoir.

Sur la base de la Constitution ainsi modifiée, il fut procédé aux élections, dont le résultat fut une réplique éclatante à tous ceux qui décrièrent le nouvel ordre des choses ou qui se montrèrent sceptiques à son égard. Ce résultat prouva, d'une manière convaincante, que la nation était satisfaite, que le Ministère jouissait pleinement de sa confiance et qu'il interprétait fidèlement la volonté et les vœux du peu-



HAFEZ AFIFI Pacha.

raux constitutionnels et d'autres recrutés dans divers milieux politiques et administratifs, et avec lequel devait coopérer le parti itihadiste fondé en 1925.

Chaabistes et itihadistes enlevèrent comme on s'y attendait la totalité des sièges de la Chambre au cours d'élections contre lesquelles furent formulées les plus violentes critiques, et le nouveau parlement, ainsi constitué, inaugura sa première session en Juin 1931.

Le régime établi par la Constitution d'octobre 1930 commença alors une carrière dans une stabilité relative que lui donnait le résultat acquis.

Mais cette stabilité devait être compromise par l'état de santé d'Ismail Sedky pacha et par certaines difficultés qui survinrent au cours de l'été de 1933 et notamment dès le retour du président du conseil d'Europe où il avait été se

ple. Depuis lors, le Parlement issu de ces élections entra périodiquement en session, dans la paix et l'ordre, entouré de la confiance générale. D'autre part, le Ministère, soutenu par lui, continua, sous l'égide de Votre Majesté, à gérer les affaires publiques conformément à la volonté de la nation, employant tous ses efforts à en réaliser les aspirations et relever le crédit.

Dès son avènement au pouvoir, le Ministère fut également mis en présence du problème économique. Nous n'étions pas les seuls à ressentir la dure épreuve de la crise, qui était mondiale. Le Ministère n'épargna toutefois aucun effort dans la recherche énergique des causes du mal, pour élaborer et mettre à exécution une série de mesures destinées à en mitiguer les effets: pour enrayer totalement la crise, il eût fallu en effet des mesures internationales. Grâce aux dispositions prises, l'objectif du Ministère fut pleinement atteint. Si j'en fais état, c'est, tout en remerciant la bonté divine, pour souligner la confiance du Parlement et l'appui royal dont le Ministère a constamment joui. Parmi les dispositions prises, il y aurait lieu de citer l'empressement du Ministère à venir en aide au fellah par une organisation improvisée de crédit assuré par le Ministère des Finances lui-même, et plus tard, par une organisation permanente, sous la forme d'abord d'une Banque de Crédit agricole et ensuite d'une Banque hypothécaire agricole; — la protection des produits du sol au moyen du tarif douanier et l'organisation de leur vente à l'étranger; — l'établissement d'une nouvelle politique cotonnière; — la protection du patrimoine immobilier par des accords de grande portée, chaleureusement accueillis par le pays tout entier, — la reprise des terrains déjà expropriés en vue de les rendre éventuellement à leurs propriétaires lorsque la situation se sera améliorée; — et tant d'autres mesures qui nous ont valu d'être moins durement atteints que la plupart des pays agricoles. Par ailleurs, le Ministère ne crut jamais devoir s'arrêter dans la voie de la recherche des modes d'assistance ou de redressement économiques.

Outre ces deux grands problèmes, le Ministère dut rétablir le prestige du gouvernement, assurer l'exercice des libertés et veiller aux réformes et réparations réclamées par l'intérêt du pays. Ai-je besoin de relever ici tous les gains du gouvernement en confiance et en dignité? ou de signaler que les facteurs qui n'avaient cessé de troubler l'exercice des libertés et des convictions et de vicier l'atmosphère politique du pays ne sont presque plus de ceux avec quoi on doit compter? ou d'énumérer les multiples réformes entreprises par le Ministère? Personne, à cet égard, ne

contestera le progrès réalisé dans les domaines de l'enseignement, de l'hygiène publique, de l'agriculture, des travaux publics, de la politique extérieure, et dans tous les autres domaines de l'activité gouvernementale. Ces réformes purent être accomplies tout en maintenant l'équilibre du budget, fait qui ne s'est pas réalisé dans beaucoup des pays dont les finances sont solides et stables.

Or, depuis la constitution de mon premier Ministère et jusqu'à tout dernièrement, j'ai assumé, outre la direction de la



HELMY ISSA Pacha
chef du parti ittihadiste.

politique générale du Cabinet, les portefeuilles de l'Intérieur et des Finances. J'ai été amené, par mon dévouement pour Votre Majesté et par mon souci de voir mon cher pays occuper un rang qui put à la fois satisfaire mes ambitions patriotiques et être digne de son glorieux passé et de son présent si riche d'espérance et de possibilités, j'ai été amené, dis-je, à ne pas me ménager. Je me suis donc surchargé de travail durant trois années consécutives, sans m'accorder un indispensable repos. Ce fut en partie la cause de ma maladie, dont certaines traces subsistent encore.

De l'avis des médecins que j'ai consultés durant mon séjour en Europe, il faut, pour que ces traces disparaissent, que je m'éloigne pour un temps limité de toute activité du genre de celle exigée par mes fonctions actuelles. Comme j'ai la conviction que ces fonctions réclament de celui qui les occupe la plénitude de ses forces et qu'il ne saurait autrement en assumer les responsabilités, j'ai cru devoir soumettre à Votre Majesté ma démission de la Présidence du Conseil des Ministres. Mais,

devant les hautes marques de sollicitude dont Votre Majesté a daigné m'adresser par l'organe des membres de son Parlement, de ses notables et de ses dirigeants, je n'ai pu que rester à mon poste, ne fût-ce que pour un temps, d'autant plus que la situation économique exige plus d'activité et de soin que par le passé. Mais j'ai constaté que les efforts d'ordre divers, que ma présence à la tête du Gouvernement me pousse à déployer dans l'intérêt public, sont au-dessus de mes forces. C'est pourquoi me vois-je, avec le plus vif regret, dans l'obligation de solliciter à nouveau de Votre Majesté de me décharger de la Présidence du Conseil des Ministres, que je détins, de par Sa haute sollicitude, depuis plus de trois ans, pendant lesquels je n'ai cessé d'être l'objet de Sa constante bienveillance et de Son précieux appui.

Votre Majesté m'a comblé pendant mon Ministère et je Lui en devrais à jamais une profonde gratitude. Je me réjouis qu'en partant, j'ai la satisfaction du devoir accompli envers mon Roi et envers mon pays.

C'est pour moi une source d'allégresse infinie de voir l'ordre des choses que j'ai contribué à ériger fermement établi sur des assises solides remplissant également les vœux de Votre Majesté et celles de la nation, et de ne quitter le pouvoir que lorsque son élaboration s'est achevée et que ses titres à l'existence et à la permanence se sont définitivement acquis. C'en est une autre aussi que de me sentir assez vaillant pour joindre mes efforts aux efforts de tous ceux qui travaillent pour maintenir et relever le régime, tenant à citer tout particulièrement ici les membres du parti de la majorité parlementaire, dont j'ai l'honneur d'être le chef.

Je suis toujours, de Votre Majesté, Sire, le très fidèle et très dévoué serviteur.

Ismail Sedky.

Les négociations de Sedky pacha.

Ajoutons qu'en 1932, des conversations eurent lieu entre Ismail Sedky pacha et sir John Simon, ministre britannique des affaires étrangères. Sedky pacha émit alors l'avis qu'il était désirable d'entamer des conversations entre les deux pays en vue de préparer le terrain à des négociations officielles. Sir John Simon répondit qu'il estimait personnellement que les projets de 1929 et 1930 pourraient servir de base à de futures négociations, mais qu'il faisait des ré-

serve sur deux points: le premier au sujet des lieux de cantonnements des forces britanniques en Egypte, le second au sujet du Soudan et de la nécessité du maintien de son administration actuelle.

L'ancien Khédivé renonce à ses droits.

Ajoutons aussi que sous le cabinet Sedky, une négociation menée avec Abbas Hilmi II, en 1931, aboutit à la renonciation de ses droits au Trône, contre quoi une allocation annuelle de 30.000 livres lui fut accordée.

LE CABINET ABDEL FATTAH YEHIA Pacha.

Au Cabinet Sedky pacha succéda un Cabinet Abdel Fattah Yéhia pacha. Celui-ci fut constitué tandis que son chef, qui passait ses vacances en Europe, était sur le chemin du retour.

En assumant la succession de Sedky pacha, Abdel Fattah Yéhia pacha était à ce point décidé de maintenir le régime et d'en assurer la stabilité, que, confondant gouvernement et parti chaabiste, dans un seul souci de permanence, il s'attribua la présidence du parti que son prédécesseur avait fondé. Cette décision du nouveau premier ministre provoqua au début certaines complications, mais les choses ne tardèrent pas à se normaliser jusqu'au jour où la « Siassa », organe du parti libéral constitutionnel entreprit contre deux ministres du cabinet une campagne connue sous le nom de « l'intégrité du pouvoir ».

Cette campagne se poursuivait durant plusieurs semaines avec une violence toujours accrue. Son auteur, le Dr. Mohamed Hussein Heykal, mettait en cause Aly El Menzalaoui pacha, ministre de l'Agriculture, et Ibrahim Fahmy Karim pacha, ministre des travaux publics.

Sir Miles Lampson succède à Sir Percy Lorraine.

Tandis que cette campagne se poursuivait contre les deux ministres du cabinet, que son auteur é-

tait traduit devant les Assises du Caire, un changement de la politique britannique se dessinait. Sir Percy Lorraine, haut commissaire, fut nommé ambassadeur à Ankara, et sir Miles Lampson, qui représentait la Grande-Bretagne en Chine, fut désigné pour lui succéder.

Sir Miles Lampson était attendu en Egypte, précédé par la réputation d'un homme dont la politique de conciliation et de paix avait



ABDEL FATTAH YEHIA Pacha.

donné les meilleurs fruits, et c'est surtout en cette qualité que la presse britannique le présenta aux Egyptiens.

Le nouveau haut commissaire ne devait faire à son arrivée en Egypte qu'un court séjour. Après avoir été reçu en audience par le Roi et échangé des visites avec le président du Conseil — visites qui furent cause d'un incident diplomatique — sir Miles Lampson partit pour Londres, laissant à un diplomate intérimaire, le ministre plénipotentiaire M. Maurice Peterson, le soin de diriger les affaires du haut commissariat.

La mission de M. Peterson consistait à liquider la situation née du régime d'octobre 1930. L'affaire de « l'intégrité du pouvoir » allait lui donner l'occasion d'intervenir, en réclamant la démission des deux ministres mis en cause. Très jaloux de l'indépendance de son cabinet,

Abdel Fattah Yéhia pacha résista autant qu'il put à la pression diplomatique exercée par le représentant de la Grande-Bretagne. Mais il préféra, le 6 novembre 1934, présenter la démission collective du cabinet plutôt que de se séparer de ses deux collègues et d'admettre ainsi l'intervention étrangère.

C'est la raison officielle qu'Abdel Fattah Yéhia pacha donnait à sa démission dans sa lettre au Roi et dont voici le texte:

Sire,

Il y a plus d'un an, Votre Majesté a daigné me faire l'insigne honneur de me confier la formation du Cabinet. Mes collègues et moi, nous nous sommes mis à l'œuvre pour assumer les affaires du pays, nous employant à assurer ses intérêts et à sauvegarder sa dignité, en dépit des difficultés intérieures qui se dressaient devant nous. Dans l'accomplissement de notre tâche, nous comptons sur l'appui de Votre Majesté et la confiance des représentants de la nation.

Or, le mois dernier, tandis que tous les Egyptiens priaient Dieu d'accorder à Votre Majesté le rétablissement complet de Sa santé, je fus saisi, de la part du Gouvernement Britannique, de certains vœux qu'il m'était impossible d'accepter sans porter atteinte aux droits du pays.

C'est pourquoi, maintenant que la santé de Votre Majesté s'est rétablie, j'ai l'honneur, Sire, de Vous soumettre ma démission. Je supplie le Tout-Puissant d'accorder pleine santé à Votre Majesté et prie Votre Auguste Personne d'agréer l'expression de ma profonde gratitude pour la bienveillance, la sollicitude et l'appui dont Elle a daigné me combler.

Je demeure, Sire, de Votre Majesté, le très fidèle et très dévoué serviteur.

Abdel Fattah Yéhia.

Les quatorze mois du Cabinet Abdel Fattah Yéhia pacha furent marqués, notamment, par certains actes visant indirectement Ismail Sedky pacha et qui se traduisirent par des commissions d'enquête envoyées à la Municipalité d'Alexandrie et à celle de Damanhour. Dérégés à la haute cour de discipline, Ahmed Seddik bey, directeur de la Municipalité d'Alexandrie, et Abdel-Salam Chazli pacha, moudir de Béhérah, furent acquittés de tous les chefs d'accusation.

LE TROISIÈME CABINET NASSIM PACHA

La crise ministérielle ouverte le 6 novembre 1934 par la démission d'Abdel Fattah Yehia pacha ne fut résolue que le 14 novembre par la formation du troisième Cabinet Nassim pacha. Les négociations furent laborieuses, car il ne s'agissait pas d'une simple crise ministérielle, mais d'une crise de régime de la solution de laquelle dépendait le sort de la Constitution de 1930.

Mohamed Tewfik Nassim pacha n'aurait jamais accepté de gouverner sur la base de cette Constitution. Il n'avait pas approuvé le coup d'Etat d'octobre 1930, et il avait préféré, trois ans plus tôt, alors qu'il était chef du Cabinet du Roi, s'effacer, puis refuser de siéger au Sénat, plutôt que d'y adhérer.

C'est donc en plein accord avec Monstapha El-Nahas pacha qu'il constitua le 14 novembre son cabinet ainsi composé :

Mohamed Tewfik Nassim pacha,
Présidence et Intérieur;
Ahmed Abdel Wahab Pacha, Fi-
nances;

Amine Anis Pacha, Justice;
Kamel Ibrahim Bey, Affaires É-
trangères et Agriculture.

Abdel Aziz Mohamed Bey,
Wakfs;

Ahmed Naguib El Helati Bey,
Instruction Publique;

Abdel Maguid Omar Bey, Tra-
vaux Publics et Communications;

Mohamed Tewfik Abdallah Pa-
cha, Guerre et Marine.

Comme on le voit, le cabinet était composé de hauts fonctionnaires, sous-secrétaires d'Etat ou conseillers.

La tâche qui attendait le Cabinet Nassim était immense. Elle fut accomplie en plein accord avec le Wafd. La Constitution de 1923 fut rétablie et celle de 1930 abrogée. En outre, le gouvernement prépara les formalités électorales en vue d'une nouvelle consultation du pays. D'autre part, des contacts furent établis avec le nouveau haut-commissaire afin de préparer l'atmosphère à de nouvelles négociations. Nahas pacha contribua grandement à cette œuvre. Le conflit d'Ethiopie battait son plein, et, dans deux discours consécutifs, le

président du Wafd avait insisté sur l'intérêt de la Grande-Bretagne de régler enfin les questions pendantes et de faire de la nation égyptienne une amie. Dans le second discours prononcé au thé annuel des avocats d'Alexandrie, Nahas pacha avait «tendu une main amicale à la Grande-Bretagne».



Sir MILES LAMPSON
(Plus tard lord Killearn)

Le côté anglais n'était pas contraire à l'ouverture de nouvelles négociations. Mais il posait une condition : négocier avec un pays uni et une délégation comprenant tous les partis sans exception. Cette union était-elle possible ? Elle le fut sous l'influence de la jeunesse universitaire. Des délégations d'étudiants posèrent à tous les leaders à tour de rôle la question de savoir s'ils étaient disposés à oublier leurs divisions et leurs querelles et à ne considérer que l'intérêt supérieur du pays. Cette enquête fut appuyée par des manifestations et des grèves, suivies de répression et d'incidents, mais la rue finit par imposer l'union aux chefs.

Le Front National s'adresse au haut-commissaire.

C'est alors que se constitua le Front National composé des représentants des divers partis politi-

ques, sous la présidence de Moustapha El Nahas pacha. Il adressa le 20 décembre 1935 à sir Miles Lampson la lettre suivante :

Monsieur le Haut-Commissaire,

1. — Depuis que l'Égypte s'est levée pour réclamer, au cours des quinze dernières années, son indépendance, les Égyptiens ont toujours eu à cœur qu'un traité fût conclu entre l'Égypte et l'Angleterre fixant leurs relations mutuelles et réglant les questions en suspens. Leur espoir de voir cet accord se réaliser a augmenté au lendemain des négociations du printemps de 1930 qui avaient abouti à un projet accepté par les deux parties et qui était à la veille d'être signé si un différend n'avait surgi au dernier moment.

2. — Le désir des Égyptiens de conclure un accord s'explique par des considérations vitales pour leur pays. En effet, sa non conclusion suscite de temps à autre des heurts entre l'Angleterre et l'Égypte, alors que le plus cher désir de l'Égypte est d'éviter toute cause de friction qui ne peut que vicier l'atmosphère des relations entre les deux États. En outre, la non conclusion de cet accord constitue un obstacle au progrès de l'Égypte et entrave son développement. Citons comme exemples :

a) La survivance des capitulations étrangères est une atteinte à la souveraineté de l'Égypte et met obstacle à son droit en matière de législation financière et autre, législation qui devrait être applicable à tous ceux qui résident sur son territoire. Seule sa liberté d'action en cette matière lui permettrait d'établir son budget sur des principes financiers sains et de procéder à une juste répartition des impôts;

b) La présence d'une direction européenne aux côtés de la direction égyptienne de la sécurité publique;

c) Le fait que l'Égypte est privée d'une force défensive nationale capable de la défendre et d'aider son allié;

d) L'Égypte est exclue du concert international et ne peut entrer au sein de la Société des Nations pour coopérer avec les autres États à l'œuvre de progrès et de paix.

Ce sont là quelques-unes des conséquences résultant de la non conclusion du traité et qui justifient l'anxiété des Égyptiens à le conclure au plus tôt.

3. — Outre que ces entraves empêchent le progrès de l'Égypte et limitent son indépendance et sa liberté, le non règlement des questions en suspens a eu pour conséquence de rendre le gouvernement de l'Égypte instable et sa tranquillité précaire. Il a eu également pour conséquence de provo-

quer très souvent une désorganisation dans les institutions publiques ressentie aussi bien par les Egyptiens que par les Etrangers résidant en Egypte.

4. — Depuis que, cette année, la crise issue du conflit italo-éthiopien a surgi, les Egyptiens ont été davantage convaincus de la nécessité de hâter la conclusion du traité.

En effet, ils ont réalisé que le développement de la situation peut finalement les entraîner dans cette crise et faire de leur territoire le théâtre d'une guerre. D'ailleurs, l'Egypte n'est pas demeurée étrangère à cette crise puisque le Gouvernement Egyptien a répondu à l'invitation de la Société des Nations pour l'application des sanctions à l'Italie.

De son côté, l'Angleterre a fait de l'Egypte le centre de ses préparatifs militaires en prévision du développement des événements. Le Gouvernement Egyptien, lui aussi, s'est préparé, dans la mesure de ses moyens, à assurer sa propre défense en aménageant les voies de communication et en équipant l'armée dont les unités ont été dirigées vers les diverses régions, selon les circonstances.

5. — Ces mesures ayant été prises, le peuple égyptien était convaincu que la coopération sincère avec la Grande-Bretagne au cours de cette crise, constituait une excellente occasion pour conclure le traité dont les négociations de 1930 avaient élaboré les textes. La conclusion de ce traité n'exigerait pas beaucoup de temps, étant

donné qu'il ne sera pas besoin de longues négociations comportant de grands efforts.

6. — Même si la conclusion du traité devait prendre un peu de son temps dans les circonstances actuelles, alors que les préoccupations de la Grande-Bretagne ont augmenté du fait de la crise internationale, cela ne saurait justifier son abstention, car c'est pour l'Egypte une question vitale. Les efforts déployés par celle-ci pour aider l'Angleterre lui donnent en toute justice le droit de réclamer à cette dernière de conclure un traité qu'elle a accepté elle-même et dont elle a dit par la voix de ses ministres qu'elle ne s'en écartera jamais.

7. — Il n'y a pas de doute que si les Egyptiens désirent conclure le traité et considèrent leur coopération sincère avec l'Angleterre comme étant la meilleure occasion à cet effet, c'est qu'ils estiment que l'accord revêt un caractère vital pour l'Egypte et qu'il est de nature à faire disparaître les obstacles élevés à sa liberté, à son bien-être et à son progrès. Du moment que le projet de traité auquel ont abouti les négociations de 1930 a été accepté par le Gouvernement Britannique comme en témoignent les déclarations officielles, de même que par les Egyptiens de quelques groupements ou partis qu'ils se réclament, sa non conclusion ne saurait assurer la continuation de la coopération sincèrement et fidèlement apportée par l'Egypte.

8. — Si l'accord avait été conclu et appliqué dès 1930, les Egyptiens auraient coopéré, dans les circonstances actuelles, avec plus d'empressement, poussés par des

raisons d'intérêt national et en exécution du traité d'alliance. De plus, l'Egypte aurait été dans une situation donnant à sa coopération plus de poids qu'aujourd'hui, d'autant plus que les textes du traité garantissant à l'Angleterre, — en cas de guerre ou de menace de guerre, — que l'Egypte mettra à sa disposition toutes les facilités possibles et lui assurera toute son aide, y compris l'usage de ses ports et aérodromes. Ces textes prévoient également que la coopération de l'Egypte et de l'Angleterre sera la coopération de deux alliées (voir le projet de traité Henderson-Nahas de 1930).

PAR CES MOTIFS:

9. — Les soussignés, en tant que représentants des divers groupements et partis politiques, prient Votre Excellence de vouloir bien transmettre au Gouvernement Britannique notre demande tendant à ce qu'il déclare accepter de conclure un traité avec le Gouvernement constitutionnel de l'Egypte aux termes mêmes du projet élaboré et accepté à la suite des négociations Henderson-Nahas en 1930 et de régler les questions sur lesquelles l'accord n'était pas intervenu dans le même esprit amical.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, les assurances de notre très haute considération.

Moustapha El-Nahas, Mohamed Mahmoud, Ismail Sedky, Hamad El-Bassel, Yehia Ibrahim, Abdel Fatah Yehia, Rafef Afifi.

On trouvera la suite de:

L'Evolution Nationale de l'Egypte

(Années 1936 à 1945)

à la page 357



Confier l'exécution de vos imprimés :

Registres, Chèques,
Etiquettes d'Art, Revues,
Livres Scolaires, Statuts,
etc..., etc...

à la

Société de Publications Égyptiennes

TYPO - LITHOGRAPHIE - RELIURE

Spécialités :

Actions - Conclusions
Rapports de Sociétés

Ses 40 ans d'existence sont la meilleure garantie
d'une exécution parfaite

ATELIERS ET BUREAUX

90, RUE EL FARAHDE

TÉLÉPHONE 21436

Reg. ou Com. 5388